

SOCIO-LOGIQUES

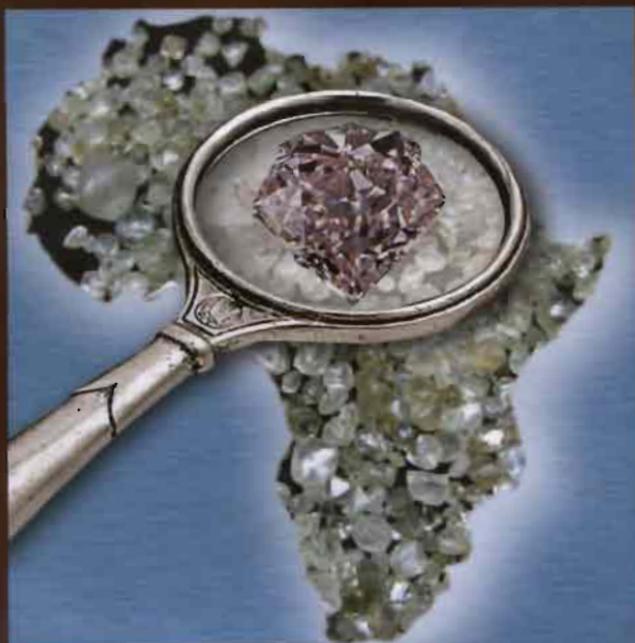
transmigrations

PRESSES UNIVERSITAIRES DU MIRAIL
IRD ÉDITIONS

Sylvie Bredeloup

La Diams'pora du fleuve Sénégal

Sociologie des migrations africaines



La Diams'pora du fleuve Sénégal

Disponibles dans la collection *Socio-Logiques*

- Nouvelles migrations chinoises et travail en Europe.* Laurence Roulleau-Berger (éd.)
- Les fabriques du corps.* Anastasia Meidani
- Usagers ou consommateurs ?* Ygal Fijalkow
- La rue.* Jeanne Brody (éd.)
- La pauvreté en milieu rural.* Alexandre Pagès
- La captation des publics.* Franck Cochoy (éd.)
- Ces ados qui en « prennent ».* Sophie Le Garrec
- La mobilité sociale dans l'immigration.* Emmanuelle Santelli
- Sociologie et normativité scientifique.* Nicole Ramognino et Gérard Houle (éd.)
- Les problèmes de la philosophie de l'histoire.* Heinrich Rickert
- Park – Dos Passos.* Métropolis. Pierre Saint-Arnaud
- Les sociologues et la recherche urbaine dans la France contemporaine.*
Pierre Lassave
- Violences et pouvoirs politiques.* Michel Bertrand, Natacha Laurent et
Michel Taillefer (éd.)
- Naville, la passion de la connaissance.* Michel Éliard (éd.)
- Science, industrie et territoire.* Michel Grossetti
- 1895 Durkheim : l'avènement de la sociologie scientifique.*
Jean-Michel Berthelot
- La grande parade du catch.* Christophe Lamoureux
- 1 sur 500. La réussite scolaire en milieu populaire.* Jean-Paul Laurens

La Diams'pora du fleuve Sénégal

Sociologie des migrations africaines

Sylvie Bredeloup

IRD ÉDITIONS
Institut de Recherche pour le Développement

PRESSES UNIVERSITAIRES DU MIRAIL

Couverture: Magali Blaye-Guilhaumond (PUM)

Illustration de couverture :

Diamant rose « Hortensia » à cinq pans, acquis par Louis XVI, bijoux de la Couronne MV1016. Paris, musée du Louvre.

© Photo RMN / © Droits réservés.

Toutes les cartes intérieures ont été réalisées par l'atelier de cartographie de l'UTM.

© Université Toulouse-Le Mirail, 2007.

Composition: RAFFUT-BIPRO

ISSN: 1159-9170

ISBN PUM : 978-2-85816-938-2

ISBN IRD : 978-2-7099-1635-6

© IRD, 2007

213, rue La Fayette

75480 Paris Cedex 10

© Presses Universitaires du Mirail 2007

Université de Toulouse-Le Mirail

5, allées Antonio-Machado

31058 Toulouse CEDEX 9

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon (art. 2 et suivants du Code Pénal). Les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective sont interdites (loi du 11 mars 1957).

SOMMAIRE

INTRODUCTION	9
Le diamant : une pierre et une marchandise plus précieuse que les autres?	13
Diamantaires négociants ou entrepreneurs migrants?	14
Trafiquants ou contrebandiers?	16
Trafiquants mais pas truands	22
« Diasporé », entrepreneur transnational ou minorité intermédiaire?	23
Les outils de la réflexion	26
DE BEERS OU LE DÉCLIN DE L'EMPIRE MINIER SUD-AFRICAIN	33
Sur les traces de la De Beers Consolidated Mines	33
L'art de la chasse aux diamants ou la naissance du plus grand cartel mondial	35
Les premières lézardes de l'empire écrin	40
Des bourses du diamant menacées et menaçantes	48
Nouvelle éthique et nouvelles organisations	50
La mue du système De Beers	56
LES RUÉES ENFIÈVRENT L'AFRIQUE DE L'OUEST AU GRAND DÉSARROI DES ÉTATS	65
De Beers et les sociétés minières au temps des colonies	66
« Le phénomène creuseur »	68
La ruée des années cinquante et son traitement par les autorités	82
Le mouvement tournant à travers l'Afrique de l'Ouest s'amorce	96
LES MIGRANTS DU FLEUVE SÉNÉGAL DANS LE DISPOSITIF DE CONTREBANDE	107
Les trafiquants : une catégorie hétérogène	107
Un milieu historiquement contrôlé par les grandes diasporas	108

Au-delà de la légende des diamantaires	114
Les diamantaires de la vallée, des aventuriers et des pionniers à leur manière	125
Des hommes valises dans la filière du diamant	143
Contes de la violence ordinaire	156
CIRCULATION MIGRATOIRE ET TERRITOIRES DU DIAMANT	159
Espaces de travail, espaces de circulation	159
Le njaatigue ou la pierre angulaire du système diamantaire	176
La construction d'une communauté et l'entretien du réseau	182
La transformation des paysages	189
RÉINVESTISSEMENTS AU PAYS OU LA DIFFICILE ACCUMULATION	197
Les 3 B: le grand boubou, la bicyclette et le bœuf	197
D'une pierre à l'autre	201
La difficile reconversion	210
Le diamantaire et le prince	218
La contribution des diamantaires au développement local: l'exemple d'Ourossogui	225
Pour conclure	236
Ourossogui	238
FAMILLES ÉCLATÉES, DESCENDANCE PERTURBÉE OU LA GUERRE DE SUCCESSION	239
Femmes de diamantaires: des itinéraires marqués par l'insécurité, l'enfermement et l'aisance matérielle	241
Les enfants de diamantaires: une descendance troublée ...	262
CONCLUSION	273
LISTE DES ABRÉVIATIONS	281
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	283
RÉFÉRENCES JOURNALISTIQUES	299
TABLE DES ILLUSTRATIONS	301

INTRODUCTION

LE NÉGOCE DU DIAMANT brut semble tenir une place marginale dans les activités des migrants sénégalais, maliens ou mauritaniens. Au regard de l'abondante littérature anthropologique, le commerce rime presque toujours avec mouridisme au Sénégal. Les réseaux marchands impulsés par les « marabouts de l'arachide » ont d'abord été décrits dans leur dimension locale (Cruise O'Brien, 1970; Copans, 1980; Diop, 1981) puis dans leur expansion internationale (Salem, 1981; Ebin, 1993; Schmidt di Friedberg, 1994, Bava, 2000). Le monde des affaires et plus particulièrement celui de l'import-export est devenu l'apanage des populations *wolof* et mourides s'appuyant sur des institutions d'encadrement (*dahira*).

Bien que le pays *wolof*, le bassin arachidier et la confrérie mouride constituent des référents fondamentaux, explicatifs du particularisme sénégalais, il nous semblait regrettable de passer sous silence d'autres itinéraires migratoires et commerciaux parce que considérés comme moins significatifs des transformations de la société africaine. Les premières générations d'entrepreneurs sénégalais regroupaient des hommes très divers au regard de leur culture et de leur formation; de nombreuses études historiques décrivent leur expansion puis leur déclin ou leur reconversion en Sénégalie (Barry, 1988), en Côte-d'Ivoire (Zie & Vrih, 1992), au Congo (Manchuelle, 1987, 2004) à mesure que les maisons commerciales européennes imposent de nouvelles alliances, de nouvelles formes de coercition. À l'aube des années 1970, l'entreprise commerciale sénégalaise – en pleine renaissance – semblait aussi plurielle. Elle ne se limitait pas aux seuls marabouts mourides bien que S. Amin leur reconnaissait déjà un fort potentiel. En outre, les commerçants sénégalais émigrés se recrutaient alors presque exclusivement parmi les ressortissants de la vallée du fleuve Sénégal (Diop, 1965). Ces popu-

lations étaient aussi les plus anciennement islamisées. C'étaient d'anciens militaires ou navigateurs reconvertis en boutiquiers, en artisans. C'étaient encore des vendeurs de bétail, de kola qui avaient intégré d'autres produits dans leurs transactions comme le tissu et le diamant, mettant en relation des aires marchandes encore plus vastes. Les deux rives du fleuve Congo ainsi que les villes de Côte-d'Ivoire et du Gabon devenaient alors leurs destinations prioritaires.

Pourtant la majorité des recherches ont été conduites auprès des migrants de la vallée du fleuve Sénégal partis en France (Lericollais, 1975; Nuttal 1989; Gonin, 1990; Quiminal, 1991; Daum, 1992, Lavigne Delville, 1992). Les auteurs se sont intéressés aux répercussions de cette migration autant dans le pays d'origine que dans la société d'accueil, démontrant son caractère structurel et mettant en évidence le rôle économique et social joué par les migrants dans le développement de leur région d'origine dans le cadre des associations de ressortissants. Or, l'émigration des habitants de la vallée ne se résume pas à ce seul mouvement, entre le village et les cités françaises, mouvement qui tend d'ailleurs sérieusement à se tarir, compte tenu du durcissement des politiques d'admission des étrangers dans l'hexagone. Et l'image de l'ouvrier chez Renault à Boulogne Billancourt ne correspond qu'à une partie de la réalité migratoire sénégalaise ou malienne des années 1960 alors qu'elle a été portée au-devant de la scène médiatique comme la seule recevable. Cette migration se décline aussi et depuis longtemps sur un espace inter-africain. Colporteurs, boutiquiers sur les marchés, grands commerçants ou encore trafiquants de pierres précieuses, les ressortissants du fleuve Sénégal sont aussi, à la même époque, des entrepreneurs entre deux mondes, s'affairant dans les grands centres économiques africains. Quittant la Côte-d'Ivoire ou le Congo pour la France ou, à l'inverse repartant de France pour le Congo ou le Gabon, les migrants conçoivent les États-nations comme des lieux dans lesquels ou à partir desquels ils peuvent, au gré des opportunités ou au fil des interdictions, développer leur projet migratoire.

Aussi en dépit de la place mineure que le commerce de diamant occupe dans l'économie de la région, par les déplacements, par les recompositions spatiales et identitaires qu'il suscite, par les rentrées d'argent qu'il a générées et continue

de générer, il permet de réinterroger l'articulation entre entrepreneurial économique et dynamiques urbaines. Dans quelle mesure la ville étrangère peut-elle devenir pour le négociant, qui la traverse ou s'y installe, un espace de clandestinité, d'errance ou encore un lieu d'échanges économiques ou d'appropriation culturelle ? À quelles conditions, l'entrepreneur migrant, de retour ou en transit, peut-il considérer la cité de son pays d'origine - capitale ou métropole régionale - comme un espace de réinvestissements ? Enfin, par quels détours, ces commerçants au long cours parviennent-ils à esquisser leurs propres réseaux de villes sur des espaces transnationaux ?

L'objectif de ce travail, engagé depuis 1992 auprès des diamantaires de la vallée du fleuve Sénégal n'était pas d'identifier les mécanismes de fraude ni de quantifier les marges bénéficiaires de ces entrepreneurs migrants mais plutôt de déceler des transformations sociales ou des reconstructions identitaires que leur mobilité extrême pouvait stimuler plus particulièrement en milieu urbain. Il n'était pas non plus question de conter l'aventure de trafiquants qui tireraient avantage de la donne économique mondiale et des désordres qu'elle pourrait induire au plan local mais plutôt de montrer comment à leur manière, puisant dans leurs diverses ressources, ils se sont installés dans la vie économique de nos sociétés en dérogeant aux règles ou normes fixées par les appareils d'État. Il s'agit d'apporter un éclairage sur les chemins empruntés par un groupe de commerçants originaire, pour l'essentiel, de la vallée du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal) qui a choisi, à un moment donné, d'écouler le diamant brut sur un marché savamment verrouillé par le cartel sud-africain De Beers et de contracter l'essentiel de ses alliances et de son dispositif marchand en dehors de la sphère locale et nationale. Le Sénégal comme le Mali ou la Mauritanie ne produisent pas de diamant, pourtant quelques-uns de leurs ressortissants sont devenus diamantaires, mettant en relation des territoires où la pierre s'extrait, s'achète, se vend et se polit, mettant en œuvre de façon articulée la circulation et la « compétence » relationnelle, rendant ainsi possible « une extension du registre disponible entre des individus appartenant à des milieux différents » (Joseph, 1998 : 125). Grâce à leurs « arts de faire » au sens où l'entend Michel de Certeau, c'est-à-dire grâce à leurs manières de tirer

partie d'une situation et de manipuler à la fois une pluralité de références et de conventions, ils sont en mesure de transformer l'occasion en ressource, « d'agir sur plusieurs mondes » (Boltanski, Thévenot, 1991) et de convertir ainsi les solidarités construites dans la migration en relations productives au plan économique.

Loin de nous cependant l'idée de vouloir faire correspondre un ethos économique particulier à une communauté nationale ou ethnique. Les cultures ne sont pas des totalités stables dans le temps et l'espace dont les effets économiques seraient univoques et déterminants. Si les premiers diamantaires africains sont principalement originaires de la vallée du Sénégal laquelle s'étend pour partie sur trois pays : le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, d'autres encore se recrutent en Guinée, au Cap Vert ou encore dans d'autres régions du Sénégal (bassin arachidier, Boundou). Plus tard, à mesure que les populations vivant à proximité des sites d'extraction découvraient l'intérêt financier à se lancer dans ce négoce, les Sierra-léonais, les Centrafricains, les Nigériens, les Zaïrois, les Angolais ont grossi les rangs des diamantaires africains. C'est bien l'hétérogénéité des trajectoires migratoires et des itinéraires d'accumulation de ces populations selon leur catégorie sociale et statutaire, selon leur position dans la fratrie mais aussi selon leurs générations, selon la période historique à laquelle ils se sont lancés dans l'activité ou s'en sont retirés et enfin selon le niveau d'intermédiation qu'ils occupent dans la filière qui a retenu notre attention. Cette diversité de comportements est bien évidemment à analyser au regard des politiques mises en œuvre à des moments différents par les pays d'accueil mais aussi par les pays hôtes et, de manière plus générale, en considérant les rapports de pouvoir constitutifs des échanges internationaux. L'économie du diamant s'est développée au seuil de la décolonisation de l'Afrique pour prendre son essor au cours des Indépendances africaines. Elle connaît aujourd'hui une nouvelle orientation alors que la misère ravage de nombreux pays sur le continent noir et que les conflits armés se multiplient. L'appropriation du diamant africain fait partie des nouvelles stratégies de prédation développées par les « gemmocraties », révélant comment se formalise aujourd'hui la criminalisation du politique dans ces régions du monde (Misser & Vallée, 1997).

**LE DIAMANT: UNE PIERRE ET UNE MARCHANDISE
PLUS PRÉCIEUSE QUE LES AUTRES ?**

Le diamant tire son nom du grec *adamas* qui signifie indomptable, allusion faite à sa dureté extrême. Il est considéré, selon différentes échelles de mesure, comme de loin le plus dur des minéraux au monde; sa dureté ou, plus précisément, son extrême résistance à l'abrasion, qui serait due aux pressions et températures extrêmes auxquelles les pierres sont soumises quand elles sortent des volcans, le rend encore plus précieux dans la mesure où il est le seul à pouvoir altérer les autres matériaux et à pénétrer dans l'acier sans le briser. Comme il n'existe dans la nature aucune matière plus dure que lui, le scier, le tailler ou le polir ne peut se faire qu'en utilisant de la poudre ou des déchets de diamants. Constitués d'atomes de carbone, les diamants se sont formés durant des millions d'années à plusieurs centaines de kilomètres de profondeur sous la croûte terrestre. C'est donc l'activité volcanique qui les fait remonter lentement à la surface par des cheminées formées de kimberlites, c'est-à-dire d'un magma très particulier qui a donné son nom au gisement de Kimberley en Afrique du Sud. Mais, seulement une kimberlite sur cent contient du diamant exploitable. En dehors des périmètres miniers contrôlés au sud de l'Afrique directement par le cartel De Beers où le creusement de galeries profondes dans les cheminées de kimberlite se prête à un traitement industriel, la pierre est le plus souvent exploitée de manière artisanale dans les dépôts alluvionnaires ou le cours des rivières. L'extraction s'opère au moyen d'un matériel sommaire – pioches, pelles, tamis, motopompes –, sans compétences particulières et n'impose finalement que des contraintes spatiales. Un même gisement peut fournir des pierres de couleur et de forme différentes; il est d'ailleurs extrêmement rare de tomber sur un lot qui présente des critères identiques qu'on puisse associer à une mine. Brute, la pierre se décline déjà en milliers de catégories, en référence à son poids, sa pureté, sa transparence, sa couleur, son éclat, sa cristallisation et sa forme. On distingue les pierres pour la joaillerie des pierres pour l'industrie dont les ventes sont en quantité nettement supérieures aux premières.

Le diamant n'est pas non plus une marchandise comme une autre. Il n'existe pas une offre organisée de diamants. En abondance dans les gisements, le diamant d'ornement est rendu artificiellement rare et précieux par le groupe sud-africain qui s'efforce depuis plusieurs décennies de racheter la totalité de la production mondiale pour l'écouler au comptegouttes. Les prix des diamants destinés à la joaillerie sont donc extrêmement élevés avant même d'avoir été taillés ; la valeur des gros diamants étant de même nature que celle des œuvres d'art. Chargé d'une symbolique divine avant de devenir l'attribut des rois puis de se transformer en objet de séduction avec l'invention de la taille en brillant au début du XVIII^e siècle, le diamant demeure encore aujourd'hui la pierre la plus mythique et la plus convoitée, objet de contrebande par excellence de par le monde.

DIAMANTAIRES NÉGOCIANTS OU ENTREPRENEURS MIGRANTS ?

Comment donc qualifier les migrants ouest-africains qui achètent et revendent des diamants bruts extraits sur le noir ? « Diamantaires négociants » selon la nomenclature utilisée par les professionnels d'Anvers ou encore entrepreneurs migrants, qui sont-ils véritablement ? Participent-ils à la transformation du champ économique, introduisent-ils des innovations aussi bien dans la production et dans les échanges au sens où l'entendait Schumpeter ? Mises à part quelques recherches pionnières comme celles d'A. Cohen (1969) ou de J.-L. Amselle (1977) qui, à partir du redéploiement des réseaux marchands africains, dénonçaient l'irrationalité supposée des pratiques sociales développées par les entrepreneurs, nombre d'études estimaient les « cultures africaines » incompatibles avec l'ethos de l'accumulation capitaliste et incapables de procéder à la valorisation des initiatives individuelles. Mais, le début des années 1980 marque un changement de paradigme qui est à relier, paradoxalement, à la récession économique embrasant le continent dans son ensemble. Alors qu'en France, un premier colloque international est organisé à l'initiative d'historiens en 1981 sur les entreprises et les entrepreneurs en Afrique au XIX^e et XX^e siècles, reprenant les théories de la dépendance et distinguant les « entreprises impériales » d'avec les « entreprises autochtones », J. Iliffe, à la même époque, propose une synthèse his-

torique du phénomène entrepreneurial à l'échelle continentale, explorant le passé colonial dans la perspective de déceler les traces d'un « capitalisme endogène ». Au cours de la décennie 1980, à mesure que la vague néo-libérale s'étend en Afrique subsaharienne sous l'impulsion des bailleurs de fonds internationaux et que la figure de l'entrepreneur est réhabilitée sinon magnifiée, les recherches empiriques sur la question se multiplient. Si les unes, reprenant à leur compte certains stéréotypes de sens commun tombent dans le piège du culturalisme, essayant de démontrer l'incapacité des sociétés africaines à s'adapter à la « culture d'entreprise » en raison de spécificités ethniques, les plus nombreuses s'efforcent, dans une perspective weberienne plus ou moins revisitée, d'identifier les dynamiques sociales endogènes à l'œuvre, replaçant les entrepreneurs africains dans une pluralité de dispositifs économiques, politiques et sociaux lesquels déterminent leurs activités professionnelles. Les travaux anthropologiques coordonnés par É. Grégoire et P. Labazée notamment mettent en avant les formes de domination associées aux activités de négoce qu'il s'agisse de dépendances inscrites dans les relations de travail ou dans les rapports de parenté, de connivences politiques ou encore de légitimations religieuses ou ethniques. Dorénavant est admise « l'existence d'un *ethos entrepreneurial africain fondé sur un calcul financier des risques, sur une gestion parcimonieuse des ressources économiques, sur un emploi approprié des « spécificités culturelles » et des pesanteurs de l'environnement communautaire ou politique » (Labazée, 1994 : 3). Dans son travail sur le Zaïre, J. Mac Gaffey montre également comment un groupe d'hommes d'affaires, tenu à l'écart du pouvoir, parvient néanmoins à se structurer dans les interstices laissés vacants, développant une « seconde économie » qui pourrait relancer l'économie nationale. S. Ellis et Y.-A. Faure procèdent de leur côté à la synthèse de recherches pluridisciplinaires produites sur la question, mettant en valeur les multiples facettes de l'objet entrepreneurial africain inscrit dans une histoire longue. Ils rappellent que les activités économiques s'étant notablement déplacées dans la sphère informelle, elles échappent ainsi à toute action régulatrice centrale, sans pour autant permettre aux entrepreneurs de prospérer. À l'évidence, les gens de la vallée du Sénégal qui se lancent dans le négoce du diamant appartiennent à cette catégorie d'« entrepreneurs*

sans entreprise » dont Granovetter (1995) a décrit le fonctionnement. Si on peut parler de réussite entrepreneuriale seulement pour les quelques diamantaires qui sont parvenus, mieux que d'autres, à maîtriser les divers ressorts sociaux et à valoriser au plan économique leurs appuis politiques, en revanche, la plupart d'entre eux semblent avoir fait preuve d'innovations en mettant en place notamment des stratégies matrimoniales élaborées pour intégrer l'univers du diamant et plus encore, leur prise de risque a été maximale dans cette aventure migratoire qui les a conduits très loin de chez eux, jusqu'en Europe, dans une période de fortes turbulences politiques débouchant sur la construction des États africains. Cette capacité à circuler, à traverser les frontières géographiques et culturelles pour asseoir leur négoce transnational caractérise très fortement ces entrepreneurs migrants.

TRAFIQUANTS OU CONTREBANDIERS ?

Entrepreneurs migrants, « négociants au long cours », les diamantaires sont-ils aussi des trafiquants ? Le commerce des pierres précieuses demeure bien souvent une activité interdite aux étrangers dans les pays producteurs qui entendent ainsi protéger leurs intérêts nationaux. Une malette, une poignée de pierres brutes et c'est un atelier clandestin qui franchit les frontières, à l'insu des pays producteurs de diamants et des sociétés minières. Il convient de choisir un aéroport d'arrivée où les fonctionnaires de douane ne posent pas trop de questions sur l'origine de la marchandise. Aussi, les diamants extraits en Sierra Leone, au Zaïre ou en Angola se renégocient-ils légalement de l'autre côté de la frontière, à Monrovia (Liberia), à Brazzaville (Congo), à Bujumbura (Burundi) ou encore beaucoup plus loin à Anvers ou Tel-Aviv. Et certains de ces pays à faibles ressources naturelles sont devenus des États contrebandiers en faisant reposer toute leur fiscalité sur leur politique commerciale de réexportation. Transaction légale ou illégale ? Si un mineur clandestin vend des diamants à un acheteur disposant d'une licence sur le continent africain, sa production devient légitime auprès des autorités nationales. S'il vend les pierres à des exportateurs qui ne disposent pas d'autorisation ou dont le comptoir demeure « officieux », la transaction devient alors illicite. Enfin, s'il traite avec des rebelles, les pierres sont qualifiées de « diamants de la guerre »

par les organismes internationaux. Tous ces diamants négociés en dehors du circuit de la De Beers font partie du marché « outside » selon la terminologie utilisée par la société.

Dans les travaux scientifiques comme d'ailleurs dans la presse, on peut noter une inflation des termes effectivement employés pour rendre compte de l'activité de diamantaire. Les uns parlent de « commerce clandestin », les autres de « négoce frauduleux », les autres enfin de « trafic » ou de « contrebande » pour qualifier le négoce d'un produit soumis à contrôle. Dans la littérature française, si les termes de trafic et de contrebande, tous deux issus de la langue italienne, semblent être employés indifféremment quand on qualifie une activité, en revanche, on parle davantage de trafiquants que de contrebandiers quand il s'agit de caractériser les entrepreneurs. Le trafic (*traffico*) désignerait, de manière élargie, un commerce plus ou moins clandestin, immoral et illicite ; on fait alors allusion au commerce spécialisé de matières illicites (drogues). Le négoce du diamant parce que contrôlé par un oligopole - en l'occurrence la De Beers - s'apparenterait à un trafic, dans la mesure où il échappe à la morale sociale que se donne l'économie libérale, soucieuse du respect de la concurrence (Misser & Vallée, 1997). La contrebande (*contrabbando*) renvoie plus précisément à une activité pratiquée « contre le ban ». Il s'agirait alors selon le Petit Larousse illustré de « l'introduction ou la sortie et la vente clandestine de marchandises prohibées ou soumises à des droits dont on fraude les autorités locales ». Les Anglo-saxons ont une compréhension plus large du terme contrebande (*smuggling*) que les Français ; la notion de *smuggling* (« *the fraudulent taking into a country, or out of it, merchandise bring something into a location secretly or by fraud* ») recouvre toutes les opérations de transport ou d'échange ne respectant pas scrupuleusement la loi ou les règlements. Il n'est pas nécessaire de passer une frontière sinon celle de la loi pour devenir contrebandier (Verna & Usurier, 1994). Alors que dans l'acception française du terme, la contrebande suppose une opération internationale.

Pour Paul Nugent, qui s'est intéressé à la circulation des marchandises et notamment du cacao à la frontière ghanéotogolaise, la contrebande ne peut pas être interprétée en

termes de « résistance » mais s'apparente plutôt à une forme de subversion commerciale de la frontière qui contribue à sa légitimation. De son côté, J. MacGaffey utilise largement cette notion de smuggling qui renvoie à ce qu'elle nomme l'économie réelle ou la « deuxième économie », laquelle comprend à la fois les activités non enregistrées mais aussi celles qui sont, à divers degrés, illégales parce qu'elles esquivent des taxes, dissimulent un revenu en nature ou issu du troc ou encore parce qu'elles sont criminelles. Les commerçants qui s'adonnent à ces formes économiques sont qualifiés plus souvent de « smugglers » que de « traffickers ». Ce dernier terme a, en effet, une connotation plus péjorative; il s'agirait d'une activité suspecte au regard de la loi. Par ailleurs, rappelons que la notion de trafic en anglais renvoie d'abord à l'idée d'échanges et de circulation dans les transports.

De la même manière, les notions « illégal », « illicite » et « clandestin » sont déclinées tout à tour alors qu'elles ne se recourent pas toujours (Egg & Igue, 1987). Cette profusion de termes et parfois leur confusion tient aux situations elles-mêmes ambiguës, dynamiques et relatives dans lesquelles les pierres précieuses circulent. Commercer de manière illicite, c'est par exemple acquérir des gemmes sans facture, les payer en liquide un peu moins cher que le prix indiqué. Mais comme le font remarquer G. Verna et J.-C. Usurier « *tous les commerçants du monde visent la meilleure rentabilité économique et souhaitent donc importer au coût le plus faible et exporter au prix le plus fort, en échappant totalement ou partiellement aux droits et taxes nationaux* ». En théorie, ils seraient donc tous à la lisière de l'illicite. Pour J. De Maillart, si l'économie trafiquante ne peut pas être considérée en tant que telle comme une économie illégale ou criminelle, néanmoins, elle s'apparente à « *un système qui fait prévaloir la recherche de plus-value et de rente, et relègue à l'arrière-plan l'utilité globale et les arbitrages sociaux de la compétition économique. Dès lors, elle favorise de facto soit l'émergence des activités criminelles tournées vers cette recherche soit la criminalisation des procédés par lesquels les activités économiques a priori licites se développent* ».

Si la notion de clandestinité voisine avec celle d'illégalité, elle se situe davantage dans un rapport d'intersection plutôt que d'équivalence. Le clandestin cultive la discrétion et

recherche l'invisibilité¹. En revanche, il n'a pas toujours vocation d'échapper à la loi. Il peut vouloir seulement s'évader d'un milieu, d'un groupe tandis que certaines formes d'illégalités ou de trafics peuvent de façon ponctuelle s'afficher ostensiblement. Par ailleurs, le caractère clandestin, c'est-à-dire caché des commerces, demeure très relatif dans la mesure où les opérateurs économiques ne cherchent pas systématiquement à contourner les postes de contrôles officiels, préférant parfois soudoyer la douane ou la police pour que leurs transactions prennent l'apparence de la légalité ou encore conjuguer les voies d'entrée légales et illicites pour désarçonner les agents de contrôle (Herrera, 1997). Si « la contrebande traditionnelle » qui consiste à faire franchir clandestinement une frontière aux marchandises ou encore à la revendre sous le manteau est très présente dans l'imaginaire collectif, parfois même glorifiée ou mythifiée, elle n'est pas la seule technique employée par les trafiquants. Loin de là. Le trafiquant use également de diverses voies d'entrées légales, recourant aux services des douanes officiels. Il peut transformer la marchandise taxable en une marchandise qui ne l'est pas ou qui l'est moins. Cette transformation illégale connue sous le nom de « modification d'appellation » suppose la complicité ou, pour le moins, la bienveillante compréhension de certains douaniers. Le trafiquant peut jouer sur les quantités exportées et, dans ce cas, il paie des taxes sur une partie seulement de la marchandise déclarée et des pots-de-vin pour le reste dont le montant correspond à un pourcentage des droits qui auraient naturellement dû être payés (Verna & Usurier 1994). Dernière stratégie envisageable : déclarer une marchandise pour un prix inférieur à la réalité en produisant des fausses factures.

D'autres travaux encore opèrent des classifications comparables, introduisant une nuance cette fois-ci entre contrebande et fraude. Si les deux activités sont entachées d'illégalité, seule la première renvoie à l'idée de clandestinité. Le contrebandier contourne en catimini les postes de contrôle alors que le second procède à des arrangements ou à des fausses déclarations avec les représentants de la puissance publique. « *D'un certain point*

1. Les diamantaires sont souvent conduits à cacher la marchandise dans des parties intimes de leur corps. D'autres rumeurs encore circulent selon lesquelles notamment Ndiouga Kebe, le grand homme d'affaire sénégalais, a été accusé à deux reprises pour trafic de têtes d'enfants, moyen supposé aussi efficace pour transporter des pierres précieuses (*Promotion*, n°39, 1979).

de vue, le fraudeur est un personnage rusé, le contrebandier est davantage un aventurier (Bennafla, 2002 : 29). De fait, ces activités sont étroitement imbriquées : un même diamantaire à des périodes différentes de sa carrière peut user alternativement de la force et de la ruse, affrontant un jour les agents de l'État, empruntant un second les chemins détournés et traversant les rivières pour éviter de payer des taxes et négociant un troisième jour avec des policiers ou douaniers corrompus. Plus généralement encore, des étapes à l'intérieur d'une même filière peuvent être légales et illégales et des trafics non comptabilisés par des agents de l'État pourront l'être par d'autres.

Si nombre de trafiquants perçoivent leur activité comme clandestine parce que conduite en secret, en revanche, ils ne reconnaissent pas toujours son caractère illicite. Ou alors ils estiment que leurs profits ne sont ni plus, ni moins illicites que ceux réalisés par la De Beers qui dispose de suffisamment de moyens pour imposer sa loi aux États au lieu de respecter la loi des États. Le groupe sud-africain est aussi connu par les diamantaires africains pour s'être lui-même appuyé sur des réseaux de trafiquants, d'acheteurs de diamants de contrebande dans la perspective d'atténuer les fuites. En outre, les diamantaires ou tailleurs de pierres installés dans les places européennes sont également complices comme le fait remarquer F. Manchuelle : « *In this matter, the Soninke smugglers were not alone to blame for diamond-cutters and businessmen in Antwerp itself were eager to buy the smuggled diamonds, even though they knew perfectly well their origins and therefore encourage this very special kind of trade* » (Manchuelle, 1987 : 455). Enfin, bien souvent, les trafiquants africains n'évaluent pas leur négoce comme une activité immorale ni condamnable. Ils tiennent un raisonnement essentiellement matérialiste et pragmatique : le commerce de pierres précieuses est avant tout un moyen rapide et efficace de s'enrichir et si c'est possible de tirer avantage des désordres locaux ou encore de l'ignorance des populations autochtones. Alors pourquoi s'en priver ? Ce ne sont pas leurs affaires qui sont condamnables, mais les contraintes juridiques que les États font peser sur les échanges transfrontaliers. Les négociants refusent donc de respecter les règles de change et d'imposition qui rendraient leurs transactions nettement moins rentables. Ils reconnaissent néanmoins, de manière contradictoire, tirer profit de ces différentiels aux frontières et sont disposés à payer le prix

de leur irrespect des règles édictées par les appareils d'État eux-mêmes bien souvent corrompus.

Plus largement, pour les opérateurs économiques sénégalais, la fraude s'apparenterait à une « *stratégie de survie pour détourner la législation non adaptée à la logique commerciale ou contraire aux habitudes* » (Marfaing & Sow, 1999); les auteurs expliquent que la fraude en Afrique recèle une dimension politique, puisant son origine dans le rapport à la colonisation. Frauder pour un entrepreneur africain, c'était d'abord faire acte de résistance et de contestation vis-à-vis d'une législation imposée par le pouvoir colonial. À l'époque contemporaine, la contrebande devient un moyen de réduire les disparités régionales introduites par le partage colonial (Igue, 1983). Mais, les hommes d'affaire justifient leur attitude d'abord par le désintérêt que leur porte la classe politique, ensuite par les pratiques de concussion déployées par des agents de l'État qui contournent les normes économiques qu'ils ont eux-mêmes contribué à définir. J. Mac Gaffey rappelle ainsi que les plus grands prédateurs sont solidement implantés au cœur même de la puissance publique: « *...one reason smuggling was so difficult to prevent was because the biggest smugglers were the authorities themselves* » (Mac Gaffey, 1987 : 123). Au-delà de ces critiques faites à l'encontre des pouvoirs publics, les négociants ont aussi pleinement conscience que les lois qui régissent le commerce de diamants dans les pays producteurs ne relèvent pas seulement de considérations techniques. Elles attribuent inégalement le droit d'exercer cette activité, accordant la priorité aux nationaux les plus nantis, autrement dit à leur clientèle et tout cela au nom de l'intérêt général. Par ailleurs, ces lois fluctuent dans le temps: un jour les groupes étrangers sont interdits de commerce et, le lendemain, pour convenance du pouvoir politique en place, ils sont, à nouveau et à certaines conditions, autorisés à ouvrir des bureaux d'achat. C'est donc en enfreignant ces lois et non ce qu'ils considèrent comme la justice que les commerçants se retrouvent sur le terrain de la contrebande.

Le statut de trafiquant n'est en aucun cas considéré comme méprisable par les diamantaires du fleuve Sénégal; bien au contraire, ceux-là tirent une fierté certaine de cette activité dangereuse et subversive. Dans les pays producteurs

de diamants, ils sont respectés et enviés par les populations autochtones qui n'ont pas encore franchi le pas.

« Les Zambiens creusent, ils ne connaissent pas la valeur des pierres et ils restent très impressionnés par le fait qu'on ait traversé plein de pays. Ils se comportent avec nous comme avec des Blancs, avec beaucoup de respect. Ils sortent tout juste de la forêt et ils vivent dans la misère »².

En revanche, les autorités de ces mêmes pays usent de qualificatifs beaucoup moins flatteurs pour désigner ces trafiquants. Au lendemain de l'expulsion de 1971, Mobutu les accusait d'être des parasites : « *Le budget 1972 qui devait atteindre 357 millions de zaires a été ramené à 326 millions de zaires en raison de l'action néfaste des margoulins... Tous les travaux qui peuvent être effectués par des Congolais le seront et nous n'accepterons plus que viennent chez nous des pseudo vendeurs de cacahuètes ou de coca-cola* » (Le Soleil, 1er octobre 1971). Au seuil des années 1990, reprenant à son compte le discours des pouvoirs publics, un journaliste congolais qualifiait les diamantaires ouest-africains et libanais de « vermine » pour l'économie de Kisangani³.

TRAFIQUANTS MAIS PAS TRUANDS

Si les activités initiées par les gens de la vallée du fleuve Sénégal peuvent s'apparenter à des activités frauduleuses et être qualifiées de trafic, en revanche, elles ne peuvent être considérées comme des activités mafieuses. Un distinguo important doit être introduit entre l'illicite et le criminel. A. Tarius comme V. Ruggiero ont montré, dans leurs travaux respectifs, qu'il y aurait erreur d'interprétation à vouloir confondre informalité et criminalité. Ces deux mondes restent bien séparés. Les négociants en diamants activent de multiples ruses ou stratégies pour parvenir à leurs fins, prenant des libertés notables avec la loi, corrompant des fonctionnaires et instrumentalisant, à l'occasion, leurs partenaires lors des transactions. Mais, ils s'interdisent de franchir certaines frontières qui, précisément, les propulseraient dans la

2. Entretien à Dakar le 24 février 1992, avec M. B., ressortissant d'un village près de Matam, expulsé de Zambie en janvier 1992.

3. R. Luaua, « L'or et le diamant ! Une véritable malédiction pour le Haut-Zaïre », *Umoja*, 3-4 juillet 1992 ; cité par Jean Omasambo Tshonda.

catégorie criminelle. S'ils sont fréquemment victimes de rackets de la part des agents des douanes et de police, de menaces voire d'atteintes physiques de la part des escrocs qui entendent extorquer leurs biens, d'expulsions, d'emprisonnement et parfois même de massacres par les forces de l'ordre comme en 1979, à Katekelayi et à Luamuella au Kasai oriental (Politique africaine, 1982), ils ne s'autorisent pas cependant à retourner la violence contre ceux qui font obstacle à leurs activités. À l'image du trafic de drogues, le négoce du diamant fait, en effet, l'objet d'une bataille implacable entre les différents protagonistes et sa très forte valeur conduit à l'organisation d'une société à la fois hautement sécuritaire et hyper-répressive.

**« DIASPORÉ », ENTREPRENEUR TRANSNATIONAL
OU MINORITÉ INTERMÉDIAIRE ?**

En lien avec l'affaiblissement du modèle de l'État-nation territorialisé et le développement de la mondialisation, la notion de diaspora revient en force (Anteby-Yemini, Berthomière, Sheffer, 2005), dépouillée pour partie de sa dramaturgie, pour qualifier les nouvelles formes migratoires. Si le rapport au territoire des diasporas –leur capacité à surmonter la distance entre ses membres et la distance à son territoire d'origine– reste centrale pour les géographes (Bruneau, 2004), ils sont néanmoins de plus en plus nombreux à s'intéresser aux dynamiques internes des diasporas (Medam, 1993 ; Sheffer, 1995) et à considérer que le territoire de la diaspora loin d'être univoque correspond à une pluralité d'espaces équivalents (Ma Mung, 1992). À partir de l'exemple chinois, È. Ma Mung retient deux caractéristiques morphologiques pour définir la diaspora : la « multipolarité » de la migration et « l'interpolarité » des relations avec le pays d'origine et entre les différents pôles de la migration. De la même manière, les sociologues tendent à s'éloigner du cas paradigmatique de la diaspora juive notamment pour ce qui concerne la référence aux circonstances dramatiques de la dispersion ainsi qu'au mythe du retour ; ils mettent en lumière la capacité des « diasporés » à décliner de manière dynamique une pluralité d'identités, remettant ainsi en question les définitions essentialistes ou trop rigides qui ne permettent pas d'appréhender l'évolution des formes

diasporiques (Bordes-Benayoum, 2002). Enfin, ils invitent à repenser la diaspora comme dissémination culturelle ; la diffusion spatiale ayant montré ses limites pour comprendre l'expérience sociale (Bordes-Benayoum, Schnapper, 2006). D'autres débats encore ont opposé les modernes aux post-modernes, les seconds définissant les diasporas (« diasporas hybrides ») non plus par la continuité historique mais plus largement par la diversité, le métissage et la dissémination de ses membres, distinguant les diasporas victimes (Juifs, Arméniens, Africains) et commerciales (Indiens, Chinois, Libano-syriens) des diasporas culturelles (Caraïbes). Selon S. Dufoix (2003), cette notion qui a connu une inflation considérable depuis vingt ans et qui s'est transformée en mot « global », embrassant de plus en plus de populations et de situations, devenant officiellement le nom même des populations nationales vivant en dehors des frontières, a perdu notablement de sa pertinence pour comprendre les liens transétatiques contemporains qui se nouent.

À ces nouveaux modèles théoriques de la diaspora construits toujours néanmoins en référence à l'identification nationale, se greffe aujourd'hui celui des communautés transnationales qui, au contraire, met l'accent sur l'autonomisation totale des migrants par rapport au fait national. Les « transmigrants » (Glick Schiller, 1999) procèdent à d'intenses circulations entre leurs lieux d'origine et de résidence, participant à plusieurs univers économiques, culturels et politiques à la fois, structurant des réseaux stratégiques et jouant à l'occasion de l'ethnicité pour bénéficier de ressources supplémentaires (Poutignat, Streiff-Fenart, 1995). Transcendant et exploitant les différentiels de frontières, ils déploient leurs activités en marge des autorités de régulation étatique, jouant sur une dialectique incessante entre le local et l'international. Contesté par les uns pour n'avoir été mis en lumière qu'à travers des travaux empiriques et monographiques, par les autres pour n'être qu'une forme actualisée de formes plus anciennes d'adaptation économique des immigrés, le concept de « transnationalisme » a cependant l'intérêt de dépasser les cadres territoriaux nationaux et d'orienter le regard du chercheur vers des mouvements de va-et-vient, de navettes qui jusqu'alors avaient été très souvent occultés ou dont le caractère incessant, permanent avait été obliéré. Une mondialisation

discrète s'accomplit par le bas que A. Tarrius et A. Portes, chacun à leur manière, ont pu notamment décrire avec force et précision.

Tout au long de leur périple qui les conduit jusqu'en Europe, les diamantaires du fleuve Sénégal ont usé de la circulation et de la dispersion comme paravents à la clandestinité. Combinant lieux d'origine, espaces de transit et territoires d'immigrations, ils élaborent des réseaux internationaux bien souvent en contradiction avec les intérêts des États qu'ils traversent. On qualifiera ces formes migratoires de *Diam'spora*, considérant donc la notion de diaspora au sens élargi et métaphorique. Les diasporas tout en conservant des liens avec le pays d'origine deviennent vite complémentaires des économies des pays investis et s'y affirment tout aussi rapidement comme des acteurs politiques à part entière. Assurément les ressortissants de la vallée du Sénégal développent des stratégies paradoxales : s'ils s'efforcent d'instrumentaliser leur appartenance aux pays d'accueil, ils se tiennent néanmoins à distance des possibles figurations de la réussite, demeurant étrangers et de passage. Par ailleurs, la dimension communautaire si elle est parfois mise en avant par les diamantaires pour accroître leurs chances n'est qu'une ressource identitaire « mise en relief » parmi d'autres. S'ils procèdent à une idéalisation de leur terre natale, on ne peut pour autant parler d'engagement collectif envers le pays d'origine. Leur groupe se reconfigure en permanence indépendamment de leur dispersion à partir de leurs territoires d'origine. Les pratiques de ces trafiquants ouest-africains rappellent aussi celles des « minorités intermédiaires » telles que les discute E. Bonacich. Ils occupent une position intermédiaire dans les négoce qu'ils développent à l'étranger, entre les exploitants miniers et les responsables de comptoirs, entre les populations autochtones et les autorités nationales, position qui les conduit à conserver leur statut d'étranger. « *In contrast to most ethnic minorities, they occupy an intermediate rather than low-status position – they tend to concentrate in certain occupations, notably trade and commerce... They play the role of middleman between producer and consumer, employer and employee, owner and renter, elite and masses* » (Bonacich, 1973 : 583). J. Mac Gaffey reprend d'ailleurs cette terminologie dans le travail qu'elle a entrepris au Zaïre au milieu des années

1970 pour caractériser les entrepreneurs transnationaux ressortissants du fleuve Sénégal: «*We do not know very much about the traders and intermediaries. Some of them were the Senegalais who established efficient, illicit export networks for diamonds, gold and other commodities. But the diamond miners, intermediaries and traders from the local population also profited. The trade raised their incomes and stimulated production of palm oil in Lower Zaïre and fish in Kivu*» (Mac Gaffey, 1987 : 123). F. Misser et O. Vallée insistent à leur tour sur le rôle déterminant des intermédiaires dans le négoce du diamant qui rendent inopérante la notion même de filière économique: «*Ainsi une partie de la commercialisation du diamant ne s'inscrit pas immédiatement dans le grand marché international des diamantaires et de la CSO. Une véritable chaîne d'intermédiaires dans un foyer naturel de contrebande préexiste à la place théorique du marché et la configure* » (Misser & Vallée, 1997 : 173).

LES OUTILS DE LA RÉFLEXION

Débutée en 1992 et poursuivie jusqu'en 2002, cette recherche s'est appuyée à la fois sur des entretiens, des enquêtes, des observations ainsi que sur un travail d'archives. Ces travaux ont été conduits selon des méthodes différentes, dans des lieux multiples, qui correspondaient aux espaces participant de la construction du territoire du diamant. L'introduction dans ce milieu fermé, où règne la loi du silence, n'a pas été facile. Si les diamantaires africains rencontrés ont bien voulu rendre compte, au fil des rencontres, de leurs itinéraires migratoires et professionnels, les questions relatives à leurs relations d'affaires tant avec des compatriotes qu'avec des marchands étrangers ont rarement pu être approfondies de même que l'évolution de leurs relations familiales ou encore les modalités de leurs négociations dans les sphères politiques. De façon à mieux apprécier et à relativiser leur place dans les sociétés traversées, tout un travail complémentaire a donc dû être conduit auprès de personnes ressources, proches un temps de ces entrepreneurs-migrants pour avoir travaillé avec eux, pour eux ou en concurrence avec eux, pour avoir partagé un moment leur vie. Mais cet exercice a lui-même dû être combiné à de nombreuses observations pour fonder les interprétations.

Sur près de dix ans, une soixantaine de récits de vie ont pu être reconstitués auprès de trafiquants de pierres précieuses, réinstallés ou de passage au pays (Dakar, villages de la vallée du fleuve Sénégal (départements de Podor, Matam et Bakel), Burkina Faso, Mali) ou encore en migration (Séguéla et Abidjan en Côte-d'Ivoire, Genève, Anvers). La situation politique au Congo (ex-Zaïre) et au Burundi a définitivement remis en cause une mission prévue en 1996 à Kinshasa et Bujumbura sur invitation de diamantaires. Les biographies rétrospectives ont été récoltées sur plusieurs années et dans plusieurs lieux pour un même individu de façon à ce que l'accroissement de la compétence du chercheur, de sa connaissance du milieu diamantaire puisse prendre le pas sur les représentations et permettre la conduite d'entretiens de plus en plus précis ; elles ont pu être resituées dans des collectifs familiaux ou villageois par le biais d'un travail sur les généalogies. De manière à connaître l'envers du décor, ces récits de vie ont été complétés par toute une série d'interviews réalisés auprès de responsables de comptoirs, de bijoutiers, de membres d'associations de commerçants émigrés, de griots, de fonctionnaires et du personnel politique. Mais l'information obtenue notamment auprès de quelques diamantaires juifs d'Anvers et de Genève n'a pu être exploitée qu'à la marge ; ces derniers ne souhaitant pas préciser les modalités de leur collaboration avec les entrepreneurs africains. Des diamaneurs installés dans des zones d'extraction ancienne (Séguéla et Diarabala en Côte-d'Ivoire, Kérouané en Guinée) ont également été interrogés. En Guinée, vingt-deux entretiens ont été réalisés entre août et septembre 1992, permettant la reconstitution de l'itinéraire migratoire et professionnel et le repérage des modalités d'installation et d'insertion dans le chantier à la fois des mineurs, des « chefs » de mines, des « balanciers », des collecteurs et des revendeurs principalement étrangers. Ils étaient installés à proximité des petites villes de Dinguiraye et de Kérouané, respectivement sur les sites de Mataganian et de Banankoro. Sur chaque site, tout un travail préalable effectué par B. Deme, enquêteur guinéen dont le père était lui-même diamantaire, a permis de resituer l'histoire des gisements, de leur découverte à leur exploitation, de pointer l'évolution des réglementations concernant l'extraction individuelle ainsi que l'organisation de la commercialisation, de décrire au quotidien la vie dans le « camp » et de distinguer les différents groupes

en présence pour chaque type d'activité. Conduire une réflexion à la fois dans des sites aurifères et diamantifères devant permettre d'établir des comparaisons et de mieux comprendre les interrelations entre ces deux activités. Située à 520 km de Conakry, au nord-est de la Guinée, coincée entre des montagnes, en zone de savane, au cœur du Fouta Djallon, Dinguiraye est considérée comme la cité des Toucouleurs de Guinée. Elle a, en effet, accueilli les guerriers et prédicateurs du Fuuta Tooro, escortant dans sa guerre sainte El Hadj Omar Tall, adepte de la Tidjania et elle fut au XVIII^e siècle la base arrière de son empire théocratique. Le site de Matagania implanté près d'une petite rivière, à 67 km à l'est de Dinguiraye (6 heures de marche) est reconnu pour être le plus important centre d'exploitation de l'or dans la région et le plus ancien; son exploitation artisanale ayant débuté en 1930. La ville de Kérouané installée à la limite de la haute Guinée et de la Guinée forestière se trouve quant à elle située à 850 km de Conakry. Si les mines de diamants de Banankoro sont les plus importantes dans la région, de nombreux villages miniers se sont aussi créés à proximité; des chantiers de prospection se sont ouverts à moins d'un kilomètre du centre de Kérouané où des enquêtes ont également été menées.

Un recensement a été effectué dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal des migrants ayant extrait ou vendu, un temps, le diamant brut. 376 enquêtes ont ainsi pu être réalisées entre août et septembre 1994, dans 52 villages répartis dans les arrondissements de Kanel, d'Ourossogui, de Semme et de Thilogne dans le département de Matam au Sénégal, dans lesquels la présence de diamantaires avait été signalée. Ce qui complète les entretiens biographiques effectués dans d'autres villages du département. Rappelons que le département de Matam regroupe 338 villages ou hameaux soit une population de près de 230 000 habitants. L'administration de ces questionnaires par l'équipe d'enquêteurs de Moussa Diop était précédée dans chaque village d'une discussion avec les responsables politiques et associatifs avec présentation des objectifs de la recherche et d'une identification des « diamantaires » ressortissants du village et des villages voisins à partir d'un croisement des témoignages. Deux types de questionnaires ont ainsi été élaborés: le premier s'adressait directement aux migrants rentrés définitivement au village ou de

passage à l'occasion d'une visite ou d'un refoulement ; le second, plus délicat, a été conçu à l'endroit des membres de la famille d'un diamantaire absent parce que toujours en activité ou en prison à l'étranger ou encore en visite dans sa famille à Dakar. Le premier questionnaire permet de reconstituer de manière articulée à la fois son itinéraire migratoire, professionnel depuis son premier départ du village et de connaître les liens qu'il a entretenus avec ses logeurs tout au long de son parcours ainsi que l'implication d'autres membres de sa famille dans l'extraction ou le négoce du diamant. Il a également pour objectif d'identifier la nature des investissements réalisés au pays ainsi qu'à l'étranger et de repérer le niveau de ses responsabilités politiques, religieuses ou associatives autant dans le pays d'origine que les pays traversés. Sa connaissance du milieu diamantaire africain est également sollicitée. Le second questionnaire dissocie les itinéraires migratoires, professionnel et familial, s'intéressant au premier départ du village, au dernier retour et à la situation actuelle. Il porte également sur les investissements et les responsabilités du migrant. Une information est sollicitée sur l'identité de la personne interrogée (le plus souvent un frère ou un cousin ; les épouses n'ayant bien souvent pas une connaissance précise des trajectoires de leurs maris). De la même manière est signalée dans l'entretien la date du dernier contact avec le migrant de manière à mieux contrôler le niveau de fiabilité des réponses obtenues.

Femmes et enfants de diamantaires ont d'autre part fait l'objet d'investigation. Nous avons pu conduire une quarantaine d'entretiens à l'occasion de missions dans la moyenne vallée du Sénégal, à Dakar et à Anvers auprès de Sénégalaises ayant accompagné ou rejoint par le passé leurs maris diamantaires en Afrique orientale mais aussi auprès d'épouses zairoises, zambiennes ou burundaises installées provisoirement ou durablement au Sénégal. Il a été possible également de rencontrer des fils et filles de diamantaires maliens et sénégalais dans des situations professionnelles diversifiées ; les uns étant devenus eux-mêmes diamantaires, les autres exerçant d'autres types d'activités ou étant encore en formation parce que plus jeunes.

Outre les entretiens et questionnaires, un travail d'observation a été entrepris dans le cadre de réunions régulières tenues au sein de l'association sénégalaise des commerçants émigrés auxquelles j'ai pu participer, en compagnie de Cheikh Ouma Ba, collègue chercheur qui a joué le rôle de traducteur quand les débats se déroulaient en *pulaar*. Ces réunions à la fréquence irrégulière regroupaient à chaque fois parmi les commerçants émigrés une majorité de diamantaires rentrés au pays, qui entendaient trouver des solutions pour régler les problèmes de leurs compatriotes expulsés ou emprisonnés, en raison de leur implication dans le trafic de diamants. Ces réunions avaient aussi pour objectif de faire le point des projets collectifs notamment en matière immobilière et professionnelle susceptibles d'être appuyés financièrement par le gouvernement sénégalais. Régulièrement, des personnalités politiques – à l'instar du directeur des Sénégalais de l'Extérieur – étaient invitées à ces assemblées pour connaître les doléances des diamantaires et échanger des informations. Des comptes rendus des missions effectuées en Côte-d'Ivoire et au Gabon par des membres de l'association, à l'occasion de la campagne présidentielle de 1993, ont également pu être collectés dans ces espaces de discussion tout comme certaines interventions retranscrites.

Les archives nationales à Dakar (ANS) et à Aix-en-Provence (ANSOM) ont également été consultées de façon à mieux resituer la micro-histoire des diamantaires dans la migration africaine. C'est ainsi que des dossiers rassemblant entre 1956 et 1958 des télégrammes échangés entre le Ministère de l'outre-mer et ses services diplomatiques et de sécurité en poste en Guinée, en Sierra Leone, en Côte-d'Ivoire, en Mauritanie, en Haute-Volta et au Soudan mais aussi des rapports de police ou des forces armées recensant le nombre de migrants refoulés de Sierra Leone par les autorités britanniques ou encore, des rapports de gendarmerie faisant le point sur la situation dans les mines de diamants ont pu être exploités. Des témoignages d'ingénieurs des mines, de géologues et d'administrateurs de sociétés minières qui étaient en service en Afrique Occidentale Française entre 1945 et 1960 ont également été consultés. Par ailleurs, une recension systématique de la presse sénégalaise entre 1970 et 1995, combinée à des entretiens effectués auprès des responsables du

Ministère des Émigrés et de l'Association des commerçants sénégalais émigrés ont permis d'établir un premier bilan des expulsions des diamantaires au fil des années. Enfin le dépouillement du magazine « l'Émigré », créé à l'initiative d'un grand diamantaire a été effectué de manière à mieux apprécier la mise en scène à laquelle procède les diamantaires eux-mêmes.

Ce travail de terrain réalisé sur près de dix ans a rassemblé et combiné des données éclectiques, de pertinence et de fiabilité variables mais dont la convergence et le recoupement nous semblaient la garantie d'une « plausibilité accrue ». C'est aussi le temps qu'il a fallu pour ne plus recueillir de données complètement nouvelles et considérer qu'il fallait mettre fin à la phase de terrain, au nom du principe de saturation (Glaser & Strauss, 1973).

Cet ouvrage se décline en six chapitres. Le premier chapitre appréhende, sur plus d'un siècle, les mutations du monde du diamant brut à travers les heurs et malheurs du cartel sud-africain De Beers. Cette contextualisation paraît déterminante à la fois pour mieux situer et relativiser la place mineure qu'occupent les diamantaires ouest-africains dans cet univers très codé et hiérarchisé, intervenant sur le marché libre, et pour mieux apprécier à quel point les mesures prises en amont par le puissant empire minier peuvent influencer largement l'activité de ces petits trafiquants discrets. Le deuxième chapitre porte sur une période spécifique – la fin des années cinquante – et se limite à l'Afrique de l'Ouest. Il décrit les modalités de la course aux diamants en pleine décolonisation, interrogeant à la fois le rôle joué à cette époque par le trust De Beers, les États en pleine recomposition et des centaines de milliers de prospecteurs et trafiquants partant à l'assaut des gisements alluvionnaires. Là encore, la micro-histoire de ces migrants du fleuve Sénégal, qui ont participé en tant que diamineurs, *mastas* ou trafiquants à ce mouvement d'ampleur avant de poursuivre leur route et leur carrière, rencontre la grande histoire où s'affrontent des conceptions différenciées de la notion de territoire (territoire colonial, national versus « territoire circulatoire »). Dans le troisième chapitre, la focale est réglée sur la pluri-activité des diamantaires ouest-africains, ces « hommes valises », aux parcours

hétérogènes, qui non seulement jouent à cache-cache avec la De Beers, ses sociétés minières filialisées et les États producteurs de pierres précieuses, mais encore doivent négocier, pour tenir leur rang dans la filière, en amont, avec une myriade de diamineurs africains et, en aval, avec les diasporas juive et libano-syrienne qui exercent leur hégémonie sur la commercialisation et la transformation des gemmes au plan mondial. Le quatrième chapitre met en lumière la manière dont, au lendemain des Indépendances, ces entrepreneurs migrants recomposent les territoires du diamant de l'Afrique à l'Europe en passant par l'Asie. Au gré des interdictions et des expulsions et grâce au soutien d'intermédiaires logeurs, ils parviennent à connecter entre eux les sites d'extraction surgis de la brousse aux capitales africaines où se négocient, dans des comptoirs plus ou moins officiels, les pierres brutes et aux bourses du diamant sur le continent européen où s'opèrent les transactions les plus juteuses. Mais, les compétences acquises par ces marchands dans le monde du diamant ne sont pas transposables, en un jour, dans les milieux d'affaires des pays d'origine. Ce sont ces difficultés de reconversion qui sont abordées dans le chapitre 5 à travers une analyse des réinvestissement économiques et politiques effectués au Sénégal plus particulièrement. Enfin, dans un dernier chapitre, il s'agit d'apprécier comment la concurrence et l'animosité, qui règnent bien souvent entre les différents segments de la parentèle, participent notablement à la fragilisation voire au déclin des petits empires diamantaires construits sur une génération.

DE BEERS OU LE DÉCLIN DE L'EMPIRE MINIER SUD-AFRICAIN

SUR LES TRACES DE LA DE BEERS CONSOLIDATED MINES

La découverte de l'*Eurêka* et de *Star of South Africa*, à la fin des années 1860 tout au sud du continent africain, déclenche une ruée de prospecteurs et d'aventuriers sur les rives de l'Orange et du Vaal rappelant le rush vers l'or californien. D'autres pierres sont bientôt découvertes plus à l'intérieur des terres, dans la colonie anglaise du Cap. Du *Big Hole*, cette mine profonde de 800 mètres et d'une circonférence de 1,5 kilomètre, seront remontés par les mineurs entre 1872 et 1874 près de 2 millions de carats. La cité champignon, qui croît autour de cette colline, prend d'abord le nom de *New Rush* avant d'être rebaptisée Kimberley, en l'honneur du gouverneur de la province, ministre des affaires coloniales. Sur le site, deux frères d'origine *boer*, Dietrich et Johannes De Beers, exploitent une parcelle d'où sont extirpées de nouvelles richesses qui permettent à la *Jewelers Circular* de parler d'un *De Beers New Rush*, en janvier 1872 (Vleeschdrager, 1997).

La même année, attiré par l'aventure minière qui enfièvre le sud du continent africain, Cecil Rhodes quitte l'Angleterre pour proposer ses services comme intermédiaire entre les mineurs et les revendeurs après avoir travaillé dans un premier temps dans la mine De Beers. Le gisement n'est pas alluvionnaire et la prospection dans les pipes de kimberlite suppose bientôt un matériel d'excavation, de laverie et de maintenance qu'un mineur solitaire ne peut réunir. L'exploitation se faisant de plus en plus profonde, les effondrements et les accidents se multiplient, décourageant plus d'un prospecteur. Rhodes, quant à lui, s'enrichit au point de pouvoir acheter sa propre concession dans la mine De Beers qu'il confie à un associé avant de rejoindre l'Angleterre pour

suivre des études à l'Université d'Oxford. De retour à Kimberley, il est bien décidé à mener de front expansion économique et carrière politique. Il rachète trois concessions dont celle des frères De Beers pour créer en 1886 la « De Beers Mining Company » qui produit bientôt 2,5 millions de carats par an. Ensuite, usant des relations qu'il a tissées dans le cercle des grands opérateurs financiers, il rachète l'une des quatre sociétés minières contrôlant la mine de Kimberley et, en 1888, la « De Beers Consolidated Mines Limited » naît de la fusion de la « De Beers Mining Company » et de la « Barnato Kimberley Central ». Appuyé par la famille Rotschild, Cecil Rhodes signe à son adversaire - Barnato Isaacs - qui restait l'actionnaire principal de la société De Beers - un chèque historique de plus de 5 millions de livres sterling et devient l'unique propriétaire des mines de Kimberley sur lesquelles travaillent près de 30 000 ouvriers. Dès le début de son entreprise, Rhodes a l'ambition de limiter au maximum la concurrence en jetant les bases d'un *trust*. Sa compagnie signe d'abord un contrat de vente exclusif auprès de dix sociétés londoniennes puis Cecil Rhodes crée en 1890 le « London Diamond Syndicate », structure chargée de développer les intérêts de ses quatorze membres (dont De Beers) en contrôlant à la fois la production et la distribution du diamant brut.

Poursuivant son expansion, l'homme d'affaires investit également sa fortune dans la recherche de filons d'or, dans les régions du Rand, créant une nouvelle société: la « Consolidated Gold Field of South Africa ». Cette quête prend aussi forme au gré des manœuvres politiques des autorités britanniques qui entendent contrôler les ressources minières et agricoles provenant des États Boers du Transvaal et d'Orange. Avec leur autorisation, il parcourt et conquiert ainsi de nouveaux territoires, plus au Nord, auxquels il donne son nom: Rhodésie, en 1889. Promoteur convaincu de l'idéologie impérialiste, il devient Premier ministre l'année suivante et déclare le rattachement de ses conquêtes à la Couronne britannique. Quand la difficile cohabitation entre Anglais et Boers dégénère en conflit sanglant en 1899, il se charge lui-même de la défense de la ville de Kimberley.

Cecil Rhodes s'éteint en 1902, l'année de la découverte du plus important gisement sud-africain - *Premier* - du côté de

Pretoria. Trois ans plus tard, le plus gros diamant du monde à ce jour, le *Cullinan* (3206 carats) y est extrait. Bientôt plane la menace d'une surproduction mondiale de pierres précieuses et c'est le premier test pour le « London Diamond Syndicate » qui ne parvient pas, dans un premier temps, à convaincre les actionnaires de la mine Premier de le rejoindre ni de lui confier la vente de ses pierres brutes. C'est alors que les prix du diamant chutent entraînant la faillite des diamantaires mais aussi des tailleurs européens les moins solides. De nouveaux gisements sont découverts un peu partout en Afrique de l'Ouest et De Beers travaille à trouver un équilibre entre rachat de l'ensemble de la production et contrôle des ventes.

Dans ce contexte, Sir Ernest Oppenheimer, jeune *trader* issu d'une famille de commerçant juifs allemands, qui avait été mandaté par sa compagnie basée à Londres pour acheter des lots de diamants en Afrique du Sud pendant la guerre des Boers, s'installe à Kimberley. Au cours du premier conflit mondial, il prend les rênes de la compagnie De Beers et, en dépit des turbulences, s'efforce de maintenir le cap défini par ses prédécesseurs. Puis, grâce à un solide partenariat financier, il crée en 1917 l'« Anglo American Corporation », société minière chargée de l'extraction et de la commercialisation de l'or, de l'argent et du diamant qui prend définitivement le contrôle des mines du sud-ouest africain acquises par l'Afrique du Sud. Il rachète, enfin, en 1923 le « Syndicat ». Mais, dans la nouvelle configuration politique sud-africaine, des obstacles sont dressés par le parti nationaliste pour que les grandes sociétés multinationales telles De Beers et l'Anglo American ne puissent acquérir de nouveaux gisements ni contrôler les ventes. Or, au seuil de la crise des années 1930, le gouvernement n'a pas les moyens de sa politique. C'est ainsi que naît le plus grand cartel de tous les temps dirigé de main de maître par la famille Oppenheimer.

L'ART DE LA CHASSE AUX DIAMANTS¹ OU LA NAISSANCE DU PLUS GRAND CARTEL MONDIAL

Le diamant est rendu artificiellement rare et précieux par la famille Oppenheimer qui, grâce à sa puissance financière, a

1. En référence à l'accroche utilisée par De Beers dans sa publicité.

pu conserver pendant plus d'un demi-siècle le monopole mondial du marché du diamant brut. Dès sa nomination à la présidence de la De Beers, en 1929, Ernest Oppenheimer s'emploie à rationaliser le groupe minier. L'Anglo American se spécialise dans l'or alors que De Beers se réserve le contrôle exclusif du diamant. Le « Syndicat » est intégré à la compagnie de Beers, sous le nom de « Diamond Corporation ». Il gère le stock de pierres brutes. Un dispositif commercial particulièrement efficace est mis en place dès 1934: la « Central Selling Organisation » ou CSO est donc chargée via ses filiales de racheter (« Diamond Corporation ») et de revendre la totalité des pierres brutes (« Diamond Trading Company » pour la qualité joaillerie et « Industrial Distributors » pour la qualité industrielle) (Tableau 1). Les propres mines du groupe essaimées en Afrique du Sud, Botswana et Namibie fournissent près de la moitié de la production mondiale. La CSO rachète également les diamants des autres fournisseurs qu'elle est parvenue à filialiser en leur garantissant une stabilité des prix et une régularité des débouchés (Angola, Australie, Russie, Sierra Leone, Tanzanie et Zaïre). En aval, sur le marché libre d'Anvers, elle s'efforce de récupérer auprès des trafiquants – ceux-là même qui occupent le cœur de cet ouvrage – les pierres provenant de Côte-d'Ivoire, du Ghana, de Guinée, de République centrafricaine ou encore du Brésil et du Venezuela. Pour adapter l'offre à la demande et donc maîtriser les variations des prix², la CSO s'est constituée un stock important de pierres précieuses³. Quand la demande progresse sans qu'il y ait augmentation de la production, la CSO puise dans ses réserves pour équilibrer le marché et atténuer les augmentations de prix⁴. Au contraire, quand la demande décline et l'offre devient excédentaire, elle achète des gemmes sur le marché libre ou marché de l'« outside », pour soutenir le prix.

Puis, elle écoule les diamants au compte-gouttes, dix fois par an, simultanément à Londres, à Kimberley et à Lucerne⁵,

2. Son prix n'a jamais baissé depuis la création de la C.S.O. en 1934.

3. Le stock était évalué à \$ 3 milliards en 2000 et, au plus fort de la crise économique, en 1998, à \$ 4,8 milliards.

4. Difficile cependant de faire la distinction entre une stabilisation des prix et une augmentation des prix causés par une situation de monopole.

5. Lucerne n'intervient dans ce dispositif qu'à partir de 1980, date de la création de De Beers Centenary Ag.

TABLEAU 1

**LA CENTRAL SELLING ORGANISATION
À LA FIN DES ANNÉES 1950**

CSO	
Société d'achat : Diamond Corporation	Société de vente : Diamond Trading Compagny <i>(qualité joaillerie)</i> Industrial Distributors Inc. <i>(qualité industrielle)</i>

LES FILIALES DE LA CSO				
DIAMANG <i>Angola</i>	Bécéka, Forminière <i>Congo Kinshasa</i>	CAST, AkimConc. <i>Ghana</i>	SLST <i>Sierra leone</i>	Williamson <i>Tanganyika</i>

auprès de 120 à 160 courtiers accrédités dénommés *sightholders* (porteurs de vue). Lors de ces « vues », ces clients privilégiés, qui doivent justifier d'une assise financière importante⁶, voient pour la première fois les pierres. Dans une petite boîte, ils reçoivent chacun un lot de diamants dont ils ne peuvent négocier ni la combinaison (assortiment) savamment orchestrée par la De Beers⁷ ni le prix. « *Take it or leave it* » : ils doivent payer comptant. Le contenu de ces boîtes atteint une valeur de 1 à 25 millions de dollars. Tailleurs ou grossistes, les diamantaires repartent ensuite vers Anvers, New York, Tel-Aviv ou New Delhi pour approvisionner les professionnels de la taille directement ou par l'entremise des bourses de diamants réparties dans le monde. Difficile de déroger à un tel système; ceux qui s'y sont essayés ont été exclus définitivement de ce monde fermé et secret où le faux pas n'est guère admis.

La famille Oppenheimer a compris qu'elle devait également, par une promotion efficace, stimuler la vente des diamants en joaillerie qui est loin de connaître la même progression que le diamant industriel et de permettre les mêmes débouchés⁸. Sa première campagne axée sur la bague de mariage fut particulièrement réussie; elle mettait en scène l'accroche devenue célèbre: « un diamant est éternel ». Le géant minier consacre donc des moyens considérables pour vendre du rêve. Il finance des campagnes publicitaires à travers le monde, ciblant tout particulièrement les pays émergents, organise des concours pour de jeunes créateurs, accompagne des défilés de mode. Couvrant une trentaine de pays, la promotion des bijoux pourvus de diamants suppose un investissement lourd. Le budget consacré s'est d'ailleurs fortement accru au cours des dernières décennies: de 1,3 % du chiffre d'affaire en 1970, il est passé à 4,8 % en 1992 (\$ 165 millions par an).

6. Au moins 25 millions de francs en liquide pour chacun (1997).

7. Il existe 3 000 genres de diamants et l'assortiment proposé par les 600 tailleurs travaillant chez De Beers à ses clients privilégiés, lui permet, à chaque fois, d'écouler les pierres en fonction de la qualité de ses propres achats ou réserves.

8. 20 % de la production est destinée à la joaillerie contre 80 % aux usages industriels (fabrication de matériel de forage, travail du verre et des plastiques, de la pierre, la mécanique de précision, l'optique, l'électronique...).

Initié par Cecil Rhodes et consolidé par la dynastie Oppenheimer convertie au protestantisme, le système a pu se maintenir pendant plusieurs décennies, en dépit des fortes turbulences qui ont marqué le siècle : deuxième conflit mondial, institution de l'apartheid en Afrique du Sud, indépendances africaines et nationalisations, émeutes sud-africaines, arrivée de l'ANC au pouvoir sud-africain. Investissant le pouvoir politique à la manière de Rhodes, Harry succède à Ernest. Député du parti progressiste (opposition libérale anglophone) au moment de l'accession des Afrikaners au pouvoir en 1948, il réagit violemment à la proclamation de l'apartheid qui remet en question le travail des centaines de milliers de travailleurs noirs dans ses mines du Cap et d'ailleurs. « *Tous les travailleurs doivent participer à la réussite de leurs affaires et en tirer les bénéfices : l'apartheid, qui consiste en un esclavage déguisé dans les mines, ne peut conduire qu'à une impasse* » (discours de 1989). Mais, cette position idéologique affichée n'empêche pas le consortium de combattre violemment le mouvement syndical quand des grèves paralysent ses mines (R. Malan, 1991) ni de passer des accords avec la Russie via des intermédiaires⁹ quand les sanctions contre l'apartheid empêchaient de continuer ce négoce au grand jour. Efficacité économique oblige.

À la mort d'Ernest, en 1957, Harry qui siège au parlement du Cap, met fin à sa carrière politique. Il poursuit l'œuvre familiale et fait prospérer l'empire minier, s'appuyant sur une poignée de collaborateurs profondément marqués par la culture anglo-saxonne. Il affronte les turbulences de la période de l'apartheid et la montée en puissance de la contrebande, mais aussi profite des « golden sixties » pour enrichir sa société avant le début de la crise du pétrole. Resté aux commandes près de quarante ans des deux sociétés sœurs l'Anglo American et la De Beers, il passe le relais à son fils unique Nicky après qu'un intérim eut été assuré par Julian Ogilvie Thompson pendant près de dix ans.

À la fin des années 1980, l'empire Oppenheimer se structure toujours autour de trois piliers : l'Anglo American Corporation, la Minorco (mine, industrie, finance en Asie et Amérique du Sud) et De Beers. De Beers possède 38 % de sa société sœur et 22 % de son émanation luxembourgeoise.

9. Pour l'occasion, De Beers avait créé une société – la City West East – opérant à Londres.

Réciproquement, l'Anglo American contrôle De Beers à 40 %. Le groupe De Beers emploie près de 20 000 personnes dans le monde, extrait directement 50 % de la production de diamants bruts à partir de ses mines implantées essentiellement sur le continent africain. En raison de la volatilité de la structure de la production, il développe des sites d'exploration minière un peu partout sur la planète et, notamment des gisements *off-shore*, bénéficiant d'un savoir-faire technique incomparable. Grâce à la solidité de son bilan, à ses facilités de crédit notamment dans les banques suisses, à ses participations croisées qui lui assurent parallèlement d'importants revenus en dehors du secteur diamantaire et à sa connaissance des milieux politiques africains, il commercialisait encore près de 80 % de la production mondiale à la fin des années quatre-vingt. Sa production atteignait près de 35 millions de carats par an et ses ventes de diamants bruts dépassaient les 4 milliards de dollars en 1989 (pour \$ 1,8 milliards en 1985).

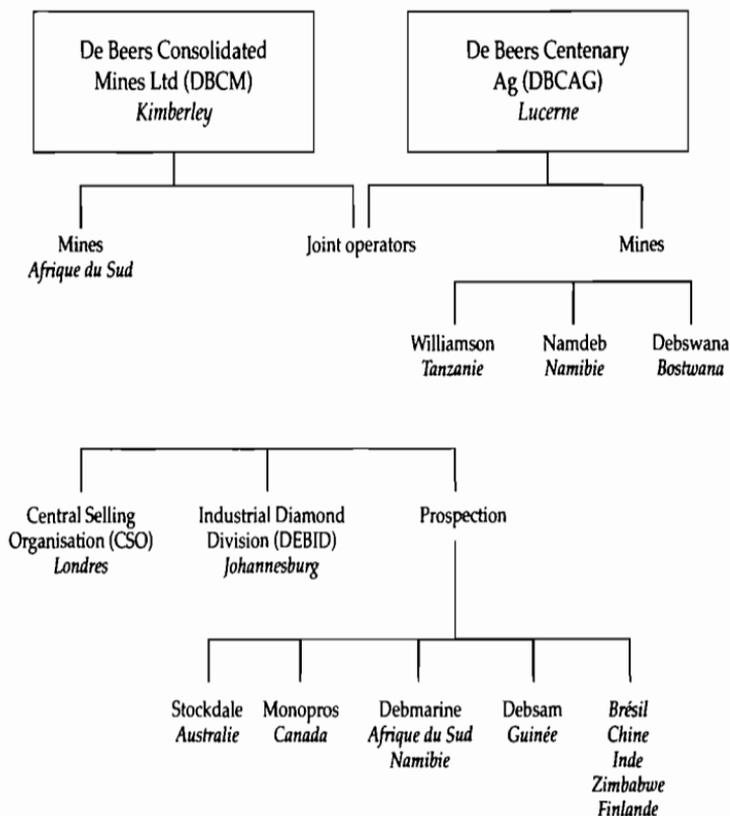
LES PREMIÈRES LÉZARDES DE L'EMPIRE ÉCRIN

Pendant l'été 1992, alors que la récession économique frappe les principaux marchés de consommation (USA, Allemagne, Japon) et que le trafic de pierres précieuses s'amplifie dangereusement déprimant le marché, De Beers annonce une baisse de 25 % de ses bénéfices par rapport à l'année 1991. Ses actions ont baissé d'un tiers de leur valeur entraînant dans leur chute la plupart des titres de la bourse de Johannesburg. À son niveau, la CSO enregistre une baisse de 13 % de ses ventes de diamants bruts. La société a dû imposer une diminution de 25 % des quotas de production aux neuf fournisseurs mondiaux dont elle rachète la production. L'empire minier vacille; sa solidité légendaire en prend un coup. Son rôle de chef d'orchestre sur le marché du diamant est sérieusement menacé. Le cartel doit lutter sur tous les fronts: résister à la baisse drastique des importations¹⁰, renégocier les contrats passés avec des États devenus plus exigeants à l'heure de la dérégulation, enrayer la contrebande qui prend des dimensions gigantesques, se mettre sur les rangs pour prospecter de nouveaux sites toujours plus nombreux.

10. Les importations japonaises de diamants ont chuté de 25 % en 1991 par rapport à 1990 (« Precious no more: De Beers Confronts a Diamond Glut », *Newsweek*, 09/11/1992); de nombreux magasins du groupe Ratners ont fermé leurs portes.

Tableau 2

Organigramme de la société De Beers en 1990



La montée des revendications sociales en Afrique du Sud

Craignant des retombées négatives avec l'arrivée au pouvoir de la majorité noire en Afrique du Sud, De Beers, prudent, transfère le noyau dur de sa société en Suisse. C'est ainsi qu'est créé « De Beers Centenary Ag », en 1990, à Lucerne (Tableau 2). Si, le Congrès national africain (ANC) abandonne définitivement pour des raisons pragmatiques¹¹ l'idée de nationaliser l'industrie minière, le GDV – organisme paragouvernemental chargé de l'évaluation du diamant – fait pression sur la famille Oppenheimer pour qu'elle rapatrie en Afrique du Sud les fonds stockés en Europe avant les premières élections multiraciales de 1994. Dans le cadre de la politique du « black empowerment », le GDV espère également un soutien de la compagnie minière dans la mise en place d'une industrie de taille à majorité noire. Il s'attend enfin à ce que ses propres frais de fonctionnement soient pris en charge. Refusant de se plier à ces trois exigences, De Beers interrompt ses exportations de diamants à partir de l'Afrique du Sud, courant 1999, à deux reprises. Autre problème à gérer par le consortium : la baisse de productivité de mines vieillies dans le pays et pour lesquelles l'exploitation devient plus difficile et aussi plus coûteuse. En 1996, le groupe met en vente les concessions d'exploitation de 53 sites miniers jusqu'alors exploités par l'Anglo American.

Les lois anti-trust: un handicap grandissant

Interdit de séjour aux États-Unis (depuis 1994) au nom des lois anti-trust, le géant de Kimberley ne peut y écouler directement ses pierres précieuses alors qu'un bijou en diamant sur deux est vendu sur le sol américain (un marché de 50 milliards de dollars). Outre ce handicap majeur qui peut lui faire craindre à plus long terme la concurrence des nouveaux trafiquants, il doit également répondre aux pressions croissantes de la Commission européenne qui cherche à mettre fin à ses pratiques monopolistiques, estimant que sa structure complexe est en contradiction avec les règles éthiques du « gouvernement d'entreprise ». Le groupe a

11. Le groupe Anglo American-De Beers représente un quart de la capitalisation de la bourse de Johannesburg (*Le Monde*, 06 décembre 1994).

craint un moment que son implantation à Lucerne ne soit remise en question par le gouvernement suisse, négociant alors son entrée dans l'espace économique européen. Enfin, dans un contexte de dérégulation et d'effervescence libérale, la Commission européenne comme la Banque Mondiale sont aussi des bailleurs de fonds qui peuvent appuyer d'autres types de partenariats entre des États producteurs et d'autres investisseurs privés décidés à mettre en valeur les ressources minérales.

Une montée en puissance des trafics

L'accord signé en 1988 avec les autorités de Luanda, qui prorogeaient les contrats passés du temps de la société *Diamang*¹² avant le début de la guerre civile et donnait à De Beers l'exclusivité de la prospection, de l'exploitation et de la commercialisation du diamant sur le territoire angolais, a été rompu dès 1990 par le gouvernement quand les soldats de l'UNITA¹³ se sont emparés du site. En 1991, une nouvelle législation autorise les particuliers à se lancer dans le négoce des pierres brutes jusqu'alors monopole d'État. Conjuguée à la fin de la guerre civile, cette libéralisation provoque une ruée dans le bassin de la rivière Cuango; la CSO estime à 30 000 le nombre de diamineurs illicites y prospectant. Si bien qu'en 1992, le géant sud-africain aurait dépensé 300 millions de dollars pour racheter le diamant angolais de contrebande et le retirer ainsi du marché européen. Son intervention directe sur la production angolaise est définitivement révolue. Il conserve néanmoins des activités de prospection dans la province de Lunde, région du nord-est tenue par les forces gouvernementales et, au sud, jusqu'en mars 1999, territoire troublé par la guerre civile.

De la même manière, à son arrivée au pouvoir en 1997, Laurent-Désiré Kabila met en place un système valorisant le plus offrant de sorte que la société *Britmond* du groupe De

12. Société portugaise fondée en 1917, chargée des diamants d'Angola à l'époque coloniale, remplacée par Endiama à compter de 1981.

13. La région de Lunde Norte en Angola, très riche en diamants est devenue le lieu d'affrontements militaires entre l'UNITA (Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola) mouvement fondé par J. Savimbi en 1966 qui la contrôlait et le MPLA (Mouvement Populaire de Libération de l'Angola), parti au pouvoir à Luanda.

Beers perd le monopole d'achat des diamants d'origine industrielle en République Démocratique du Congo qu'elle détenait depuis plusieurs décennies.

« *En Russie, les diamants se ramassent à la pelle* » titrait le courrier international en 1992. Évaluée à un demi milliard de dollars en 1994, la contrebande de diamants dans l'ex URSS, troisième ou quatrième producteur mondial en valeur selon les années, déprime également le marché officiel et contraint De Beers à racheter les pierres « outside » pour conserver la maîtrise des coûts (*Le Monde*, 19 janvier 1995). Depuis 1991, pour récupérer des devises, les autorités moscovites liquident une partie du stock stratégique rassemblé par le Gokhran (Trésor russe) lors de la guerre froide. Par ailleurs, pour échapper au contrat qui lie le pays au groupe sud-africain depuis 1990, des trafiquants taillent une facette minuscule des « larmes de la toundra », ce qui leur permet en toute légalité d'exporter sur le marché libre ces diamants grossièrement « travaillés ». Depuis l'écroulement de l'URSS, appuyée par les mouvements nationalistes, la République autonome russe de Sakha en Sibérie, qui concentre les zones diamantifères les plus importantes du pays, a contesté vigoureusement l'accord passé avec le cartel, l'accusant de sous-estimer la valeur du diamant yakoute¹⁴. En 1996, le contrat n'a pas été reconduit en l'état mais renégocié âprement par les autorités russes qui ont obtenu une importante concession de la part de la compagnie minière : l'autorisation de vendre 25 % et non plus 5 % comme par le passé de la production brute, en toute indépendance, jusqu'en 2001. Mais, en juillet 2000, engagée dans une stratégie d'expansion et d'autonomisation vis-à-vis du groupe sud-africain, la société minière *Almazi Rossii Sacka*¹⁵ (Alrosa), qui exploite la mine de Mirny, menaçait de mettre fin à cet accord, exigeant des meilleures conditions financières ainsi que sa participation au sein du conseil d'administration de la CSO. L'accord bilatéral conclu entre Alrosa et De Beers a néanmoins été reconduit pour cinq ans (décembre 2006) per-

14. La République du Sakha était anciennement nommée la Yakoutie.

15. Alrosa participe à hauteur de 40 % du capital de la Sociedade Mineira de Catoca (SMC), société ayant obtenu à compter de 1996 et pour 9 ans la concession d'exploitation des mines de Catoca (Lunda-Sud) en Angola ; selon certaines rumeurs, elle aurait pour ambition de constituer son propre groupe avec d'autres sociétés minières notamment australiennes. Outre Alrosa, Endiama société d'État, Odebrecht (Brésil) et Leviev (Israël) participent au capital de la SMC.

mettant au groupe sud-africain de commercialiser la moitié des diamants bruts extraits des mines de Catoca.

Le monopole n'était pas éternel

Des premiers gisements de diamants très prometteurs ont été repérés au Nord du Canada en 1992 et la première mine a été mise en exploitation par le groupe australien BHP (*Broken Hill Propetary*) qui entendait défendre sa place sur le marché international du diamant et s'émanciper de la tutelle de la De Beers. La même année, BHP s'implantait sur le marché africain poursuivant sa stratégie d'expansion.

En 1996, devenue le plus gros producteur mondial de diamants bruts (en volume), l'Australie accuse De Beers de sous-payer sa production et ne reconduit pas le contrat (75 % de la production achetée par la CSO) qui représentait 6 % des achats de diamants bruts de la CSO. C'est ainsi que la société *Argyle Diamond Mine*, ayant pour principaux actionnaires les groupes Rio Tinto et Ashton, met en place son propre système de distribution et ouvre un bureau à Anvers. Elle écoule directement ses diamants auprès des tailleurs de Bombay et de Surat, contribuant activement dans les années 1990 au retour en force de l'Inde sur le créneau des petites pierres. En 1999, la Namibie, septième producteur mondial du diamant (en valeur), met fin à soixante ans¹⁶ de monopole exercé par le géant sud-africain. Dorénavant, la *Namdeb* (société créée à parts égales entre le gouvernement namibien et De Beers) assure non seulement l'extraction mais aussi la commercialisation des pierres namibiennes précédemment écoulées par la CSO. Le Botswana, premier producteur de diamants en valeur, qui héberge la mine de Jwaneng – la plus riche de la planète – a pu négocier, quant à lui, deux sièges au Conseil d'administration du groupe sud-africain et 5 % de participation à son capital contre le rachat des stocks qu'il avait pu établir hors du contrôle du cartel, à la fin des années 1980.

Autrefois isolées, les velléités d'indépendance des pays producteurs pouvaient être réduites à néant comme au début

16. La concession avait été rachetée au protectorat allemand dès 1908 par Ernest Oppenheimer et la mine d'Elisabeth Bay était devenue la vitrine de l'empire minier.

des années 1980, lorsque le maréchal Mobutu alors à la tête du pays, premier producteur mondial, tenta, à deux reprises, de déroger à la règle. Il suffisait pour la CSO d'inonder le marché de pierres précieuses pour déprimer les cours. Même scénario avec l'Australie devenue, à son tour, premier producteur mondial en 1985: la politique de *dumping* déployée par le géant de Kimberley empêcha toute rébellion. Mais la multiplication des menaces a creusé une brèche dans le système De Beers et éclairer les autres pays producteurs sur les marges dorénavant possibles de négociation. Inéluctablement, le cartel se transforme en coopérative de producteurs. Les États producteurs de pierres précieuses ont l'ambition de devenir des partenaires à part entière, prêts à faire appel à un autre acheteur qui leur propose des prix plus avantageux. Par ailleurs, profitant de l'ère néo-libérale, les investisseurs sont aussi de mieux en mieux armés pour s'imposer en concurrents sérieux face au consortium sud-africain.

Les gemmocraties¹⁷ s'organisent

Selon l'industrie diamantaire (De Beers comme le Conseil Supérieur du Diamant d'Anvers¹⁸), 4 % à peine de la production mondiale de diamants peut être classée parmi les diamants de guerre; ces gemmes « conflictuels » sont, paradoxe insupportable, particulièrement purs. L'ONG Global Witness, de son côté, conteste ce chiffre estimant que, sur les 7 milliards de dollars produits par la filière en 1999, plus d'un milliard provenait de pays en guerre ou de filières non contrôlées.

L'UNITA a favorisé l'essor de nouvelles filières d'acheminement illicites à travers les pays voisins. Pendant des années, les principaux bureaux d'achat des pierres de contrebande angolaise étaient installés à Mbuji-Mayi en RDC ou mélangées à des gemmes de provenance locale, elles étaient revendues – ni vues ni connues – dans les bureaux de Kinshasa. L'arrivée au pouvoir de Laurent-Désiré Kabila et l'incursion de l'armée

17. En écho à l'ouvrage de F. Misser et de O. Vallée (1997) sur l'économie politique du diamant africain.

18. Le Conseil Supérieur du Diamant d'Anvers ou Hoge Raad Voor Diamant (HRD) regroupe toutes les organisations professionnelles et les bourses diamantaires. Il protège les intérêts de l'industrie et du négoce diamantaires anversoises dans la perspective de promouvoir Anvers en centre mondial du diamant.

angolaise en RDC conduisent à une réorientation des routes de la contrebande. À Brazzaville aussi, le retour au pouvoir de Denis Sassou Nguesso provoque la fermeture de certaines filières. D'autres expéditions illégales par avion vers l'Europe et l'Israël se développent à partir de pays réputés favorables à l'UNITA comme la République centrafricaine, la Côte-d'Ivoire, le Togo, le Burkina Faso ou, plus loin, le Maroc. Et inversement, des livraisons d'armes ou de carburant s'organisent à partir du Togo ou du Gabon pour approvisionner les troupes de J. Savimbi¹⁹. Plus à l'Est, la Zambie, qui entretient une frontière commune avec l'Angola, réactive son image de voie traditionnelle de contrebande après la chute de Mobutu (Global Witness, 1998). Achetées dans les villes frontières de Senanga, Mongu et Zambezi, les pierres angolaises sont embarquées à l'aéroport de Lusaka avec de vrais certificats de vente monnayés à 1 000 dollars pièce. Direction Anvers.

En Sierra Leone, les diamants exploités par la faction rebelle de Foday Sanko, soutenue par Charles Taylor, transitent par plusieurs pays avant de rejoindre l'Europe. Premier arrêt, les pays voisins: Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Liberia. En 1999, le Liberia a exporté un volume de carats soixante fois supérieur à sa capacité réelle de production. Seconde étape: un pays européen, non-membre de l'Union européenne comme la Suisse. Par ce stratagème, les trafiquants se soustraient aux taxes d'importation sur les diamants bruts belges.

Dans ces circuits de la contrebande interviennent de nombreux intermédiaires, Libanais en Afrique de l'Ouest, Belges dans la région des Grands Lacs, Israéliens et Russes en Afrique australe avec la complicité des banques diamantaires. F. Misser et O. Vallée évoquent aussi la compétition entre les filières mandingues évoluant sur la côte africaine en Gambie et au Liberia et les réseaux libanais ou européens. Surnommé « l'ogre russe »²⁰, Lev Leviev, juif ultra orthodoxe émigré en Israël en 1972, est une des figures emblématiques de ces diamantaires dont les ambitions et les pratiques fragilisent l'empire de Beers. Il est déjà propriétaire d'ateliers de taille en Israël et à Moscou, où il emploie plus de 1 000 personnes. Au

19. Source : Rapport présenté le 15 mars 2000 par le conseil de sécurité de l'ONU.

20. JAE, 327, du 16 au 29 avril 2001.

seuil du troisième millénaire, mettant à profit ses connexions dans l'ancienne Union soviétique et ses excellentes relations avec le pouvoir russe actuel, il jette son dévolu sur le continent africain y accumulant les opérations d'éclat et d'envergure. Profitant notamment du départ d'Angola du géant sud-africain, il s'y implante à son tour et obtient, à compter de l'hiver 2000, le monopole de la commercialisation des diamants bruts via la société ASCORP²¹ ; un marché dont les recettes annuelles sont estimées à un milliard de dollars. Au premier trimestre 2001, une de ses sociétés – la *Welox Ltd* – est chargée par les autorités de Luanda d'exploiter au sein d'un nouveau consortium les kimberlites de l'aire de Camafunca dont la valeur est évaluée à 2,5 milliards de dollars²². À la même époque, avant que le président Joseph Kabila ne procède une nouvelle fois à la libéralisation du secteur du diamant, Lev Leviev essaie de négocier cette fois-ci le monopole de la commercialisation du diamant congolais. Parallèlement en Namibie sur un des terrains privilégiés du groupe De Beers, le diamantaire russe acquiert 39 % du capital de la NAMCO (Namibian Minerals Corporation) et décroche un contrat d'exclusivité de 15 ans sur la production de la société, pour partie extraite en mer. En 2002, alors que les diamantaires se bousculent aux portes du président namibien (Nujoma), Leviev les y a déjà précédés pour présenter son projet de centre de taille²³.

DES BOURSES DU DIAMANT MENACÉES ET MENAÇANTES

Lieux d'élection où les diamantaires, courtiers et fabricants se rencontrent pour acheter ou vendre du diamant brut ou taillé, les bourses diamantaires officielles et donc affiliées à la fédération mondiale des bourses sont aujourd'hui au nombre de vingt-six réparties entre l'Europe (Anvers, Londres, Amsterdam, Vienne, Idar-Oberstein, Moscou, Milan, Tel-Aviv), l'Amérique (New York, Miami, Los Angeles), l'Asie (Hong Kong, Mumbai, Bangkok, Singapour, Tokyo, Shangai) et les Émirats arabes (Dubai) (carte 1)²⁴. Le rôle des bourses est

21. Société formée à partir de la SODIAM, société d'État angolaise, filiale à 100 % du groupe ENDIAMA en association avec L. Leliev et S. Goldberg, diamantaire d'Anvers.

22. Lev Leviev est aussi actionnaire de la société minière de Catoca (SMC) qui est le premier producteur de diamant en Angola.

23. *Africa Mining Intelligence*, n°39, juillet 2002.

24. Les bourses implantées un temps en Afrique (Johannesburg, Bangui) ont quant à elles fermé.

limité: elles facilitent les échanges, officialisent les transactions par un cachet et fournissent assistance en dépêchant notamment des commissionnaires en cas de litiges. Les transactions, qui reposent sur la confiance et l'interconnaissance, s'y opèrent selon le même protocole immuable: une poignée de main et une formule magique « *Mazel u bracha* » signifiant en hébreu « chance et bénédiction » et utilisée dans le monde du diamant depuis le XVII^e siècle. Les diamants circulent sans précaution particulière dans une enveloppe enfouie dans une poche de veste. Pourtant en décembre 1994, l'Antwerpsche Diamantkring, l'une des quatre Bourses du diamant d'Anvers, située dans l'un des bâtiments les mieux surveillés de la capitale flamande, a été cambriolée, sans la moindre effraction. Plus de 30 millions de francs (français) en pierres et en espèces se sont volatilisés. Dans ce monde fermé et secret relevant de la confrérie et reposant sur le parrainage et la confiance dans la parole donnée, ce *hold-up* a eu des effets désastreux, remettant sérieusement en question le bien-fondé d'une réglementation ultra-libérale. En outre, il a fait porter abusivement les soupçons sur les cartels de la drogue et du crime à l'heure où bon nombre de Géorgiens installaient des bijouteries dans la capitale du diamant. Au-delà de cette opération de déstabilisation, les bourses anversoises ont dû faire face au cours de la dernière décennie à la concurrence israélienne et indienne et plus récemment encore réagir aux campagnes accusant la Belgique d'acheter des « diamants du sang ».

Déclarée zone de libre-échange depuis juillet 1992, la bourse du diamant de Tel-Aviv s'est employée à combler son handicap face à sa grande concurrente anversoise, attirant de plus en plus de vendeurs et acheteurs de diamants bruts, grâce aux exonérations fiscales. Mais, celle-ci demeurait incapable d'augmenter son quota de bruts auprès de la CSO. En juin 1998, elle a inauguré un nouveau système de ventes aux enchères perturbant la chaîne traditionnelle de distribution (système d'offre à vue) et menaçant par là même la primauté du groupe De Beers.

En dépit de scandales récents qui ont terni la réputation du milieu diamantaire indien, la jeune bourse de Mumbai essaie de renforcer sa position, profitant notamment des flux réguliers de contrebande en provenance de Russie pour faire

travailler les quelques 800 000 tailleurs de pierres indiens. Si bien que les diamantaires indiens n'ont plus besoin comme dans les années 1980 de se rendre dans les bourses anversoises pour négocier leurs affaires.

De plus en plus, les grosses ventes échappent aux petits courtiers et intermédiaires évoluant dans les bourses depuis que la De Beers incite ses quelques clients privilégiés à transformer eux-mêmes les pierres en bijoux.

NOUVELLE ÉTHIQUE ET NOUVELLES ORGANISATIONS

En 1998, quatre ONG européennes (Global Witness, britannique; Medico International, allemande; l'Institut néerlandais pour l'Afrique australe et une organisation paneuropéenne Novib) déclenchent une campagne de sensibilisation intitulée « Fatal Transactions ». Transformés en symboles de l'amour et de la beauté éternels par les campagnes publicitaires, les diamants ne seraient que des « pierres maudites », des « pierres sales » ou des « gemmes de l'horreur », servant en définitive à financer les guerres les plus sanglantes en Afrique. Réactualisant le « syndrome hollandais »²⁵ et emboîtant le pas à quelques politologues qui dénoncent les méfaits de la criminalisation des pierres précieuses, ces organisations non gouvernementales rendent responsables le diamant et ses suppôts de la déliquescence accélérée des économies et des sociétés africaines. Extraite des pays les plus pauvres de la planète, la matière première la plus précieuse ne profiterait qu'à une infime *nomemklatura* pour faire le malheur de ceux qu'elle était censée enrichir en priorité. Les capitales africaines jadis honorables comme Ouagadougou, Monrovia, Lomé et Abidjan sont utilisées comme plaques tournantes pour faire transiter des armes et des diamants de l'UNITA de la rébellion libérienne *hía* ou de celle du RUF sierra-léonaise. Sous couvert de monopole public, les autorités africaines développent leur rente minière, confortent les petits potentats locaux et favorisent l'essor de l'économie informelle.

25. En référence à la déstabilisation de l'économie néerlandaise engagée à la fin des années 1960 après l'exploitation intensive du gaz naturel ; voir à ce propos les travaux de l'économiste P. Chalmin.

Dans son rapport « A Rough Trade », Global Witness accuse, d'autre part, l'industrie du diamant (qui procure les fonds nécessaires pour perpétuer les conflits) de faire endosser par la communauté internationale les frais des initiatives de paix et de l'aide humanitaire dans les pays touchés. À la suite de cette première dénonciation fortement médiatisée, les études se multiplient confirmant l'ampleur du désastre. En 2000, un rapport de la Banque Mondiale portant sur 47 guerres civiles entre 1967 et 1999 montre que l'origine des conflits ressortit bien souvent à la lutte pour le contrôle des ressources naturelles. Des millions de carats de pierres très prisées pour leur qualité ont généré pour l'UNITA 3,7 milliards de dollars dans la seule décennie 1990, réinjectés pour grande partie dans l'achat d'armes. En 2001, le conseil de sécurité accuse l'Ouganda, le Burundi et le Rwanda – adversaires du régime de Kinshasa –, leurs alliés locaux (FLC) mais aussi les alliés du pouvoir congolais (Angola, Namibie et Zimbabwe) de se livrer au pillage des richesses naturelles de la République Démocratique du Congo. La MIBA, société d'État, a été mise à sec par L-D. Kabila. À l'évidence, un peu partout sur le continent africain, les « pierres de feu » sont utilisées pour soutenir l'effort de guerre.

« Processus de Kimberley » : un code de conduite contre le diamant sale

Ne pouvant plus prétendre méconnaître les effets ravageurs de la chasse aux diamants dans les pays en guerre, les parlementaires s'emparent de ce dossier brûlant. En juin 1998, le conseil de sécurité décrète un premier embargo sur les diamants angolais. Plusieurs chefs d'États africains auraient fourni des armes à l'UNITA contre des pierres précieuses alors que depuis 1993, l'ONU a imposé des sanctions contre la rébellion angolaise, gelant ses avoirs et lui interdisant le commerce des diamants, du pétrole et des armes. Dans la bataille que lance les Nations Unies contre le « diamant de la guerre » et sous la pression des ONG, cette première mesure est suivie d'un deuxième embargo contre les pierres illicites de Sierra Leone en juillet 2000.

Parallèlement aux embargos onusiens, des pourparlers sont engagés invitant les pays producteurs et exportateurs à

prendre des législations adéquates et les professionnels du diamant à contrôler l'arrivage des pierres conflictuelles sur la place anversoise. Un code de conduite était à l'ordre du jour de la réunion des Ministres des finances du G8 en juillet 2000 au Japon. Il était question de mettre en place un système de certification national s'inscrivant dans le cadre d'une réglementation mondiale, obligeant à la fois les pays importateurs et exportateurs de diamants bruts à contrôler la légalité de l'exportation.

Engagées courant 2000 et 2001, ces négociations de longue durée regroupant plus de 35 gouvernements ainsi que des observateurs du monde des affaires et des ONG ont été baptisées « processus de Kimberley » du nom du centre d'extraction de diamants en Afrique du Sud. En vertu de cet accord, toutes les expéditions de diamants bruts doivent, obligatoirement, s'effectuer dans des conteneurs inviolables et s'accompagner d'un certificat infalsifiable indiquant le pays d'origine, le poids en carats et la valeur de chaque expédition ainsi que l'identité de l'importateur et de l'exportateur et des autorités ayant délivré le certificat. Les pays producteurs doivent mettre en place un office d'exportation unique et accrédité (le Liberia est notamment sommé de faire le ménage dans ses exportations). Un suivi des diamants en transit est également prévu avec enregistrement des données sur une base internationale. Bref, une véritable révolution dans un milieu dans lequel on se contentait jusqu'à présent d'un vague papier signé pour une transaction. Enfin, un Conseil international du diamant (World Diamond Council) est créé ; regroupant à la fois des représentants des États producteurs, des importateurs, des négociants, des fabricants ainsi que des ONG, il est chargé de veiller à l'application de ces mesures. Soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies, l'accord de Kimberley a connu un début d'application à compter de 2003.

Parallèlement, le 14 février 2001, des membres du Congrès des États-Unis se sont alliés à soixante-treize ONG pour protester contre le commerce mondial des diamants de la guerre et ont appelé de leurs vœux l'adoption de la « Loi sur les diamants propres ». Cette proposition de loi prévoyait notamment la création d'une commission présidentielle indépendante chargée de fournir aux consommateurs l'assurance

que les diamants vendus sur le marché américain ne proviennent pas des zones en conflit en Afrique, c'est-à-dire de Sierra Leone, de la République Démocratique du Congo ou d'Angola. Rappelons que les États-Unis sont les premiers importateurs de bijoux en diamants dans le monde. Signée en novembre 2002, la Déclaration d'Interlachen engage ses 48 signataires à mettre en œuvre tous les moyens pour lutter contre le commerce des « diamants du conflit » en s'appuyant sur le système international de certification des diamants bruts mis en place.

L'industrie diamantaire prend des sanctions

De son côté, l'industrie diamantaire a pris l'engagement solennel d'agir immédiatement et de mettre en place un dispositif, sans faille, au plus tard à la fin 2000 pour lutter contre le trafic illicite. Une petite révolution également dans un milieu où les règles non écrites de la profession permettaient d'expulser des bourses les diamantaires indécents sur un simple mot. En juillet 2000, des négociants et des tailleurs regroupés au sein de la fédération mondiale des bourses du diamant (WFDB) et de l'association internationale des fabricants de diamants (IDMA) forte de 800 000 tailleurs de pierres adoptent le système de contrôle mondial préconisé par les Nations Unies. Le Conseil Supérieur du Diamant²⁶ (CSD) d'Anvers est sollicité techniquement pour mettre en place un système de certification non falsifiable et l'appliquer en Sierra Leone, en Angola et, enfin, en République Démocratique du Congo en 2001. Cette procédure standardisée d'import et d'export, qui doit permettre de retracer l'origine du diamant, suppose une étroite coopération entre les pays importateurs et exportateurs de pierres précieuses en vue de la création d'un bureau officiel d'exportation du diamant.

Accusée directement par l'ONG Global Witness d'avoir contourné l'embargo des Nations Unies sur les pierres angolaises et d'acheter des diamants de contrebande à l'UNITA depuis 1992, De Beers, qui avait seulement retiré officiellement

26. La CSD est une organisation professionnelle chargée de la défense et de la promotion des intérêts de l'industrie du diamant anversois depuis 1945. Elle emploie 200 personnes et fournit toute une gamme de services : certificats d'authenticité, formations, centre de recherche, défenses des intérêts de l'industrie.

ses acheteurs d'Angola, y ferme ses bureaux en 1999. Geste symbolique ou décision pragmatique? Le groupe avait déjà cessé depuis 1985 ses opérations d'achat au Liberia et en Sierra Leone. Fin 1999, ses acheteurs quittent également la RDC et la Guinée. Dans la crainte que les campagnes médiatiques fleurant sur les « diamants du sang » ne fassent naître irrémédiablement l'hostilité des consommateurs²⁷, le consortium sud-africain prend les devants. Il se fait le héraut d'un label « diamant propre » au point que les autres opérateurs s'inquiètent de voir un certificat De Beers s'imposer comme la norme internationale. À compter de mars 2000, les pierres écoulées par le groupe sont estampillées d'un certificat de garantie de provenance.

Une panoplie de mesures et de sanctions inefficaces

À cause de la puissance des réseaux mafieux et de la porosité des frontières africaines, les embargos ont vite été détournés. Un rapport explosif présenté en mars 2000 aux Nations Unies dénonçait la complicité des chefs d'État du Zaïre, du Togo, du Burkina Faso et du Congo-Brazzaville rendant inopérantes les mesures prises par le Conseil de sécurité. Selon le gouvernement angolais, le trafic illicite aurait encore rapporté aux rebelles de l'UNITA entre 90 et 125 millions de dollars en 2000, en dépit de l'homologation des sociétés d'extraction minière, des négociants indépendants²⁹ et de la certification de tous les diamants bruts exportés. L'arsenal des sanctions internationales est facile à contourner : aux dires de négociants et d'importateurs, les premiers certificats d'origine étaient falsifiables et la demi-douzaine d'experts basés à Anvers en nombre insuffisant pour contrôler l'authenticité de documents concernant des transactions qui se chiffrent annuellement en milliards de carats. D'autre part, en marge du programme de certification gouvernemental, des structures d'achat clandestines se sont développées. En 2000, la moitié de la production annuelle de l'Angola (5 % des ventes

27. « La compagnie craint par-dessus tout une réaction hostile des consommateurs contre les diamants, particulièrement aux États-Unis, premier marché au monde des ventes de bijoux, comme ce fut le cas avec la fourrure » souligne un spécialiste londonien (*Le Monde*, 2 septembre 2000, par M. Roche).

28. 400 négociants soupçonnés de contrebande ont été privés de leur certification. « Diamants de la guerre » : sanctions sans effet par M. Fleshman, *Afrique Relance*, vol 15, décembre 2001.

annuelles de diamants bruts) soient 350 à 420 millions de dollars de diamants angolais aurait été exportée dans des pays voisins. Les diamants de la guerre sont alors mélangés à d'autres pierres extraites légalement avant d'être envoyés à Anvers ou Tel-Aviv pour y être polis. Au printemps 2002, le rapport publié par le secrétaire général des renseignements militaires belges et intitulé «Le trafic de diamants au départ de l'Angola. Le rôle de la Belgique» fait aussi l'effet d'une bombe. Nouvelle figure de proue de la lutte pour la moralisation du négoce du diamant, la Belgique serait par ailleurs la tête de pont des réseaux officieux mettant à profit notamment le conflit angolais pour alimenter le trafic de pierres précieuses.

Les gemmes continuent également d'alimenter les conflits armés dans les pays de l'Union du fleuve Mano – Liberia, Sierra Leone et Guinée –, en dépit d'une application plus stricte de l'embargo imposé par l'ONU. Le trafic illicite de diamants procure aux rebelles des revenus totalisant quelques 200 millions de dollars par an²⁹. Une enquête de l'ONU rendue publique en 2001 accable Charles Taylor, l'ex-chef de guerre devenu chef d'État d'avoir été le véritable artisan de la rébellion sierra-léonaise (RUF), aidé dans sa tâche par une poignée d'hommes venus de Russie, du Proche orient et de l'Europe. Décrété par l'ONU, l'embargo sur l'exportation des diamants libériens a bel et bien mis fin à l'introduction illicite au Liberia de diamants sierra-léonais échangés contre des armes tout en générant paradoxalement de nouveaux trafics. Dans ce nouveau contexte où il n'est plus possible d'écouler des diamants libériens, vrais ou faux, les marchands cherchent alors à en camoufler l'origine. Si bien qu'ils importent illégalement en Sierra Leone de vrais diamants libériens extraits en toute légalité.

En avril 2001, le secrétaire général de l'ONU a présenté au Conseil de sécurité un rapport recommandant l'embargo sur l'importation et l'exportation des produits miniers en provenance ou à destination du Burundi, de l'Ouganda et du Rwanda. « Les activités commerciales des pays agresseurs en

29. Club national de la presse 14 février 2001 rapporté par Charles Corey, rédacteur au Washington File, service d'information du département d'État de Washington.

RDC dépassent le qualificatif « d'exploitation illégale » pour atteindre celui de « pillage systématique » (*JAE*, 13 mai 2001). Des sociétés de service israéliennes se multiplient dans la sous-région assurant le transport des pierres saisies en RDC en direction de Tel-Aviv en échange d'armes. L'Ouganda et le Rwanda n'ont pas adhéré au processus de Kimberley³⁰ et écoulaient encore en juin 2001 leurs diamants en Israël, pays qui n'a jamais fait preuve d'un zèle extrême pour dresser un inventaire minutieux des marchandises présentées.

Les dispositions du processus de Kimberley iraient même, en définitive, à l'encontre des résolutions prises par les chefs de gouvernement du G8 relatives à la surveillance et à la transparence dans l'importation et l'exportation des ressources naturelles africaines provenant des zones de conflit (Smillie, 2002). Au nom de la souveraineté nationale, le texte définitif laisse la surveillance à la discrétion de l'ensemble des participants ; les partisans d'une surveillance périodique, uniforme et indépendante vis-à-vis de tous les systèmes nationaux de contrôle des diamants bruts n'ont pu imposer leur point de vue. De surcroît, il prône une plus grande confidentialité dans les échanges, entretenant une confusion entre la divulgation de renseignements commerciaux confidentiels et la vérification des pratiques en matière de gestion industrielle (comptes financiers, personnel...). En l'état, le dispositif³¹ ne peut avec efficacité faire toute la lumière sur le trafic des diamants de guerre et encore moins l'enrayer.

LA MUE DU SYSTÈME DE BEERS

Face aux nouveaux défis de l'économie mondiale et du marché, le maître du diamant doit refonder sa stratégie commerciale. Au-delà de l'afflux des diamants de la guerre, il doit affronter la crise asiatique ainsi que l'effondrement des bourses canadiennes.

30. Tout pays est libre d'adhérer ou non au processus de Kimberley.

31. *Kimberley Process Working Document n° 1/2002*, 20 mars 2002, section VI.

Sortie de bourse et fin de la CSO

En cette période de hautes turbulences, la famille Oppenheimer souhaite se recentrer sur l'extraction et la commercialisation du diamant et suspendre les participations croisées qu'elle avait nouées avec l'Anglo American Corporation, l'autre immense conglomérat fondé grâce au sous-sol généreux de l'Afrique australe et regroupant plus de 1300 entreprises filiales ou associées, intervenant aussi bien dans la banque que dans la grande distribution. Dans cette perspective, elle essaie de renforcer sa participation au sein du capital de la De Beers en rachetant des parts aux autres actionnaires³² et en se retirant de la bourse de Johannesburg après plus d'un siècle de présence sur le marché financier.

En contrepartie, elle est disposée à céder ses intérêts dans le capital de A.A.C. au bénéfice du holding ANAMINT (Anglo American Investment Trust Limited). Par ces mesures de restructuration, De Beers entend s'imposer comme un groupe hautement spécialisé à gestion indépendante. Il souhaite par ailleurs annuler les accords de service qui le liaient à l'AAC contre l'attribution d'une indemnité négociée³³.

Le groupe a, d'autre part, réadapté son architecture complexe au contexte mondial s'appuyant principalement sur deux piliers : De Beers Consolidated Mines Limited (DBCM) dont les activités sont centralisées en Afrique du Sud et le siège implanté à Kimberley et De Beers Centenary Ag (DBCAG) dont les actifs sont répartis entre le Botswana, la Namibie, la Tanzanie et le siège à Lucerne. La CSO – la toute puissante branche commerciale – reste installée à Londres mais est remplacée en juillet 2000 par un simple bureau de vente baptisé Diamond Trading Company (DTC) ; symbolique est l'abandon de ce nom prestigieux aux consonances monopolistiques. Le groupe ainsi à l'abri tient à faire passer l'idée selon laquelle il devient un opérateur parmi d'autres sur un marché non protégé.

32. C'est-à-dire obtenir 45 % du capital de la De Beers au lieu de 32,2 % et donc autant que l'AAC en détient.

33. En mars 2001, les actionnaires minoritaires contestaient le prix proposé par AA et la famille Oppenheimer pour le rachat du groupe (\$17,6 milliards).

Une clientèle triée sur le volet

Pour conserver son emprise, le géant sud-africain a dû réduire ses ventes de façon à permettre à l'industrie diamantaire de s'ajuster à la conjoncture de crise au Japon et en Asie du sud-est ainsi qu'aux turbulences des marchés financiers mondiaux. La faiblesse de la demande se conjuguant avec une abondance de l'offre, il a été conduit à augmenter ses stocks de pierres précieuses. En 1998, ces derniers atteignaient plus de 4 milliards de dollars, ce qui pesait sérieusement sur les résultats et sur le cours à la bourse du groupe minier. En 1999 et en 2000, il a pu réduire ses stocks³⁴ progressivement pour éviter une baisse des prix. La même année, lors d'une vue, il annonce officiellement à ses 125 clients privilégiés qu'il suspend son intervention dans la régulation de l'offre et de la demande de diamants bruts. Il souhaite développer avec quelques-uns d'entre eux seulement un nouveau mode de fonctionnement fondé à la fois sur la flexibilité et la transparence. En 2000, De Beers instaure une nouvelle sélection parmi sa clientèle, adopte un nouveau système de distribution baptisé « *Supplier of Choice* » (SoC) (fournisseur de choix). Dans cette perspective, il procède au réexamen de sa politique de détermination des prix³⁵ et à une formalisation plus grande des relations. L'introduction de contrats formels est une nouveauté dans un milieu où les transactions étaient jusque-là fondées sur un code d'honneur. Désormais, les acheteurs qui parviennent le mieux à commercialiser les pierres se voient attribuer des volumes supplémentaires. Nouvelle exigence : les 80 clients exclusifs doivent adhérer à une charte de bonne conduite et travailler en plus étroite collaboration avec les détaillants. Enfin, le groupe minier incite ses revendeurs agréés à se passer d'intermédiaires en opérant eux-mêmes les opérations de transformation du diamant.

Si la Commission européenne avait autorisé en janvier 2003 ces nouvelles pratiques commerciales, elle s'était

34. Le niveau de stock souhaitable est estimé à 1,5 milliards de carats ou 2,5 milliards de dollars soit 6 mois d'approvisionnement. Après des baisses successives en 1999 et en 2000, le stock effectif atteignait 2,7 milliards de dollars au 31 décembre 2000.

35. Le groupe avait déjà réajusté ses prix, en février puis en septembre 1999. En juin 2000, procédant une nouvelle fois au relèvement des prix, il annonce une fréquence plus forte de ces augmentations à l'avenir.

réservée le droit de réexaminer le dossier, craignant que ce nouveau système de distribution puisse être utilisé pour réduire artificiellement l'offre en diamants bruts. Et c'est ainsi qu'en mai 2005, pour la première fois dans l'histoire du diamant, les plus grands négociants anversois en pierres taillées regroupés au sein du BVGD³⁶, organisation professionnelle, ont officiellement et collectivement³⁷ déposé plainte auprès de la Commission européenne contre De Beers, pour abus de pouvoir. Les 180 diamantaires lui reprochent de vouloir réduire de manière drastique la concurrence en imposant des contrôles abusifs et des restrictions illégales de ventes, en essayant notamment de discréditer les négociants indépendants auprès des bijoutiers. D'après le président du BVGD, la pénurie de diamants bruts et taillés créée artificiellement par la DTC depuis l'introduction du nouveau système de distribution aurait provoqué une augmentation des prix de plus de 40 % sans que la demande du consommateur ait augmentée.

Une activité dorénavant impulsée par le marché

L'organisation de la distribution des pierres précieuses s'accompagne d'une nouvelle offensive publicitaire destinée à pénétrer davantage le marché du bijou de luxe. À l'occasion du Millénaire, le groupe a produit 20 000 diamants d'un ou deux carats, marqués de son logo. Cette opération a largement contribué au bon score des ventes de l'année 1999 atteignant un niveau record (5 240 millions de dollars soit une progression de 57 % par rapport à 1998). Convaincu de la nécessité des campagnes promotionnelles, De Beers y consacre un budget important, de l'ordre de 170 millions de dollars par an³⁸. Mais,

36. Association belge des négociants en diamants taillés.

37. Des plaintes individuelles avaient déjà été déposées à Bruxelles par trois diamantaires accusant De Beers de chercher à éliminer les revendeurs indépendants de la compétition en incitant activement les bijoutiers à se fournir exclusivement auprès de ses revendeurs agréés. Voir à ce propos la lettre ouverte aux diamantaires et aux administrateurs des organisations et bourses diamantaires rédigé le 11 mai 2005 par A. Gumuchdian, président du BVGD (www.bvgd.be).

38. De Beers a créé le « diamant éternel » (*De Beers. A Diamond is forever*) grâce à ses accroches publicitaires associant amour, mariage et diamant (Un diamant est éternel. Raison de plus pour ne pas attendre éternellement). Sa promotion a largement contribué à l'extension de la clientèle japonaise qui ne représentait que 6 % de ses ventes en 1967 alors qu'en 2000, les trois-quarts des femmes mariées ont un diamant. Tous les ans, De Beers organise la fête annuelle du diamant (Diamond Awards) ; en 2000, elle a eu lieu à la pyramide du Louvre.

dans le nouveau dispositif concurrentiel, il souhaite partager le poids financier de ses campagnes avec ses clients. Pour pousser la demande, il a lancé en juillet 2001 une campagne baptisée « supplier of choice » ; l'accroche utilisée depuis 1948 « Un diamant est éternel » se retrouve dorénavant dissocié du nom De Beers et remplacé par un logo censé symboliser la nouvelle éthique des diamantaires. Ambitionnant en outre de devenir le fournisseur privilégié de l'industrie de la taille et de la joaillerie avant que d'autres diamantaires s'y lancent, le groupe sud-africain a créé une nouvelle griffe sur le marché de luxe, s'associant en janvier 2001 au groupe LVMH (Louis Vuitton Moët Hennessy), *leader* mondial sur ce créneau. En investissant le secteur du diamant à l'autre bout de la filière, autrement dit en délaissant la mine pour la galerie commerciale et en s'essayant à l'intégration verticale des activités, De Beers poursuit activement sa mue. « *La firme quitte son ancien habit de brousse, ce costume de Randlord, comme on désignait les riches mineurs sud-africains, terme assorti d'une touche un peu provinciale et ringarde. Elle cherche sa place parmi les chevaliers du luxe et les vedettes des affaires* » (Brunet, 2003 : 157). Par cette opération, il entend devenir une marque internationale dans un secteur à très forte valeur ajoutée à la croissance plus lente que celle des autres produits de luxe. Objectif : mieux valoriser son nom et rivaliser avec les joailliers américain (Tiffany) et italien (Bulgari). De Beers LV, la nouvelle société issue de ce joint-venture, qui conceptualise, fabrique et vend des diamants haut de gamme sous la marque De Beers dans ses propres magasins, a enregistré une forte croissance de ses ventes au premier semestre 2005.

De nouveaux espaces de prospection

Jusqu'alors largement cantonné en Afrique australe et orientale, le géant de Kimberley met par ailleurs en place une stratégie délibérée de diversification de ses sites d'extraction –*offshore* et sous-terrain–. L'Amérique du Nord tient dorénavant en 1999 la première place dans son portefeuille d'investissements devant l'Afrique. Viennent ensuite l'Amérique du Sud (Brésil, Venezuela), l'Europe (Russie), l'Australie et l'Asie (Chine). Concernant le continent noir, de nombreux pays font l'objet de travaux de reconnaissance. En Tanzanie comme en Afrique du Sud, où les mines ont tendance à s'épuiser et où le

seuil de rentabilité n'est pas toujours atteint, le groupe minier lance de nouveaux programmes de prospection notamment au sud du lac Victoria et dans la région côtière du sud-ouest africain. En Mauritanie, le groupe a décroché en septembre 2000 un permis d'exploration dans la région septentrionale d'Ackchar. L'année précédente, il avait signé un accord de prospection en haute Guinée à travers sa succursale DEBSAM. En 1994, il avait obtenu du gouvernement sierraléonais une concession de 15 800 km² pour une exploration *off shore* aux larges des côtes (Marchés tropicaux 11 novembre 1994). Au Zimbabwe, où d'importants gisements ont été découverts en 2000 après qu'une quinzaine de compagnies – dont la De Beers – se furent partagé 67 permis exclusifs de prospection, la ruée vers les mines de diamant s'est engagée (JAE, n° 183, septembre 1994). En février 2001, Africa Mining Intelligence signalait le début de l'exploitation des pierres précieuses dans trois pipes de kimberlite à 500 km d'Harare par un des principaux concurrents de la De Beers, le groupe britannique Rio Tinto. Dans ce panorama, le consortium sud-africain ne fait pour autant plus figure de *leader*. Si après un litige de cinq années portant sur un contrat passé en 1991 avec Endiama, la société d'État chargée des diamants en Angola, De Beers a enfin signé en juin 2005 un nouvel accord portant sur l'exploration, l'exploitation et la commercialisation des diamants, les relations entre les deux entreprises ont été redéfinies. Les superficies de prospection consenties ont été réduites à 3 000 km² et le contrat prévoit la création d'une coentreprise pour commercialiser la production. L'annonce de ce contrat a incité les entreprises concurrentes telles BHP Billiton, New Millenium Resources Angola Resources Pty et Trans Hex à intensifier leurs programmes d'exploration en Angola. De Beers devient un joueur parmi d'autres sur le marché de la prospection. Il n'est pas dit que l'acquisition récente d'un dirigeable moderne (construit dans les ateliers Zeppelin), équipé d'instruments de mesure permettant la collecte de données géologiques puisse permettre au géant sud-africain de rivaliser avec ses concurrents.

Une politique de rachat des groupes vouée à l'échec

Pour prendre pied au Canada, dans un pays où l'abondance des gisements et leur qualité peut remettre totalement

en question l'équilibre international du négoce du diamant, De Beers s'est lancé dans une politique offensive de rachat des groupes, rendue possible grâce à ses derniers bons résultats financiers. En 2000, la CSO captait seulement 35 % des diamants produits au Canada - deuxième producteur mondial en puissance - en rachetant notamment un tiers de la production du groupe BHP. Elle lance la même année plusieurs OPA. Le groupe sud-africain rachète pour 203 millions de dollars américains la société canadienne Winspear Diamonds qui possède 60 % de la mine Snap Lake et 40 % de la mine de Diavik (au Canada) et peut ainsi, par cette opération, installer son premier site de production majeur en dehors du continent africain. En revanche, De Beers ne parvient pas à prendre une position avantageuse en Australie. En dépit de surenchères importantes, le géant minier ne sort pas vainqueur du combat qui l'oppose à Rio Tinto³⁹, concurrent et déjà actionnaire à 60 % d'Argyle. Rio Tinto contrôle dorénavant l'australien Ashton Mining dans son ensemble, lequel détient aussi 38,2 % des parts de la plus vaste mine d'Argyle en Australie, la totalité de la mine de Merlin (Australie), la moitié de la société SDM⁴⁰ en Angola et des concessions en Yakoutie.

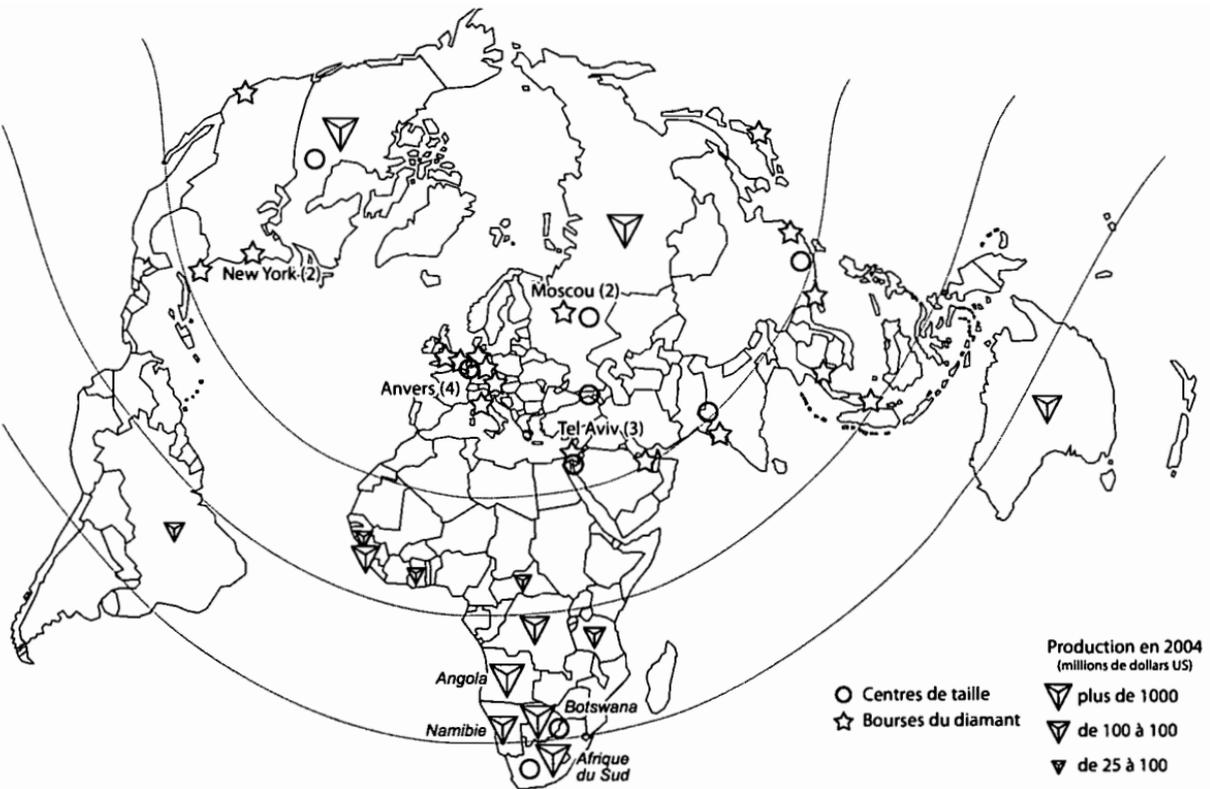
Quant aux stratégies d'approvisionnement en Afrique de la De Beers, du fait des guerres, elles se limitent à quatre pays : l'Afrique du Sud, le Botswana, la Namibie et la Tanzanie qui représentent toujours 45 à 50 % de la production mondiale officielle de diamants bruts. Mais, là aussi, la concurrence se développe : des concessions marines ont été accordées au groupe Rio Tinto en Namibie où les dépôts de très bonne qualité sont exploités en grande partie *off shore*.

Au seuil du troisième millénaire, avec ces vingt mines, ces vingt sites d'exploration minière et ces vingt-trois établissements de commercialisation, le groupe De Beers ne contrôle plus que 60 % du marché mondial du diamant brut et ne produit plus que 40 % des diamants mis sur le marché contre 80 % autrefois. En cette période de libéralisme économique et

39. Rio Tinto met ainsi la main sur la totalité de la mine d'Argyle. C'est par ailleurs la deuxième fois en 4 mois que Rio Tinto l'emporte au cours d'une OPA sur le continent australien face à l'empire constitué par De Beers et l'Anglo American.

40. La SDM est issue d'un accord entre Endiama, firme de l'État angolais, Odebrecht Mining, entreprise brésilienne et Ashton Mining, société australienne.

Carte 1
Le monde du diamant
(données 2004)



de conflits armés sur le continent africain, pour tenir son rang sur les marchés d'avenir, le géant sud-africain doit mener un combat quotidien à la fois contre ses concurrents BHP, Rio Tinto, TransHex⁴¹, sociétés minières pour lesquelles le diamant n'est qu'une activité parmi d'autres et contre la multitude de trafiquants de diamants de plus en plus puissants et indépendants. Dans quelle mesure la nouvelle stratégie adoptée par De Beers permettra-t-elle de résister à ces nouvelles données économique et politique? Assurément le monde du diamant connaît une profonde « révolution »; la dissymétrie, qui a opposé pendant plus d'un siècle le puissant consortium minier sud-africain à une multitude d'opérateurs hétéroclites, est largement dépassée. De Beers a perdu son rôle de chef d'orchestre sur le marché du diamant brut. En dépit de ses multiples manœuvres et des ses métamorphoses radicales, l'empire De Beers est tombé.

41. Deuxième producteur de diamants en Afrique du Sud.

LES RUÉES ENFIÈVRENT L'AFRIQUE DE L'OUEST AU GRAND DÉSARROI DES ÉTATS

ALORS QUE LE PROCESSUS de décolonisation est déjà bien engagé, surtout du côté britannique¹, la fièvre du diamant s'empare de plusieurs centaines de milliers de prospecteurs et trafiquants, d'abord en Sierra Leone puis, selon un phénomène tournant, en Guinée, au Liberia, en Côte-d'Ivoire et au Congo Belge. Plus de 70 000 ressortissants africains de la colonie française envahissent le district du Kono entre 1954 et 1956 (Causse, 1991), vingt ans après la découverte des premiers gisements alluvionnaires en Sierra Leone par les services géologiques britanniques. Le plus souvent libérés par la désagrégation de la roche dans les alluvions et les terrasses adjacentes, affleurant même parfois à la surface des cours d'eau sous forme de graviers minéralisés, les diamants peuvent être extraits aisément, sans matériel sophistiqué, alors qu'en Afrique du Sud et dans certaines régions d'Afrique orientale, ils sont enchâssés dans des pipes de kimberlite².

Cette course à travers l'Afrique, et dont les traces restent visibles, n'a pourtant ni retenu la curiosité des démographes,

1. En réglementant les rapports au sein du Commonwealth entre les dominations et la couronne britannique, le statut de Westminster (1931) avait déjà accentué la politique d'émancipation. L'Inde accède à l'Indépendance dès 1947 et la Birmanie dès 1948. Du côté français, le processus est plus lent et plus douloureux (affrontements au Maroc, en Tunisie puis en Algérie sans compter l'affaire indochinoise).

2. En Sierra Leone, les dépôts de kimberlite ont été érodés par l'action de la rivière si bien qu'ils peuvent être extraits facilement, le long des cours d'eau, alors que dans d'autres régions, l'exploitation du minerai diamantifère contenu dans les pipes (volcans en forme de cône renversé contenant des roches kimberlitiques), s'opère pour partie de manière souterraine et suppose une technologie avancée à la fois pour creuser les galeries (engins de terrassement, d'évacuation...), pour concasser, libérer les pierres de leur gangue kimberlitique ou encore pour désagréger les boues et minéraux divers recouvrant les diamants (malaxeurs rotatifs, séparateurs à liqueur dense...).

en tant que mouvement migratoire d'ampleur, ni donné naissance à des mythes littéraires comparables à ce que la ruée vers l'or avait produit sur le continent américain. Or, en même temps qu'il bouleverse le paysage et l'économie des régions investies, ce déferlement donne à voir des « manières de faire » des migrants, des sociétés minières et des États. Pour la première fois dans l'histoire du diamant, les populations africaines imposent un temps leur loi, choisissant d'exploiter librement les mines découvertes par les Européens, faisant fi des réglementations et interdictions; par leur attitude, elles conduisent le cartel du diamant – De Beers – à tester ses capacités de négociation et les autorités coloniales – britanniques et françaises – à explorer toute une série de tactiques pour enrayer le mouvement.

DE BEERS ET LES SOCIÉTÉS MINIÈRES AU TEMPS DES COLONIES

Avant que la fièvre du diamant ne s'empare de l'Afrique de l'Ouest toute entière au cours de la décennie soixante, plus des deux tiers de la production mondiale était extraite des mines De Beers, implantées en Afrique du Sud et Afrique Orientale. Et la *Diamond Corporation*, filiale de la CSO (*Central Selling Organisation*) rachetait les réserves des sociétés minières indépendantes en Angola (*Diamang*), au Congo (*Bécéka*, *Forminière*), au Tanganyika (*Williamson*) (voir tableau 1 chapitre 1). En revanche, les négociations étaient moins avancées en Afrique de l'Ouest, territoire partagé entre les deux puissances coloniales. En *Gold Coast* (l'actuel Ghana), l'instauration d'une bourse locale de diamants (*Accra Diamond Market*) par le gouvernement entre 1954 et 1960, favorisa l'essor de la prospection artisanale³ et obligea le géant sud-africain à récupérer en aval sur le marché noir anversoïse tous les diamants bruts ghanéens qui lui échappaient en amont. Les importants placers⁴ découverts en Sierra Leone incitèrent la CSO à contractualiser rapidement un

3. P. David dans son travail sur les navétanes (David, 1980 : 427) mentionne le déferlement de 120 à 130 000 hommes en *Gold Coast* en 1954 sans pour autant l'expliquer. On peut penser qu'un certain nombre de migrants saisonniers ont eu vent des dispositions prises par le gouvernement ghanéen et ont alors préféré tenter leur chance dans la prospection du diamant après avoir planté l'arachide au Sénégal ou en remplacement.

4. Gîte alluvionnaire de diamants dans le lit d'une rivière.

accord avec la *Sierra Leone Selection Trust* (SLST) – compagnie privée anglaise créée dès 1931 –. Au gré des participations croisées, cette dernière se retrouva à la fois filiale des groupes britanniques *Selection Trust Limited*, l'un des plus gros conglomérats miniers de l'époque et de CAST (*Consolidated African Selection Trust*)⁴ dont de Beers est l'un des actionnaires.

À compter de 1935, la SLST détient le monopole de l'extraction et de la commercialisation du diamant brut en Sierra Leone. Elle emploie 2000 personnes et en fait vivre directement 12000 soit 10 % de la population du Kono, principale région diamantifère du protectorat britannique (Van der Laan, 1965). L'avenir de la De Beers en Sierra Leone semble alors assuré. Mais c'était sans compter avec la montée en puissance des partenaires politiques locaux. Sous la pression notamment du Révérend Dunbar, membre influent du Kono appuyé dans sa démarche par Siaka Stevens – Ministre des Mines –, l'accord passé avec la SLST est renégocié en 1953 et la compagnie minière est invitée à verser des taxes plus élevées au gouvernement sierra-léonais. Trois ans plus tard, les privilèges accordés à la SLST sont encore grignotés et son périmètre d'intervention notablement réduit.

En Afrique Occidentale Française, la reconnaissance géologique s'engagea plus tardivement que dans les territoires britanniques de la même région. Les milieux d'affaires français semblaient davantage préoccupés par le développement commercial de la colonie que par son essor industriel⁶. Les premières pierres extraites en haute Guinée le furent d'ailleurs par des ingénieurs britanniques de la *Selection Trust Limited*. Pour contourner la juridiction française et obtenir une licence d'exploitation couvrant les régions de Kissidougou, Macenta et Kankan où furent découverts les premiers gisements, un « syndicat » fut créé dès 1934 avec à sa tête un directeur commercial français. La même année, cette structure fut remplacée par la MINAFRO – société ano-

5. La CAST a été créée pour exploiter deux concessions de diamants en *Gold Coast* au cours des années 1920. Ses actions ont été, par la suite, rachetées par la *Selection Trust Limited*.

6. « Le retard vis-à-vis des pays britanniques voisins était énorme. Il ne put être comblé que beaucoup plus tard, lorsque la guerre finie, le FIDES dégagea les ressources financières sans lesquelles aucune reconnaissance minière sérieuse d'un vaste pays n'est possible » (Legoux, 1991 : 29).

nyme d'exploitations minières en Afrique Occidentale dont le capital était détenu à près de 80 % par la CAST-. Cinq gisements furent ensuite repérés à la limite de la haute Guinée et de la Guinée forestière: Baradou (1936), Fenaria (1937), Feredou (1938), Banankoro (1939), Bouro (1944)⁷ (carte 2). Le domaine minier de MINAFRO fut transféré en 1936 à la Société Guinéenne de Recherches et d'Exploitation Minières (SOGUINEX). Mais c'est seulement à partir de 1946⁸ que le Gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française et la Guinée devinrent actionnaires de la société minière laquelle, par ailleurs, approvisionnait la De Beers. Auparavant, la société – de propriété britannique – était contrôlée par la CAST. Créée en 1951, à l'initiative de diamantaires français, la Minière de Beyla exploitait, quant à elle, un gisement à l'ouest de Beyla, sur le plateau du Haut-Diani.

En Côte-d'Ivoire également les travaux de prospection ne furent guère encouragés financièrement par la Direction des Travaux Publics si bien que les placers furent découverts encore plus tardivement à Séguéla, Bobi et Tortiya. La SAREMCI (1948) et la SODIAMCI (1954), compagnies concurrentes dirigées par des joailliers parisiens, se partageaient les terrains et se livrèrent une bataille acharnée en vue d'obtenir auprès des instances administratives l'octroi de permis miniers, affaiblissant du même coup leurs structures respectives.

« LE PHÉNOMÈNE CREUSEUR »⁹

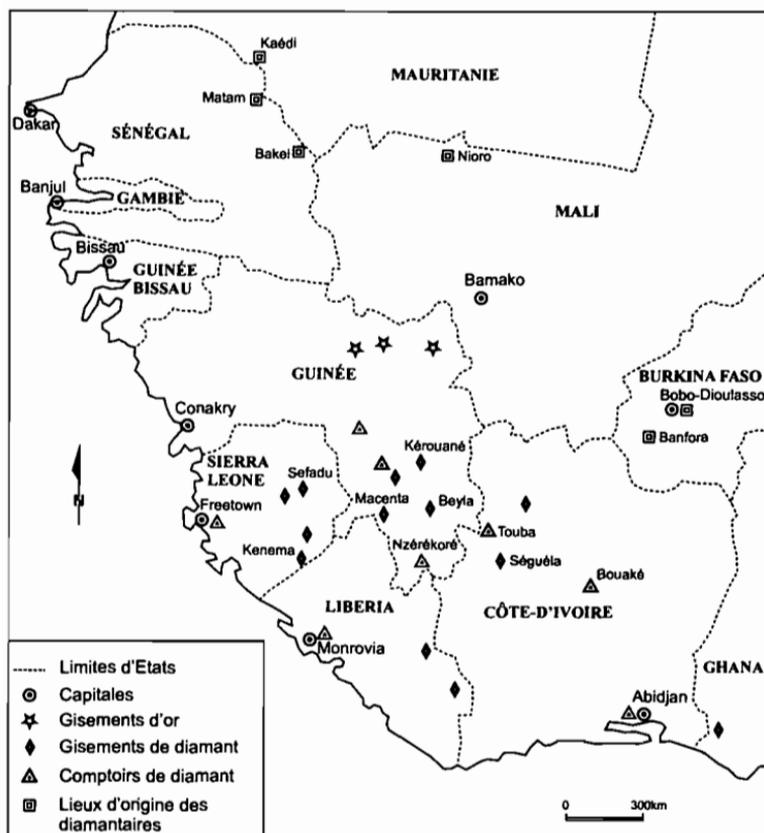
À l'orée des années cinquante, la rumeur commence à se propager. Grands voyageurs ayant déjà exploré les filons de l'arachide, de la kola ou de l'or, les Soninke comme les Malinke intègrent alors le diamant dans leur dispositif. S'appuyant sur une notice adressée au gouverneur de l'AOF

7. La production des quatre premières mines atteignait en 1939 plus de 193000 carats (Greenhalgh, 1985 : 53).

8. Avant 1945 un grand nombre de ses actionnaires était britannique et l'administration française ne parvenait pas à se faire communiquer l'estimation des réserves qui étaient en réalité très étendues (Legoux, 1985). Pendant la Deuxième Guerre mondiale, les Allemands avaient révélé au gouvernement de Vichy que le *holding* était à majorité britannique. La Soguinx disparut peu après l'indépendance de la Guinée remplacée par une société d'État.

9. En référence au travail de M. Tshibanza, « le phénomène creuseurs » et ses paradoxes.

Carte 2
 La course aux diamants
 à travers l'Afrique de l'Ouest



par le consul de France à Matadi en 1898, P. David rappelait que les *Soninke* de Bakel – premiers migrants à s'être installés sur les terres arachidières de Sénégal – avaient aussi été tentés par de plus longs voyages en direction du Congo de Léopold II, dès la fin du XIX^e siècle, à la recherche d'or et de diamant. Fascinés par les légendes du Bambouk, ceux-là avaient suivi les traces de leurs pères qui avaient exploré plus près, en haute Guinée, les placers aurifères de Siguiri (David, 1980).

De l'arachide au diamant

L'exploitation des pierres précieuses, activité de saison sèche, se combine au « navétanat »¹⁰ avant de s'y substituer. Amorcée au début du XX^e siècle, la fièvre de l'arachide a conduit chaque année des dizaines de milliers de paysans, captifs libérés¹¹ ou manœuvres démobilisés des grands chantiers ferroviaires, ressortissants de Matam, de Bakel et de Niore vers les terres promises du Baol et du Saloum. Mais en 1955, alors que la prise en charge par les autorités coloniales du transport retour des migrants saisonniers de l'arachide est remise en question, de nouvelles opportunités migratoires se présentent plus au sud dans la forêt. Selon un commandant de cercle, la diminution des effectifs soudanais enregistrée en 1956, dans le camp de transit des navétanes à Tambacounda aurait eu pour origine « *l'attrait des mines de diamant de la Sierra Leone* » tout juste découvertes par des prospecteurs clandestins (David, 1980 : 394). À l'inverse l'année suivante, l'arrivée exceptionnelle de 1 200 Voltaïques de Banfora en direction de Tambacounda, décidés à travailler les champs d'arachide, s'expliquerait pour partie, par les mesures d'expulsion prises par les autorités britanniques à l'encontre de « *40 000 étrangers réputés guinéens et probablement aussi Malinke et Soninke soudanais ou sénégalais* » installés sur les sites diamantifères (David, 1980 : 397).

10. *Navèt* signifie en wolof l'hivernage, la saison des pluies. Les navétanes étaient ces travailleurs migrants saisonniers en provenance des colonies de l'AOF qui s'installaient provisoirement en Sénégal pour cultiver l'arachide. Ce mouvement de grand ampleur, qui a concerné plusieurs centaines de milliers de paysans africains sur un demi-siècle, a été minutieusement décrit par P. David (1980). La disparition de ce phénomène social est liée, pour l'essentiel, au progrès de l'équipement agricole (développement de la culture attelée) et à la nationalisation des terres.

11. La libération des captifs par les Français a eu lieu entre 1904 et 1910; des centaines de milliers d'hommes se sont trouvés brusquement disponibles pour les grandes migrations saisonnières.

De l'orpaillage à l'extraction du diamant

En Afrique occidentale, l'or a été exploité depuis la plus haute Antiquité. Hérodote mentionnait déjà la présence d'indigènes échangeant le long des côtes la poudre d'or contre des produits rapportés par les navigateurs. Plus tard, les mines de Siguiri en haute Guinée firent la fortune des empires mandingues. Si l'orpaillage est une activité coutumière très ancienne¹² en Afrique de l'Ouest, l'extraction artisanale du diamant est beaucoup plus récente et elle a intéressé en priorité les populations allogènes. En Guinée comme en Sierra Leone, les autochtones ne sont pas engagés au départ dans la course aux pierres précieuses; ils semblent d'ailleurs décontenancés par l'ardeur que mettent des géologues à chercher des « cailloux ». D'autant que les sociétés minières font preuve d'une grande discrétion (Malaurent, 1991 : 250), contrôlant la main-d'œuvre utilisée en brousse lors des missions exploratoires et n'hésitant pas à recourir à des moyens de « basse police » pour empêcher les fuites ou les rumeurs. Divisées par des guerres tribales au siècle dernier, les populations sierra-léonaises notamment sont restées pendant longtemps à l'écart des grands réseaux commerciaux focalisant leur attention sur l'agriculture vivrière.

La division du travail dans l'univers de l'extraction du diamant rappelle techniquement celle de l'orpaillage. De manière générale, les creuseurs ou *diggers*¹³ travaillent pour le compte d'un contremaître ou *masta* (dérivé de *master*) et s'engagent à lui remettre toutes les pierres découvertes, après serment de la kola¹⁴. En échange, le *masta* assure leur entre-

12. L'essor de l'orpaillage dans le bassin de Siguiri, qui s'étend sur 25 000 km², date de 1931, période à partir de laquelle le pays devient plus sûr et la zone plus accessible grâce à la construction de routes et de pistes. Les autorités coloniales ont procédé aux premières explorations minières une dizaine d'années plus tard. De la même manière en Côte-d'Ivoire, les mineurs africains ont précédé les premières reconnaissances géologiques du service des mines de l'AOF (Chermette, 1985).

13. Dans ce travail, sont employés indifféremment les néologismes de creuseurs, de *diggers* (traduction anglaise) mais aussi de diamineurs pour désigner les prospecteurs de diamants. Ils sont appelés encore *san-san boys* en Sierra Leone, *garimperos* en Angola.

14. Selon les coutumes des orpailleurs indigènes (Siossat, 1937), le chef de mine réunit les notables qui lui jurent fidélité; il achète une charge de kola qu'il dispose au milieu du placer. Les mineurs, qui souhaitent continuer à travailler, viennent jurer en tendant la main sur le tas de kolas; les autres sont immédiatement chassés.

tien¹⁵, fournit les pelles et pioches pour le fonçage des puits, les seaux ou calebasses pour le transport du gravier jusqu'aux marigots, les tamis pour le calibrage et le tri à vue. Quant à la contrepartie financière, qui correspond à la moitié du produit des transactions¹⁶, elle est reversée à l'équipe ou « équipe »¹⁷ puis partagée équitablement entre ses membres. D'autres variantes existent et remplacent la procédure classique notamment quand le *masta* n'est plus en mesure de prendre en charge financièrement son équipe de manœuvres. Il est alors contraint de déléguer provisoirement cette activité à un autre « patron » à qui il revend la pierre précieuse trouvée. Quand les mineurs disposent de moyens financiers et d'appuis suffisants, ils préfèrent parfois travailler en solitaire. Si le partage entre mineurs et contremaître s'opère grossièrement selon les mêmes principes pour l'or et le diamant, en revanche, la fixation des prix n'est pas comparable. Le prix du gramme d'or est déterminé en fonction d'une seule qualité présente sur le site. En revanche, un même gisement de diamants peut fournir des pierres de qualité, de couleur et de formes différentes. Sur la mine de Kérouané notamment, où sept catégories de diamants ont été repérées, le prix au carat varie d'un facteur 1 à 1000¹⁸. Par ailleurs, la présence d'impuretés peut faire baisser notablement le prix. Le prix de la pierre extraite est donc plus difficile à fixer si bien que le *masta* peut la revendre beaucoup plus chère qu'elle a été estimée, au risque de provoquer les foudres de ses employés. En 1959, on estimait en Guinée à 41 000 le nombre de creuseurs de diamants en activité pour 4 000 chefs d'équipe (Greenhalgh, 1985 : 157).

15. En 1992, dans le cadre de nos enquêtes conduites sur le site diamantifère de Kérouané (Guinée), il ressort que la dépense mensuelle pour l'entretien d'un mineur (hors hébergement, frais médicaux et frais annexes pour sortir de prison un mineur arrêté par les forces de l'ordre) s'élevait à 20 000 francs guinéens (119 euros).

16. Les chefs d'équipe prennent soin de restituer en monnaie locale le montant dû à leurs manœuvres alors que, de leur côté, ils négocient en dollars auprès des acheteurs, jouant ainsi sur le différentiel de valeurs des devises, des taux de change.

17. En RDC, le terme d'écurie est aussi employé pour désigner cette unité constituée de plusieurs mineurs et dans laquelle s'appliquent des règles de solidarité, de réciprocité et de redistribution de la richesse.

18. Le borre, diamant qu'on peut ramasser à même le sol par temps de pluie était vendu autour de 400 francs guinéens le carat en 1992 alors que le *Kourou Gbe* (diamant pour la joaillerie) était cédé à 400 000 francs guinéens le carat.

Avant nationalisation des terres au moment des Indépendances, les mines d'or appartenaient le plus souvent à des propriétaires coutumiers lesquels faisaient office également de *masta* à moins de préférer louer leurs concessions à une ou plusieurs équipes d'orpailleurs chargées de creuser des puits ou tranchées. Mais les chefs de mines ne sont pas toujours les maîtres des terres. Dans les carrières de diamants, ceux qui ont été les premiers à découvrir des gisements diamantifères sont aussi devenus propriétaires de carrières. En Sierra Leone comme en République Démocratique du Congo, certains chefs coutumiers ont mis du temps parfois à comprendre l'intérêt qu'ils pouvaient tirer de la location de leur terre aux diamineurs plutôt que de la cultiver.

Les emprunts du monde du diamant à celui de l'or ne s'arrêtent pas là. Comme d'autres « cueillettes », la quête du diamant a aussi ses tabous et son vocabulaire codé. Bien que nombre de prospecteurs – en véritables aventuriers, étrangers au terroir qu'ils assiègent – affirment faire l'économie de la symbolique. « *L'or n'aime pas la saleté, contrairement au diamant où c'est le plus rusé ou le plus malhonnête qui gagne* »¹⁹. Le recours aux sacrifices et aux totems pour la prospérité des mines semble bien partagé dans les mines d'or et de diamants. Dans les placers aurifères de Mataganian (Guinée)²⁰, les génies des mines n'apprécient pas que les orpailleurs travaillent le lundi (devenu jour de marché) ou consomment sur le chantier, du lait, du poisson frais ou de l'arachide, leurs totems. On retrouve des interdictions comparables jusque dans les mines de diamants du Kalimantan, en Indonésie²¹, montrant la proximité de ces « mondes mystiques ». À maints endroits en Guinée, les rumeurs circulent sur l'intervention des pouvoirs occultes pour éloigner les sociétés minières des sites, pour mieux les faire disparaître. Plus récemment, en République Démocratique du Congo, observant de nombreux tabous sup-

19. Entretien réalisé à Mataganian par Baidi Dem en août 1992 avec un orpailleur. L'exploitation artisanale de l'or à Mataganian date de 1930 et s'opère toute l'année. Les premiers orpailleurs étaient partis s'initier sur les placers de Siguiri. Une société américaine fit une tentative d'exploitation industrielle de l'or entre 1984 et 1986 sur le site de Mataganian.

20. Observations et entretiens conduits en août 1992.

21. D. Lombard montre qu'il est aussi formellement interdit de siffler, de mettre les mains sur les hanches ou derrière le dos aux abords des puits ou de la rivière où le diamant indonésien s'extrait.

posés garantir la bonne fortune et permettre un enrichissement durable, J.-O. Tshondo et F. De Boeck²² notamment ont signalé l'importance nouvelle acquise par les féticheurs dans la chasse au diamant. Le succès ou la malchance des chercheurs d'or et de diamants serait interprété très souvent comme le produit de sources occultes de pouvoir.

La valeur marchande des pierres précieuses est notablement supérieure à celle de l'or. Ce qui faisait dire à un géologue français: « *Quand on cherche des diamants, on ne s'arrête pas devant une traînée d'or au fond d'une batée, c'est bon pour les besogneux... la valeur de l'or espérée ne compensait pas les aménagements nécessaires au traitement des boues à rejeter dans les rivières* » (Malaurent, 1991 : 236). D'après S. S.²³, ancien digger devenu revendeur de diamants, en 1961, en Côte-d'Ivoire, « *un gramme d'or rapportait 150 francs CFA alors qu'un gramme de diamant se revendait à 125 000 francs CFA. On n'a pas besoin de l'or, on le donnait gratuit...* ».

Plusieurs diamineurs rencontrés en Guinée avaient déjà expérimenté l'orpaillage; ils sont, en revanche, moins nombreux à avoir extrait l'or après le diamant. Les tranches de vie suivantes de trois migrants ayant atteint à peine la quarantaine d'années donnent un aperçu de cette double expérience.

Sekou T. se présente comme le premier garçon d'une famille de cultivateurs, originaire de Mataganja (Guinée), site d'orpaillage sur lequel il a été interrogé, situé à proximité de Dinguiraye. Il avouera à la fin de l'entretien être né de père et de mère burkinabè et avoir été naturalisé guinéen à la fin du régime de Sekou Toure. Son père est décédé à Mataganja, sa mère y vit encore. Sa sœur aînée y est mariée; ses deux plus jeunes frères alternent entre la plantation familiale et l'orpaillage alors qu'un autre frère est parti vendre des produits agricoles (cola et café) en Sierra Leone. Après avoir suivi des études à Dinguiraye jusqu'en classe de terminale, Sekou a été admis dans une école de comptabilité à Conakry. Au terme de la première année passée dans la capitale guinéenne, ses parents n'ont plus eu les moyens de rémunérer le tuteur qui

22. Dans les *Cahiers africains* 2001, n° 45-46, série 2000.

23. Entretien à Bobo Dioulasso, le 25 mars 1993, avec S. S., originaire de Goursi (Burkina Faso).

l'hébergeait. À 19 ans, Sekou a été obligé d'interrompre des études prometteuses. Une connaissance au village lui signale qu'un chef d'équipe recrute de jeunes mineurs dans les mines de diamants à Sefadu (Sierra Leone). L'affaire est conclue; en 1972, Sekou accompagne son co-villageois aux frais du *masta*. Il travaille comme *digger* pendant deux ans, sans succès. « Les mines n'étaient pas rentables ». Sekou part alors à Freetown où il se fait engager comme employé dans une boulangerie. Mais il tombe malade. Une fois guéri c'est le four qui a fermé. Sekou est contraint de retourner dans les mines de Sefadu. Il y travaille trois ans comme mineur de 1976 jusqu'en 1979. Mais son père décède et Sekou rentre au village où il s'occupe des travaux champêtres. À compter de 1984 « avec l'avènement de la deuxième République de Guinée, l'or a été valorisé ». Sekou se lance dans l'orpaillage. Il devient responsable d'une équipe de cinq mineurs en même temps qu'il est choisi par le propriétaire des mines pour jouer les fonctions de *tomboloma* (policier coutumier) avec neuf autres de ses camarades.

Modou S. est *wolof* et originaire de Gambie. Après avoir cultivé l'arachide pendant une dizaine d'années dans son village, il rejoint Banjul, la capitale, à l'âge de 20 ans pour écouler des tissus puis du poisson sur les marchés pendant un an, sans grand succès. En 1973, il décide alors de rejoindre un ami, marchand de fripes, installé à Ziguinchor en Casamance. Il travaille avec lui; l'affaire marche et Modou se refait une santé financière. Ce qui lui permet d'ouvrir deux ans plus tard une boutique de tissus à Banjul. Il écoule une partie de sa marchandise à Dakar où il se rend régulièrement. En 1977, après avoir revendu son affaire, il part s'installer à Labè, la capitale du *Fuuta Djalón* (Guinée) où il loge chez un compatriote, lui-même grand commerçant. Modou se lance dans l'import-export de farine et de sucre entre Labé et Dakar. Deux ans plus tard, après s'être marié à Labè avec une fille du pays, il se laisse séduire par les discours de son logeur sur les possibilités d'enrichissement facile dans les mines quand on possède déjà un capital de départ. Modou part à la conquête de l'or à Siguri puis du diamant à Kérouané et devient rapidement exploitant minier, employant plusieurs équipes de *diggers*. Il devient acheteur, se fournissant auprès des autres *mastas*. Il voyage de temps en temps à Banjul et plus rarement à Bruxelles pour écouler les pierres précieuses. Depuis 1979,

il réside à Kérouané ce qui ne l'a pas empêché d'explorer d'autres mines de diamants dans les pays voisins (Diarabala en Côte-d'Ivoire en 1985 et Sefadu en Sierra Leone entre 1988 et 1991). Mais la présence des rebelles en Sierra Leone a motivé son retrait provisoire sur la Guinée.

Dramane T., d'ethnie *bambara* est originaire d'un village malien. Son père était militaire mais est décédé avant même sa naissance. À l'âge de seize ans, Dramane a accompagné son oncle paternel à Kayes pour démarrer un apprentissage de chauffeur de camion. À vingt-quatre ans, le permis en poche il part tenter sa chance à Bamako où il retrouve un demi-frère gendarme qui use de ses relations pour lui trouver un emploi de chauffeur de bâchée. Trois ans plus tard, en 1980, il accompagne son nouveau patron en voiture jusqu'à Kérouané. « *Je ne suis pas reparti, j'ai entendu parler des mines d'or et de diamant alors je me suis lancé dans les mines. Mon patron étant de Kérouané mon insertion n'a pas été difficile* ». Pendant deux ans, il a creusé la terre à la recherche des matières précieuses sous la responsabilité d'un chef d'équipe avant de devenir lui-même patron d'un groupe de cinq diamineurs et de trois orpailleurs. Mais la chance a tourné pour Dramane. En 1992, il travaillait à nouveau comme *digger* pour le compte d'un *masta*.

Un si petit monde

Les prospecteurs de diamants se divisent en plusieurs catégories en fonction de l'activité qu'ils exercent précisément sur le site, en fonction du lieu où ils travaillent ou encore du comportement moral qu'ils développent. Risqué, pénible et supposant une bonne condition physique, le travail de la mine ne se limite pas seulement à « foncer »²⁴ les puits ou des tranchées à l'aide de pioches et de pelles ; il faut aussi rejeter la terre stérile sur le pourtour des trous creusés et remonter à la surface, à l'aide d'un seau attaché à une corde, les graviers, les acheminer jusqu'à la rivière à tête d'homme et les déposer en tas près d'un abri personnalisé avant de procéder à leur lavage. Les porteurs ne sont pas les creuseurs et les laveurs peuvent être parfois des laveuses²⁵ bien que cet univers

24. Terme technique désignant l'action de creuser un puits.

25. Dans les travaux recensés sur les chercheurs d'or et de diamants, les femmes sont parfois présentes pour laver ou transporter les minerais ou pierres précieuses.

demeure essentiellement masculin. Un premier débouillage permet souvent d'éliminer les plus grosses pierres avant de procéder au lavage proprement dit qui s'effectue avec des tamis aux mailles de plus en plus fines. Cette opération est néanmoins exécutée généralement par les prospecteurs les plus expérimentés qui ont déjà au préalable foncé des puits profonds pour en extraire de l'or du côté de Siguiri ou qui ont été embauchés ponctuellement dans des missions de reconnaissance. Succède au lavage le piquage, c'est-à-dire le tri à vue et à la main des pierres disséminées au milieu des sables. Au moyen d'un couteau, le piqueur s'efforce de déceler l'éclat adamantin du diamant.

Même en pleine saison sèche, pour épuiser l'eau qui envahit les puits et les galeries, les mineurs sont démunis, usant de moyens extrêmement sommaires, (calebasses profondes). Le recours à des instruments de pompage a modifié progressivement la donne mais aussi la division du travail. Les propriétaires de motopompes cumulent souvent les fonctions de *masta* ou de maîtres de la parcelle. Ils peuvent proposer leurs services à plusieurs équipes de mineurs.

Les mineurs qui creusent des trous et des galeries à la recherche d'un filon de diamant se distinguent de ceux qui fouillent la vase dans le lit des rivières²⁶ pour y « cueillir » les pierres ou encore de ceux qui explorent les terrains abandonnés par d'autres mineurs ou anciennement exploités par les compagnies minières et les anciens puits de prospection de reconnaissance. Ces creuseurs clandestins solitaires avaient déjà été signalés sur les placers d'or de Siguiri²⁷; ils se glissaient dans les galeries désertées mais aussi parfois en exploitation à leurs risques et périls : découverts ils étaient châtiés et chassés. Sur les sites diamantifères, leur nombre s'accroît considérablement à mesure que la rumeur enfle et que des éléments totalement incompetents se lancent dans l'aventure. Des bandes se fixent sur le même placer, recreusant les mêmes trous, relavant les *tailings*, ces résidus de lavage de gravier diamantifère. S. S., originaire de Goursi (Burkina) raconte comment il participe à ces opérations du côté de

26. Ces prospecteurs effectuent des plongées sans masque ni scaphandre.

27. Siguiri et les placers d'or, 12 au 15 avril 1938, rapport de Savineau.

28. Entretien à Galoya, le 23 janvier 1995, avec A. D., originaire de Galoya (Podor).

Séguéla avec ses compagnons de route à la fin des années cinquante et « *piquait à ceux qui creusaient* ». A. D. contremaître sénégalais²⁸ évoque, quant à lui, les risques d'effondrement des galeries en lien avec leur exploitation anarchique et intensive :

« Là-bas [Séguéla] c'est une zone interdite par le gouvernement. Si tu es pris dans cette zone, tu es foutu ; on peut même te fusiller. Seulement dans la brousse, les gens creusent pour exploiter ; une fois qu'ils en ont assez, ils revendent le trou à d'autres qui vont continuer à creuser et ainsi de suite jusqu'à créer des effondrements de terre et il arrivait que plus de 100 personnes meurent sous le sol. Les Ivoiriens sont contents car ils disent que c'est la charité du diamant et dans toute zone où ils creusent ils en trouveront beaucoup, alors ils sont contents. Oui ils disent que les hommes morts vont constituer la charité du diamant ».

Hors-la-loi, exerçant une activité interdite sur des périmètres qui ne leur appartiennent pas, tous ces mineurs sont perçus par les instances administratives coloniales d'abord puis nationales comme des propagateurs potentiels de la violence et des épidémies. Ils sont alors qualifiés de « hordes détribalisées », de « masse amorphe, pullulante », de « aventuriers cupides », de « parasites », de « escrocs ». Derrière ces assignations se profilent à la fois la peur du désordre, la psychose de l'invasion mais aussi une volonté de construire la menace pour ensuite justifier la répression. Certains de ces diamineurs se considèrent eux-mêmes comme des aventuriers, qui pour réussir à sortir du lot, ont fait preuve de courage et de persévérance. Les risques qu'ils prennent sont bien souvent transformés en défis, réinterprétés. Quarante ans après, ils se souviennent d'avoir souffert dans la « forêt du diamant » devant affronter les disputes avec leurs pairs, les accidents dans la mine, les menaces et agressions permanentes des autorités. Mais, ils évoquent également les relations de camaraderie tissées sur les sites miniers, transcendant les appartenances ethniques ou régionales. Ils partagent en effet les mêmes obligations morales : exercer un travail pénible et risqué, respecter les hiérarchies dans l'organisation du travail mais aussi les sanctions contre la fainéan-

29. Rapport du gendarme Magnier, chef du poste de gendarmerie de Fénaria sur la situation aux mines de diamants de la Soguïnex, secteur de Banankoro, gisement de Bamouroudou, 20 décembre 1956, lettre adressée au fransulat d'outre-mer, service des mines, Archives Nationales du Sénégal (ANS), série G, 21 G.

tise, contre le vol, accepter que les pierres trouvées reviennent à l'ensemble de l'équipe. La mine n'est en aucun cas un lieu anomique; la loi de la brousse a aussi ses règles.

Illicite, l'extraction artisanale conduit les mineurs à mettre en place leur propre milice pour se protéger les uns des autres mais aussi des autorités officielles. « *Les clandestins constituent une puissante organisation ayant ses chefs de chantiers, chefs d'équipe, surveillants procédant au ramassage du diamant et des groupes de policiers en uniforme... Sous les ordres de leurs dirigeants, ils se sont regroupés armés de machettes, sabres, fusils de traite* »²⁹ faisait remarquer dans son rapport le chef du poste de gendarmerie de Fénaria, en Guinée alors que les prospecteurs s'apprêtaient à envahir les terrains de la SOGUINEX en 1956. Quelques rares diamineurs ont d'ailleurs relaté, avec une fierté certaine, leurs faits « d'arme » revisités. Seydou-la-tête, Amadou-le-boxeur et Amade-la vitesse – trois *masta mossi*³⁰ – ont « fait l'Indochine... il fallait être garçon fort et avoir la tête dure ». L'usage de surnoms ou encore d'un vocabulaire commun pour désigner le monde de la mine ou enfin de mêmes pratiques de consommation masculine ostentatoire confirment aussi que le placer est un lieu de construction identitaire à part entière. Les trois acolytes n'ont pas hésité à se lancer dans des opérations de brigandage, frappant avec la tête les prospecteurs récalcitrants, volant des fusils à Séguéla (Côte-d'Ivoire) pour continuer la guérilla, cette fois-là à l'encontre des troupes françaises qui assaillaient les marigots à la fin des années cinquante puis des militaires ivoiriens fraîchement promus et peu enclins à se faire froisser d'emblée l'uniforme flambant neuf. Plus récemment, Tshibanza (1986) comme Tshonda (1993 & 2001) dans leurs travaux respectifs sur la RDC évoquent la présence d'anciens boxeurs et de catcheurs professionnels ainsi que d'ex-soldats qui se font recruter pour assurer la sécurité dans les carrières de Kisangani ou de Mbuji-Mayi. Ils jouent de leur musculature impressionnante et de leur réputation pour semer la terreur dans les mines et infliger des châtements aux creuseurs défaillants.

30. Entretiens réalisés à Bobo Dioulasso en avril 1992.

A. D., Sénégalais de Galoya³¹ s'est ainsi fait surprendre par ces commandos du côté de Séguéla en 1959 et a failli se noyer :

« À Séguéla, il y a toujours des dangers car parfois il y a des groupes différents de l'État, des gangsters qui viennent dans la brousse tôt le matin ou le soir vers 17 heures et en masse pour apeurer en criant que la police arrive. Alors on s'enfuit de partout et beaucoup perdent leurs marchandises. Une fois, ils ont coincé les gens vers le ravin. Alors, il n'y avait pas de chemin possible. Le marigot n'était pas grand, mais le courant était très fort. Les chercheurs de diamant voulaient traverser le ravin ce qui était un grand danger car les Ivoiriens ne savent pas nager. C'est ainsi que plus de quarante personnes entreprirent la traversée mais malheureusement pour moi qui sais nager, un gros Ivoirien emporté par le courant s'agrippa à moi et nous fûmes emportés par le courant où nous risquions d'être écrasés par les rochers. Je plongeai au fond et m'accrochai à un rocher. Resté longtemps sous l'eau, l'Ivoirien me lâcha et je pus remonter à la surface alors que j'allais étouffer. Je fis la planche et emporté par le courant, je regagnai la terre ferme plus loin. Ce jour-là, le danger était grand et tous ou presque ont été capturés. J'eus la chance d'échapper par la volonté de Dieu. Là où j'ai atterri, il y avait beaucoup de diamants, mais je ne pensais qu'à sauver ma vie. Je suis alors parti au Liberia pour informer mon patron et me reposer... ».

Aujourd'hui encore, la répression des mineurs est toujours aussi brutale. La menace qu'ils constituent pour l'économie du pays légitimant toutes les opérations de représailles même les plus sanglantes. C'est ainsi qu'en juillet 1979, à l'occasion d'un « choc », c'est-à-dire d'une opération de répression organisée par les forces de l'ordre sous le régime de Mobutu, près de trois cents mineurs périrent noyés ou sous les balles d'un peloton de gendarmerie dans le Kasai oriental³².

Ciyemba Mutanda distingue trois catégories parmi les mineurs de Mbuji-Mayi (RDC) : les « mbula zéro » ou détenus à perpétuité en *lingala*, les « dianzenza » ou sujets volages et les « mercenaires » : bien que mariés, les premiers partent

31. Entretien A. D., *op. cit.*

32. Lire à ce propos « Les massacres de Katekelayi et de Luamuéla (Kasai oriental) », *Politique africaine* n° 6, mai 1982, p. 72-106. Ces massacres organisés furent perpétrés dans une zone où l'armée percevait déjà des droits d'exploitation auprès des exploitants et des droits d'achat auprès des trafiquants et où elle assurait l'encadrement du creusement des galeries.

s'installer pendant plusieurs mois sur les sites diamantifères, contractant d'autres unions et oubliant femmes et enfants du premier lit; les seconds quant à eux passent d'un site minier à l'autre et dilapident l'agent gagné dans l'extraction du diamant auprès de prostituées alors que les troisièmes ne séjournent que quelques jours sur les lieux de travail (Mutanda, 1984). De manière générale, les travaux plus récents conduits en RDC sur le « phénomène creuseurs » mettent en lumière la déperdition scolaire et la désertion des champs agricoles et de l'emploi salarié provoqués par la recherche des pierres précieuses. C'est ainsi que dans une étude réalisée auprès de 160 creuseurs extrayant des diamants dans le sud et l'est de Mbuji-Mayi, entre 1983 et 1985, 38 % d'entre eux étaient élèves ou enseignants (Tshibanza, 1986 : 345). Ces différentes recherches insistent également sur le climat de compétition, d'escroquerie et de duplicité régnant dans l'univers du diamant ainsi que sur les recompositions identitaires que permet cette nouvelle activité.

Les creuseurs rencontrés en 1992 en Guinée, qui exerçaient pourtant une activité illicite, présentaient des profils différents, très certainement parce qu'ils étaient *mastas* pour la plupart. Qu'ils soient d'origine guinéenne ou non, ils semblaient installés durablement sur le site de Kérouané en bons pères de familles polygames. Leurs enfants étaient d'ailleurs largement impliqués dans la chasse aux pierres précieuses, travaillant le plus souvent au sein de l'équipe paternelle, une fois l'âge adulte atteint. Ce qui introduit une différence notable dans la gestion d'une équipe : les systèmes de réciprocité fondés sur la parentèle peuvent influencer les règles de division à l'avantage des plus âgés alors que des relations sociales organisées entre pairs tendent à être plus égalitaires. Les diamineurs interrogés étaient très peu nombreux à avoir suivi un cursus scolaire, même primaire. Tous, en revanche, avaient expérimenté plusieurs activités professionnelles (cultivateur, marchand, navigateur, jockey, chauffeur, coiffeur, cordonnier, soudeur, militaire) et continuaient à exercer une partie d'entre elles tout au long de l'année (bouvier, horloger, boulanger) en complément de la recherche de diamants. Un patron guinéen raconte comment tout jeune mineur, il avait pu déjouer l'attention des autorités britanniques à Sefadu en 1956, se présentant comme vendeur de

bœufs. Tous ces creuseurs avaient par ailleurs travaillé successivement dans plusieurs mines de diamant aussi bien en Sierra Leone (Sefadu, Yomandu), qu'en Guinée (Mafran, Férédou, Fénaria, Banankoro, Macenta...), persévérant dans cette activité, en dépit des risques encourus (voir carte 1). Quelques-uns avaient même été expulsés de Sefadu en 1956 alors qu'ils travaillaient dans une équipe familiale. L'un d'entre eux, guinéen âgé de 72 ans en 1992 et à la tête de deux équipes de cinq mineurs, avait vendu des armes au Sénégal et au Ghana à partir de la Côte-d'Ivoire dès 1946 avant de rejoindre son frère aîné, masta à Sefadu en 1954. Mais à partir de 1956, il s'est réinstallé définitivement en Guinée, explorant tour à tour des nouveaux sites miniers et construisant une famille. Se déplaçant d'un site diamantifère à l'autre pendant plusieurs décennies, ces prospecteurs saisonniers se sont transformés en quelque sorte en professionnels de la mine, contribuant à la construction et à la diffusion d'une culture particulière.

LA RUÉE DES ANNÉES CINQUANTE ET SON TRAITEMENT PAR LES AUTORITÉS

Diamineurs en effervescence

Les premiers diamineurs étrangers affluent dans le Kono, à partir de 1952, district sous protectorat sierra-léonais. En décembre 1954, le *Paramount Chief* Koker qui administre le district recense 30 000 prospecteurs³³. Mais les arrivées massives n'ont lieu qu'à partir de 1955 dans les zones de Sefadu et de Yengema. Il s'agit principalement de ressortissants français en provenance de Guinée et du Soudan³⁴. Ignorant tout des secrets géologiques, ils creusent au hasard dans des zones non diamantifères. Ils empiètent sur les périmètres de la SLST, pillant les *flats*³⁵ en exploitation, ou encore recreusent les mêmes trous partiellement exploités par d'autres clandestins, relavant les *tailings*. En 1955, les diamants issus de la prospection artisanale représentaient 20 % de la production

33. Estimation rapportée dans « Legislative Council Debates », vol I, Session 1954-1955, 9th-22nd December 1954, Part II, Freetown 1957, 360 p.

34. ANS, série C, 21 G: télégramme du 17 novembre 1956 émis par Paris-France outre-mer; les ressortissants du cercle de Nioro sont majoritaires.

35. Contrée plate alluvionnaire.

mondiale annuelle. La productivité des mineurs clandestins était alors deux fois plus élevée que celle de la SLST (Van der Laan, 1965); les trafiquants libanais avaient pu asseoir leur organisation, faisant passer en contrebande au Liberia les pierres précieuses extraites clandestinement en Sierra Leone.

La ruée atteint son apogée début 1956. Le département des Mines évalue alors entre 50 000 et 75 000 le nombre de clandestins. Rapportant la rencontre entre le Premier ministre, Dr M.A.S. Margai et le consul de France, le Comte Jacques Charreyron, le *Daily Mail* évoque la présence de « 200 000 French Subjects in Sierra Leone, some of whom were engaged in illicit diamond mining ». Ces chiffres seront d'ailleurs repris et transformés par les autorités françaises: « *La présence dans un pays de deux millions d'habitants de 200 000 à 300 000 africains français venus se livrer à l'extraction clandestine du diamant n'est certes pas faite pour faciliter la pacification* »³⁶. Il est également question de 25 000 ressortissants français parmi les 300 000 immigrants travaillant dans les champs diamantifères de Sefadu et sa région³⁷. Bien que très difficile à estimer, le nombre de prospecteurs clandestins essaimés dans les mines sierra-léonaises semble massif. Leur présence contribue à modifier notablement le paysage forestier. Les terres destinées à l'agriculture sont transformées en gruyère, mitées par le creusement de galeries. Des villes champignons sortent de terre. C'est ainsi qu'à Koidu, le nombre de constructions augmente rapidement, passant de 80 en 1951 à 650 en 1958 et 1 100 en 1966 (Rosen 1973 : 114). Au seuil des années 1970, Koidu était devenu la deuxième ville de Sierra Leone par son importance démographique. La contrebande à grande échelle que génère cette activité diamantaire provoque non seulement une dégradation majeure de l'environnement mais aussi un effondrement général de l'ordre public avec l'essor d'une petite criminalité dans les régions diamantifères et la création d'une élite mercenaire et parasite.

36. ANS, série G, 21 G 178 (174), télégramme du 13 octobre 1956 adressé par le fransulat de Freetown au Ministère de la France d'outre-mer.

37. ANS, série G, télégramme du 24 octobre 1956 émis par le Gouverneur de Guinée à Conakry.

Interdiction, libéralisation et expulsion : les outils de la puissance publique

Les territoires africains traversés par les diamineurs sont aussi à considérer en fonction du partage franco-anglais auquel ont procédé les deux puissances coloniales. La Sierra Leone devient colonie de la Couronne britannique en 1808 et l'intérieur du pays reçoit un statut de protectorat à partir de 1896 alors que la Guinée comme la Côte-d'Ivoire font partie de l'Afrique Occidentale Française. Bien que la segmentation qui fut établie entre l'administration indirecte (*indirect rule*) des colonies britanniques et l'administration directe des colonies françaises paraisse trop réductrice pour différencier les politiques coloniales, les administrateurs britanniques néanmoins semblent avoir accordé plus d'attention et de respect aux intermédiaires africains que leurs collègues français.

Organisé en districts et provinces, le protectorat sierraleonais intègre les chefferies locales (*chiefdom*) à son système de gouvernance. À peine esquissées dans une région occupée par des villages isolés, guerroyant sans cesse les uns contre les autres, ces structures pré-coloniales ont pourtant été transformées en unités administratives et légitimées par les autorités britanniques. Elles sont administrées par des *Paramount Chiefs* choisis parmi les chefs de terre pour leur charisme, leur autorité voire leur cruauté. Une assemblée de notables (*Tribal Authority*) complète l'appareil politique décentralisé en assistant et élisant les *Paramount Chiefs*. Principale région diamantifère, le district du Kono est divisé en 14 *chiefdoms* ; la Sierra Leone en compte 350. Alors que les prospecteurs envahissent le district, le pouvoir des élus locaux s'accroît. Dans le même ordre d'idées, la mise en application de la loi-cadre de mai 1956 remet en cause la direction fédérale des mines et de la géologie de l'AOF : ses attributions sont notablement restreintes au profit des territoires. L'année suivante, la création des conseils de gouvernement ainsi que la désignation d'hommes politiques locaux comme ministres chargés des mines sur les territoires français accélèrent le processus amorcé de décentralisation des pouvoirs.

En pleine période de décolonisation, la Grande-Bretagne comme la France ne savent pas bien comment interpréter ce

déferlement de clandestins sur leurs territoires ni comment les juguler. Tour à tour, les États coloniaux prennent des mesures plus ou moins bien préparées et planifiées qu'ils s'efforcent pourtant d'élever au rang de stratégies concertées. Or, derrière les États, il y a aussi des hommes – des agents de l'État – dont la durée de vie au même poste peut être courte s'ils n'impriment pas immédiatement leur marque³⁸. On peut s'interroger notamment sur les raisons qui ont poussé le nouveau gouverneur britannique à rompre avec la politique de ses prédécesseurs. A-t-il juste voulu asseoir son autorité en prenant cette position dès son installation à la gouvernance? Ou bien a-t-il seulement rempli avec diligence la mission que lui avait confiée le ministre, à la suite de pressions répétées de la part de la SLST? L'information apportée par le fransulat de Freetown sur la procédure de succession éclaire la situation. « *La mise à la retraite presque simultanée de l'ancien gouverneur et du colonial secretary et leur remplacement par deux fonctionnaires jeunes, réputés pour leur fermeté et leur qualité d'administrateur laisse à penser que le colonial office s'est décidé à mettre un terme à l'état de pourrissement dans lequel vit la Sierra Leone depuis plusieurs années et inaugurer une politique de plus grande énergie* »³⁹.

On contingente, on réprime

Dès 1936, le gouvernement sierra-léonais prend déjà deux premiers décrets pour lutter contre l'extraction et le trafic clandestins; il s'agit des *Minerals Ordinance* et de *Diamond Industry Protection Ordinance*. Ces dispositions sont censées réglementer l'entrée et la circulation des étrangers dans les zones diamantifères – réserves de la SLST (*Diamond Protection Areas*)–. Les populations étrangères au Kono ne sont pas autorisées à

38. En Guinée, Sekou Toure conçoit l'expulsion des étrangers comme un moyen de démontrer sa force face à une colonie en déclin mais aussi comme un moyen de séduire ces nouveaux électeurs, en leur attribuant les périmètres miniers abandonnés. Dès 1956, les principaux partis politiques guinéens critiquent la faiblesse du gouvernement français face au déferlement des clandestins ainsi que la disparition de la réglementation minière et structurent, pour partie, leurs mouvements autour de cette contestation. Le 25 septembre 1958 - trois jours avant le référendum où, seul État de l'espace francophone à repousser le projet de constitution de la communauté franco-africaine, la Guinée se distinguera - des ordres d'expulsion sont donnés par le futur président de l'État indépendant; le chef de poste de Kérouané s'attaque aux 5 000 clandestins établis à Bonodou. Deux bulldozers éventrent les cases des prospecteurs (Person, 1983 : 415). Ceux-là se réfugient en Côte-d'Ivoire.

39. Télégramme du 13 octobre 1956 émis par le fransulat de Freetown, *op. cit.*

solliciter des permis d'extraction auprès du responsable du district. Mais, les autorités locales ne respectent pas à la lettre ces mesures: d'abord elles contestent le fait que ces minéraux soient devenus ressources de l'autorité coloniale et ensuite, entrevoient dans la transgression de ces dispositions de nouvelles sources d'enrichissement⁴⁰. Les populations locales partagent la position des autorités tribales, considérant la SLST comme un trafiquant ayant pour objectif premier de gruger les indigènes de leurs ressources légitimes. Quant aux prospecteurs impliqués dans l'extraction minière illicite, ils sont élevés au rang non pas de bandits mais de héros par les ressortissants du Kono.

Au seuil des années 1950 alors que la ruée vers le diamant s'amplifie, le gouvernement britannique multiplie les arrestations. Il envoie par ailleurs, en septembre 1952, un détachement de police pour soutenir dans ses efforts la milice privée de la SLST (*Diamond Protection Force*). Chargée de repérer la fraude au sein des périmètres miniers, cette dernière se révèle incapable, seule, de faire face à l'afflux des clandestins. Ces mesures d'intimidation n'ont que peu d'effets face à la masse déterminée des prospecteurs. Quand on les prive de liberté d'action en les incarcérant et qu'ils ne parviennent pas à s'échapper en achetant leurs geôliers, les diamaneurs ou revendeurs prennent leur mal en patience. Tous les diamantaires rencontrés ont connu une fois au moins un emprisonnement, une expulsion et laissent entendre sans bravade aucune qu'un tel risque fait partie du « métier » et reconnaissent leurs responsabilités: «... *on ne peut condamner l'État parce qu'il nous dit, faut pas aller et on le fait. Si ça arrive, l'État n'est pas responsable. On connaît bien les lois parce qu'on part cache-cache. Donc, ça nous concerne...* »⁴¹.

En mars 1954, le gouvernement britannique procède à une nouvelle révision de la définition de l'étranger et à l'élar-

40. À signaler que ces mesures n'avaient pas empêché nombre de Libanais de s'installer dans le Kono et de financer des équipes de creuseurs. Voir à ce propos: Gouvernement de la Sierra Leone; Interim report on the *Alluvial Diamond Mining Scheme 1956*, document mimeographié, confidentiel, 111/36, 18 juin 1956. Cette enquête coloniale a été conduite en réaction à l'extraction minière illicite généralisée, citée in L. Gberie, 2002, *op. cit.*

41. A.D., diamantaire devenu grand commerçant, rencontré à plusieurs reprises à Dakar, entre 1993 et 2000, originaire de Garabalo (département de Matam, Sénégal).

gissement des pénalités à l'encontre des diamineurs. Dorénavant l'administration ne délivrera plus de permis individuel à celui qui n'est pas originaire du Kono ni à celui qui s'est installé dans le district après janvier 1950. Toutefois, la stigmatisation de l'étranger est très facile à déjouer. Les prospecteurs usent de la corruption pour acheter des actes de naissance, des terrains ou encore recourent à la séduction pour épouser des femmes du pays ou pour trouver des prête-noms. Libanais ou mandingues, les revendeurs ont repéré combien l'administration locale était avide de rentrées d'argent pour asseoir son pouvoir face à l'autorité coloniale mais aussi face à des concurrents éventuels à la chefferie. Mis en selle par les Britanniques qui n'avaient pas toujours respecté la hiérarchie traditionnelle, les *Paramount Chiefs* jouent, en effet, de leur position au plan local pour intégrer dans le conseil (*Tribal Authorities*) des étrangers. En échange de leurs suffrages mais aussi de sérieuses compensations financières, ceux-là obtiennent des licences d'extraction ou de vente en règle⁴², continuant de participer à l'extraction des minéraux ou de voyager dans les régions minières.

On légalise ce qu'on ne peut plus interdire

En Sierra Leone, la situation économique et politique se détériore rapidement. La prospection du diamant s'opère notamment au détriment de la culture du riz. Des pénuries s'installent. Les *Trade Unions* se mettent en grève protestant contre la dégradation de leur niveau de vie. Des manifestations violentes se succèdent à Freetown puis dans les provinces du sud et du nord incitant le *Colonial Office* à prendre plus au sérieux les affaires sierra-léonaises. En cette période de fortes turbulences, au moment où les chefferies locales confortent leur pouvoir, l'autorité coloniale hésite à prendre

42. La corruption des agents de l'État est bien partagée : en Côte-d'Ivoire, en 1985, d'aucuns s'étonnaient de l'attitude des autorités policières et coutumières de Bobi. Non seulement elles s'opposaient énergiquement à l'ouverture d'une brigade de gendarmerie dans la zone, mais encore exigeaient le départ du responsable du camp minier de la Sodemi - jugé trop rigoureux ou dit autrement, trop zélé... En Guinée également, les fonctionnaires qui, dans un premier temps, étaient mécontents d'être affectés à Kérouané, refusent d'en partir quand l'échéance arrive. Même réaffectés ailleurs, ils sont disposés à corrompre leurs supérieurs hiérarchiques pour être maintenus sur place. Un des commissaires de police rencontré en 1992 avait déjà obtenu trois réaffectations consécutives.

des mesures coercitives à l'encontre des prospecteurs et trafiquants de diamants. Une visite au Ghana voisin finit de convaincre l'administration britannique du caractère incontournable de la négociation avec les clandestins. Cette position suppose au préalable de restreindre, une nouvelle fois, les privilèges de la SLST.

Si tous s'accordent sur la nécessité de modifier la loi, les tactiques envisagées pour y parvenir divergent. De leur côté, les responsables de district sont partisans d'une légalisation rapide et totale de la prospection et de la constitution d'un marché local. Ces mesures sont censées interrompre le trafic clandestin et assurer un regain économique notable des régions concernées. À Londres, le gouvernement central est décidé quant à lui à instituer un nouveau régime minier permettant aux autochtones seulement d'obtenir des licences d'exploitation. Par cette mesure, il entend impliquer davantage la paysannerie locale dans l'extraction du diamant et la conduire naturellement à rejeter les concurrents étrangers.

Les négociations engagées entre le gouvernement et la SLST sont longues à aboutir ; pendant plus d'un an, elles achoppent sur le montant des compensations financières⁴³. Ratifié en février 1956, l'*Alluvial Diamond Mining Scheme* réduit les droits exclusifs de la SLST dans le Kono à un périmètre de 450 *miles* ainsi que dans le Lower Bambara (partie du district du Kenema) – zones les plus riches en gisements⁴⁴ –. Assurée de n'avoir aucune société minière étrangère pour concurrente d'ici 1975, la SLST a, de surcroît, la possibilité de poursuivre des reconnaissances géologiques hors de son périmètre. Pour les membres du *Kono District Council*, le consortium minier détient encore trop de pouvoir, d'argent et de terres. C'est de cette époque que datent les premières tensions entre les instances décentralisées et le gouvernement central de la Sierra Leone. Plus de 1500 licences⁴⁵ sont délivrées le mois suivant l'accord. Les détenteurs de licences sont autorisés à employer une vingtaine de manœuvres, autochtones ou allogènes. L'ADMS réglemente

43. Exigeant 10 millions de livres anglaises, la SLST en obtient 1,5.

44. Plus tard, la SLST obtiendra 200 *miles* supplémentaires.

45. Attribuée à l'échelon local, la licence annuelle, à laquelle il faut ajouter la location du terrain, payée à la semaine aux *Tribal Authorities* coûte 9 livres.

également la commercialisation du diamant avec l'appui de la DCSL (*Diamond Corporation Sierra Leone*). Les transactions marchandes doivent impérativement se tenir sur les lieux d'extraction. Pari difficile et totalement nouveau pour la famille Oppenheimer : en l'espace de quelques mois, la DCSL doit mettre sur pied, au cœur de la Sierra Leone, une structure souple et mobile, capable de racheter les diamants dispersés entre les mains des milliers de petits négociants et de concurrencer les réseaux clandestins très actifs, en proposant des tarifs plus attractifs. Des permis sont donc accordés cette fois-ci sans distinction de nationalités⁴⁶. La participation des Libanais au commerce de diamants est ainsi légalisée sans pour autant freiner la contrebande en direction du Liberia.

En refoulant, on déplace les problèmes de l'autre côté de la frontière

Les concessions de la SLST sont gravement menacées par le déferlement de 25 000 à 45 000 individus, ressortissants français. Le 29 octobre 1956, à peine huit mois après la libéralisation de l'extraction et de la commercialisation du diamant, le gouverneur Dorman annonce l'expulsion des prospecteurs allogènes. Un délai de trois semaines leur est accordé pour quitter le Kono sans pénalités, avec leurs biens et leurs diamants⁴⁷. Des rumeurs circulent selon lesquelles le gouverneur britannique aurait fait sa déclaration publique « à l'instigation du gouvernement français soucieux de récupérer ses ressortissants et de les contraindre à payer les impôts »⁴⁸. Des batailles rangées opposent les « illégaux » aux Sierra-léonais, détenteurs de permis d'extraction. Redoutant que cette mesure expéditive ne provoque une effusion de sang et des bagarres intertribales, les autorités françaises suggèrent de « chercher à s'oppo-

46. On distinguait alors les sujets français des sujets britanniques et libanais. Dès mars 1956, 32 Libanais obtiennent des permis de négocier.

47. « Si dans un délai de 3 semaines après cette annonce, aucun mouvement volontaire de départ ne s'était produit, une démonstration serait faite sur un village déterminé dont la population serait passée au crible de manière à pouvoir expulser tous les résidents irréguliers. Si cet exemple ne suffit pas au terme d'un délai non précisé une action d'ensemble très ferme serait entreprise », télégramme du 26 octobre 1956 émis par G. Defferre, alors ministre de la France d'outre-mer et rendant compte de ses entretiens avec le London Colonial Office. ANS, 21 G 178 (174).

48. ANS, 21 G 178 (174), télégramme émis par le Fransulat de Freetown (consul Charreyron), le 9 novembre 1956.

ser à l'arrivée de nouveaux immigrants mais d'éviter de prendre des mesures de refoulement massif contre ceux déjà installés »⁴⁹ Mais face à ces tergiversations, la réponse britannique est sans appel : la situation nécessite une intervention immédiate. Si les clandestins ne se décident pas « à quitter volontairement le territoire » britannique, le recours à la force sera envisagé.

Le gouvernement de l'AOF se retrouve dans l'obligation de collaborer et d'organiser l'évacuation de ses ressortissants. Souhaitant éviter toute démonstration de violence avant les élections municipales, il essaie néanmoins de gagner du temps : «... J'ai demandé que, en tout état de cause, aucune mesure d'exécution n'ait lieu avant le 18 novembre, date des élections municipales et dans toute la mesure du possible dans un délai suffisant après cette date pour que le Gouverneur du territoire français puisse régler lui-même les modalités de l'opération avec son collègue britannique » télégraphie le ministre de la France d'outre-mer, le 26 octobre 1956.

Prises de court, les autorités françaises ne sont pas en mesure d'envisager concrètement une expulsion et craignent un déferlement sur les gisements voisins de Guinée. Seul, le gouverneur de Guinée s'interroge sur les conditions de réalisation de cette opération. À partir d'une étude sommaire portant sur les coûts nécessaires au transfert, au contrôle, à l'accueil (hébergement dans un camp provisoire, recensement, vaccination) et à l'acheminement de 25 000 ressortissants guinéens et soudanais vers un des territoires de l'AOF, il sollicite, auprès de son ministère de tutelle, un crédit exceptionnel de 100 millions de francs CFA, rappelant par ailleurs que les moyens humains (fonctionnaires de la police, de l'immigration, des douanes, de la santé) à sa disposition sont extrêmement limités⁵⁰. Quelques jours plus tard, le 5 novembre, alors que les rapatriements s'accélérent et qu'il n'a obtenu que 5 millions pour assurer le transport des rapatriés, il fait savoir que : « Si pas de solution apportée au problème de financement du transport, je serai obligé de laisser à pied en toute liberté les deux autres tiers. Il faut craindre que beaucoup prennent le chemin des placers diamantifères du Territoire et les submergent

49. ANS, 21 G : Télégramme émis par le Fransulat de Freetown (consul Charreyron), le 13 décembre 1956.

50. ANS 21 G : Télégramme émis le 24 novembre 1956.

rapidement ». Dix à vingt mille personnes se dirigent effectivement vers Guékédou, de l'autre côté de la frontière (carte 3). Et le lendemain, « *dans l'impossibilité absolue de recevoir dans des conditions normales un pareil afflux subit, (le gouverneur) donne ordre de fermer les frontières* ». Le fransulat de Sierra Leone lui accorde le même jour un crédit supplémentaire de dix millions. Tout en le rappelant à l'ordre, précisant que nul n'est habilité à « *fermer les frontières d'un territoire français à des ressortissants français* »⁵¹, le ministre de la France d'outre-mer fait comprendre que le financement de cette vaste opération de rapatriement relève du budget des territoires intéressés et non de celui du ministère⁵².

Moins d'un mois après l'ultimatum lancé dans le district du Kono par les autorités britanniques (novembre 1956), une trentaine de milliers de personnes quittent la Sierra Leone. Très peu préparée et contre toute attente, cette opération tant redoutée par les autorités françaises se déroule dans une certaine sérénité. Est-ce à dire que les « hordes tribalisées » ont été convaincues par les menaces voilées du gouverneur Dorman ? D'après le consul de France à Freetown⁵³, « *le succès inattendu de cette opération s'explique moins par la crainte des mesures de force qui seraient appliquées à l'expiration du délai de trois semaines que par l'engagement pris de laisser partir nos ressortissants avec tous leurs biens y compris les diamants* ». Ces arguments semblent peu crédibles quand on connaît l'ingéniosité des trafiquants de diamants à transporter et écouler les pierres précieuses à l'insu de n'importe quel douanier ou contrôleur⁵⁴. Il est très facile de dissimuler les gemmes. Et ce n'est de toute façon pas avec 700 policiers que la Sierra Leone peut par ailleurs prétendre intimider des « aventuriers sans vergogne » qui ont déjà résisté à de nombreux emprisonne-

51. ANS 21 G: Télégramme n° 20.193, émis par Gaston Defferre le 7 novembre 1956.

52. « *La conjoncture financière actuelle qui impose des réductions de crédits et une limitation de subvention ne permet pas de dégager une subvention spéciale relative aux mouvements des ressortissants de l'AOF entrés en fraude en territoire étranger ; ces mouvements ayant même en temps normal un caractère saisonnier. Il appartient aux budgets de l'AOF et des territoires intéressés de faire face aux dépenses accidentelles provenant du retour accéléré. Considérant qu'il s'agit essentiellement de Guinéens et de Soudanais* » Télégramme émis le 17 novembre 1956 par G. Defferre, ministre de la France d'outre-mer.

53. Télégramme n° 23-26, émis le 7 novembre 1956 par le Fransulat de Freetown, ANS, 21 G.

54. En référence aux histoires de vie dans lesquelles les diamantaires racontent au compte-gouttes les stratagèmes utilisés pour transporter sans risques les pierres précieuses.

ments. À se demander si la colonie britannique n'a pas su habilement faire circuler des rumeurs sur la découverte de nouveaux gisements de l'autre côté de la frontière. Rappelons enfin qu'un certain nombre de mineurs indigents trouvent dans cette évacuation l'opportunité d'être pris en charge - nourris, soignés, hébergés et réacheminés gracieusement à domicile, le temps de se refaire une santé avant d'envisager éventuellement un nouveau départ. Le gouverneur du Soudan évoque « *l'excellent état d'esprit des personnes refoulées sensibles à l'organisation de leur évacuation et ayant gardé mauvais souvenir des conditions de vie sur les placers* »⁵⁵.

De fait, le problème n'est pas résolu, il est simplement déplacé sur un autre territoire et momentanément. Une observation sur le moyen et long terme conduit à relativiser l'efficacité de cette expulsion. D'abord, un an à peine après cette opération, des prospecteurs clandestins sont revenus massivement sur les lieux, creusant directement sur les terrains de la SLST à Koidu mais aussi à Yengema. Débutent alors les expulsions annuelles. Celle de février 1959 intervient après toute une série d'arrestations et la mise en place de nouveaux quotas pour les permis de travail. Ces « *Stranger Drives* » se poursuivent bien après l'indépendance du pays (1969, 1972). Aujourd'hui, alors que de nombreux gouvernements se sont succédé en Sierra Leone et après une guerre fratricide qui a duré dix ans, l'économie du diamant reste prégnante dans le pays. Des milliers de diamineurs parmi lesquels des enfants extraient encore illicitement des pierres précieuses dans le Kono et les négociants libanais installés depuis trois à quatre générations, riches et puissants, tirent plus que jamais les ficelles de ce système de contrebande internationale⁵⁶.

Tactiques tous azimuts pour une absence de résultats tangibles

En définitive, quelle efficacité ont ces mesures prises successivement pour endiguer les flux migratoires ? Les premières opérations de stigmatisation des étrangers échouent.

55. Télégramme émis par le gouverneur du Soudan le 13 novembre 1956, ANS, 21 G.

56. 60 % des diamants de Sierra Leone sortent du pays par la voie de la contrebande (Guinée et Gambie pour l'essentiel). En 2002, 102 des 143 bureaux d'achats de diamants installés à Kenema et 65 des 100 bureaux installés à Bo étaient la propriété de Libanais (L. Gberie, 2002).

Les autorités révisent sans cesse leur définition de l'étranger cédant du terrain aux clandestins. Quant aux opérations d'emprisonnement, elles n'ont aucune efficacité. Une fois libérés, les diamineurs repartent à l'assaut des placers et les trafiquants réintègrent les circuits de la contrebande. C'est alors qu'on légalise ce qu'on ne peut contrôler, on laisse faire ce qui est déjà fait. Dans l'affaire, on espère au moins récupérer une partie des devises en élaborant un système de taxations. On s'attaque toujours au même symptôme – la fièvre du diamant – mais dans le trouble, on varie les tactiques sans du tout maîtriser les effets. Ce qui n'empêche que dans les discours, on justifie son choix tactique, occultant les tâtonnements. Les autorités britanniques en Sierra Leone évoquent l'espoir de voir se moderniser et se rationaliser le secteur, comme le feront plus tard les autorités françaises en Guinée et Côte-d'Ivoire, les autorités zairoises et angolaises indépendantes. Les gouvernements tablent sur l'implication grandissante des autochtones sans imaginer que ces derniers sont aussi en mesure de s'allier avec des allochtones et sans anticiper sur de possibles déferlements, cette fois-ci absolument incontrôlables⁵⁷.

Les analyses portant sur les effets de cette libéralisation reprochent précisément ce pourquoi la mesure a été prise : l'émergence du « phénomène creuseurs » chez les populations locales. Comme si la désertion des écoles, des foyers et des rizières avait démarré au lendemain de cette légalisation et traduisait une trop grande efficacité de la mesure. De la même manière, dire que les mesures libérales prises pour combattre la fraude – légalisation de l'extraction, de la commercialisation des pierres précieuses et canalisation des exportations dans un circuit officiel – renforcent au contraire cette fraude paraît peu convaincant⁵⁸. Si l'observation et la mesure de l'activité des commerçants ou des bureaux d'achats agréés est envisageable, les transactions opérées clandestinement dans les comptoirs devaient être très difficiles à repérer avant la

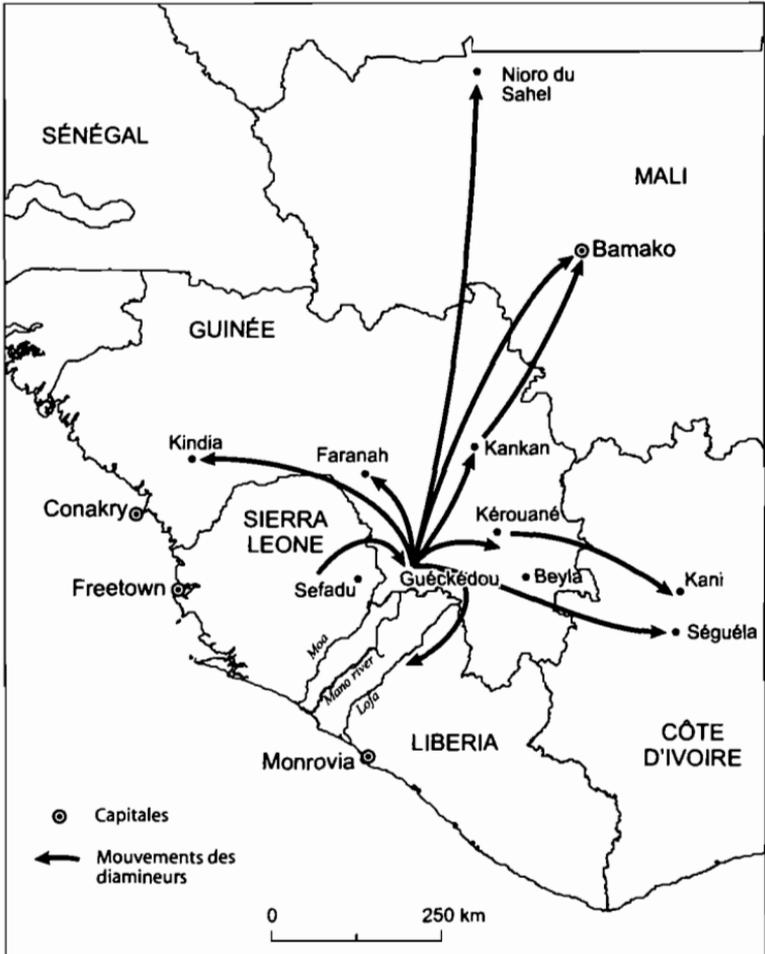
57. En 1991, la législation angolaise a autorisé les particuliers à se lancer dans le négoce des pierres non taillées ; le gouvernement pensait qu'il existait d'importants stocks clandestins de diamants et espérait ainsi remplir ses caisses. Ses espoirs ont été déçus. Impuissant, il a assisté à la ruée de 50 000 garimpos dans le bassin de la rivière Cuango, mouvement facilité par la réouverture des routes de campagne après la guerre.

58. En référence aux travaux de L.-M. Bwana N'Sefu (1992), de M. Tshibanza & M. Tshimanga (1985) sur la libéralisation de l'exploitation et de la vente des matières précieuses au Zaïre.

mise en place d'une politique libérale et le niveau de fraude impossible à évaluer. Alors, comment peut-on avancer l'idée d'une intensification de la fraude sans travail comparatif possible? La fraude n'est peut-être pas plus importante; elle est sûrement plus visible. D'autre part, les effets observés sont très certainement le reflet de mesures antagonistes prises successivement voire simultanément. Si en Sierra Leone, en Guinée et en Côte-d'Ivoire, la libéralisation a précédé l'expulsion, au Zaïre notamment ce fut l'inverse. À plusieurs reprises (1966, 1969, 1970, 1971), Mobutu refoula les diamantaires étrangers avant de libéraliser l'exploitation artisanale des matières précieuses (1983). Un événement considéré comme initial est déjà l'effet d'un autre événement qui va continuer à travailler par-delà l'événement premier. Un événement resté longtemps sans importance peut aussi jouer un rôle décisif à l'occasion de circonstances nouvelles. Ce qui veut dire que les effets de la libéralisation peuvent aussi bien être liés à toute une série de mesures antérieures déjà identifiées comme à d'autres événements peut-être encore mal entrevus.

Tout se passe comme si les États, après avoir pris une mesure dans l'urgence, la regrettaient déjà, engageant son retrait puis une mesure antagoniste et enfin usant à la fois de tous les instruments à leur disposition –livrant au grand jour leur désarroi et leurs limites dans la gestion de mouvements migratoires massifs–. C'est ainsi qu'en Sierra Leone, une fois les licences attribuées aux collecteurs de diamants, le nouveau ministre des Mines décide d'opérer un contrôle sévère qui, en novembre 1957, conduit à la suppression de la moitié de celles qui avaient été accordées en janvier, sous prétexte de ventes insuffisantes. En outre, comment se fait-il que l'expulsion –mesure coercitive par excellence – fut adoptée si rapidement en Sierra Leone alors que l'efficacité de la libéralisation n'avait pas encore eu le temps d'être testée? Cette mesure radicale est prise au cours de l'automne 1956, à la veille d'une période électorale, dans un pays où les troubles se multiplient. « *Les candidats au legislative council qu'ils soient gouvernementaux ou d'opposition pourraient trouver un prétexte facile d'excitation au nationalisme en expliquant que tous les maux de ce pays sont provoqués par des étrangers venus dérober les richesses du sol natal* » faisait remarquer le consul de France en Sierra Leone au Gouverneur de la Guinée française⁵⁹. Des hommes se succèdent

Carte 3
Mouvements de diamineurs
en réponse aux expulsions



à la direction du pays. Dès sa nomination en septembre, le gouverneur Dorman se rend dans le Kono et conclut que la présence des étrangers (en l'occurrence des ressortissants français et non libanais) représente un danger potentiel pour la sécurité du pays. Dramatiser l'impact des mouvements migratoires en leur prêtant un caractère anémique relève, en effet, des stratagèmes communément développés par les hommes politiques.

L'État est persuadé que, pour être efficace, son action doit se déployer dans la vitesse. « La promptitude est l'essence même de la guerre » faisait remarquer Sun Tse. Le *colonial secretary* estime nécessaire d'engager « une prompt action » pour éviter des troubles graves. Assimilée à la violence, la vitesse est utilisée comme un instrument de domination. Une intervention rapide est supposée créer un effet de surprise, désarçonner l'adversaire et rendre difficile la parade ou la riposte. L'État britannique lance un « ultimatum » aux diamineurs. Après avoir prospecté pendant près de quatre ans dans la zone, les creuseurs allochtones disposent de trois semaines pour quitter les lieux. Décision ultime prise après toute une série de négociations ou simple impulsion ? À quoi correspondent ces trois semaines ; selon quels critères, cette durée a-t-elle pu être avancée ? En configurant le temps, en bornant son intervention à l'aide d'un calendrier d'échéances, d'un emploi du temps, de délais, l'État croit pouvoir réguler le hasard, agir sur les hommes. Veut-il donner l'impression à l'autre d'être un stratège ou s'en convaincre lui-même ?

LE MOUVEMENT TOURNANT À TRAVERS L'AFRIQUE DE L'OUEST S'AMORCE

Alors que le pouvoir colonial français semble totalement dépassé par les événements, des milliers de diamineurs quittent pacifiquement le Kono : entre 30 000 et 45 000 personnes selon les différentes instances administratives. « *L'exode de la région de Sefadu se produit en éventail un peu dans toutes les directions mais principalement par les postes de brousse en direction de l'est et du nord-est, dans une région boisée et à peu près sans route, ce qui rend tout contrôle pratiquement impossible aussi bien pour*

59. ANS, 21 G 178 (174), télégramme émis par le Consul de France en Sierra Leone au Gouverneur de la Guinée française.

les autorités anglaises au départ du Sierra Leone que nous pour l'arrivée. Si certains éléments empruntent par camion la route de Nongoa où ils peuvent être contrôlés, d'autres se dispersent par petits groupes dans l'intérieur de la zone diamantifère, pour gagner vraisemblablement Kindia »⁶⁰ (carte 3).

Selon les renseignements fournis par le gouverneur de Guinée, plus d'un tiers des ressortissants français installés dans les mines de Sefadu disposent de moyens matériels suffisants et parfois importants pour regagner à leurs frais leurs cercles d'origine. Ceux-là ont préféré poursuivre leur route vers la Guinée, la Côte-d'Ivoire ou le Liberia⁶¹. Les autres, originaires en majorité de Nioro au Soudan, sont évacués par camions, à partir de Nongoa⁶², principal poste de contrôle. En novembre 1956, des convois par voie fluviale se mettent en place également au rythme de 1 800 personnes par semaine. Entre le 10 novembre et le 7 décembre, les autorités françaises – concentrées à la frontière guinéenne – recensent 9 739 passages⁶³. Les 4 965 personnes munies d'une pièce d'identité se répartissent entre Guinéens (44,3%), Soudanais (38,9%), Sénégalais/Mauritaniens (12,6%), Ivoiriens (3,2%) et Nigériens (1%). Transitant par Kankan, les Soudanais et Sénégalais sont ensuite acheminés par camions, par péniches ou bateau à vapeur dans le centre d'hébergement de Bamako – le Lazaret – créé pour la circonstance avant d'être renvoyés dans leurs subdivisions ou cercles d'origine.

L'évacuation par les autorités coloniales n'a concerné que 10 000 ressortissants français. À l'évidence, la majorité des diamineurs s'est enfoncée dans la forêt guinéenne ou cachée dans les villes sierra-léonaises, dans l'attente d'un répit. C'est alors que le mouvement tournant à travers l'Afrique de

60. ANS 21 G : Télégramme n° 23. 26 émis le 7 novembre 1956 par M. Chambard, fransulat de Freetown. Kindia se trouve en Guinée au nord-ouest de Sefadu, à proximité de Conakry, dans la direction opposée de Nongoa et Guéckédou à l'est.

61. Nous avons pu le vérifier à travers la reconstitution de nombreuses biographies de diamantaires.

62. Pour accéder à Nongoa, à partir du territoire sierra-léonais (Kailahun ou Komdu), il faut emprunter un bac sur la Moa.

63. Recensement des ressortissants français en Sierra Leone, refoulés par les autorités britanniques en Guinée, réalisé par le commandement supérieur des forces armées de la zone de défense AOF-Togo (ANS 21G 178 (174)).

l'Ouest s'amorce. Avant même la grande expulsion, dès juin 1956, en Guinée, les forces de l'ordre interviennent tant sur les chantiers de la SOGUINEX que sur ceux de la société minière de Beyla investis par des prospecteurs clandestins. À son tour, début septembre, la gendarmerie de Siguiiri signale à ses supérieurs hiérarchiques la présence de 5 000 prospecteurs, à un kilomètre de la ville⁶⁴. Félix Houphouët-Boigny, alors ministre délégué à la Présidence du conseil, fait part de son inquiétude au haut-commissaire de la République en AOF à propos de l'agitation qui règne dans la région diamantifère de Bonodou (Guinée) où la société minière de Beyla a procédé à des arrestations massives et arbitraires. En décembre, la zone de Famoroudou dans le canton de Kérouané est également envahie par une dizaine de milliers d'Africains, qui avaient été refoulés de Sierra Leone, qui empiètent une fois de plus sur les périmètres de la Soguinex. Y. B.⁶⁵, *masta* sénégalais de la première heure, raconte comment il a quitté Sefadu quelques semaines avant la grande expulsion pour rejoindre en territoire guinéen Bendougou puis Laya Doula, à quelques kilomètres de Faranah.

L'itinéraire migratoire de S. G., devenu plus tard l'un des plus illustres diamantaires africains de l'Ouest ainsi que sa façon d'intégrer dans son cheminement les événements qu'il a vécus, sont loin d'être exceptionnels⁶⁶. Ils sont plutôt représentatifs de la démarche générale des diamineurs africains. C'est la recherche du gisement qui détermine leur course ; il s'agit d'arriver parmi les premiers dans la zone diamantifère et les rumeurs peuvent contribuer plus activement que n'importe quelle autre opération directe de dissuasion au départ des prospecteurs. Autrement dit, ce sont des considérations multiples et non l'événement seul qui conduisent le migrant à choisir de quitter un lieu pour un autre.

« Je suis sorti du Sénégal le septième mois 1956, avant l'indépendance. Je suis parti en Sierra Leone. Je suis passé par la route,

64. Courrier du 10 septembre 1956 (ANS 21 G).

65. Entretiens réalisés en 1992, 1995 et 1998 à Dakar

66. S.G., rencontré à plusieurs reprises à Dakar (1995, 1996, 2001) est né en 1936, il est originaire de Dodel, Département de Podor, Sénégal. Après avoir extrait et négocié le diamant en Sierra Leone, Guinée, Liberia et Côte-d'Ivoire entre 1956 et 1960, il s'est installé au Zaïre où il a construit sa fortune. En raison de la guerre civile dans l'ex-Zaïre, S. G s'est réinstallé à Dakar en 1997.

par Guinée, Sierra Leone. Là, j'ai fait six mois. J'étais à Yomandougou. Dans ce temps, il y avait la colonie de l'Angleterre qui veut sortir tous les étrangers. On creusait le diamant. Ils disaient que ça rapporte pas tellement, il faut essayer de faire le cultivateur, c'est mieux que de faire le diamant. Donc on nous a chassés, on nous a dit que tout le monde rentre dans son pays. On nous a donné un délai d'un mois. Moi, je suis sorti avant le délai. Je suis allé en Guinée. J'ai recommencé encore... En Guinée, j'ai été partout, Kérouané, Kankan, Baconga... L'Indépendance en 1958 m'a trouvé à Macenta... On avait voté contre l'Indépendance. Mais on avait voté non parce que nous sommes en Guinée. Mais Sekou Toure, dès qu'il y a eu l'Indépendance, il a fermé toutes les mines. Il a voulu fermer les mines mais ça n'était pas fermé; y en avait toujours d'ouvertes... Mais ce n'est pas pour ça que j'ai quitté. Mais comme il y avait de nouvelles mines de diamants qui sortaient en Côte-d'Ivoire, je suis allé encore là-bas. Ça s'appelait Diarabala. J'ai tenté, mais là, je suis parmi les patrons... ».

En janvier 1957, les clandestins commencent à franchir la rivière *baoulé* qui leur a été fixée comme limite à ne pas dépasser. Les « opérations bulldozer » dirigées par Emile Konde, chef de poste de Kérouané, sur ordre personnel de Sekou Toure⁶⁷ repoussent à la veille de l'Indépendance (1958) les diamineurs qui ont fui Sefadu vers les placers de Côte-d'Ivoire. Mais, avant même d'avoir atteint la Côte-d'Ivoire, une partie d'entre eux envahissent le Liberia. Outre le bassin de la Loffa qui, dès 1957, attire surtout une main-d'œuvre locale jusqu'alors employée dans les plantations d'hévéas, les petits gisements aux frontières guinéenne et ivoirienne sont visités par les prospecteurs étrangers. En septembre 1958, c'est au tour de la région de Séguéla (Diarabala, Nafana, Folona, Bobi) en Côte-d'Ivoire d'être investie par des milliers de clandestins, refoulés de Guinée ou arrivant directement du Sénégal, du Mali ou du pays Mossi. 2 à 3000 au moins des 5000 expulsés de Bonodou – placer guinéen – se retrouvent à Diarabala, gonflant artificiellement le petit village qui abritait 178 âmes avant le *rush* (Person 1983 : 416). À Séguéla, 2500 nouveaux arrivants étaient recensés en septembre 1958 lors de la révision électorale; les deux tiers étant étrangers. Pourtant, contrairement à la Sierra Leone ou à la Guinée, les autochtones s'étaient organisés. Titulaires de permis de recherche,

67. Il se présente alors comme le nouvel homme fort du parti démocratique et le déferlement des prospecteurs est une occasion de démontrer son pouvoir.

des notables originaires de Séguéla créèrent une société de type coopératif fixant un système d'adhésion et de cotisation pour les *mastas* et mineurs, réorganisant la police privée des mineurs. Mais en dépit des tentatives de cette force illégale à réglementer l'extraction du diamant et de l'appui des autorités administratives, les populations allogènes continuèrent d'affluer et de déborder sur les terrains réservés aux sociétés minières. Aucun contrôle efficace de la commercialisation ne put s'établir ; l'écoulement des pierres précieuses s'opérant prioritairement sur les marchés du Liberia et non dans les bureaux d'achat créés officiellement à cet effet à Abidjan, Daloa. Les repréailles conduites par l'armée française eurent des effets limités : les fuyards regagnant aussitôt les sites miniers.

S. S.⁶⁸, *digger* et *masta mossi* explique qu'il s'est fait prendre une première fois à Konga (Sierra Leone) le 28 septembre 1957 mais qu'il a pu s'enfuir dans la brousse et rejoindre la région de Kérouané en Guinée. La zone était totalement encerclée par des militaires. Il n'y est resté que deux semaines y ayant retrouvé un petit frère. Il a voulu alors rejoindre Séguéla. Il a mis trois jours passant par Man puis Bouaké. Il est resté quatre semaines dans les mines jouxtant Diarabala puis s'est installé à quelques kilomètres de là, toujours dans la brousse. Pendant un an et demi, il a fait le tour des sites miniers ivoiriens en tant que creuseur avant de devenir responsable d'une équipe de quarante personnes. Jusqu'en 1962, il a pu passer au travers des multiples emprisonnements et expulsions et s'occuper de l'écoulement des pierres auprès d'acheteurs étrangers. Les tractations s'opèrent la nuit à Séguéla ou sont conduites à Bouaké, Abidjan. C'est seulement quand ses trois comparses ont été faits prisonniers par des parachutistes⁶⁹ et que ses manœuvres ont fui qu'il s'est décidé à quitter les lieux.

« J'ai lavé tous les grains [diamants], je les ai cachés sur moi et j'ai pris un vélo à Séguéla avec sur mon porte-bagage des fagots pour tromper l'ennemi et je suis allé à Daloa. J'ai vendu pour deux millions de francs CFA et je suis allé à Bouaké où j'ai pris un train pour rentrer à Bobo. C'était en 1962... ».

68. Entretien S.S., *op. cit.*

69. Aujourd'hui dans le Lunda Norte en Angola, les hélicoptères remplacent les avions et les diamineurs sont la cible des raids des forces armées angolaises.

Le 8 août 1960, au lendemain de l'indépendance de la Côte-d'Ivoire, les États voisins exhortèrent, en vain, leurs ressortissants installés sur le sol dorénavant ivoirien à rentrer au pays. L'armée française s'était retranchée à Abidjan et les troupes ivoiriennes se déplacèrent en force, brûlant les magasins de stockage, les maisons, les campements. Des bases militaires furent installées auprès des marigots. Et en 1962, ce fut la déroute totale. Beaucoup de *diggers* furent tués (81 morts dans une journée d'après Seydou S.). D'autres se firent oubliés au fond de la brousse, alors que les *mastas* et trafiquants se repliaient sur Bouaké, Abidjan, Monrovia ou continuaient leur chemin, s'enfonçant plus encore dans la forêt.

Mais, c'est bientôt la fin du mouvement tournant frontalier. Les uns rebroussement chemin en Sierra Leone, en Guinée –désobéissant au mieux les *Strangers Drivers* ou expulsions qui se multiplient –. Pendant que les autres poursuivent leur course aux pierres précieuses plus loin, en Afrique centrale –explorant les gisements de l'Oubangui-Chari et du Congo Belge –. Il s'agit d'arriver les premiers, de profiter des troubles qui secouent la région (Kiwu, Katanga et Kasai) pour s'installer sans bruit et de tirer parti, au plus vite, de la désorganisation des exportations pour développer un circuit commercial autonome à partir de sites inexploités, riches en pierres précieuses. L'aventure suppose un changement d'échelle. Il n'est plus question de déborder d'une frontière à l'autre, mais de traverser cinq à six pays en combinant au mieux les modes de transport et les étapes pour éviter l'expulsion. En l'absence de contacts sérieux dans le pays d'accueil, un tel voyage relevait de la gageure. Refoulés à plusieurs reprises, bon nombre d'aventuriers abandonnèrent cette fois-ci définitivement la piste des diamants.

Né en 1928, cadet d'une famille de forgerons originaires d'Ourossogui (département de Matam au Sénégal), A. C. raconte comment il a rejoint les placers de Sefadu en 1956 après avoir sculpté pendant dix ans le bois d'ébène et l'ivoire en tant que bijoutier du côté du marché de Sandaga à Dakar. Il a été recruté par W. A., un compatriote *masta*, originaire de Nabadjicivol devenu célèbre par la suite dans le milieu des diamantaires sénégalais et pour lequel il a travaillé six mois avant d'être expulsé. Il avait alors la possibi-

lité de rejoindre un ami, lui-même chef d'équipe dans des mines en Guinée, mais A a préféré faire une halte à Conakry où il a sculpté le bois pendant quelques mois avant de gagner les campements miniers ivoiriens de Séguéla, de Bobi et d'acheter le diamant pour le revendre à des Soudanais, des Guinéens et des compatriotes intégrés dans des réseaux libériens de la contrebande.

Né en 1934 dans un autre village du Fuuta sénégalais (N'Douloumadji) et dans une autre famille de forgerons, D. S. a travaillé quant à lui comme cordonnier sur le marché de Tilène (Dakar) à partir de 1951. Ayant entendu dire dans les rues de Dakar qu'on pouvait faire fortune dans les mines de diamants en Sierra Leone, il prit le train avec Oumar, un garçon de son village jusqu'à Bamako où il fut hébergé par une parente. Pendant deux mois, le temps de réunir un petit capital et de se renseigner sur l'itinéraire à suivre pour rejoindre les mines, D. a travaillé comme cordonnier pendant qu'Oumar était tailleur. Ils ont ensuite rejoint Sefadu par la route et pendant deux mois, ils ont creusé sans rien trouver pour un chef d'équipe, lui-même sénégalais. Sur le site, Oumar a entendu parler de la Côte-d'Ivoire et des gains substantiels qu'on pouvait y faire dans l'artisanat et le commerce. Les deux comparses ont quitté la zone de Sefadu deux jours avant la grande expulsion pour s'installer et faire des affaires quelques années dans le quartier de Treichville à Abidjan.

Ces migrants ont par la suite poursuivi leur route plus loin au sud en Afrique. A. est devenu le premier courtier sénégalais à Bujumbura (Burundi) dès 1962 traitant avec les grands diamantaires de la région avant d'explorer les possibilités de commercialisation du saphir et de l'aquamarine à Joss au Nigeria dans les années 1970. Les chemins de D. et d'Oumar, en revanche, se sont séparés. En 1958, Oumar est rentré au village pour s'y réinstaller définitivement alors que D., après avoir été expulsé sur le Sénégal à partir du Cameroun, a réussi à atteindre Brazzaville puis Bakwanga et Luluabourg dans le sud du Kasai où il est aussi devenu un grand « patron » grâce au trafic des pierres précieuses dès 1963.

Pour conclure

Quarante ans plus tard, bien que l'exploitation du diamant demeure une entreprise difficile et très souvent illusoire, la fièvre du diamant n'est pourtant pas éteinte. L'expulsion des uns a parfois provoqué l'arrivée des autres; par la rumeur, ils ont appris l'existence d'un *Eldorado* qu'ils ne soupçonnaient pas. En Sierra Leone comme au Liberia, les trafiquants sont encore nombreux. En décembre 1992, 2 000 Gambiens et 300 Sénégalais étaient évacués des zones diamantifères de Sefadu. Des rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF) soutenus par le NPFL (Front National patriotique du Liberia) – faction dirigée par Charles Taylor avaient attaqué la région. Dans le conflit libérien qui s'est propagé sur les frontières de la Sierra Leone voisine, le contrôle des mines de diamants constitue bien un enjeu important. En Guinée, l'exploitation privée des gisements a été interdite à partir du 1^{er} janvier 1985, quelques mois après l'avènement du président Lansana Conte et les zones diamantifères ont été exploitées par des sociétés mixtes. Mais en Guinée comme en Côte-d'Ivoire, en dépit des mesures prises par les États-nations, des prospecteurs clandestins sont toujours à la recherche du diamant; y participent non seulement les nouvelles générations mais également ceux qui ont accompagné la ruée dès l'origine comme Adama, le *masta fuutanke* (originaire de la vallée du fleuve Sénégal) installé à Séguéla depuis 1961 et qui exerce dorénavant la fonction de président des Sénégalais⁷⁰. Clandestins maliens, nigériens ou burkinabè, chômeurs, déserteurs libériens, ils étaient encore des milliers (15 000) en 1995 à creuser des galeries dans la terre rouge du côté de Tortiya à 500 km d'Abidjan, en toute illégalité, alors que dans la zone, l'exploitation industrielle a cessé au milieu des années soixante-dix⁷¹. En 1985, fustigeant les clandestins qui pillaient le patrimoine minier (« environ 45 milliards de nos francs provenant de l'exploitation clandestine de la pierre précieuse sont ainsi sortis de la Côte-d'Ivoire en 5 ans », *Fraternité Matin*, 17 janvier 1985), le gouvernement ivoirien décidait de libéraliser l'exploitation du diamant instituant des permis et créant des centres d'achat. Selon les estimations du ministre des Mines, 60 000 personnes – pour la plupart étrangères – cher-

70. A.D., né en 1929 à Thikitte (département de Podor, Sénégal), arrivé en 1961 à Séguéla, diamineur, masta puis trafiquant; entretien réalisé en novembre 1992 à Séguéla (Côte-d'Ivoire).

71. JEA n° 183, septembre 1994.

chaient le diamant à Séguéla, Bobi, Kani, Dikodougou, Dianra, Tieningboué, Kongasso et Tortiya. Alors que la Sodemi – devenue société d'État – prospecte mais aussi exploite et commercialise les pierres précieuses depuis 1980 avec un personnel numériquement très limité.

Les États se révèlent impuissants à enrayer durablement le flot des prospecteurs clandestins. Prises au coup par coup et dans l'urgence, les tactiques qu'ils développent – interdiction, déréglementation, expulsion – ressortissent au principe de territorialité. Elles ne peuvent trouver d'écho auprès de groupes sociaux qui évoluent selon des logiques à la fois individuelles et segmentaires, sur un espace largement régulé par l'échange, la circulation des hommes et des biens, en dépit du découpage directement issu de l'arbitraire colonial. Dispersés dans la forêt mais aussi dans les endroits clés du dispositif, les migrants constituent une force difficilement contrôlable et disposent d'un pouvoir autonome sur lequel toute possibilité de pression demeure limitée.

Le continent africain demeure le théâtre de l'imbrication de plusieurs grammaires spatiales où ont pu être déclinées diverses formes de pouvoir et d'asservissement mais hors de toute territorialité. La référence à un territoire fini, borné par des frontières physiques, n'a pas de pertinence pour des populations aux contours identitaires fluctuants. À l'ordre territorial imposé par la colonisation s'opposent ou se combinent des organisations tribales entretenant leur propre espace mais aussi des réseaux d'allégeance multiples et volatiles, mêlant liens de parenté et liens religieux. C'est pourquoi, quand les autorités britanniques somment les mineurs et les revendeurs de quitter le territoire, ceux-là obtempèrent sans grande difficulté mais aussi sans que cela ait grand sens pour eux. Ils gagnent le territoire contigu – qui, pour eux, est le même, a la même valeur ; c'est le lieu d'où on extrait ou à partir duquel on peut négocier la pierre précieuse. Plus tard, ils poursuivront leur chemin au Congo Belge ou reviendront sur les premiers lieux. Tous ces espaces participent pour eux du même territoire : le territoire du diamant. Leur espace territorial est celui de la mine et du campement et pour accomplir leur activité, ils cherchent moins à étendre leur

campement qu'à accroître leur capital social à chaque campement.

Pour les diamineurs plus encore que pour les collecteurs ou tailleurs de pierres précieuses, c'est la matière qui impose sa loi, qui justifie cette course et non les États-nations avec leur cortège de sanctions. Il n'y a pas de diamants partout dans le monde ni pour tout le monde. Les pionniers l'ont bien compris, envoyant des éclaireurs pour anticiper sur le mouvement au fur et à mesure que les rumeurs circulaient. Et s'ils sont près de 45000 à quitter sans violence le territoire sierraléonais fin 1956, c'est entre autres parce qu'ils ont entendu dire que des gisements comparables et moins contrôlés se trouvaient de l'autre côté de la « frontière ».

LES MIGRANTS DU FLEUVE SÉNÉGAL DANS LE DISPOSITIF DE CONTREBANDE

UNE FOIS ABORDÉ LE RÔLE structurant de l'oligopole sud-africain dans l'organisation de la filière du diamant brut ainsi que l'impuissance des États à contrôler cette économie de plus en plus régulée par la seule circulation marchande qui assure dorénavant le fonctionnement des marchés économiques et financiers, il s'agit de mettre en lumière les trajectoires migratoires et professionnelles des trafiquants de diamants, originaires de la vallée du fleuve Sénégal et plus largement de l'Afrique de l'Ouest. Quelle place trouvent-ils aux côtés des grandes diasporas trafiquantes? Constituent-ils ou non un groupe homogène? Intègrent-ils ou non plusieurs générations? Dans quelle mesure leurs parcours donnent-ils à voir de nouveaux modèles de réussite construits autour de l'audace et l'innovation?

LES TRAFIQUANTS : UNE CATÉGORIE HÉTÉROGÈNE

Le terme de diamantaire demeure particulièrement imprécis: il désigne à la fois la personne qui taille, polit et celle qui vend le diamant à partir d'un bureau ou « en ligne »; le diamantaire peut être un marchand de diamants bruts ou polis, il peut aussi bien être courtier (*broker*) dans un comptoir d'achat ou un bureau et revendre (*dealer*), être titulaire de la Diamond Trading Company, l'organisme de distribution de diamants bruts de la De Beers, disposer de concessions minières ou encore d'ateliers de taille et de polissage, posséder des boutiques de joaillerie. Il peut travailler en solitaire comme il peut être à la tête d'un vaste empire employant des milliers d'employés répartis dans plusieurs pays et exerçant des activités multiples. Il devient collecteur ou cokser quand il achète directement les diamants dans les mines, les stocke

dans des lots plus importants pour les revendre ensuite sur un site plus éloigné des périmètres d'extraction, dans une ville-carrefour. Il peut aussi lancer sur le marché une équipe de rabatteurs qui rachètent les pierres pour son compte et les livrent à domicile. Les rabatteurs revendent ensuite les diamants à des intermédiaires à la surface financière plus étendue lesquels sont installés dans une capitale africaine, ou encore à des exportateurs, propriétaires de licences. Ces derniers disposent de comptoirs d'achat et paient la marchandise en monnaie exportable, en dollars américains de préférence. Les pierres précieuses sont ensuite acheminées vers des importateurs par d'autres intermédiaires qui assurent la navette entre l'Afrique des Grands lacs et les bourses européennes du diamant. D'autres enfin, courtiers, travaillant à la commission, circulent entre les bureaux d'Anvers, de Tel-Aviv, de Genève ou de Mumbai.

Tous ces intermédiaires, qui participent à la vente de pierres brutes et qui interviennent sur des espaces ou échelles différents dans les interstices laissés par le cartel De Beers, se font souvent appeler indifféremment trafiquants ou diamantaires. Ils partagent le même sens du secret, le même code de l'honneur fondé sur la parole donnée. Des mines de Sefadu aux bureaux d'Anvers en passant par les comptoirs de Mbujimayi, les transactions s'opèrent après des échanges verbaux directs ou téléphoniques sans que des traces papier soient nécessaires alors que la plus forte marge sur le diamant se réalise à l'évidence à l'occasion de ces négoce.

UN MILIEU HISTORIQUEMENT CONTRÔLÉ PAR LES GRANDES DIASPORAS

Les grands négociants en diamants sont issus principalement des diasporas juive, libanaise et indienne. Dans la préhistoire du diamant, l'Inde était le seul pays fournisseur de pierres précieuses et les marchands du Moyen-Orient, Arabes et Juifs, les principaux convoyeurs à destination de l'Europe dès le XIII^e siècle. Installée d'abord à Venise, la communauté des marchands juifs émigra à Lisbonne pour concurrencer les navigateurs portugais dans le commerce avec l'Inde. Puis,

1. Le Portugal étant devenu une colonie espagnole en 1580, les Juifs du Portugal furent aussi persécutés au moment de l'Inquisition sous le règne de Philippe II.

fuyant l'Inquisition¹, elle se réorienta vers Londres et la Flandre où sa présence fut tolérée. Bientôt, Londres devint un haut lieu du commerce de diamant rassemblant notamment les principales banques juives et les sièges des sociétés minières alors qu'Anvers accueillait les familles spécialisées dans le commerce et la taille des diamants. Les réseaux du diamant se caractérisent donc par leur multi-ethnicité.

La diaspora juive

Si la taille du diamant était pratiquée dans la capitale flamande depuis le xv^e siècle, c'est seulement à la fin du xiv^e siècle que l'industrie et le commerce des pierres précieuses se déploient à grande échelle. Des Juifs, en provenance de Galicie austro-hongroise et des régions occidentales de l'empire russe, affluent sur la ville et investissent la filière du diamant. Au lendemain du deuxième conflit mondial, Anvers recouvre ses fonctions de relais et devient une escale sur la route des États-Unis, du Canada et d'Israël pour les émigrés juifs, rescapés du génocide nazi. Au lieu de repartir, nombre d'entre eux s'installent définitivement dans la deuxième ville belge. L'insertion notamment des « Hassidim de Belz »² dans l'industrie diamantaire anversoise est favorisée par la présence de parents ou d'anciennes relations (Gutwirth, 1970). Dans la capitale internationale du diamant, qui concentre pas moins de quatre bourses de diamants et des centaines de bureaux de diamantaires sur dix hectares seulement, les populations juives occupent une place prédominante aussi bien dans l'importation du diamant brut que dans l'exportation de brillants ou autres pierres taillées.

L'apparition d'ateliers de taille à Tel-Aviv remonte à 1936 et s'explique par l'arrivée de diamantaires d'Anvers. Pendant la deuxième guerre mondiale, ces mouvements se sont largement amplifiés. La création de l'État d'Israël en 1948 et l'arrivée de nouveaux migrants en provenance de l'URSS ont également contribué à faire de Tel-Aviv et de Ramat Gan, le

2. Mouvement ultra religieux d'accentuation cabalistique, le hassidisme est né au xviii^e siècle en Ukraine et se fonde sur la vénération pour la dynastie centenaire des rébbes de Belz ; il regroupe actuellement quelques dizaines de milliers de Juifs. J. Gutwirth a étudié le redéploiement dans l'industrie et le commerce diamantaires anversoises des « Hassidim de Belz », originaires principalement de la Galicie, province polonaise et de la Hongrie.

deuxième centre de taille après Anvers avec 1200 diamantaires, 400 fabricants, une trentaine de « titulaires de vues »³ à la Diamond Trading Company (De Beers) de Londres et deux bourses. New York, qui a également accueilli de nombreux émigrants juifs pendant le deuxième conflit mondial, est devenue un foyer important pour les diamantaires : 2600 affaires y sont recensées (Brunet, 2003) et une bourse y a été créée dès 1931.

Si presque tous les clients privilégiés de la DTC à Londres étaient issus initialement de la diaspora juive, aujourd'hui une nouvelle génération de diamantaires juifs entreprend de contourner le monopole De Beers. Joseph Gutnick, émigré russe, fondamentaliste *loubavitch* surnommé le rabbin doré, est devenu un des magnats des mines d'Australie. De la même manière, ancien *sightsolder* de la DTC, Lev Leviev, Israélien, également d'origine russe et appartenant au même mouvement religieux, a bâti un véritable empire du diamant, empiétant sur les prérogatives de la De Beers. En aval de la filière, il s'impose comme le premier tailleur-polisseur de Russie et le propriétaire de multiples ateliers de taille en Arménie, en Ukraine, en Inde, en Chine et en Afrique du Sud. En amont, il détient le monopole de la prospection des diamants en Arménie depuis 1999 et en Angola depuis 2000 (Brunet, 2003).

Les négociants africains rencontrés déclarent avoir eu pour principaux interlocuteurs aussi bien en Guinée qu'en République Démocratique du Congo, des Juifs de Belgique, d'Allemagne, des États-Unis et d'Israël. Juif américain, Maurice Tempelman, surnommé « Tonton Maurice » par les Africains a essayé de prendre pied en Sierra Leone et en Angola. Sa firme était aussi très présente dans le Zaïre de Mobutu.

La diaspora libanaise

Les Libanais sont également bien introduits dans le secteur diamantaire anversoïse et plus spécifiquement dans la filière africaine des pierres précieuses. Ils sont arrivés en Afrique au début du XIX^e siècle fuyant guerre et famine. Les premiers à s'installer en Sierra Leone étaient des chrétiens maronites qui furent rapi-

3. Traduction de *sightsolder* ou client sélectionné par la De Beers.

dement rejoints par des musulmans chiïtes. Paysans pauvres, ils profitèrent des stratégies politiques déployées par les autorités britanniques pour asseoir une activité de commerce de détail dans l'intérieur du pays. Craignant que la montée en puissance de l'élite Krio – ces descendants d'esclaves anglicisés qui souhaitaient diversifier leurs activités de négoce – ne menace sérieusement le pouvoir colonial, le gouvernement en place préféra, en effet, appuyer les initiatives marchandes des migrants libanais nouvellement implantés (Van der Laan, 1975). C'est ainsi que le négoce libanais put rapidement prospérer. En 1930, avant même que la *Selection Trust Limited* et les fonctionnaires coloniaux n'établissent leurs bureaux dans le district du Kono, un premier commerçant libanais avait déjà monté un atelier pour commercialiser le diamant (Gberie, 2002). Dès 1936, une famille chiïte du sud du Liban employait plus d'un millier de prospecteurs dans les mines d'or de Sierra Leone avant de se lancer, quelques années plus tard, dans la contrebande du diamant. Depuis que les premiers gisements ont été découverts dans le pays, la communauté libanaise de Sierra Leone s'est donc largement imposée dans le commerce du diamant au détriment des nationaux, usant largement de la corruption pour parvenir à ses fins. L'année 1987 est considérée par certains analystes comme « une année charnière dans la lutte sans merci que se livrent Israéliens et Libanais pour le contrôle du diamant en Sierra Leone » (Misser & Vallée, 1997 : 131). Derrière la bataille pour les diamants et au-delà des frontières sierra-léonaises se joue plus largement une lutte d'influence entre Israéliens et Palestiniens sur la planète toute entière. Quelques années avant la longue guerre civile, des sociétés dirigées par des Juifs ont essayé alors de s'implanter sur le territoire sierra-léonais dans la perspective de neutraliser l'approvisionnement des milices libanaises en diamants⁴. Entendant bien conserver leurs privilèges, les diamantaires libanais ont œuvré avec succès auprès des structures locales. Si bien qu'au moment du coup d'État de 1997, plus de

4. Pendant la guerre du Liban, les Libanais d'Afrique avaient l'obligation morale de contribuer financièrement à la libération de leur pays d'origine. Depuis, la communauté chiïte d'Afrique de l'Ouest a été accusée de soutenir financièrement le Hezbollah et plus récemment encore, en novembre 2001, un reportage du Washington Post dénonçait les relations entretenues entre des diamantaires libanais implantés en Afrique de l'Ouest et ailleurs et des militants d'Al-Qaïda. Le réseau Al-Qaïda aurait pu récolter des fonds grâce à la vente illicite de diamants extraits par les rebelles du RUF en Sierra Leone, bénéficiant du soutien d'une organisation musulmane chiïte liée à des activistes libanais (voir à ce propos L. Gberie, 2002).

30 000 Libanais vivaient encore dans le pays, sierra-léonais de troisième ou quatrième générations, pour un certain nombre d'entre eux ; la majorité continuant d'exercer dans le négoce du diamant ou dans une activité connexe. En 2001, les Libanais restaient propriétaires de la majorité des comptoirs de diamants dans les zones d'extraction de Bo et de Kenema alors que quelques permis seulement leur avaient été délivrés officiellement (Gberie, 2002).

La diaspora indienne

Les artisans indiens ont été, quant à eux, les premiers à creuser dans les mines, à façonner les pierres, à les lustrer. Mais depuis l'épuisement des derniers gisements de Golconda⁵, découverts au xviii^e siècle, le pays a connu une nouvelle ère, celle de la taille et du polissage des pierres. Aujourd'hui, neuf diamants sur dix sont transformés en Inde et cette activité rassemblait en 1998, 659 000 personnes réparties dans des milliers d'ateliers familiaux (Kuriyan, 2002). Jusqu'en 1957, les importations de diamants étaient interdites en Inde et le premier diamantaire indien s'est installé à Anvers en 1956. Aujourd'hui, outre les 42 détenteurs de vue sélectionnés par De Beers à Londres, revendant directement les pierres brutes du cartel, les 300 familles du Gujarat travaillant dans le secteur à Anvers⁶ et les quelques autres marchands ayant implanté bureaux et ateliers à Ramat Gan, (Israël), des milliers de négociants indiens approvisionnent les bureaux d'*Opera-House* à Mumbai en diamants achetés sur le marché parallèle lesquels sont par la suite transformés dans la province voisine du Gujarat, à Surat. La profession est dominée par des diamantaires appartenant à la communauté religieuse jaïn de Palanpur (Gujarat). Une forte rivalité se joue actuellement entre les centres de taille d'Anvers et de Mumbai depuis que l'industrie indienne transforme des éclats de diamants en pierres précieuses polies sur quelques facettes (*makeables*) mais aussi depuis qu'elle s'impose progressivement sur le marché haut de gamme en recourant aux techniques modernes de transformation. Le rôle des diamantaires indiens dans les échanges avec le continent africain est, en

5. Ancienne capitale des rois Qutb Shabi dans le sud de l'Inde ; se trouve dans l'Etat actuel de l'Andhra Pradesh.

6. Informations communiquées par la Chambre de commerce belgo-indienne (R. Brunet, 2003 : 118).

revanche, rarement signalé dans les travaux de recherche. Dans son essai intitulé « *Entrepreneurs and parasites* » portant sur les trafics de marchandises au Zaïre, J. Mac Gaffey rend compte du rôle important joué par les « Asiatiques » – Indiens et Pakistanais – au côté des Grecs dans le commerce de gros à Kisangani. Elle explique qu'ils avaient été recrutés pour la construction du chemin de fer Mombasa - Lac Victoria entre 1895 et 1901 et avaient par la suite développé un commerce transnational entre l'Ouganda, la Tanzanie et le Zaïre. Ces négociants ont renforcé leur position dans la région après avoir été expulsés d'Ouganda par Idi Amin Dada en 1972, installant des boutiques et organisant l'exportation frauduleuse de café, de thé, de papaine⁷ et autres denrées alimentaires⁸. De son côté, M. Vwayanakazi⁹ dans sa thèse sur le poids des commerçants africains dans la partie orientale du Zaïre note le rôle déterminant des « Asiatiques » dans l'organisation du trafic d'or, réceptionnant notamment l'or volé dans le nord Kivu. Ils sont considérés comme de grands trafiquants. Mais leur intervention dans le négoce du diamant n'est pas signalée directement par les deux auteurs. Or, les diamantaires sénégalais interrogés semblent avoir été nombreux à traiter avec des membres de la diaspora indo-pakistanaise aussi bien en République Démocratique du Congo qu'en Zambie, les rebaptisant à l'occasion les « Hindouens ».

« À Luluabourg, je traitais avec les Congolais. J'avais aussi de très bons contacts avec un Italien, Oscar, né au Zaïre qui était propriétaire d'un hôtel et qui servait d'intermédiaire avec les Européens d'Anvers. Je travaillais aussi avec les Hindous. Les Pakistanais également m'échangeaient des zaïres contre des dollars. Ensuite, j'échangeais des dollars à des toubabs du pays qui faisaient du commerce et qui voulaient rapatrier leur argent en Europe... »¹⁰.

« À Kitwe et Twotasha [Zambie], les Hindous sont nombreux; ils sont arrivés bien avant nous. À l'époque de l'ancien président Kaunda, ils étaient très soutenus... On ne travaille pas avec eux,

7. Enzyme extraite du fruit de la papaye et utilisée essentiellement dans l'industrie pharmaceutique et alimentaire.

8. On parle même de « trafiquants Ismaéliens ».

9. In Butembo « Greek » and « Hindu » rapidly became synonymous to swindling and cheating in business (p. 136)

10. Entretien à Ndouloumadji, le 3 juillet 1992, avec D. S., originaire de Ndouloumadji (Matam).

11. Entretien à Bokidiavé, le 26 juin 1992, avec D. B., originaire de Bokidiavé (Matam).

mais il arrive qu'on leur revende des émeraudes ou qu'on se retrouve avec eux à en acheter ou à en revendre à Genève »¹¹.

En dépit des évolutions en cours, l'univers du diamant brut reste encore largement dominé par les artisans, les marchands et les importateurs juifs, libanais et indiens. Les courtiers comme les diamantaires indépendants appartenant à ces communautés ont à la fois une connaissance technique des pierres, une expérience de la négociation¹², une capacité à estimer la valeur marchande du diamant et à envisager les débouchés encore supérieures à celles auxquelles peuvent prétendre les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest, nouvellement introduits dans le monde du diamant. Les premiers traitent directement avec leurs compatriotes artisans, notamment cliveurs, seuls capables de transformer un diamant de qualité inférieure en brillant. Les gens de la vallée du fleuve Sénégal, quant à eux, continuent de faire circuler les pierres entre les lieux d'extraction, les bureaux d'achat et les centres de polissage dans l'espoir de conforter leur position au sein de la filière. Bien qu'ayant perfectionné leur propre système et partageant le même fonctionnement commercial fondé sur le marchandage, le même code d'honneur basé sur l'oralité que les diamantaires issus des grandes diasporas, ils n'occupent pas la même place de choix dans la filière. Mais au-delà des rumeurs qui circulent sur l'ascension remarquable de quelques-uns, que sait-on vraiment de leur insertion dans ce milieu fermé ?

AU-DELÀ DE LA LÉGENDE DES DIAMANTAIRES

Le Sénégal comme le Mali ou la Mauritanie ne produisent pas de diamant, pourtant quelques-uns de leurs ressortissants sont devenus diamantaires, écoulant le diamant brut sur un marché encore largement contrôlé par le cartel sud-africain de Beers.

L'histoire de ces diamantaires n'est pas encore sortie de l'ornière des clichés. Son traitement par la presse comme sa restitution par les griots ou les chercheurs s'est jusqu'à présent limitée à une facette, une période, un lieu alors que cette

12. Tous les courtiers juifs anversoïses sont membres de l'Antwerpasse Diamantkring, une des deux plus grosses bourses de diamant de la ville.

histoire perdue et donne à voir des nouvelles formes de mobilité qui s'actualisent dans le temps et l'espace.

La rumeur et sa mise en scène

Au milieu des années 1950, le bruit se répand de la Casamance aux villages les plus reculés de la moyenne vallée du fleuve Sénégal en passant par Dakar: il est possible de s'enrichir rapidement en négociant les diamants collectés dans les gisements alluvionnaires plus au sud, dans la forêt. Dans la perspective de valoriser leur aventure mais aussi de permettre la reproduction du système, les premiers migrants participent largement à la diffusion de cette rumeur, multipliant les cadeaux lors de leurs courts séjours au pays et développant des conduites ostentatoires. C'est ainsi qu'A.L., originaire de Galoya, s'est laissé tenter par la proposition de son meilleur ami et a abandonné son poste de *boy* plongeur dans un restaurant dakarois pour rejoindre les placers diamantifères de Guinée et de Côte-d'Ivoire.

« J'étais avec un ami Demba, on travaillait ensemble à Dakar comme *boy* en 1958 puis on a décidé de voyager mais nous n'avons pas pu aller ensemble, il est parti avant moi. Nous avions entendu qu'il existait un travail de diamant. Il est allé à Jougou [Guinée] où il a trouvé son oncle. Je sais que Demba est un *gentleman*. Il a quitté la Guinée avec beaucoup de difficultés; il a été trahi par un Guinéen à propos d'une pierre de diamant. Expulsé, il s'installe à Séguéla; après deux mois on raconte qu'il est super friqué. Je savais que son capital n'a jamais dépassé 50 000 francs [CFA] quand on était au Sénégal. Après trois mois à Séguéla, il est venu à Dakar... Il a pris un taxi pour aller me chercher... J'étais fasciné par l'argent qu'il sortait. Après un bon petit-déjeuner, il prend son costume avec des souliers et des chaussettes, il me remet un costume que j'échange contre mes caftans et il me demande de l'accompagner faire des achats. Depuis 8 heures jusqu'à 14 heures à Williams Ponty¹³ nous faisons des achats. Il a tout acheté. Dans le magasin, il demande le prix d'un article et il en paie cinq, six ou une douzaine. Il faisait tout pour me fasciner davantage car il savait que le travail de *boy* rapportait beaucoup et que j'aimais mon travail et en plus tout le monde disait que la Côte-d'Ivoire était un pays où l'on mangeait des êtres humains. Donc ce jour là, on a fait des achats jusqu'à la fermeture des magasins. Il a demandé au Naar [Mauritanien] de nous garder les colis jusqu'au soir et nous sommes rentrés à la maison. À notre arrivée, il sort des paquets de papier de ciment et à ma grande surprise, chaque paquet conte-

13. L'artère principale du centre de Dakar, rebaptisée depuis avenue Pompidou.

naît beaucoup d'argent et en même temps il sort du diamant pour me le montrer : c'est ça le diamant. Le lendemain, ça recommence, il achète pour moi trois costumes avec des chaussettes... Tout ce qu'il faisait avait fini par me convaincre. Malgré les remarques de nos ressortissants qui disaient que c'était risqué, que l'ami a seulement eu de la chance, je décidai de le suivre... Je pris avec lui le train pour Bamako, c'était en 1960... »¹⁴.

S. G. raconte, à son tour, la stratégie qu'il a déployée lors de son premier retour au village, après trois années d'absence et de souffrance, pour attirer ses frères aînés dans les gisements de Sierra Leone.

« En 1959, je suis rentré au pays avec 1,2 millions [francs CFA]. Je n'avais pas honte de rentrer (rires). J'ai acheté des vélos. J'étais jeune. C'était comme une voiture là-bas. J'ai acheté ce qui est rare. Des radios... tout. J'étais un peu célèbre dans notre petit village. Y avait pas beaucoup de gens qui avaient ça... Dès que je suis reparti [à Diarabala], les frères, tous mes frères m'ont suivi petit à petit. Le grand frère, le petit frère... J'ai fait venir mon petit frère pour lui montrer le travail. Les affaires commencent à vraiment se développer. Y a un autre frère qui rentre avec de l'argent. Maintenant c'est devenu comme un modèle comme les gens qui partent émigrer en France. Tout le monde partait. Donc c'est à cause de ça, les gens du village, notre famille, ils viennent... »¹⁵.

Plus mythomane, A. D. met en scène son retour triomphant au pays :

« Je suis descendu à l'hôtel à Dakar pendant deux jours et le troisième, j'ai vu mon père qui m'a demandé de venir à la maison. J'avais prétexté que j'étais habitué aux hôtels mais, ils m'ont convaincu de quitter l'hôtel. En venant au village, j'ai pris un camion plein de marchandises... En ce temps-là [1968], j'avais amené beaucoup de bagages pour tout le monde et j'avais beaucoup, beaucoup d'argent. j'avais 1,5 milliards de francs CFA [sic!]. En ce moment au Sénégal, si tu cherches ceux qui ont un million, tu vas couper toutes les oreilles et tu ne trouveras pas. Avec 5 millions, tu peux avoir une usine... »¹⁶.

Quelques-uns, rapidement enrichis, se sont réinstallés définitivement au village, laissant entrevoir encore d'autres perspectives aux candidats à la migration. C'est ainsi qu'avec une seule pierre achetée à Bakwanga (RDC) et revendue à Monrovia en 1959, M. D. a pu gagner huit millions de francs

14. Entretien à Galoya, le 20 juin 1992, avec A. L., originaire de Galoya, (Matam).

15. Entretien S. G., *op. cit.*

16. Entretien A. L., *op. cit.*

CFA. Il a abandonné cette activité lucrative mais dangereuse, faisant construire huit bâtiments et une boutique à Matam, capitale régionale, la même année pour y vivre¹⁷. D'autres histoires semblables foisonnent un peu partout, contribuant à alimenter le mythe¹⁸. Un certain Adan Kébé, ancien banquier de Mobutu aurait payé cash deux hôtels sur le front de mer à Dakar (Manchuelle, 1987 : 12) à la même époque. Les traces du passage des diamantaires sont sémantiques. L'expression *wolof* « *mangi gasi diamant* » pouvant se traduire par « je vais creuser le diamant » signifie plus largement partir à l'aventure, en migration pour faire fortune alors que le proverbe « généreux comme un Congolais » souligne la prodigalité légendaire des Sénégalais installés au Congo.

La geste *pulaar* revisitée par les griots

Les griots, qui en tant que détenteurs de la tradition orale conservent et transmettent de génération en génération la geste *pulaar* en particulier à travers l'épopée de Samba Gelaajo Jeegi – la gloire du Fuuta Tooro – se mettent à leur tour à chanter les exploits, la témérité et le courage des jeunes diamantaires du fleuve Sénégal, nourrissant de nouveaux récits légendaires. Déjà, en 1915, C. Monteil évoquait la mobilité du griot ; «... *Ce sont, d'ordinaire, d'intarissables conteurs, car toute leur vie se passe à circuler dans le pays, parfois même dans un rayon assez étendu, et, au cours de cette existence vagabonde, s'ils produisent personnellement ils sont, peut-être, plus encore, les collectionneurs de toutes les histoires dont on leur fait confiance en retour de celles qu'ils racontent* » (Monteil, 1915 : 135-136). Ces « gens de la parole »¹⁹ ont accompagné physiquement les migrants qui s'aventuraient dans le commerce du diamant et, après avoir recueilli les faits, grands et

17. Entretien à Matam, le 27 juin 1992, avec M. D., originaire d'Ourossogui (Matam).

18. Dans le même temps, en République Démocratique du Congo, dans la région de Mbuji-Mayi, on parle d'un retraité de la MIBA (société minière de Bakwanga possédée à 80 % par l'État congolais) qui a découvert dans la boue, collé à ses bottes, un diamant de 2,5 carats soit l'équivalent de quatre ans de salaire à la MIBA (2004) ; on parle également d'enfants de 5 ans qui travaillent pour un salaire de misère (2 à 3 dollars par mois en 1996) dans les mines du Kasai (source Amnesty International). Le diamant, c'est à la fois le coup qui fait rêver et le travail forcé des enfants (entre 50 000 et 80 000 creusant dans les mines du Kasai en 1996 sans compter les petits métiers annexes autour des mines).

19. En référence à l'essai de Sory Camara sur la condition et le rôle des griots dans la société malinké.

petits de leur existence, ils ont rapporté des récits « *qu'ils ont accommodés au gré des circonstances pour la plus grande renommée du héros et, mieux encore, pour le plus grand profit d'eux-mêmes, car leur faconde est essentiellement vénale* » (Monteil, 1915 : 136-137). L'art des griots sénégalais est considéré comme inégalable. Ils usent des mots appropriés pour émouvoir ; ils sont « maîtres de langues » disait Léopold Senghor. B. G., griot de diamantaires, qui a rejoint en 1984, à Brazzaville puis Kinshasa et Libreville, les ressortissants les plus riches de Dodel, commente :

« Le rôle des griots, c'est d'être des communicateurs traditionnels. Là où les ressortissants du Fuuta vont cinq ans, après les griots les y suivent. À l'origine pendant les guerres, les griots accompagnaient les nobles. Les griots sont venus avec les fergo [émigration] ; ce sont d'anciens *sebbe*. On est griot des gens avec qui on a fait le fergo. Les griots se sont spécialisés en griot de *toorobbe*, en griot *sebbe*. Cette spécialisation explique que chaque griot qui débarque dans un pays d'émigration cherche d'abord « son » noble. Chaque griot va d'abord chez les gens de sa zone et de la caste de ses nobles. Tout griot a la culture de ceux qu'il accompagne : le griot des *toorobbe* est quelqu'un qui s'intéresse à la religion. Le premier facteur de la migration des griots est celui d'aller trouver ton voisin, ton ami du même village de la même zone... Le griot n'est pas là seulement pour chanter les louanges des nobles, il joue aussi le rôle de conseiller et d'ami... La popularité d'un griot se mesure par rapport à l'importance qu'ont tes propres nobles... Nous griots, nous venons avec nos cultures. Ils étaient contents que ton griot vienne les trouver là-bas. Dans un milieu hostile, le fait de les trouver à l'étranger était considéré par eux comme une volonté de perpétuer leur culture. Quand un griot chante, il met l'accent sur *gnam golludji* [c'est-à-dire les faits et gestes marquants de la vie du noble] : quelqu'un qui a travaillé pour son époque... Quand tu chantes quelqu'un, tu parles de ses valeurs, son origine, sa descendance pour expliquer ses réussites actuelles... Par exemple, un *ceddo* (pl: *sebbe*) du nom de D. originaire de Diamnougouene (Département Matam) est considéré comme un gars courageux, comme « un guerrier ». Il a eu des jours inoubliables au Zaïre et les griots le chantent. Il est arrivé que près de soixante personnes soient arrêtées et que lui seul les défende en demandant aux policiers de libérer tous les autres et que lui seul soit rendu responsable. Il prend sur lui de dire qu'il est le seul responsable de tout ce que vous reprochez aux jeunes et dire que toutes les pierres m'appartiennent et il faut libérer... »²⁰.

20. Entretien réalisé par C.O. Ba, à Dakar, en mars 2000, avec B. G., griot, originaire de Dodel. Après avoir introduit des rapports marchands avec l'enquêteur, le griot n'a pas souhaité se livrer très longtemps, percevant le chercheur comme un concurrent potentiel.

Chroniqueurs professionnels, les griots ont trouvé dans les trajectoires des diamantaires une opportunité incomparable pour s'enrichir rapidement²¹, renouant avec le genre épique.

Les *media* et la légende

La presse contribue également à la construction de cette légende. La réussite financière de Ndiouga Kebe²², notamment a fait couler beaucoup d'encre. Un mystère profond entourait l'origine de sa fortune. Ce richissime homme d'affaires, qui avait créé un véritable empire au Sénégal au seuil des années 1980, avait à un moment de son parcours travaillé dans le commerce du diamant d'abord en Sierra Leone une dizaine d'années avant d'entretenir des relations privilégiées avec le maréchal Mobutu. Tamsir Mboup, autre figure exemplaire de l'entrepreneuriat sénégalais, s'étant enrichi dans l'importation de la fripe, a également démarré sa carrière dans le négoce des pierres précieuses (*Promotion*, n° 39, 1979). Il a notamment travaillé entre 1963 et 1967 en Sierra Leone pour le compte du grand diamantaire S. S²³. On le retrouve en 1971 à Kinshasa parmi les migrants expulsés par les autorités congolaises²⁴.

Carrière éphémère ou investissement durable ?

Ces réussites spectaculaires magnifiées à la fois par les griots, les journalistes et les migrants eux-mêmes sont-elles tout à fait exceptionnelles ou reflètent-elles la destinée d'un plus grand nombre ? S. Amin, qui s'est attaché à décrire la

21. Les plus grands griots de diamantaires sont à présent à la tête de patrimoines immobiliers importants.

22. El Hadj Babacar Kebe dit Ndiouga, né en 1914 à Kaolack et décédé dans un accident de la route au Sénégal en 1984 a été l'une de plus grosses fortunes du Sénégal. Fervent mouride, il avait créé un véritable empire gravitant autour du Holding Kebe, qui rassemblait une dizaine de sociétés indépendantes (société immobilière, clinique, blanchisserie et grands hôtels) et était actionnaire dans presque toutes les banques du Sénégal. À sa mort, ses biens étaient estimés à 50 milliards de francs CFA.

23. Entretien à Bamako, le 27 novembre 1993, avec S. S., originaire de Nioro (Mali).

24. Dans un article du Soleil du 20 septembre 1971 consacré à l'expulsion des Sénégalais du Zaïre, il est question de « Tamsir M'Boup, un chargé d'affaires sénégalais, gros importateur, qui se fournissait à Paris et qui se retrouve au camp de Ndolo, avec ses comptes bancaires bloqués, ses marchandises et son argent saisis, le tout approchant les deux cents millions CFA ».

formation du « monde des affaires sénégalais » dans une perspective historique, estime que : « Contrairement à des opinions toutes faites, le commerce du diamant ne tient dans les activités des Sénégalais qu'une place très marginale, et dans la capitale de la fraude, à M'Buji-Mayi, il n'y a guère que cent à cent cinquante « Sénégalais » au sens large. La presque totalité de ces commerçants font du commerce général, parfois des transports. Certes, quelques très grosses fortunes ont été constituées là-bas, dont on parle souvent dans le milieu des émigrés ; mais il ne semble pas qu'elles aient été faites dans le diamant ; ce sont plutôt des « marabouts » qui ont sans doute trouvé sur place une clientèle naïve. On cite les noms d'une dizaine de marabouts de ce genre dont trois sénégalais, qui auraient fait des fortunes de 100 à 200 millions... » (Amin, 1968 : 164). Néanmoins, il semblerait au regard des récits de vie collectés mais également des expulsions enregistrées pendant les années soixante-dix que le nombre de Sénégalais impliqués dans le commerce du diamant sur les rives du fleuve Congo ait pourtant augmenté. En 1968, S. Amin signalait l'évacuation par le gouvernement de Kinshasa « d'une cinquantaine de commerçants sénégalais, qui se situeraient plutôt dans la catégorie des « moyens ». Trois ans plus tard, 700 ressortissants sénégalais étaient à nouveau refoulés de la République Démocratique du Congo en raison de leur activité présumée de trafiquant. D'après le général Mobutu, le seul trafic de diamant aurait fait perdre à son pays en 1970 l'équivalent de 40 millions de dollars (*Le Soleil*, 1^{er} octobre 1971). La presse a largement traité dans ses colonnes de ces premiers refoulements d'envergure dans l'histoire du Sénégal indépendant.

La carrière de cette minorité diamantaire peut-elle être considérée comme éphémère ? Autrement dit, les migrants ont-ils définitivement rebroussé chemin après les mesures d'intimidation lancées par les États ou téméraires, ont-ils poursuivi leur route ou encore ont-ils initié de nouvelles activités moins dangereuses ? Selon A. Lericollais, ces expulsions répétées auraient provoqué à la fois un ralentissement et une redistribution des flux migratoires vers la Côte-d'Ivoire. « Entre 1960 et 1970, plusieurs centaines de ressortissants du département de Matam faisaient du commerce au Zaïre ; le trafic de pierres précieuses que pratiquaient quelques aventuriers a beaucoup frappé l'imagination. Un coup d'arrêt a été donné à ce flux migra-

toire par l'expulsion des gens venus d'Afrique de l'Ouest par les autorités du Zaïre : ce mouvement n'a pas complètement cessé. C'est la Côte-d'Ivoire qui maintenant accueille en Afrique le plus grand nombre de travailleurs de la vallée » (Lericollais, 1975 : 134). La Côte-d'Ivoire est effectivement devenue à la fois un point de fixation et un lieu de transit. Mais, d'après nos enquêtes, bon nombre de trafiquants refoulés de Kinshasa sont partis après 1971 s'installer directement de l'autre côté du fleuve Congo, à Brazzaville ou encore à Pointe-Noire, à Bujumbura (Burundi), en République centrafricaine. Quelques-uns plus intrépides sont même revenus sur les lieux pour récupérer leurs biens ou développer de nouvelles affaires sous une nouvelle identité ou encore ils se sont enfoncés à l'intérieur du pays jusqu'à la frontière zambienne du côté de Lubumbashi. Au lieu de décourager de nouveaux migrants, il semblerait même que ces premières expulsions aient à l'inverse donné l'idée à d'autres ressortissants de la vallée du fleuve Sénégal de se lancer dans cette entreprise dangereuse mais supposée enrichissante.

Des milliers de personnes concernées

En 1977, l'année où le président N'Gouabi fut assassiné et remplacé par le général Yhombi-Opango, la République Populaire du Congo bafouait la convention générale de l'OCAM²⁵. À son tour, elle chassait 2900 Sénégalais, les accusant de s'être également livrés à un commerce illicite et frauduleux de pierres précieuses. Dans ce contexte, les circuits de la contrebande se réorientèrent cette fois-ci vers la Zambie. Plus d'un diamantaire du département de Matam sur quatre a débuté dans le trafic des pierres précieuses entre 1976 et 1980, précisément au moment où le négoce de l'émeraude devient florissant²⁶ dans ce pays. Et les « *clean up* »²⁷ se sont poursuivis au fil du temps, impliquant toujours de nombreux diamantaires de la vallée du fleuve Sénégal. Mais, ces opérations ont moins retenu l'attention médiatique, banalisées à

25. Au lendemain des Indépendances, l'Organisation Commune Africaine et Mauricienne avait créé plusieurs conventions (judiciaire et de sécurité sociale) dans la perspective d'harmoniser et d'uniformiser le droit et de parvenir à une intégration juridique de plusieurs États africains de la zone franc.

26. Enquête réalisée en juillet-août 1994.

27. Nom donné aux opérations de nettoyage, d'expulsion en Zambie.

mesure que l'émigration sénégalaise prenait d'autres directions et que les États continuaient de violer les accords de libre circulation. Pourtant, en janvier 1983, le Nigeria chassait 400 Sénégalais des mines de Kafanchan. L'année 1992 fut aussi marquée par l'expulsion de 300 Sénégalais des zones diamantifères sierra-léonaises et de 200 autres des mines d'émeraude de Zambie, sans compter les « *rusca* »²⁸, ces rafles répétées, organisées à partir de l'Angola, signalant une fois encore la présence de ressortissants ouest-africains parmi les trafiquants. Au printemps 2004, le gouvernement angolais, qui avait évalué à 90 000 le nombre d'étrangers africains (congolais pour la majorité) parmi les 290 000 personnes²⁹ exploitant illégalement le diamant notamment depuis les provinces Nord (Lunde Norte et Sul, Malanje...), lançait une nouvelle chasse aux trafiquants, baptisée « opération brillante ». Selon les sources, entre 30 000 et 120 000 ressortissants de République Démocratique du Congo étaient expulsés et 3 500 Africains de l'Ouest (pour l'essentiel Guinéens, Maliens, Sénégalais, Sierra-léonais, Gambiens, Nigériens et Mauritaniens) étaient internés avant d'être reconduits par avion dans leurs pays respectifs³⁰ (carte 4).

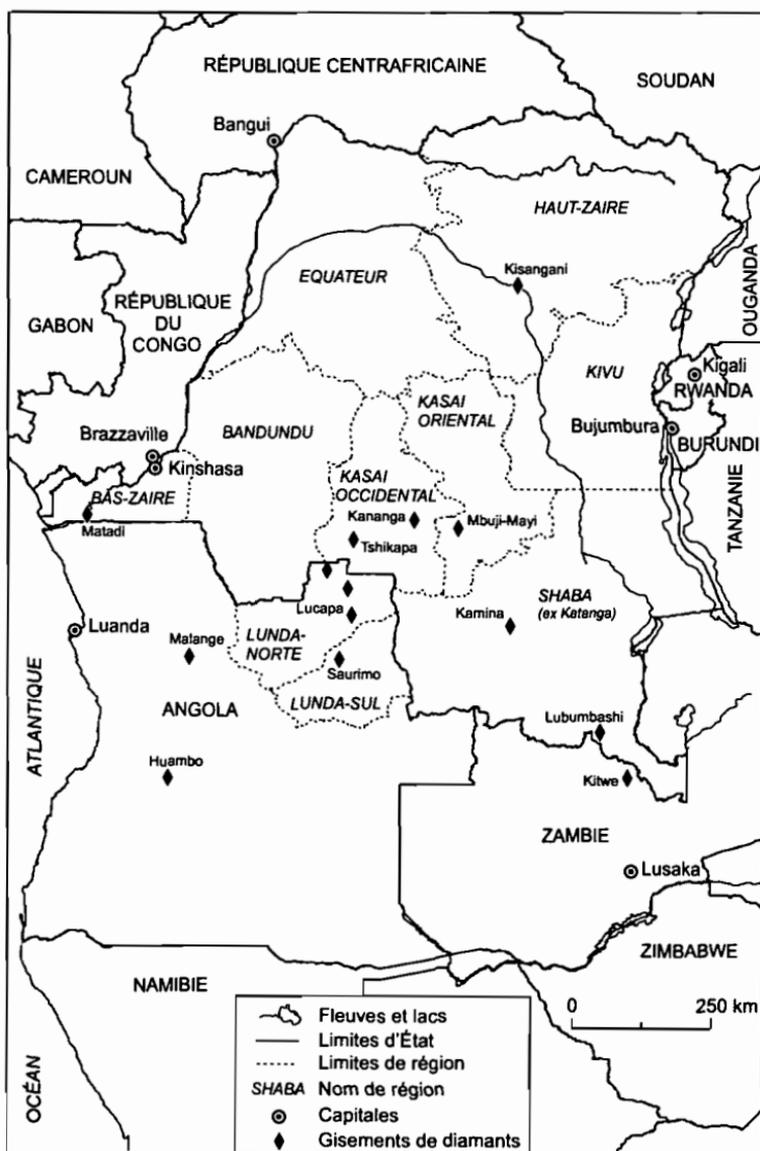
Autrement dit, les expulsions laissent à penser que les Africains de l'Ouest restent largement impliqués dans le négoce des pierres précieuses. Elles donnent par ailleurs des ordres de grandeur, même s'il reste difficile d'estimer l'importance numérique de cette population, originaire pour l'essentiel de la vallée du fleuve Sénégal et dispersée dans de nombreux pays où sont extraites mais aussi revendues et taillées les pierres précieuses. Les uns ont procédé à une simple incursion dans le négoce du diamant réorientant leur parcours migratoire dans l'industrie française ou dans le sec-

28. Opération de refoulement musclée conduite par l'armée et la police angolaise à l'encontre principalement des trafiquants congolais.

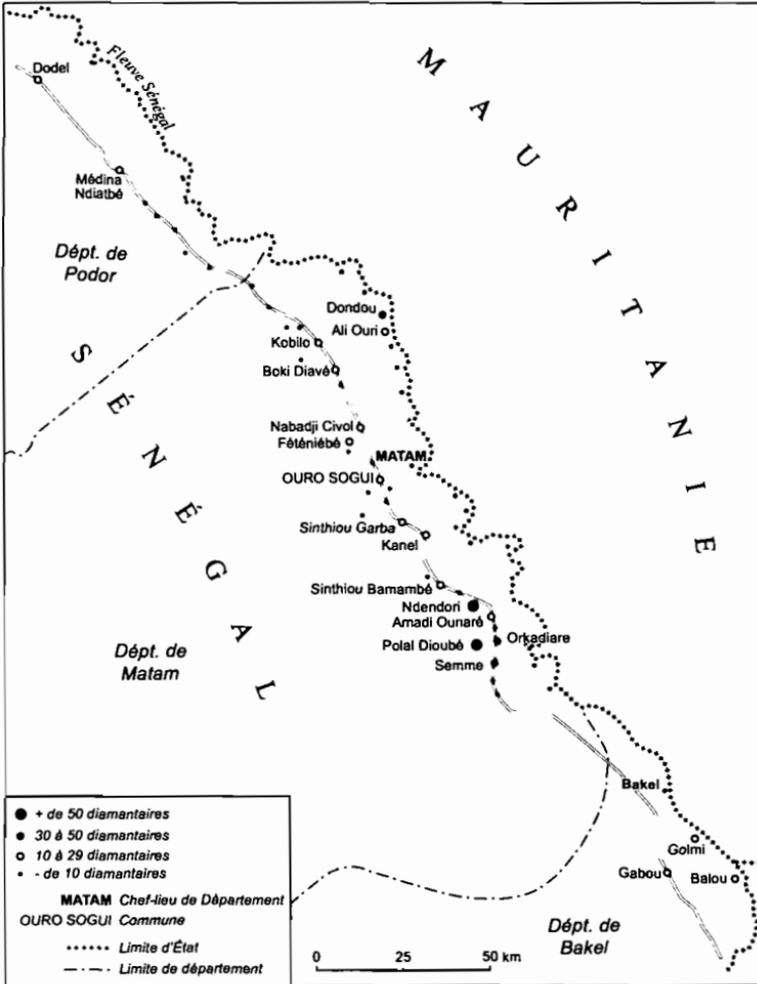
29. En février 2004, l'ambassadeur Mawete parlait de 450 000 étrangers entrés illégalement en Angola sans visa d'établissement et travaillant dans les zones minières. Pour lui l'ordre d'expulsion concernait les 350 000 clandestins congolais et les 100 000 Africains de l'Ouest (L'observateur, 4 février 2004, Kinshasa).

30. On signalait à peine un mois plus tard le retour des médiateurs ouest-africains à proximité des sites diamantifères ainsi que la réouverture des comptoirs d'achat Agenzia Fides (agence du Vatican), Africa-Angola - I ritorno dei « *garimberos* », i cercatori di diamanti clandestini nel nord-est dell'Angola, Luanda, 12 juin 2004.

Carte 4
Chemins de la contrebande



Carte 5
Localités d'origine
des diamantaires



teur commercial au Congo alors que d'autres y ont consacré leur vie entière.

Une enquête réalisée en 1994 dans le département de Matam au Sénégal nous a permis de comptabiliser près de 400 personnes³¹ ayant, à un moment donné de leur vie, revendu du diamant ou de l'émeraude en dehors des frontières sénégalaises ou continuant de le faire (carte 5). Sachant que le département de Matam recense 338 villages et que d'autres diamantaires ont été repérés et parfois interrogés dans une trentaine d'autres villages des départements de Podor et de Bakel mais aussi à Dakar, à Tambacounda, le chiffre peut être aisément multiplié par cinq. Par ailleurs, si des entretiens ont pu être menés auprès de diamantaires maliens à Bamako, nous n'avons pas eu les moyens de procéder à un travail comparable sur l'autre rive du Sénégal, au Mali ou en Mauritanie. Ce qui pourtant aurait permis de réviser très certainement à la hausse nos estimations quant au nombre de personnes impliquées dans le négoce des pierres précieuses. La découverte du diamant a donc mobilisé plusieurs centaines de milliers d'Africains et, parmi eux, quelques milliers de natifs de la vallée du Sénégal qui se sont investis durablement dans le négoce des gemmes en dépit des contrôles répétés orchestrés par les États concernés.

Si les migrants de la vallée du Sénégal n'occupent pas l'avant-scène dans cette course aux pierres précieuses, ils y participent activement s'imposant très rapidement comme intermédiaires au côté des négociants mandingues et libanais.

LES DIAMANTAIRES DE LA VALLÉE, DES AVENTURIERS ET DES PIONNIERS À LEUR MANIÈRE

31. Plus de 80 % des personnes identifiées comme « diamantaires » étaient absentes du village car toujours en activité à l'étranger dans le négoce des pierres précieuses.

32. Du *x^e* au *xv^e* siècle, le Fuuta s'étendait de la vallée du Sénégal au sud jusqu'à l'Adrar et au Tagant au nord et était peuplé de Sereer, voisins des Soninke. À la fin du *xv^e* et au début du *xv^e* siècle, les Peuls nomades s'installent sur la rive droite du fleuve. La dynastie Deenyanke des Satigi va régner deux siècles et demi. La troisième et dernière phase est celle des almâmi du Fuuta sénégalais, chefs de l'armée musulmane, successeurs du prophète. En 1858, Faidherbe procéda au morcellement du Fuuta en États indépendants (V. Monteil, 1980 : 104).

Zone à la fois géographique et historique, la moyenne vallée du fleuve Sénégal correspond, en réalité, à l'ancien royaume du *Fuuta Tooro*³². Elle s'étend le long du fleuve, de la ville de Dagana à l'entrée de Bakel. Elle est occupée, en grande majorité, par les *Tukulër*, populations noires les plus anciennement islamisées et les *Peul* qui partagent, outre le même territoire, la même langue: le *pulaar*. Sur l'autre rive, en Mauritanie, la composition de la population est sensiblement identique. En revanche, plus à l'est, à la frontière malienne, les populations sont en majorité *soninke* (ou *sarakhole*).

Les *Soninke* ont été les premiers Africains à entrer dans cette course aux diamants, profitant des réseaux commerciaux mis en place par leurs aînés sur le continent noir. Bien avant les ressortissants du *Fuuta Tooro*, ils avaient été confrontés à la nécessité de trouver des revenus en dehors de leur région. Sollicités dès 1890 par les autorités coloniales pour participer à la construction du chemin de fer Matadi-Léopoldville, ils avaient eu le temps de développer une assise commerciale sur les deux rives du fleuve Congo (Manchuelle, 1987 & 2004). En outre, la forte présence des *Soninke* dans la marine marchande a pu faciliter les trafics des cadets³³. Au seuil des années 1950, des *Soninke* échangeaient déjà les diamants de Sierra Leone et de Guinée au Liberia en même temps que les négociants libanais.

S. S., le plus grand diamantaire malien, originaire de Nioro, s'est lancé dans le trafic du diamant dès 1948³⁴. Hébergé à Brazzaville par Mamadou Sakho, un logeur *soninke* installé dans le quartier Poto Poto depuis 1898, il écoule également des tapis de Mopti auprès des Européens et se ravitaille auprès de Gabonais et de Congolais en poudre d'or qu'il réexpédie au Caire ou à Karthoum. Les premiers diamants achetés sont revendus à Lagos à des Libanais. S. a déjà derrière lui une solide expérience des circuits commerciaux interafricains. Parti seul à Bamako en 1937, il a revendu des bandes de coton achetées en brousse

33. ANS, K31, Affaire Laplène. Il est question d'un fonctionnaire qui refusa entre 1878 et 1894 le départ de 400 Noirs recrutés pour le Congo Belge. La moitié provenait du fleuve dont 80 étaient ressortissants des villages du Gadiaga. Une partie de ces derniers se revendiquaient anciens *laptots*.

34. Entretien S. S., *op. cit.*

sur le grand marché, il a négocié l'or des mines de Siguiri jusqu'en Guinée, il a acheminé en gros au Mali des tissus *wax*, achetés en Côte-d'Ivoire (Bouaké), au Togo, au Dahomey et au Nigeria, il a convoyé des troupeaux de bœufs jusqu'au Ghana. Dès 1950, il part s'approvisionner en diamant et en or dans la colonie française de l'Oubangui-Chari³⁵, du côté de Berberati et de Carnot, à l'ouest du pays mais aussi tout à l'est, à Bakouma. Ses frères *soninke* sont déjà nombreux à Bangui. Il s'appuie sur eux pour organiser la distribution du diamant, mais se heurte à l'administration française qui entend conserver ses prérogatives.

Seydou C., ressortissant du pays Mossi raconte qu'à son arrivée à Sefadu en 1957, les plus grands *mastas* étaient alors des Maliens de Nioro, des Guinéens et quelques Sénégalais qui n'avaient pas tous été préalablement creuseurs. À Séguéla, deux ans plus tard, ceux-là sont devenus revendeurs de diamants, rebaptisés « millionnaires », « grands patrons » ou « trapitalistes » par leurs jeunes frères.

Pourtant, les diamantaires sénégalais rencontrés sont pour l'essentiel *haalpulaaren*³⁶ même si la présence de *Soninke* et de *Wolof* a été signalée. Ils sont donc originaires de la moyenne vallée du fleuve et plus particulièrement du département de Matam. Ils ont emboîté le pas à leurs voisins *soninke*, profitant de leurs réseaux d'échange.

Des jeunes commerçants déjà aguerris

Les premiers migrants du fleuve Sénégal qui arrivent sur les placers de Sierra Leone ou de Guinée n'en sont pas non plus à leur premier coup d'essai bien qu'ils soient très jeunes. Ils cumulent déjà une longue expérience dans le commerce ou l'hôtellerie. Les *Haalpulaaren* ont, en effet, été nombreux à investir les créneaux de garçons de café, de cuisiniers à Dakar et Abidjan au seuil des années 1950³⁷ alors

35. L'Oubangui-Chari a été proclamé République centrafricaine en 1956.

36. Ceux qui parlent le *pulaar* c'est-à-dire à la fois les *Tukulër* et les *Peul*. Nous emploierons de préférence ce terme aux deux autres.

37. 25000 à Dakar en 1955, les *Tukulër* y étaient 31000 deux ans plus tard, constituant la deuxième communauté ethnique dans la métropole du Cap-Vert après les *Wolof* (A.B. Diop, 1965).

que les générations précédentes travaillaient la terre ou élevaient des troupeaux. D'autres encore ont commencé par étudier le Coran. Mais l'aventure du diamant est d'une toute autre nature et ils ont dû braver bien des interdits. Le départ des cadets³⁸ notamment s'apparente parfois à la fuite. Fuite pour sortir de sa condition, fuite devant l'interdiction des parents de voyager, fuite pour éviter le mariage.

« Je suis le premier du village à être sorti du pays mis à part ceux qui sont partis au service militaire. Nous sommes des paysans mais ce que les paysans gagnaient ça leur suffisait parce qu'ils ne connaissaient pas autre chose. Alors ils sont fiers d'être paysans. Dès qu'il a cultivé son champ et que ça a bien marché, qu'il a ses animaux, il est comme Président de la République... Moi j'ai préféré partir, chacun son idée. J'avais un peu de courage, peut être, j'étais plus gourmand... J'étais jeune, pas encore marié, j'avais 19 ans... On m'a dit qu'il y a de l'or, du diamant qui sort, des gens commençaient à rentrer avec ça. On expliquait; ça m'a encouragé. J'ai parlé avec mes grands frères; je les ai consultés avant de partir. Ils ne veulent pas que je parte. On m'a dit tu fais le commerce, c'est mieux, il faut continuer cette activité [commerce de tissus en Casamance]... Au fond, j'avais décidé de partir. Donc je suis parti à cache cache. Comme ils me l'ont interdit, je suis allé moi-même. Je suis aller tenter la chance »³⁹.

« J'avais des problèmes avec ma famille qui me pressait de prendre une épouse. Pour éviter le mariage, je suis parti seul, sans aide. J'avais 17 ans. C'était autour de 1958. J'ai vendu des bonbons et, avec mes économies, j'ai acheté un mouton puis deux. Quand j'en ai eu trois, je suis parti les vendre en brousse vers le Mali. Je suis devenu gardien de moutons. Je nourrissais les moutons et je les vendais, après j'ai fait la même chose avec les bœufs entre Kayes et Bamako pendant deux ans. J'ai pris les camions qui transpor-

38. On dit souvent que ce sont les cadets qui partent à l'aventure, cherchant dans la migration un moyen de s'émanciper de la tutelle de leurs aînés. Les travaux portant notamment sur les ressortissants de la vallée du fleuve Sénégal installés en France ont démontré que les aînés restés au pays avaient tendance à diffuser une image négative de l'émigré et à le présenter comme un étranger dans sa communauté de façon à empêcher la prise d'autonomie des cadets et en vue de les contraindre à de multiples obligations. Dans nos enquêtes, près d'un diamantaire sur deux est le fils aîné de la première femme: un pourcentage énorme. En revanche, cette proportion diminue notablement si on considère les récits de vie recueillis auprès des plus grands diamantaires. Les plus grands diamantaires sénégalais se recrutent plutôt parmi les cadets et ont été rejoints par la suite par leurs aînés. Le plus grand diamantaire malien était fils aîné. Difficile d'interpréter ces résultats.

39. Entretien S. G., *op. cit.*

40. Entretien A. D., *op. cit.*

taient les bœufs pour continuer sur la Côte-d'Ivoire. Je suis arrivé dans les mines de Séguéla... »⁴⁰.

Quelques-uns de ces jeunes gens parviennent en chemin à acquérir un capital suffisant qui les dispense bien souvent d'extraire le diamant des mines et leur permet ainsi de débiter rapidement comme intermédiaires, petits vendeurs de pierres précieuses. Sur la base de l'enquête réalisée dans le département de Matam en 1994, seulement un ressortissant sur dix a été creuseur ou *masta* avant d'être négociant en diamants.

Un premier départ en solitaire

Leur aventure se révèle d'abord individuelle ; elle correspond à un désir d'émancipation, à un rejet des contraintes familiales ou statutaires jugées trop rigides, à un rejet de l'immobilité forcée à laquelle les condamne une société dominée par une gérontocratie toute puissante et à une soif de découvrir de nouveaux horizons.

« Quand j'ai voulu partir en réalité, mes frères étaient opposés. Ils ne voulaient pas me laisser partir parce que d'abord j'étais jeune, j'avais 17 ans. Ensuite, ils avaient confiance en moi. À l'époque, tout ce qu'ils gagnaient, c'était moi qui le gardais. J'étais le caissier de la famille. Même l'aîné, s'il veut faire un voyage c'est à moi qu'il demande l'argent... Donc quand j'ai voulu partir, ils ont systématiquement refusé. J'ai eu quelques problèmes avec eux. Je leur ai remis tout l'argent que je gardais et j'ai pris la destination de Dakar sans dire au revoir. Quand je suis arrivé à Dakar, l'aîné m'a poursuivi. On a discuté, je l'ai convaincu et il a accepté de me laisser partir... Je pensais faire moi aussi l'aventure dans la vie. L'envie de partir m'empêchait d'être raisonnable et de travailler avec mes frères »⁴¹.

Cette démarche par laquelle l'aîné devient le débiteur endetté participe d'un renversement des normes en donnant la supériorité hiérarchique au cadet, le donataire. Aux cadets, la structure sociale lignagère ne peut reconnaître l'excellence estimant que seuls les aînés détiennent l'ensemble des aptitudes nécessaires à entreprendre.

41. Entretien à Dakar, le 10 août 1997, avec Y. L., originaire de Ndendori (Matam). Entretien réalisé par C.O. Ba.

Les principes d'échange qui organisent les sociétés africaines ne sont pas pour autant remis en question mais simplement réadaptés. La migration ne contribue pas totalement à émanciper l'individu de ses anciens assujettissements ; le processus d'individualisation en acte demeure le résultat d'un compromis ou encore de stratégies paradoxales au sens où l'entend Y. Barel (1979). À terme, la réussite personnelle ne doit pas empêcher une réintégration dans le milieu d'origine. Autrement dit, même violents ou menaçants pour l'ordre social villageois, ces départs en solitaire visent néanmoins à s'assurer plus tard une promotion au sein de la hiérarchie communautaire sans que cette dernière soit fondamentalement contestée.

L'exil avec ses épreuves est une expérience déjà valorisée dans les anciens royaumes féodaux du fleuve Sénégal ; il participe de la geste *pulaar*. On ne peut donc véritablement parler de transgression. Dans les *fergo* les plus connus – l'épopée peule de Samba Guéladio ou encore l'équipée de El Hadj Omar – qui font partie du patrimoine oral sénégalais, la recherche d'indépendance morale est exaltée. Le héros conserve sa liberté d'initiative en dépit des suggestions et du poids d'une société holiste. Le *fergo* se définit à la fois comme l'émigration et la dissidence. L'exil politique doit permettre au retour la reconquête du pouvoir. Quelles que soient les décisions du Satigui Konko, Samba Guéladio passe outre, agissant selon sa volonté propre et c'est parce qu'il tente de se libérer du carcan de la société *pulaar* qu'il se singularise. Plutôt que d'accepter la domination coloniale et de payer l'imposition, le marabout *tijane* El Hadj Omar préfère quitter le *Fuuta Tooro* temporairement, organisant son armée, débauchant en chemin des volontaires parmi les paysans et fondant ainsi un vaste empire *Tukulër*. À la tête d'une armée de 30000 hommes et, pour convertir à l'islam les populations animistes, il s'attaque à la région aurifère du Bambouk et au Kaarta avant de conquérir Nioro du Sahel en 1854. De la même manière, à leur niveau, les jeunes diamantaires en puissance s'efforcent de conserver leur libre-arbitre, n'admettant pas la soumission à la famille. L'exil va leur permettre de se forger le caractère, de s'aguerrir mais aussi de se préparer un retour éclatant, « héroïque ». Selon la tradition *pulaar*, plus l'exil dure, plus les retrouvailles ont des chances

d'être chaleureuses ; cet éloignement préparant la réconciliation entre le héros et son peuple.

Mais là encore, il n'est pas dit que cette entreprise partagée à la fois par des hommes libres, des artisans et des anciens captifs puisse, à elle seule, modifier les rapports hiérarchiques en vigueur dans la vallée du Sénégal et permettre notamment aux gens de caste d'accéder à de nouvelles fonctions politiques et symboliques. À la division ethnique s'ajoute effectivement une hiérarchie sociale qui accorde à l'hérédité, l'endogamie et la spécialisation professionnelle une valeur inégalable (Diop, 1965). En haut de l'échelle se trouvent les hommes libres qui regroupent à la fois l'aristocratie religieuse (*toorodo*) et foncière (*pullo*), le guerrier (*ceddo*) et le pêcheur (*cubballo*). La deuxième catégorie rassemble les castes artisanales (*neebe*) : le tisserand (*maabo*), le forgeron (*baylo*), le cordonnier (*sakke*), le boisselier (*labbo*), le griot (*gawlo*), le musicien (*bamabado*). Au bas de l'échelle, une troisième catégorie implique les captifs ou *maccube* qui ont été capturés pendant les guerres contre les populations voisines ou encore achetés. Sur la base de nos enquêtes⁴², deux tiers des diamantaires se recrutent parmi les nobles, 13 % parmi les artisans et 6 % parmi les anciens esclaves. Les deux dernières catégories sont effectivement sur-représentées dans le négoce du diamant en comparaison avec la situation prévalant dans la moyenne vallée du fleuve⁴³. Les plus grands diamantaires sénégalais appartiennent d'ailleurs aux castes professionnelles et, plus précisément, à celle des tisserands (*maabube*). En revanche, ni les grands propriétaires terriens du *Fuuta*, ni les familles maraboutiques⁴⁴ ne semblent concernées par la chasse aux pierres précieuses à quelques exceptions près. Au contraire, au Mali comme en Mauritanie, les plus grands dia-

42. Présence complémentaire de *Maures* et de *Soninke*. Echantillon de 376 personnes.

43. Voir à ce propos les travaux de A. Lericollais (1975) et de C. Nuttal (1989). En outre, selon F. Manchuelle, les Subalbe (sg : *cubballo*) auraient été les premiers à migrer au Zaïre (1987).

44. M.D. ressortissant de Diaguili est décédé en 1994 à la suite d'un accident de la route. Il était basé en république Centrafricaine où il exploitait ses propres mines et transportait le diamant, à bord de ses avions personnels. M. S., l'un des plus anciens diamantaires, ressortissant de Cessagar s'est installé, quant à lui, en Belgique avec sa famille, travaillant dans un comptoir de diamants à Anvers.

mantaires *Soninke* en majorité, sont issus de familles guerrières ou maraboutiques (Manchuelle, 2004).

Or les héros, auxquels peut s'identifier le peuple, appartiennent à la couche sociale la plus élevée. Qu'il s'agisse de Samba Guéladio, d'Omar Tall ou encore de Silamâka Ardo, de Guéladio Hambodéδιο du Massina, tous ces guerriers sans exception sont issus de familles dirigeantes de la société ou de la noblesse. Reproduire l'exil symbolique des nobles à travers la migration reste néanmoins une reconstruction qui concerne essentiellement les élites intellectuelles.

Assurément, le négoce du diamant a permis à quelques gens de métier un enrichissement matériel notable qui s'est traduit par une reconnaissance, au-delà de la communauté des diamantaires. Mais, ils ne sont pas pour autant totalement sortis de leur condition. Alors que leur fortune s'étiole et qu'ils ne sont donc plus en mesure de redistribuer l'argent gagné comme par le passé, d'aucuns ne se gênent pas pour mettre en relation leur faillite et leur origine statutaire.

Une première expérience de creuseur ou de *masta* souvent occultée

Nombre de ces migrants ont débuté comme creuseurs dans la forêt sierra-léonaise, guinéenne ou ivoirienne. Si on se réfère aux enquêtes réalisées dans la vallée du fleuve, où on obtenait une information indirecte sur les migrants absents par le biais d'un parent, 6 % seulement des migrants auraient creusé dans les mines. En revanche, sur la base des enquêtes et entretiens conduits auprès des migrants eux-mêmes, les proportions changent notablement. Un migrant sur quatre a à un moment donné de sa vie été *digger* ou *masta* ; quelques-uns y étant encore en fin de carrière migratoire. Comment interpréter ce décalage dans les résultats ? Si les anciens captifs, les artisans et les *Wolof* en parlent librement, les nobles ont tendance à passer sous silence cet épisode de leur itinéraire qu'ils doivent considérer comme laborieux et peu valorisant. L'information est d'ailleurs rarement obtenue en spontané. Ce qui peut aussi expliquer le fait que leurs parents n'aient pas toujours été mis au courant de leur activité transi-

toire de *diggers* et ne soient donc pas en mesure de restituer correctement l'information auprès de l'enquêteur.

Le trafic du diamant: une forme d'aventure ?

« En juillet 1956, j'étais à Yomandougou [Sierra Leone]. On creusait le diamant... J'avais avec moi 140 000 francs CFA. J'ai pris des gens pour les payer; ils creusent pour moi. Moi, je suis *masta*. Mais après comme ça faisait qu'on a rien eu, tout l'argent perdu. Moi même après je suis devenu creuseur... J'ai eu beaucoup de difficultés. Au début, j'ai fait trois ans, on savait pas où je suis... Je n'avais pas de l'argent. Je suis tombé malade. J'avais mal à un pied. Mais je ne veux pas écrire, je ne veux pas encore pleurer parce que mes frères m'ont dit, il ne faut pas aller. Kalidou K [son cousin] m'a retrouvé en Sierre Leone. Il disait que c'est difficile avec la pelle... Lui il a creusé. Il m'a dit, comme il y a trop de souffrances, tu n'as plus d'argent, nous rentrons. J'ai dit non, moi je ne peux pas. Mon argent que j'avais je l'ai terminé. Si je rentre maintenant, ils [ses frères aînés] vont me critiquer. Je sais, ils vont dire, fallait pas aller; voilà les conséquences. Je suis encore jeune [20 ans], je veux continuer... J'ai travaillé pour moi. Dès que mon argent est fini, j'ai travaillé pour quelqu'un. Dès que mon capital a diminué, j'ai cherché ceux qui ont le même capital que moi. On travaille ensemble d'abord... Avant d'amener les creuseurs, il faut payer deux pompes, trois pompes; ça coûtait cher avec les outils. Nous sommes allés travailler, creuser tous avec L.S. C'était un Sénégalais du Fuuta. Il était couturier. Comme il avait économisé un peu, tout ce qu'il gagne dans la couture, il paie pour les gens qui creusent. Il tentait la chance aussi. Malheureusement, il n'a pas eu la chance. On n'a rien trouvé... Après, on nous a chassés, on nous a dit de rentrer au pays... Je suis allé en Guinée. J'ai recommencé le diamant. En Guinée, j'étais partout: Kérouané, Kankan. Dans l'ancien temps, il n'y avait pas de patron. Il y avait des gens qui avaient un peu d'argent et on les disait les patrons. Mais ce n'étaient pas des Sénégalais; dans ce temps, les Sénégalais n'étaient pas mêlés tellement dans le diamant. Ceux qui avaient de l'argent c'étaient les Maliens, les Guinéens, ils nous donnaient le courage. J'ai travaillé avec un Sénégalais, un *wolof*. Il avait un restaurant. Avec tout ce qu'il gagnait dans le restaurant, il a pris encore des creuseurs. Bon avec celui-là on a eu la chance. On a pris un peu de diamants qu'on a vendus à 160 000 francs [CFA] à des commerçants. On divise en deux. Le *masta* prend la moitié; les creuseurs prennent l'autre. Dans le même puits, on a encore ramassé, on a voulu vendre ça pour encore acheter du matériel. On a vendu à 240 000 francs [CFA]. Moi ce que je gagne dans les 160 000 francs et les 240 000 francs, ça me faisait 80 000 francs. Dès que j'ai eu ça, j'ai laissé encore le [travail de] creuseur (rires)... Avec ça, j'ai ouvert un magasin à Kérouané, je vendais de l'alimentation à des creuseurs, à tout le monde. C'était en 1957. J'ai fait quelques mois. Quand j'ai eu 140 000 francs c'est-à-dire le même montant que j'avais quand je suis sorti du Sénégal, je suis parti tout seul dans la

forêt du diamant. Mais je ne suis pas allé faire le creuseur. J'ai commencé à acheter des diamants, chez des creuseurs. Il y avait même des *loumous* [marchés] à Faramadougou. Les creuseurs et les grands commerçants y venaient. On se vend le diamant entre nous... Bon j'ai débuté dans le commerce. Je monte, je tombe; je monte, je tombe... Comme il y avait des nouvelles mines de diamants qui sortaient en Côte-d'Ivoire, ça s'appelait Diarabana, je suis encore allé là-bas. J'ai quitté Macenta et j'ai tenté. Mais là, j'étais parmi les patrons. J'avais dans les 250 000 à 300 000 francs, c'était important dans ce temps... Il y avait aussi Bocar S. de Wallel, Abdoulaye N. du Fuuta aussi, Yoro D. de Orkadriere. C'étaient les Sénégalais. Nous sommes nombreux. Ils étaient plus anciens que moi. Bocar S. est mort, Abdoulaye N. est retourné au Fuuta, Yoro D. est jusqu'à présent à Luanda en Angola. Tous ceux qui achetaient, on les appelait patrons. On vendait au Liberia ou à Kankan, dans un comptoir officiel... ».

Cette longue description des premiers pas dans le monde du diamant d'une des plus grandes figures sénégalaises permet d'apprécier combien est délicate l'ascension de l'aspirant diamantaire. Cette aventure suppose une grande dose de témérité, de bravoure et de fierté. À l'instar du héros *pulaar* (Samba Guéladio), le migrant doit être en mesure de surmonter les épreuves grâce à son courage à la fois physique et moral, grâce à « *son aptitude à envisager un danger immédiat sans pour autant dévier de la ligne de conduite qui le fait naître* » (Goffman, 1974 : 165). Il ne peut admettre qu'on lui refuse le droit de migrer et de participer à la ruée vers le diamant. Il ne peut supporter d'échouer et de rentrer bredouille au pays. Il force le destin, persévérant dans son entreprise, supportant la souffrance qu'elle provoque pour se préparer un retour glorieux. Il fait preuve de cran, « capable de s'en tenir opiniâtrement à une activité au mépris des revers, des souffrances ou de l'épuisement, non pas avec l'insensibilité de la brute mais par suite d'une détermination intime » (Goffman, 1974 : 165). Sous-tendue par un idéal viril, la vie d'un aventurier suppose un endurcissement, implique une résistance nouvelle du corps lequel peut porter des stigmates.

« Dans beaucoup de pays, nous sommes victimes d'agressions, d'intimidation tant de la part des citoyens que des gouvernements. Alors tous ceux qui n'ont pas de courage retournent, mais ceux qui en ont, ont continué. On nous arrête, on nous em-

45. Entretien à Dakar, le 28 février 1996, avec W. N., originaire de Nabadji Civol (Matam).

46. Entretien S. D., *op. cit.*

prisonne, on nous torture mais ça ne nous empêche pas d'avancer ; c'était une véritable guerre⁴⁵ ».

« Les problèmes ; ça ne nous fait pas peur. Tu sais, l'Africain, il ne craint pas la souffrance, il ne craint pas la mort, il craint de perdre »⁴⁶.

La multiplicité des épreuves trempe les migrants ; l'espoir sans limites de changer leur destin par eux-mêmes et par la grâce de Dieu leur confère une force inébranlable qui leur permet d'affronter les dangers et de supporter les obstacles les plus terribles avec sang-froid. Ils sont en mesure d'accomplir des tâches de façon réfléchie comme ils sont capables de faire face à un brutal revers de fortune sans perdre pour autant la maîtrise de leurs émotions.

« Cette souffrance-là, je ne l'oublie pas. Mais tout ce que j'ai fait dans ma vie, je ne l'oublie pas. Pour avoir de l'argent, c'est très difficile. Un jour, il y a l'argent, un autre jour, il n'y a plus l'argent... Je suis passé de la pauvreté à la richesse... Mais si j'ai trop, je ne m'en vante pas. Je sais que ce n'est pas seulement le courage. Il y a le courage, mais il y a encore la chance »⁴⁷.

Selon G. Simmel, qui a été le premier à prendre pour objet d'étude l'aventure, c'est l'intensité avec laquelle est vécue un événement qui peut ou non le transformer en aventure et mieux nous faire ressentir le piment de la vie. « *La réalisation d'un contenu propre à une aventure ne constitue pas encore une aventure. Le fait d'avoir encouru un danger de mort ou d'avoir conquis une femme pour un bonheur éphémère, le fait que des facteurs inconnus, qui ont été mis en jeu, ont apporté un gain surprenant ou une perte inattendu. Tout cela ne constitue pas encore nécessairement une aventure, et ne le devient que par une certaine tension du sentiment vital dans la réalisation de pareils contenus* » (Simmel, 2002 : 82)... « *[L'aventure] est avant tout caractérisée par le radicalisme avec lequel elle se manifeste comme étant une tension caractéristique de la vie. Par l'intensité de ces tensions, l'événement ordinaire devient une aventure* » (Simmel, 2002 : 87). Selon J.-P. Sartre, c'est la mise en récit qui permettrait d'élever un événement même ordinaire au rang d'aventure. « ...J'ai cru qu'on pouvait définir l'aventure : un événement qui sort de l'ordinaire, sans être forcé-

47. Entretien S. G., *op. cit.*

ment extraordinaire. On parle de la magie des aventures... Il m'est arrivé des histoires, des événements, des incidents, tout ce qu'on voudra. Mais pas des aventures. Ce n'est pas une question de mots ; je commence à comprendre... Les aventures sont dans les livres (...) : pour que l'événement le plus banal devienne une aventure, il faut et il suffit qu'on se mette à le raconter. C'est ce qui dupe les gens : un homme, c'est toujours un conteur d'histoires, il vit entouré de ses histoires et des histoires d'autrui, il voit tout ce qui lui arrive à travers elles ; et il cherche à vivre sa vie comme s'il la racontait... » (Sartre, 1972 : 56). P. Mac Orlan a souligné, de son côté, le « paradoxe de l'aventurier » : il n'existe pas en tant que tel mais ne serait que récréation *a posteriori* par la volonté d'une société bourgeoise, avide de rêves et d'exploits. Le caractère aventureux d'un acte dépend, en définitive, autant de ce que les uns et les autres en disent que de la nature même de l'acte. Ce n'est pas parce que quelqu'un se pense aventurier que les autres vont nécessairement le percevoir comme tel et ce n'est pas parce que quelqu'un ne se considère pas comme aventurier qu'il ne peut pas être désigné comme tel par autrui. Or, les qualificatifs d'aventuriers que la société africaine attribue régulièrement aux trafiquants de diamants font écho à des désignations émiques.

Mais si l'aventure ouvre la voie à des comportements diversifiés et individualisés, l'emploi alternatif du « je » et du « nous » révèle bien que l'itinéraire personnel s'inscrit aussi dans une entreprise plus collective, s'insère dans des réseaux⁴⁸. L'usage du pronom personnel indéfini (le « on ») suppose le regroupement d'individus selon une pré-catégorisation en classes plus ou moins explicites. Le diamantaire s'inclut de fait dans de nouvelles fratries corporatives rassemblant creuseurs et *masta* ou encore trafiquants et commerçants, venus d'horizons géographiques et sociaux différents. Il s'installe dans de nouvelles formes de solidarités plus ou moins hiérarchiques mais réversibles et plutôt horizontales et de type contractuel. En effet, des liens se tissent de façon conjoncturelle entre collecteurs de diamants sur la base de la confiance

48. Pourtant la situation d'entretien contribue à "individualiser" le diamantaire dans la mesure où il est interpellé comme locuteur unique par l'enquêteur et que seul son discours personnel est retenu et valorisé au cours de cet échange.

et des qualités acquises par les uns et les autres dans la recherche et la reconnaissance des gemmes. Le diamantaire semble tout à la fois libre et solidaire, capable de jouer sur ces deux registres paradoxaux. Rien de comparable avec ce qui se joue au village ou plus largement au pays d'origine où les relations se structurent en lien avec les caractéristiques inhérentes à leur personne (naissance, filiation, groupe statutaire, rang dans la fratrie...). Cette aventure diamantaire, largement revendiquée, participe à sa manière au processus d'individualisation par lequel l'individu conserve pleinement une emprise sur les pratiques qu'il décline.

Nombre d'anciens diamantaires rencontrés dans le Fuuta n'ont pas trouvé la ou les pierres qui leur auraient permis de poursuivre leur chemin et se retrouvent, aujourd'hui à nouveau, à cultiver leur champ sans avoir pu se faire une place de choix dans cette jungle, sans avoir eu les moyens d'améliorer notablement leurs conditions de vie. Gagner beaucoup d'argent en très peu de temps et avec un faible investissement reste de l'ordre du mythe. Or, des milliers de diamineurs continuent de travailler, survivant à peine de leurs gains aléatoires et ils ne sont pas en mesure de changer de statut ayant une connaissance extrêmement limitée de la valeur des pierres qu'ils trouvent. Ce rêve d'un enrichissement considérable et instantané, c'est ce que L. Dietrich nomme « l'économie de casino » (Dietrich, 2002 : 8). E. Goffman dans les rites d'interaction explique que « *Les casinos concrétisent pour l'individu la possibilité de se pousser à la limite de sa tolérance à la perte ou au gain, et lui permettent ainsi de s'éprouver avec précision, à ses yeux du moins* » (Goffman, 1974 : 165). Fatigué de jouer avec le feu et rentré définitivement de Zambie en 1994, un diamantaire aguerri use de la même métaphore. « *Le diamant, c'est quelque chose comme le casino, ce n'est pas tout le monde qui a la chance de le faire. J'aime faire business, acheter et revendre... Mais je ne souhaite pas reprendre cette activité. C'est trop un coup de poker. Et puis à présent j'ai une grande famille; il faut un travail stable* »⁴⁹. De la même manière, S. Kivilu explique l'essor du phénomène *Bana Luunda*, à partir des années 1980, dans un Congo à la dérive où des populations sans travail reprennent à leur compte l'éthique portée par la classe dominante du

49. Entretien à Dakar, le 5 février 1996, avec S. N., originaire de Galoya (Podor).

régime mobutiste. Une nouvelle catégorie sociale se structure autour de jeunes gens d'origine urbaine, décidés à s'enrichir rapidement et facilement grâce au diamant qu'ils vont chercher en Angola et dans les régions frontalières. Les premiers à tenter cette aventure périlleuse dans une zone en guerre sont appelés « pintcheurs », en référence à leur courage et leur combativité. Si quelques-uns, cumulant dollars et diamants, deviennent des « petits princes » ou des « Moïse » pour leurs familles, « *le paradis terrestre n'est pas pour tous les Bana Luunda. Certains vivent au pays de Lunda Norte, incapables de rembourser les dettes accumulées pour financer leur voyage, d'autres sont victimes d'intrigues et d'escroqueries. Certains mourront loin de leurs familles. D'autres reviendront handicapés...* » (Kivulu, 2001). Invariablement, le goût pour l'aventure diamantaire est présenté aussi bien par les trafiquants eux-mêmes que les chercheurs comme un désir de jeunesse qui devrait cesser de se manifester avec le passage à l'âge mûr. Supposée plus ignorante, moins expérimentée que ses aînés, la jeunesse serait prédisposée aux aventures. Autrement dit, l'aventure migratoire ne serait qu'une étape dans la vie. On sortirait de l'aventure comme on y serait entré, avec obligation de réussir selon certains principes collectifs édictés dans chaque société et selon l'époque. Au temps des projets aventureux doit succéder la construction de sa carrière (Venayre, 2002).

Des éclaireurs dans la traversée de l'Afrique du diamant

Les migrants, qui « chassent » le diamant, sont conscients d'être engagés dans une course contre la montre. Ils doivent être les premiers à découvrir les pierres précieuses, à en organiser la commercialisation et à en estimer la valeur s'ils veulent gravir les échelons dans le métier et pouvoir traiter avec les Européens issus de la diaspora juive ou avec les Libanais. Leur démarche se veut résolument pionnière.

Un ressortissant sénégalais, qui a fait fortune dans la fripe après avoir été diamantaire, expliquait comment, dès 1956, à l'instar de certains de ses compatriotes, il s'était déjà hissé comme intermédiaire dans la filière du diamant au côté des Libanais bien avant que les autochtones mettent à leur tour en place une logistique adéquate pour négocier les

gemmes. L'alternance entre le « je » et le « on » renseigne une fois de plus sur les arbitrages qui s'opèrent entre un mouvement « d'individualisation positive » (Marie, 1997) qui permet de se mettre en valeur en tant qu'acteur individuel et la construction de nouvelles solidarités plus sélectives et plus raisonnées :

« Entre 1949 et 1953, je vendais des fusils à Monrovia. Il y avait peu qui réussissaient ce commerce dangereux mais Dieu m'a sauvé, j'ai vendu des fusils. Ensuite, je suis allé à Sefadougou. Je n'ai pas creusé; j'ai utilisé des gens, mais ça n'a pas marché. J'étais revendeur et acheteur... Fin 1956, j'étais à N'diogui (Sierra Leone). On suivait des creuseurs, dès qu'ils ont quelque chose, ils nous le vendaient. À l'époque, les gens du pays n'étaient pas évolués. Les Blancs étaient plus intelligents que nous. Mais, nous, nous étions plus intelligents que les *mastas* et les *mastas* plus intelligents que les creuseurs. Après Sierra Leone, on est allé en Guinée puis au Liberia. À Monrovia, on vendait les pierres⁵⁰. Si les étrangers amènent des pierres, tu l'amènes chez les *toubabs* dans les bureaux... À l'époque, Bocar S. et Samba Dioum D. avaient trouvé une pierre qu'ils ont achetée à 1 million et revendue à 30 millions. Ils avaient beaucoup de creuseurs qui travaillaient pour eux. En 1959, de Monrovia, on a pris l'avion pour Centrafrique. On avait entendu dire qu'il y avait des pierres. Avant 1960 déjà on avait de l'argent puisqu'on voyageait en avion. C'est ainsi que tout le monde est entré au Congo »⁵¹.

La tactique des migrants du fleuve Sénégal consiste également à anticiper le mouvement et à partir en éclaireurs dans les contrées les moins explorées pour organiser la commercialisation des pierres. S. S., le grand diamantaire malien expliquait déjà comment il était arrivé avant tout le monde en Oubangui-Chari avec l'idée de former rapidement des équipes de prospecteurs. De 1931 à 1961, la production du diamant était en effet la propriété exclusive de dix sociétés minières. S. inventoria les possibilités de s'appuyer sur des compatriotes déjà installés et exerçant dans l'administration

50. À mesure que les contrôles s'intensifiaient entre le district du Kono et Freetown, les intermédiaires libanais étaient partis aménager une base arrière au Liberia. Les marchands d'Anvers suivis des marchands israéliens avaient rapidement eu vent du négoce florissant qui se déployait dans la capitale libérienne et y avaient ouvert des bureaux. Dès 1954, De Beers y avait également ouvert un bureau d'achat pour maintenir son entreprise.

51. Entretien à Dakar, le 19 février 1995, avec S. T., originaire de Mao, (Matam).

52. Aujourd'hui la production du diamant en République centrafricaine est presque entièrement artisanale (80 000 mineurs recensés par le Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique, Bangui, octobre 2001).

coloniale ou dans le commerce de boutiques pour structurer l'évacuation des diamants bruts avant même la libéralisation du système et l'indépendance politique du pays⁵². A. C. a rejoint, quant à lui, Bujumbura dès 1962 avec pour objectif de prendre de vitesse ses compatriotes. Il s'agissait de devenir l'interlocuteur privilégié à la fois des diamantaires étrangers et de la communauté sénégalaise émigrée.

« À Bujumbura, il n'y avait aucun Sénégalais en 1961, seulement des Nigériens. J'y suis arrivé en compagnie d'un compatriote de Sinthiou. On a été accueillis par des Haoussas de Lagos. On a mis deux mois et demi à organiser notre travail. Bientôt, les pierres venant de Zaïre arrivent à Bujumbura. On a écrit à des Juifs qu'on connaissait en leur proposant de venir ouvrir des bureaux à Bujumbura pour écouler les pierres en provenance de Lubumbashi, de Tshikapa, de Mbuji-Mayi, de Mbandaka, de Kisangani. Les *toubabs* (Blancs) sont arrivés en 1962 pour ouvrir les bureaux »⁵³.

D. S. a usé du même procédé: il est parti rapidement à Kananga (ex Luluabourg), zone diamantifère de la RDC pour œuvrer en tant qu'intermédiaire alors que la situation se dégradait plus au sud:

« Les premiers diamantaires arrivés à Bakwanga [Mbuji-Mayi] sont vite repartis à Luluabourg [Kananga] pour arriver avant tout le monde. Il s'agissait vraiment d'une course aux diamants. Je m'y suis installé dès 1964. Luluabourg, c'était un centre commercial sur le chemin de fer qui reliait la rivière Kasai au Katanga. C'était un carrefour... »⁵⁴.

Mais, partir en éclaireur, c'est être envoyé en reconnaissance par d'autres. C'est donc faire partie d'un groupe, avoir choisi d'être membre d'une organisation rationnelle qui reconnaît à chacun sa spécificité et lui permet une certaine autonomie individuelle. Loin d'être absente de ce système, la concurrence y est au centre et n'empêche pas le déploiement de solidarités organiques. C'est bien cette mise en commun de compétences qui permet aux diamantaires de la vallée du fleuve Sénégal de faire société et de s'inscrire spatialement en tant que groupe africain, en tant que réseau marchand dans les pays producteurs de diamants bien avant que les autochtones puissent s'organiser et contrer ce mouvement.

53. Entretien à Ourossogui, le 27 juin 1992, avec A. C., originaire de Ourossogui (Matam).

54. Entretien à Ndouloumadji, le 3 juillet 1992, avec D. S., originaire de Ndouloumadji (Matam).

Connaître la valeur des pierres avant tout le monde

Le commerce de diamants suppose un apprentissage. C'est bien la connaissance de la valeur des pierres qui permet aux uns de s'enrichir alors que d'autres doivent se cantonner à l'extraction ou à l'organisation de la production dans les mines. Tous n'ont pas eu le loisir d'examiner longuement les pierres avant de les négocier. Tous n'ont pas le même sens de l'observation ni donc les moyens d'acquérir cette compétence.

« À Séguéla, c'était du diamant nouvellement trouvé (1957) et ceux qui le vendaient à Demba ne savaient pas le prix et, en plus, ils ne l'ont pas acheté mais extrait du sol. Donc l'acquisition était très simple. S'ils vendent leur pierre à 100 ou 200 000 francs (CFA), ils rentraient très contents. Alors avec cette aubaine, Demba s'était fait beaucoup d'argent avant leur éveil... »⁵⁵.

Les premiers arrivés ou les plus audacieux ont appris sur le tas à estimer la valeur du diamant, au contact direct avec les acheteurs et bien souvent dans l'urgence. Le matériel qu'ils utilisent pour apprécier la qualité des gemmes se révèle sommaire : loupe, balance, lampe. En l'absence de poids, deux allumettes font l'affaire et correspondent à un carat. La connaissance de la valeur des pierres s'est faite progressivement par l'observation quotidienne des conduites des acheteurs et au gré des rencontres. Ce savoir-faire est capital. Pour la seule qualité de joaillerie, on comptabilise plus de 7 000 catégories de pierres brutes. Plus un diamant est blanc, plus il est gros, plus il est cher. Une connaissance par trop approximative de la valeur des pierres peut conduire à opérer de mauvaises transactions. Aux coups d'éclats succèdent ainsi des faillites retentissantes.

« Dès que j'ai commencé à creuser, je connais. Même à force de discuter, tu connais la valeur. On peut faire des études du diamant, mais sans pratique tu ne peux rien faire. Parce que le diamant il y a plus de 5 000 articles et Oui ! Nous sommes dans le travail ; ça nous concerne. Il s'agit de voir comment seulement discuter. Comme dans ce temps, on achète pas très cher. On connaît le diamant. Mais le prix sûr sûr, on ne connaissait pas. Même les Blancs qui achetaient avec nous, ils ne connaissaient pas tellement... En vendant, celui qui achète peut te dire que cette pierre

55. A. L. *op. cit.*, évoquant les compétences de son meilleur ami, revendeur de diamants dès 1956.

56. Entretien S. G., *op. cit.*

a tel défaut. C'est à cause de tel défaut qu'elle ne peut pas avoir beaucoup de prix, on apprend comme ça... Dès que j'ai pris moi-même pour acheter, comme j'ai fait un an et demi, j'ai commencé à connaître le poids. Les « un carat », ça coûte tant; les « deux carats », ça coûte tant, etc... Maintenant il s'agit de connaître la couleur, la qualité et la taille. On a des balances. Si on arrive dans un pays où la vente est libre, on a des balances. Si la vente n'est pas libre, on fabrique nous-même la balance »⁵⁶.

Les générations suivantes de diamantaires ont bénéficié d'un soutien de la part d'un parent ou, le plus souvent, d'un compatriote rencontré en chemin. Les débutants partaient en brousse se frotter aux réalités du terrain et négocier avec les diamineurs ou intermédiaires autochtones. Ou encore, ils restaient dans les bureaux en observateur se familiarisant avec le monde des pierres et des affaires, apprenant à la fois à reconnaître les gemmes, les monnaies et à parler les langues véhiculaires. S. D. explique comment il a appris à reconnaître les différentes qualités de pierres en rendant d'abord la monnaie à Kinshasa dans le bureau de son oncle maternel: « *On peut apprendre très vite, si on est intelligent et si ceux, qui vous initient, montrent de la bonne volonté* ». Or sans cette capitalisation, le vendeur ne peut recourir à toutes sortes d'astuces pour valoriser son produit et négocier en fonction de la qualité ou du poids des pierres.

La rétention d'informations est aussi un moyen de conserver de l'ascendant sur les autres. A. D. commença de son côté⁵⁷ par acheter des « pierres noires » destinées à l'industrie, limitant ainsi les risques d'erreur dans l'évaluation avant de négocier les « *pierres blanches* », de première qualité qui doivent être transparentes, légèrement bleutées, de la « *couleur du schwepes tonic* ». Celui qui le forma à la reconnaissance des pierres à Kinshasa avait été son chef d'équipe à Séguéla. Les intermédiaires distillent leur savoir au compte-gouttes de manière à conserver leurs prérogatives et pérenniser leurs marges confortables. L'initiation n'est absolument pas automatique; les premières générations de diamantaires ne se sentent pas investies de cette responsabilité.

57. Entretien à Ourosogui, le 28 juin 1992, avec A. D., originaire de Ourosogui (Matam).

58. C. Dietrich, IPIS, Sénat de Belgique, Commission d'enquête parlementaire « Grands Lacs », 11 janvier 2002.

« Lorsqu'un diamant est vendu 10000 dollars dans une rue de New York, le mineur conserve peut-être 1000 dollars et l'intermédiaire 1000 autres dollars. Nous n'en savons rien. Les informations proviennent des négociants étrangers qui affirment toujours qu'ils ne gagnent pas d'argent alors que, bien entendu, ils en gagnent... Les intermédiaires congolais peuvent percevoir 20 à 30 % de la valeur du diamant, les mineurs peuvent gagner 10, 15 ou 20 % »⁵⁸.

DES HOMMES VALISES DANS LA FILIÈRE DU DIAMANT

À l'inverse des diamantaires issus des diasporas juive, libanaise ou indienne, les ressortissants du fleuve Sénégal ne disposent pas d'une surface financière suffisante pour créer leurs propres comptoirs en Europe et en Afrique, ni pour être sélectionnés par la De Beers comme détenteurs de vue. Ils ne contrôlent pas non plus en aval les opérations de transformation des gemmes en brillants. Rarement propriétaires de la marchandise, ils interviennent pour le compte d'un importateur en diamants bruts ou d'un tailleur. Ils achètent les pierres sur le continent africain qui est encore considéré comme le plus gros producteur mondial de diamants bruts. Pour tenir leur rang dans la Diam'connection, ces hommes-valises circulent entre les prospecteurs, les revendeurs et les acheteurs. C'est en définitive ce « savoir circuler » (Tarrus, 2002) qui leur permet de résister à la concurrence. Au début de leur carrière, ils revendaient des pierres à d'autres intermédiaires plus expérimentés qui pouvaient être des compatriotes ou encore des acheteurs européens installés dans des comptoirs. Toute une chaîne d'intermédiation s'est ainsi mise en place à laquelle ils participent activement. Les uns prennent le risque de se déplacer jusqu'à la mine, d'autres encore dénommés « voyageurs » se fournissent en plus grande quantité dans les villes voisines, d'autres enfin attendent qu'on les approvisionne.

« Ce qui est simple et reposant, c'est d'acheter à partir de Séguéla et d'aller revendre ensuite. Mais certains allaient jusqu'à la mine pour acheter moins cher et avoir ainsi de gros bénéfices... Là-bas c'est très dangereux, mais tous les commerçants ne voyagent pas ; il y en a qui restent sur place à Séguéla et qui achètent toutes les marchandises venant de la brousse et qu'ils revendent

59. Entretien A. D., *op. cit.*

60. Entretien S. G., *op. cit.*

à ceux qui voyagent ou qui reviennent de loin. Ceux-là sont des patrons et les gens qui creusent préfèrent traiter avec eux au lieu de négocier directement avec les voyageurs »⁵⁹.

« On achetait au coursier. Lui, c'est le petit capital, il achète sur place et il vient le vendre à nous les voyageurs. C'est comme un détaillant ; nous on est grossiste »⁶⁰.

61. Deuxième entretien à Dakar, le 18 avril 1995, avec Y. B., originaire d'Ourossogui (Matam).

La valse des coursiers

Le coursier est un des éléments centraux de cette chaîne. Il peut opérer ses transactions à proximité de la zone d'extraction et travailler pour le compte d'autrui. C'est aussi un métier à risques. Il peut également faire la navette entre un aéroport et une ville frontalière.

« Quand je suis arrivé à Mboulama (forêt sierra-léonaise), j'ai trouvé beaucoup de trafiquants. Ils cherchaient des jeunes pour envoyer les diamants jusqu'à Ngélamou. Là, en échange des pierres, le commerçant remettait de l'argent. J'ai tenté ma chance. J'ai d'abord essayé avec un ami Malick T. Mais, il a abandonné très vite car c'était trop dangereux. On était armé de fusils et de couteaux. Il fallait courir vite car les policiers anglais pouvaient nous poursuivre. Il y a beaucoup d'envoyeurs qui se sont noyés dans les marigots. Mais Dieu merci, je n'ai pas eu de problème. J'ai gagné 225 000 francs, c'était beaucoup en 1955... »⁶¹.

Le coursier peut disposer de moyens suffisants pour agir à son compte. Pour faire monter les enchères, entrepreneur transnational par excellence, il multiplie les va-et-vient entre les acheteurs potentiels quand il n'oriente pas directement les clients vers les comptoirs d'achat. Il peut également intervenir à l'autre bout de la chaîne, dans les pays où la pierre brute se polit, en mettant en contact revendeurs et tailleurs. Il devient alors courtier.

Les voyageurs

La majorité des diamantaires du fleuve Sénégal résident en Afrique et assurent la navette entre plusieurs pays. Ils ont d'abord travaillé à l'échelle africaine. Déjà à partir de Kérouané et de Séguéla, au seuil des années 1960, ils étaient nombreux comme A. B. à racheter des pierres en brousse puis à prendre une voiture pour les revendre au Liberia ou dans les comptoirs de Bouaké et de Touba quand les commerçants libano-syriens ou européens ne se déplaçaient pas eux-mêmes. En brousse, ils opéraient leurs transactions à la nuit tombée, équipés d'un matériel sommaire, composé au mieux de lampes, loupes et balances. « *Au retour comme il y avait beaucoup d'argent, je prenais l'avion jusqu'à Abidjan puis la route pour*

62. Entretien à Ourossogui, le 29 juin 1992, avec A. B., originaire de Ourossogui (Matam).

Séguéla. *Mes clients étaient des Israéliens, j'avais une balance et je vendais les diamants contre des dollars* »⁶². La traversée du fleuve Congo comme de la frontière entre Lubumbashi et Kitwe, entre Kitwe et Bujumbura occupa également bon nombre de diamantaires ouest-africains. Ceux-là ne se limitent pas à voyager, ils organisent parfois de véritables expéditions, s'occupant du recrutement des porteurs, des éclaireurs et parfois même des creuseurs. Ils doivent déjouer les embuscades organisées par les militaires et les policiers, négocier avec les chefferies locales ou les chefs de guerre.

C'est seulement à partir des années 1970 que les gens de la vallée du Sénégal ont commencé à élargir leur palette de prestations, s'élevant dans la hiérarchie et s'associant à des Libano-syriens ou à des membres de la communauté juive. Voyageurs infatigables, ils sont capables de passer, avec autant de facilité, frontières culturelles, linguistiques, juridiques et géographiques. Ils sont aussi à l'aise avec leur *attache case* et leur costume trois pièces dans l'avion qui les conduit de Bujumbura à Anvers qu'en grand boubou dans une réunion de commerçants émigrés à Dakar, à la mosquée ou dans la brousse angolaise en « jean » à discuter les prix avec les revendeurs. Bien entendu, ils sont amenés à maîtriser un vocabulaire minimum dans plusieurs langues ; l'un se vantait auprès de nous de pouvoir tenir une conversation rapide en 34 langues différentes... Tous ces *globe-trotters* disposent de multiples faux passeports ou documents facilitant leurs déplacements. Et c'est bien la subsistance des frontières et la variabilité des réglementations qui donne une plus-value à leurs mouvements.

Outre l'audace, les diamantaires en herbe doivent être en mesure de s'appuyer sur des confrères capables de soudoyer les bons agents au sein des structures douanières ou militaires en cas de nécessité. À ce stade, la corruption est érigée en « art de faire » ; les trafiquants jouent de leurs relations et de leur capacité à échanger les monnaies convertibles ou encore à

63. Entretien A. T., *op. cit.*

64. Entretien A. D., *op. cit.*

65. Entretien à Dakar, le 5 février 1992, avec D. F., expulsé de Zambie.

66. Entretien à Dakar, le 7 juillet 1992, avec A. T., originaire de Ourossogui (Matam).

payer *cash*, exploitant aussi la misère des fonctionnaires, chargés des départements de mines.

« La pierre, ce n'est pas quiconque qui peut la sortir pour aller la vendre dans d'autres pays. Mille personnes sont là-bas et ne peuvent pas sortir une pierre. Ce genre de personnes sont spécialistes en la matière, ils ne font que ça et ont des contacts dans les aéroports. À chaque fois que tu as une pierre ou de l'argent à faire sortir, il faut passer par eux... La pierre est soumise à beaucoup de protocoles. C'est pas n'importe qui, qui peut se lancer dans ce type d'affaires »⁶³.

Le négoce du diamant nécessite un bureau et un téléphone. « Si la douane belge apparaît trop curieuse, je passe à Amsterdam... Les Belges ont été contaminés par les Zaïrois ; si vous faites une déclaration à l'aéroport, les douaniers ne sont pas toujours corrects avec vous ; ils vous brutalisent... »⁶⁴. Depuis quelques années en effet, sous la pression notamment des ONG accusant la Belgique d'être impliquée dans la vente des « diamants du sang », la douane aéroportuaire a révisé son dispositif, devenant plus vigilante, s'efforçant de vérifier l'origine des gemmes importées quand il y a déclaration et multipliant les contrôles dans la perspective d'intercepter des diamants passés en fraude. « Avant de payer des taxes à la douane, on téléphone au client pour voir s'il est d'accord pour acheter les pierres. Si on ne parvient pas à se mettre d'accord, on reprend l'avion pour une autre destination »⁶⁵.

Mais, tous les passages de frontière ne s'opèrent pas dans la clandestinité. Ils dépendent de la nationalité avouée du voyageur, de sa légitimité à acheter et vendre du diamant dans le pays producteur et des législations en vigueur. L'un d'eux raconte :

« Au Zaïre, si vous voulez envoyer du diamant officiel en Belgique ; bon, il faut d'abord l'expertiser, vous allez au centre d'expertise, vous payez les droits à l'État zaïrois... Mais là aussi, on peut s'arranger avec la police minière. Vous amenez le diamant à l'aéroport, vous le mettez dans le coffre. On le dépose et ça part à la douane de Belgique, on déclare tranquillement la marchandise. À l'arrivée, vous téléphonez à des bureaux d'achats, vous indiquez la valeur, la quantité et vous discutez les prix. Si vous arrivez à vous mettre d'accord, vous pouvez circuler sans problèmes où vous voulez en Europe pour convaincre d'autres acheteurs. Le visa n'est pas nécessaire pour les ressortissants sénégalais... »⁶⁶.

Agissant pour un responsable de comptoir ou travaillant à leur compte seul ou avec un associé, ces coursiers au long

cours circulent entre les places marchandes, à la recherche de clients. Mettant en relation les opérateurs, s'efforçant de les rapprocher, ils multiplient les propositions ou font traîner les négociations selon le profil psychologique de la clientèle qu'ils ont cru détecter. Le prix du diamant se calcule à l'aune de l'investissement relationnel que les intermédiaires sont disposés à faire. En échange de leurs services, ces médiateurs reçoivent une commission correspondant à 1 ou 2 % du montant de la vente de la part de l'une ou l'autre partie, parfois des deux. Négociées en grande partie en marge des réglementations administratives ou douanières, ces affaires hautement spéculatives sont conclues en l'absence de témoins des départements des mines notamment. Quand les deux parties sont africaines, la cola, noix du partage, est distribuée pour sceller l'accord.

Les courtiers

À l'instar des coursiers, les courtiers travaillent le plus souvent pour le compte d'autrui et sont rétribués à la commission, selon le même principe. En revanche, leurs clients se recrutent dans les bourses diamantaires ou à proximité des bureaux en Europe. Le nombre de courtiers africains installés dans les capitales mondiales du diamant reste très faible et tend à diminuer avec les années. Ceux-là travaillent essentiellement pour le compte de compatriotes installés à Anvers ou Genève, eux-mêmes très minoritaires.

« J'ai fait le courtier depuis 1989 seulement. Je ne fais pas le diamantaire mais le courtier parce que je connaissais les enfants de Sileye G. J'ai habité longtemps avec Omar, son fils. Cela fait pas longtemps que j'ai commencé le diamant. Là-bas, au Zaïre, Sileye c'est comme un ambassadeur. Il travaille à Zaïre et la marchandise arrive tous les jours ; il envoie ça à Anvers. C'est le fils qui doit le vendre. Il vend, il envoie. Alors on habite ensemble, c'est mon ami, toujours j'étais avec lui. Avant lui, c'était son cousin qui était là. Ils étaient tous avec lui. Alors il m'a confié à son fils. Il m'a dit c'est bien pour vous de rentrer là pour faire le courtier. Alors il m'a montré. Quand tu rentres, il te donne une somme

67. Entretien à Anvers, le 17 juillet 1998, avec S. L., originaire d'Agnam Lidoube (Podor). Avant d'exercer en Belgique la fonction de courtier, S. a travaillé à l'usine pendant plusieurs années d'abord à Lille, puis à Roubaix et à Anvers, dans les années soixante-dix.

68. « Dans le jargon yiddiche du commerce diamantaire, *cachèt* signifie d'ailleurs « offre » (J. Gutwirth, 1970 : 88).

de diamants. C'est écrit, noté, et signé - alors tu circules avec ça dans d'autres bureaux. Il te donne tel prix et tu dois dire un prix dans le bureau. S'il te donne le prix, tu dois prendre note et tu dois lui montrer le diamant... Quand quelqu'un te donne le prix, tu fermes, un diamant ça compte seulement la parole. Quand tu dis oui, on donne la main, c'est important plus que la signature. Quand on donne la main ça veut dire que c'est vendu. Mais quand on lui donne le papier seulement alors tu reçois un prix et tu discutes jusqu'à ce que le prix que ton chef t'a donné soit atteint. Avec cette note, tu pars la montrer. C'est l'acheteur qui colle. C'est lui qui ferme le colis - il colle, il donne une signature (il appose son offre et des signes qui la rendent inviolable). Le propriétaire lui il a seulement le prix - il calcule après il va voir N. ; c'est un juif. Il va aller lui vendre. S'il dit non, tu vas retourner voir le type et personne d'autre que le type peut ouvrir. Personne d'autre ne doit l'ouvrir que celui qui l'a acheté. Une fois que tu fermes, même le patron ne doit pas ouvrir. Ce sont les lois du diamantaire. Alors, s'il est d'accord (l'acheteur), lui aussi il ne peut plus courir. Quand il a donné le prix, c'est fermé. Maintenant on est d'accord. C'est obligé qu'il paie alors s'il achète, tu gagnes 1 % »⁶⁷.

Le propriétaire de la marchandise confie les lots de diamants à l'intermédiaire, sans aucun gage. Ce système repose entièrement sur la confiance et suppose des relations personnelles privilégiées entre le courtier et son « patron ». Il était déjà utilisé sous l'empire *mogul* ; un paquet de diamants scellé par un simple papier collant était remis au messenger en même temps qu'une feuille de route. Cet art de conclure des affaires dans un milieu peuplé de petites entreprises familiales en relation depuis des générations, cette manière d'envoyer, par-delà les frontières et sur simple approbation orale, des millions de dollars et de diamants renvoie également à une autre tradition. Celle des familles juives persécutées et chassées d'un endroit et de l'autre et qui ont continué de s'appuyer sur le négoce et la taille du diamant pour s'en sortir. Les lots de diamants sont toujours « cachetés »⁶⁸. Garantissant l'anonymat des vendeurs et des acheteurs, le courtier travaille à rapprocher les parties, à réduire la marge entre prix offert et prix demandé, recourant au marchandage, à la flatterie, à la ruse et multipliant les va-et-vient. Sa subsistance dépend de sa capacité à négocier et à circuler. Les vendeurs surévaluent le

69. Pour exemple, selon les statistiques officielles de Lomé, le Togo, qui n'est pas producteur de diamants, mais voisin du Ghana, pays producteur, exportait en 1969 pour 732 millions CFA de diamants (100 FCFA = 0,50 FF). Le Congo construit aussi une partie de sa richesse sur les exportations de diamants bruts sortis frauduleusement du Zaïre et de l'Angola.

70. Entretien A. T., *op. cit.*

prix des pierres, demandant habituellement à leurs courtiers des tarifs supérieurs de 10 à 40 % à ceux qu'ils comptent obtenir (Gutwirth, 1970).

Propriétaires d'un comptoir de vente en Afrique, d'un bureau d'achat en Europe

Une fois triés et classés en lots, les diamants sont regroupés et stockés dans des comptoirs ou bourses d'achat. D'abord pirates, ces comptoirs ont été agréés temporairement par certains États producteurs de diamants comme la République Démocratique du Congo qui espérait par cette mesure canaliser les exportations dans le circuit officiel. Sitôt interdits dans les pays producteurs, d'autres comptoirs renaissent dans les pays voisins. Ces recompositions sont favorisées par les gouvernements eux-mêmes bien décidés à profiter de leur situation frontalière pour faire rentrer des devises⁶⁹.

Fin 1962 à Brazzaville, les comptoirs de diamants fleurissent. Le premier a été installé par un Libanais, les suivants par des Juifs. Sur la période 1963-1965, Brazzaville comptabilise 17 bureaux officiels appartenant à des Juifs, des Libanais et des Arméniens. Pas un ne fonctionne sous la responsabilité de ressortissants sénégalais ; ceux-là travaillent comme agents de sécurité protégeant les comptoirs d'éventuels voleurs, ou interviennent plus souterrainement :

« ... Tu trouves certains qui jouent au jeu de dames d'autres aux cartes. La journée se passe ainsi. Une personne peut avoir des activités, elle va faire ses courses, cela n'empêche pas. Si les policiers et les gendarmes viennent, si les gens les voient, ils fuient. Lorsque je suis venu, on m'a montré des places où l'on s'assoit pour recevoir les gens. S'ils viennent, ils ne te demandent pas directement et te font des propositions. Ils cherchent leurs clients. Ils te montrent les pierres, toi tu les testes, tu vérifies si elles sont bonnes. Si tu as de l'argent, tu achètes. Si tu n'as pas d'argent, tu trouves quelqu'un qui peut l'acheter pour toi. Il te demande sur quel prix vous vous êtes entendus. Si vous tombez d'accord sur

71. Nom donné aux trafiquants de diamants ouest-africains par les Zaïrois.

72. Selon un arrêté du 25 mars 1983 pris par le Département des finances, chaque comptoir doit payer 60 000 dollars de caution, s'acquitter d'une redevance annuelle anticipative de 50 000 dollars et payer à chaque exportation une taxe de 1,5 % de la valeur du diamant pour obtenir un agrément.

un prix, il va à la banque. S'il a un compte, il fait un retrait et va acheter la pierre. Si par contre, vous avez pu acheter la pierre avec votre argent et si la pierre peut sortir à l'extérieur, c'est bon. Si elle ne peut pas sortir, ce sont les grands bureaux qui sont là et ce sont les patrons qui gèrent et qui rachètent la pierre »⁷⁰.

Au mieux, les comptoirs s'installent dans des pièces louées dans des maisons sans grand standing, à proximité des marchés centraux ou des hôtels. Agréés, ils peuvent avoir pignon sur rue; « pirates », ils se fondent dans l'espace public. Leur équipement se limite à une balance, une loupe et une calculatrice.

À partir de 1964, en raison notamment de contrôles douaniers sévères entre Kinshasa et Brazzaville, l'exportation des diamants via Brazzaville devient une affaire risquée (Dupriez, 1970); les *Bàwùzà*⁷¹ réorientent leurs circuits vers Lubumbashi plus au sud et Bujumbura au Burundi. Ceux qui avaient conservé un comptoir pirate à Brazzaville les transfèrent provisoirement à Bujumbura en 1977 alors que le général Yhombi-Opangault prend la direction du pays, à la tête d'un comité militaire. De l'autre côté du fleuve, à compter de 1982, le gouvernement zaïrois promulgue la libéralisation de l'exploitation artisanale de l'or et du diamant; opération qui provoque également une augmentation du nombre de comptoirs. Seulement deux maisons d'achat des pierres précieuses étaient officiellement présentes sur le territoire zaïrois en 1980: Britmond et Meltax. En 1983, seize comptoirs d'achat de diamants sont agréés pour l'essentiel à Tshikapa, à l'initiative de Libanais majoritairement. Cette décision n'empêche pas la recrudescence de comptoirs pirates toujours plus à l'est dans le pays, dirigés par des intermédiaires étrangers. C'est seulement à partir de 1984, un an avant son retour définitif au pays, que A. D., ressortissant du département de Matam, put créer officiellement un comptoir de diamants à Kinshasa, dans sa maison. Pour exercer légalement son activité, il déposa sur un compte 100 000 dollars⁷². Bénéficiant de la nationalité congolaise (R.P.C.), il écoulait auparavant la marchandise à Brazzaville dans les comptoirs ou se déplaçait en Europe

73. Voir à ce propos les travaux de F. De Boeck et notamment le texte intitulé « Comment dompter diamants et dollars; dépense, partage et identité » paru dans les Cahiers africains n° 45-46.

74. Voir à ce propos les travaux de Biaya sur « la cuistrerie de Mbujji-Mayi ».

(Anvers, Bruxelles, Amsterdam). Á la même période, S. N., un confrère Sénégalais, a également créé en compagnie d'un associé arménien un bureau d'achat de diamants à Kinshasa qui a fonctionné quelques années. Á partir de ces bureaux, la marchandise est expédiée à Kinshasa, très souvent sans que le département des mines ne soit informé des modalités de la transaction. Puis une partie seulement est examinée au centre national d'expertise. Là, des arrangements passés avec les agents de l'État peuvent conduire à une diminution sérieuse des taxes. Au seuil des années 1990, avant la destitution de Mobutu, S. G. était quant à lui le seul diamantaire ouest-africain à être resté propriétaire d'un comptoir à Kinshasa. Il employait une vingtaine de personnes. L'agrément pour l'obtention d'un comptoir assurant la commercialisation du diamant brut s'élevait alors à 400 000 dollars. Les pouvoirs publics opéraient ainsi une sélection drastique des candidats, limitant assurément l'entrée de la classe moyenne zaïroise dans le secteur. Les comptoirs d'achat avaient été créés essentiellement par les étrangers financièrement les plus puissants et, au milieu des années 1990, ils étaient tenus encore, en majorité, par des Libanais.

« ...Je suis toujours au Zaïre. Maintenant c'est officiel. Je suis parmi ceux qui ont un comptoir. Je suis seul Africain même qui a un comptoir. Au Zaïre, les comptoirs officiels, il y en a douze actuellement. On nous autorise à employer entre 15 et 30 personnes. Il y a des droits à payer. On nous donne entre 15, 25 acheteurs. Vous devez payer l'État. Chaque acheteur a 15 000 dollars par an. J'en ai 25... Non... Mais actuellement ce qui est connu c'est 18. Je paie deux Libanais. Tout le reste c'est des Africains; des Sénégalais, Gambiens, Maliens, comme nous sommes des familles les plus proches. Les Sénégalais... Ils peuvent être de ma famille, mes enfants, tout... Depuis 1982, les comptoirs sont officiels. Avant, on faisait dans le secret... ».

Mais depuis cette époque, au fil des turbulences économiques et politiques, les choses ont bien changé. L'économie du diamant s'est transformée; les comptoirs se sont multipliés entraînant la « dollarisation »⁷³ des transactions. Le contrôle de la production artisanale du diamant a permis aux ressur-

75. Entretien à Anvers, le 8 août 1999, avec A. G., originaire de Dodel (Podor).

76. Entretien à Dakar, le 7 juin 1994, avec S. L., originaire de Agnam Lidoube (Podor) déjà interrogé une première fois au village en mars 1994 et une troisième fois à Anvers en juillet 1998).

77. Entretien à Genève, le 16 septembre 1992, avec A. D., originaire de Tétiam (Matam).

tissants du Kasai⁷⁴ de renforcer leur pouvoir économique et politique en RDC. Une zone monétaire s'est constituée dans les dernières années du régime Mobutu sans que le pouvoir central ne puisse le démanteler. Puis, avec l'avènement de Laurent-Désiré Kabila, de nouvelles stratégies se sont dessinées. Le nouveau gouvernement a voulu renforcer son contrôle sur les flux des matières premières et de capitaux. Dans cette perspective, en 1999, il a contraint les comptoirs agréés à se réinstaller exclusivement à Kinshasa et à opérer leurs transactions dans la nouvelle monnaie nationale – le franc congolais.

La concurrence se révèle encore plus rude en Europe. Sur les 2000 bureaux en activité dans la capitale flamande, un seul serait actuellement sous l'entière responsabilité d'un diamantaire africain d'origine centrafricaine. Depuis 1994, la famille G. a fermé le sien. Un des fils de S. G. s'était occupé de ce bureau pendant six années. Il travaille actuellement dans une société anversoise pour laquelle il assure le convoyage de diamants à partir de l'Angola⁷⁵. Il reste deux à trois mois en Angola puis revient une semaine à Anvers pour vendre les pierres. Deux autres ressortissants sénégalais seulement assurent la même activité à partir d'Anvers dont S. L.⁷⁶:

« Après avoir été coursier, je suis devenu diamantaire. Je travaille comme Abdoulaye G. pour une société d'Anvers. Pour la couverture, je dois affréter des conteneurs avec des fripes, des boissons, parfois des voitures d'occasion sur Luanda. J'achète cette marchandise avec mes propres économies. Je m'occupe des relations avec les douaniers. J'agis en tant que grossiste. J'ai un dépôt à Luanda que je partage avec d'autres Sénégalais. Je me rends là-bas en avion, j'y reste entre une semaine et un mois. Là-bas, je vends par sacs la fripe à des Angolais qui vont écouler la marchandise en brousse. Ensuite avec ces ventes, je vais dans la rue ou dans les bureaux de change transformer la monnaie locale en dollars. Puis je pars acheter les diamants à Saorem ou Domingo, dans les bureaux... ».

78. Entretien à Genève, le 17 septembre 1992, avec S. D., originaire de Polel Diawabe (Matam).

79. Entretien à Ouagadougou, le 23 mars 1993, avec I. S., originaire d'Abidjan. Il a accompagné des amis sénégalais au Zaïre et après avoir été *digger*, il a grimpé dans la hiérarchie des diamantaires.

80. Entretien à Polel Diaoube, le 26 août 1994, avec S. K., originaire de Polel (Matam).

À Genève, plusieurs marchands sénégalais travaillent dans des bureaux, négociant de l'émeraude brute achetée en Afrique ainsi que du diamant. Abdul D. qui s'est installé à Genève en 1980 ne se déplace plus mais négocie par téléphone⁷⁷. La société qu'il partage avec un marchand français acquiert de l'émeraude brute auprès d'acheteurs Hindous et Israéliens qui est ensuite acheminée en Thaïlande puis réexpédiée à Genève une fois taillée. Un de ses compatriotes, S. D., exerce la même activité dans une autre société de la place genevoise après avoir pendant plus de cinq ans convoyé diamants et émeraudes entre l'Afrique et l'Europe (Anvers, Londres, Amsterdam, Genève)⁷⁸. Un diamantaire burkinabè avait également installé son bureau en Suisse, en 1978 avec un Malien qu'il avait croisé au Zaïre; mais cette association n'a pas duré plus d'un an⁷⁹.

Une multitude de figures sur plusieurs générations

Les migrants de la vallée du fleuve Sénégal continuent d'affluer dans les pays producteurs de diamants bien que cette activité soit présentée au Sénégal comme relevant du passé. Pourtant dans notre enquête, plus d'un diamantaire sur trois a débuté après 1980 dans ce trafic de pierres précieuses.

Quelques-uns sont restés diamineurs sans jamais parvenir au stade de la commercialisation, quelques autres sont rentrés au village sitôt qu'ils se sont enrichis par la vente d'une pierre. D'autres encore ont commencé par être diamineurs ou diamantaires avant de changer d'activité ou de repartir en migration en raison des risques encourus.

« J'habitais Kinshasa, mais j'ai été arrêté avec du diamant alors que j'étais à Lubumbashi en 1968. J'ai perdu beaucoup d'argent. Je suis parti m'installer à Brazzaville et pendant deux ans, j'ai fait le commerce de tissus, mais ça ne marchait pas bien. Alors je suis parti faire le même travail à Pointe-Noire. J'ai pris une boutique. En 1971, je suis rentré au village pour me marier et pour construire une maison à Dakar. L'année suivante, j'ai décidé d'aller faire le commerce à Abidjan. J'ai vendu des lunettes à Adjamé, mais ça ne marchait pas bien non plus alors j'ai continué jusqu'à Pointe-Noire faire du commerce de divers. J'ai duré deux ans. Et là, en 1977, j'ai

81. Entretien à Ourossogui, le 9 mars 1994, avec S.D., originaire de Ourossogui (Matam).

été avec beaucoup d'autres expulsé et rapatrié au Sénégal. Depuis lors, je ne suis pas retourné en immigration... »⁸⁰.

La migration des gens du fleuve se déclinant sur un espace transnational et l'activité diamantaire restant un projet migratoire parmi d'autres, ils ont été aussi nombreux à développer un commerce à Brazzaville, à Pointe-Noire ou encore à Libreville, à Abidjan. Nombre de grands commerçants sénégalais ou maliens qui aujourd'hui revendent à partir de ces capitales africaines du matériel électronique, des tissus ou des vêtements en gros qu'ils partent acheter à Hong Kong, en Thaïlande ou en Chine ont un temps de leur carrière négocié le diamant. Enfin quelques diamantaires refoulés sont devenus travailleurs immigrés dans les régions industrielles françaises. Parmi ceux qui ont été expulsés à plusieurs reprises, quelques-uns se sont réinstallés au pays, dans la capitale ou au village, développant des activités diverses. L'un d'entre eux notamment a été embauché comme gardien dans une société d'État à Dakar jusqu'à sa retraite après avoir passé vingt-ans dans le négoce du diamant en Côte-d'Ivoire puis au Zaïre. Après un séjour de quinze ans à proximité des placers de Sierra Leone et du Zaïre, un autre encore s'est lancé dans le commerce de bétail entre le Sénégal et la Mauritanie, devenant un gros éleveur. A. Adams dans son travail signale quant à elle l'amertume de « Congolais » expulsés en 1970 par Mobutu et rentrés dans le village de Jamare (département de Bakel). L'un d'entre eux ayant tout perdu exprimant vivement son désespoir : « *Maintenant, je me considère comme un mort* » (Adams, 1977 : 81).

À l'inverse, d'autres ont commencé par travailler pendant de longues années en France ou en Côte-d'Ivoire avant de s'orienter dans le commerce des pierres précieuses. C'est ainsi que S. D.⁸¹ a rejoint son frère aîné à Bujumbura en 1981 pour assurer le rôle de coursier entre le Burundi et le Zaïre. Il a alors quarante ans et a déjà passé dix-huit en France dans l'hôtellerie ; sa femme l'a accompagné à Paris et ses enfants ont la nationalité française.

Les uns ont réussi à s'élever dans la hiérarchie, approvisionnant l'Europe en pierres précieuses ou créant un comptoir

82. Entretien à Orkadiere, le 22 mars 1992, avec M. N., originaire de Orkadiere (Matam).

alors que les autres continuaient à prendre de gros risques à proximité des zones d'extraction. Pour certains, l'aventure s'est arrêtée en Afrique de l'Ouest (AOF) où ils ne sont pas parvenus à s'enrichir durablement pendant que d'autres poursuivaient leur route jusqu'au Congo, consolidant leur fortune. Enfin, quelques-uns sont rentrés au bon moment, se donnant les moyens de réinvestir alors que la plupart sont restés trop longtemps à l'étranger pour comprendre le fonctionnement de leur pays d'origine. Au-delà de la variété des situations déclinées, il est toutefois possible de distinguer au moins deux générations de diamantaires : les pionniers dont la trajectoire a débuté à l'aune de la décolonisation du continent africain et « les enfants de 56 », autrement dit ceux qui sont nés à l'époque où leurs parents parcouraient les champs diamantifères de Séguéla et qui, par ailleurs, firent leurs premiers pas dans le négoce de l'émeraude avant même de découvrir le diamant.

« Les enfants de 56 » ou la relève ?

La filiation entre diamantaires n'est pas automatique. Ces jeunes trafiquants arrivent sur le marché des pierres précieuses dans une période traversée par de nouvelles turbulences. Les expulsions répétées semblent avoir secoué les bases de la « solidarité » ouest-africaine. Les commerçants *Soninke* pour la plupart, installés au Congo ou au Zaïre depuis le début du siècle, accusent leurs jeunes frères, en l'occurrence les aînés de la génération 1956, d'avoir, par leur activité illicite, exposé la communauté ouest-africaine tout entière aux foudres des gouvernements congolais qui ont pu justifier alors aisément les expulsions, assimilant tout Africain de l'Ouest à un trafiquant. Dans ce contexte, les jeunes ressortissants du fleuve Sénégal s'orientent vers la Zambie, pays producteur d'émeraudes et, de surcroît, nouvellement ouvert au commerce. Mais, les *SeneSene* sont en terrain inconnu et peuvent encore moins compter sur des correspondants logeurs qu'au Zaïre. N'ayant pas le droit d'accéder aux mines et interdits de résidence, ils s'appuient sur un « baya », (autochtone) pour constituer des groupes de *diggers* et donnent rendez-vous à leur correspondant la nuit dans la brousse à proximité de Kitwe pour échanger nourriture et argent contre les pierres vertes : « *Si tu veux devenir un des principaux acheteurs, il faut les faire manger, boire, apporter le nécessaire et après tu peux leur acheter les émeraudes* »⁸².

Les nouvelles générations s'impliquent le plus souvent dans l'organisation de l'extraction de l'émeraude en Zambie quand elles n'approvisionnent pas Londres, Genève, Tel-Aviv, Johannesburg en pierres vertes. Tous insistent sur les dangers encourus. « *Les Bantous vivent avec leur fusil ; ça ressemble à une guerre. Tuer quelqu'un pour eux, c'est comme tuer un poulet, c'est pas important* ». Et dans ce pays où règne la loi du fusil, l'assistance mutuelle est une gageure. Lors du *cleaning* de 1992, des jeunes sénégalais ont fustigé l'attitude de leurs aînés, en règle avec la juridiction du pays. Membres de la même association que les expulsés, ces derniers n'auraient pas fait pression, en tant que collectif, pour empêcher cette mesure.

La libéralisation de l'extraction et du négoce des pierres non taillées a provoqué le déferlement de plus de 50 000 prospecteurs et l'afflux de trafiquants étrangers, Africains. Ceux que les Zambiens dénomment *Senegol* répètent le scénario entrevu à Sefadu, Séguéla trente ans plus tôt, sans pouvoir véritablement profiter de l'expérience de leurs aînés.

CONTES DE LA VIOLENCE ORDINAIRE

La violence fait partie au quotidien de la vie du trafiquant de diamants et semble complètement intégrée à sa trajectoire. Expulsion, vol, emprisonnement et assassinat participent des risques du métier. Une dizaine d'entre eux sont décédés entre le début et la fin de nos observations. Dans notre enquête portant sur 376 diamantaires, pour un sur quatre, le dernier retour au village était le résultat d'une expulsion. Ils sont nombreux à cumuler les refoulements à l'exemple de H. Camara qui lance à un compatriote rapatrié comme lui de Zambie en janvier 1983 par les autorités sénégalaises : « *Grand, je te reconnais. Nous avons fait le même voyage de Freetown à Dakar quand on me rapatriait du Liberia* » (*Le Soleil*, 24 janvier 1983). Dans tous les récits de vie que nous avons recueillis, sans exception il est question d'expulsion. Les uns en parlent avec pudeur ; les autres l'évoquent de manière romanesque voire rocambolesque, dans l'intention de désamorcer le malaise ou encore dans l'espoir que leurs aventures puissent

être immortalisées par le chercheur perçu alors comme le nouveau griot des temps modernes.

« À l'époque [en 1962], il y avait beaucoup de rebelles dans la région. Albert Kalodje, le roi de Bacongo ne reconnaissait pas le gouvernement central. Les trafiquants étaient aussi traqués par l'armée régulière... Quand on est arrivé à Bacongo, on nous a fait prisonniers. Nous étions 570 prisonniers regroupés. Chaque jour, un avion ramenait une centaine de prisonniers vers la capitale. Il en restait cinq dont moi-même qui n'avaient pas de place. Seul Mamadou S. de Ali Wuri comprenait leur langue. La nuit, il a demandé aux soldats de nous permettre de rester dehors comme nous n'étions que cinq. Ils ont accepté. Mamadou S. leur a remis de l'argent pour qu'ils achètent de l'alcool. Le bar se trouvait tout près. Quand ils sont partis, nous avons pris des fûts vides et chacun s'est courbé pour permettre à l'autre d'escalader le mur. Quand les quatre sont passés, on a aidé le cinquième. Mais les soldats nous ont aperçus. Moi je portais une chemise blanche. Avec les éclairs dans le ciel, ils ont pu se diriger vers nous. Lors de la course poursuite, j'ai pu me débarrasser de ma chemise. Les militaires tiraient des balles. J'étais fatigué de courir et je me suis couché à côté d'un grand tronc d'arbre. Le soldat qui me poursuivait est venu à cinq mètres de moi et s'est mis à uriner. J'attendais qu'il m'étrangle. Mais Dieu a fait qu'il ne m'a pas vu et il est retourné sur ses pas. Je le voyais se dandiner, saoul qu'il était »... En 1963, nous sommes partis à Luluabourg dans une forêt appelée Tamankabongo. C'était une véritable brousse ; nous construisions nos chambres avec nos coupe coupes. Comme les Peuls de chez nous, nous habitions dans des huttes. Nous combattions les militaires. Notre vie était partagée entre la guerre contre les militaires le jour et la nuit, le ramassage des pierres que les rebelles nous autorisaient à prendre »⁸³.

Au Zaïre et plus tard en Angola, les diamantaires du fleuve Sénégal participent de cette économie de guerre, qui oppose de multiples fractions pour le contrôle des sites miniers et l'appropriation des pierres précieuses, sans pour autant former une contre-société offensive. Bien qu'ils se déplacent en petits groupes, les trafiquants sont peu organisés et préfèrent la fuite ou la ruse à l'affrontement direct.

« Entre Brazzaville et Kinshasa, en 1971, on traversait avec des petites pirogues. Dans ce trafic, celui qui est pris par les militaires est passible de vingt ans de prison ferme. Dioké de Semme

84. Entretien Y.L., *op.cit.*

CIRCULATION MIGRATOIRE ET TERRITOIRES DU DIAMANT

POUR EXISTER ET TENIR leur rang sur un marché déjà solidement verrouillé, pour résister aux attaques répétées des États-nations, les migrants du fleuve Sénégal s'efforcent de mettre en relation les territoires où la pierre s'extrait, se négocie et se taille. Leur force tient précisément dans leur capacité à détecter les marchandises susceptibles d'être échangées ainsi que dans la pugnacité qu'ils mettent ensuite pour se les approprier et pour les faire passer d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre. Mais par quels dispositifs circulatoires et, au prix de quelles alliances ou allégeances, ces espaces éclatés – lieux d'extraction, de commercialisation et de transformation – qui renvoient à des univers professionnels et culturels totalement distincts se combinent-ils pour générer les « territoires » du diamant ? Quels tours et détours mettent en œuvre les diamantaires africains pour prendre place dans le circuit international et gérer au mieux les incertitudes permanentes que sous-tend leur activité frauduleuse ? Autant de questions auxquelles j'essaierai de répondre en centrant plus particulièrement, la réflexion sur la période des Indépendances africaines et dans la région qui s'étend du Congo à l'Angola.

ESPACES DE TRAVAIL, ESPACES DE CIRCULATION

Les itinéraires

Selon l'époque mais aussi selon leurs moyens financiers, les trafiquants recourent à des moyens de transport différents pour rejoindre les zones d'extraction ou de commercialisation des pierres précieuses. Au départ de la vallée du fleuve Sénégal, deux itinéraires ont pu être repérés. Les uns s'appuient sur des convoyeurs de bétail (ou *coggal*) pour atteindre

le Mali puis redescendre vers la Côte-d'Ivoire ou encore prennent le train jusqu'à Bamako avant de repartir pour la Côte-d'Ivoire. Ceux qui ont déjà travaillé à Dakar traversent le pays en direction du sud-est, à bord de véhicules pour rejoindre la Guinée.

En pleine décolonisation du continent, alors que les expulsions se succèdent en Guinée et en Côte-d'Ivoire, les migrants décident de gagner la République Centrafricaine ou le Congo où selon la rumeur des diamants plus beaux et plus nombreux s'y ramassent. À partir de Monrovia et d'Abidjan, ils sont nombreux à emprunter « le Brazza », ce navire en provenance de France et à destination de Pointe-Noire. La traversée est longue et leur permet de s'informer auprès des autres voyageurs plus expérimentés des dangers à venir, des conduites à tenir. Certains en profitent pour nouer des relations qui deviendront parfois pérennes. C'est ainsi qu'en décembre 1961, Demba et Abdou apprennent par des compatriotes avertis qu'ils n'ont aucune chance de débarquer à Pointe-Noire s'ils ne sont pas en possession d'un billet retour. Acculés, les deux acolytes se font passer pour des dockers et avec succès sortent du navire avec des sacs sur le dos dans lesquels ils ont caché leurs propres affaires¹.

À un moment donné dans leur carrière, les trafiquants du fleuve Sénégal sont conduits, en véritables logisticiens, à organiser des expéditions en brousse, parcourant des centaines de kilomètres dans des conditions difficiles en l'absence de routes carrossables, traversant des rivières ou des zones infestées de serpents. La pirogue joue également un rôle important dans le parcours des trafiquants. Emprunter notamment le fleuve Congo a permis à nombre d'entre eux de continuer à approvisionner en diamants Brazzaville ou Kinshasa selon les époques, en dépit des interdictions en cours.

« En 1971, nous avons tous été expulsés de Kinshasa avec nos épouses. Nous sommes allés nous cacher à Brazzaville. Mais toutes les nuits, nous traversions le fleuve pour aller chercher des pierres et les revendre à Brazzaville »².

1. Entretien D. S., *op. cit.*

2. Entretien Y. L., *op. cit.*

Le troc et l'activité de façade

Sitôt la découverte des premiers sites miniers, les migrants du fleuve Sénégal échangèrent des tissus contre des diamants. Jouant sur leur proximité culturelle avec les *Haoussa*, les marchands *soninke* notamment ont pu très vite troquer les yards de wax et de java hollandais achetés dans le port de Lagos contre des pierres auprès des paysans. Ainsi, déjà en Côte-d'Ivoire, quand la ruée vers le diamant s'amorce, les « *Ivoiriens qui ne connaissent pas la toilette autant que les Sénégalais* » sont intéressés par l'achat de tissus de pagnes et d'accessoires (montres et lunettes). Leurs fournisseurs sont des colporteurs sénégalais ou maliens qui partent s'approvisionner à Daloa, Bouaké, Abidjan, Monrovia et qui, en contrepartie, récupèrent des diamants extraits des gisements alluvionnaires. Le commerce de tissus wax a permis ensuite aux trafiquants d'asseoir leurs circuits import-export. Écoulant les gemmes à Amsterdam ou Londres, quelques-uns achetaient sur les mêmes lieux, en devises fortes, des wax d'excellente qualité, imprimés en Hollande ou en Angleterre, et fort prisés.

S. S. procède de la même manière dès 1949 en Oubangui-Chari, échangeant des articles de « bonneterie » achetés au Nigeria contre des pierres précieuses. Les Africains de l'Ouest sont alors réputés pour être mieux habillés que les ressortissants de l'Afrique orientale; les premiers décrivant souvent les seconds vivant comme des « broussards » rustiques, peu évolués et très dénudés.

« En 1962, une fois le fleuve Zaïre traversé, arrivés à Kinshasa, on a pris la décision d'aller en brousse travailler le diamant... On est parti les mains vides. Arrivés là-bas, on prend des culottes, des chemises comme ça pour partir en brousse, pour vendre. Des fois, on ressort avec des diamants. C'est comme ça qu'on a commencé... Les Zaïrois qui vont creuser en brousse, dès qu'ils ont creusé, ils viennent et maintenant, ils changent les cailloux contre un petit paquet d'habits... »³.

Au fil des années, les apprentis diamantaires pérennisent le système. Ils acquièrent des pantalons, des chemises et des chaussures d'abord au Liberia pour les livrer au Zaïre, plus tard à Hong Kong pour approvisionner les mineurs de

3. Entretien S. D., *op. cit.*

Zambie et d'Angola. Dans des pays exsangues tirillés par des conflits politiques récurrents et à l'inflation galopante, le troc reste, en effet, une pratique courante et en voie de développement. C'est ce qu'a largement démontré J. Mc Gaffey dans son travail sur « la deuxième économie » au Zaïre. Seuls les négociants disposant d'une monnaie d'échange peuvent satisfaire les besoins des paysans implantés loin des axes de communication et espérer en retour acquérir des pierres précieuses. Recourant aux modes de transport modernes, les trafiquants affrètent des avions pour écouler rapidement sur les sites miniers des produits manufacturés et alimentaires en échange de diamants, aménageant des terrains d'atterrissage provisoires. Dès 1963, à Kinshasa, S. N. et un de ses compatriotes décident de louer un DC4 pour faciliter les transactions entre Kinshasa et Mbuji-Mayi. Les deux compères partent vendre de la kola, des sardines en boîtes, du *corn beef*, des pantalons et des pagnes aux populations autochtones installées dans la forêt. Au retour, l'avion transporte du diamant. En Angola, on troque les diamants contre des voitures neuves et des armes achetées en Afrique du Sud ou encore contre des « pions » (drogues) acquis sur les marchés nigériens ou enfin contre des vêtements en provenance de Hong Kong.

Mais si le troc reste de mise dans l'univers du diamant, il ne constitue pas une condition suffisante pour réussir à s'imposer dans le milieu. Parallèlement au trafic de pierres précieuses, les intermédiaires ouest-africains sont conduits à développer des activités commerciales de façade. Parce que la vente de produits manufacturés leur assure respectabilité aux yeux des autorités, revenus réguliers et constitue de surcroît une monnaie d'échange, ils peuvent, à moindres risques, se lancer dans le négoce de la « pierre des pierres ». Ceux qui sont installés à la périphérie des lieux d'extraction ouvrent une boutique, approvisionnant en produits alimentaires et textiles les prospecteurs et *mastas* qui ne disposent ni de temps ni de moyens pour se déplacer jusque dans les villages voisins des mines. Ils peuvent ainsi combiner la sécurité aux coups d'éclats dans la recherche du profit ; ils peuvent associer clandestinité et visibilité.

« On est obligé de faire un magasin. Parce que le commerce de diamants n'était pas autorisé et devenait trop dangereux. Donc tu es obligé de prendre une boutique pour te protéger, pour être

en règle avec les autorités. D'abord le magasin, c'était à Bakwanga (RDC) en 1963. Là, je vendais des habits modernes. Là, je ne compte pas beaucoup là-dessus pour gagner de l'argent, je vendais surtout des diamants »⁴.

C'est ainsi que fleurissent à l'initiative de diamantaires, au début des années 1960, une multitude de magasins de marchandises diverses à proximité des gisements du Kasai oriental. Derrière la boutique qui a pignon sur rue, dans l'arrière-boutique, d'autres affaires se trament à l'abri des regards. Les marchands occupent une place centrale dans l'échange des biens et invisibilisent leur activité principale auprès des gouvernements. Mais ce stratagème est rapidement dévoilé. En 1966, les autorités décident d'expulser tous les étrangers implantés dans les zones minières, les accusant de « parasitisme ». Cependant, le gouverneur de Luluabourg accorde exceptionnellement une carte de séjour à dix familles étrangères sur le site, remplissant des conditions particulières. A. D. raconte comment il put faire partie des heureux élus étant marié à une autochtone, ayant eu des enfants avec elle, étant propriétaire d'une boutique, employant du personnel local et disposant d'un compte bancaire. Mais dès 1967, ce privilège disparut et le diamantaire se réfugia à Kinshasa où il ouvrit une nouvelle boutique pour faciliter son commerce parallèle. À certaines périodes, d'autres poussèrent l'audace jusqu'à installer simultanément des boutiques sur les deux rives du fleuve Congo. Plus récemment, en Zambie et en Angola, les diamantaires ouvrirent des restaurants en guise de couverture.

À mesure qu'ils s'enrichissent dans le négoce du diamant, ils réinvestissent alors une partie de leur fortune dans des activités de plus grande envergure dans leur pays d'accueil. C'est ainsi que Petit N. était à la tête d'une grande ferme moderne en Zambie puis d'un centre commercial en Angola. D'autres encore ont fait construire de grandes chambres froides au Zaïre qu'ils louaient à des nationaux.

Trafic de devises et contrôle de la dévaluation

Le diamant s'échange aisément contre des monnaies fortes, même clandestinement. Les trafiquants se doivent

4. Entretien D. S., *op. cit.*

d'être régulièrement informés sur le taux de change pour ne pas se faire gruger et opérer les conversions à leur avantage. Ils doivent connaître la valeur marchande du diamant en dollars ou en monnaie nationale aux prix du jour et aux taux de change courants. Ils doivent être en mesure de jongler avec les différentes devises s'ils veulent conserver leur place dans la filière et continuer de jouer l'interface entre les vendeurs et les acheteurs. Le fait de tenir un commerce parallèle leur permet de récupérer des monnaies locales auprès des populations autochtones ou encore de l'or et de pouvoir traiter directement avec les prospecteurs. Le fait de circuler entre les différents territoires du diamant facilite également les transferts financiers.

« On travaille avec les Blancs, parce qu'eux, ils ont gagné beaucoup d'argent. De l'argent local, ils n'ont pas les moyens de l'envoyer alors comme ça, nous on a les moyens d'acheter les diamants, calculer en dollars la valeur. On travaille avec des pièces d'or ou en dollars... »⁵.

Les monnaies locales ne sont pas toujours convertibles en devises fortes. Quand le taux de change des devises en monnaie locale n'a pas été correctement ajusté par rapport aux devises étrangères, des circuits de contrebande se développent parfois à l'initiative des diamantaires⁶. Des auteurs ont montré comment la forte valeur du franc CFA comparé au franc congolais (puis zaïre) avait généré de gros trafics (*business smuggling*) dans les années 1960 (Turner & Young, 1985).

Les diamantaires deviennent aussi à l'occasion des passeurs de devises; John Carlin signale que les diamantaires voyagent le plus souvent en classe affaire parce qu'une mallette contenant 500 000 dollars serait trop lourde pour être acceptée comme bagage à main en classe économique⁷. Ils doivent aussi être en mesure de comprendre le phénomène de la dévaluation des monnaies pour en jouer pleinement :

5. Entretien S. D., *op. cit.*

6. Les autorités des pays producteurs de diamant comme la Guinée ont été contraintes d'instaurer des bourses du diamant où les enchères se faisaient en devises étrangères et où les autorités garantissaient aux vendeurs, qu'ils pouvaient conserver, 30 % du montant des devises; le solde leur étant payé en monnaie locale au cours officiel. En dépit de ces mesures, seulement 10 à 20 % de la production était acheminée à la bourse (Verna & Usurier, 1994, *op. cit.*)

7. Cité in « *La contrebande des diamants du sang* », 25 août 2003, *op. cit.*

«... Ce qu'on vendait dans ce temps (les années 1960), après c'est triplé. Moi, je considère que c'est triplé c'est à cause de la dévaluation de monnaie. Parce que les gens ne comprennent pas la dévaluation de la monnaie et ça, c'est depuis longtemps. Avec toutes les monnaies reconnues, ça faisait que dévaluation. En 1930, je crois que la monnaie, ce qui garantit la monnaie, c'est l'or. Dans ce temps, un kilo or ça coûtait 1 000 dollars ; le diamant coûtait 250 000 francs CFA. Depuis, actuellement le kilo coûte 12 000 dollars donc le diamant coûte 3 500 000 francs CFA avant la dévaluation. Donc je crois que toutes les monnaies du monde étaient tombées de 900 %. Disons 90 %. Parce que ce qui coûtait 1 000 dollars, on le vend en brousse à 12. C'était dans tous les domaines... On dévaluait sur des monnaies connues. Ça marchait toujours ensemble : le dollar, le franc, le deutschmark. Les diamants les plus forts, on les vendait en dollars. Dans ce temps mais on prenait la monnaie que tu veux. Si on partait au Liberia, on vendait en dollars, mais on paie le taux du jour en francs CFA. En Centre Afrique, en Guinée, c'est la même chose »⁸.

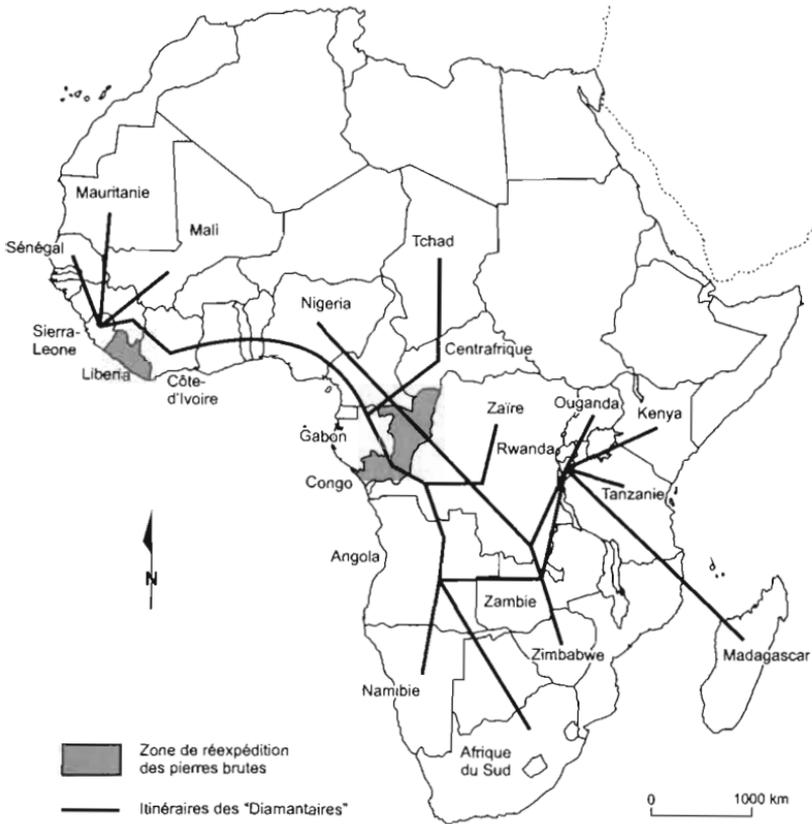
Des capacités d'adaptation à toute épreuve

Les différentes sanctions prises par les États d'Afrique à l'encontre des étrangers – interdiction de travailler et de résider dans les zones minières, arrestations, expulsions, puis libéralisation de l'exploitation, de la détention et du commerce des pierres – ont conduit les diamantaires du fleuve Sénégal à intensifier leur circulation, à rebondir encore plus souvent, à multiplier leurs réseaux de compétence, passant maîtres dans l'art de gérer les risques. Cette mobilité accrue doit être comprise moins comme un développement organique que comme la volonté de territorialiser des initiatives dans un environnement le plus souvent hostile (carte 6). Sur la base de l'enquête réalisée en 1994, les 302 diamantaires absents du village se répartissaient entre 19 pays et 25 villes différentes avec en tête la Zambie suivie de l'Angola et de la RDC.

Évoluant sur des espaces en perpétuelles mutations, les diamantaires sont en mesure de procéder à l'installation provisoire de comptoirs s'ils ont repéré un marché comme ils peuvent établir des bases de repli quand les sanctions ou encore une situation de guérilla les y obligent. En 1960, des troubles politiques secouent les provinces du Katanga et du Kivu pro-

8. Entretien S. G., *op. cit.*

Carte 6
Itinéraires des diamantaires
ouest-africains



voquant la désorganisation du contrôle des exportations de diamant au Congo-Kinshasa. À peine au pouvoir, Mobutu multiplie les contrôles et les expulsions ; les étrangers résidant sur les sites miniers sont désormais interdits de séjour. En 1965, plus de 42 % de la production de diamants zaïroise est exportée illégalement par Brazzaville (Mac Gaffey, 1987). En 1967, les services des mines estiment que la production issue des gisements clandestins du Kasaï oriental est aussi importante que la production annuelle officielle (Young & Turner, 1985). Les trafiquants de diamants reconfigurent leurs circuits. Dans un premier temps, ils se replient sur Brazzaville où ils se font livrer les pierres par les collecteurs autochtones. Quand les contrôles aux frontières se renforcent, ils prospectent plus au sud, à Lubumbashi et débordent d'abord sur le Burundi. À compter de 1964, Bujumbura devient le nouveau pôle de redistribution vers l'Europe, en soutien à Brazzaville. Dès 1962, la capitale burundaise avait déjà été pressentie comme base arrière potentielle du dispositif. Ces premières explorations avaient conduit la communauté sénégalaise à y placer un correspondant. À la même époque, le « syndicat » (De Beers) aurait usé, en vain, de toute sa persuasion pour impliquer le plus grand trafiquant malien de l'époque dans la réorganisation du commerce officiel à partir du Burundi. Outre la circulation, les trafiquants développent des pratiques de corruption élaborées : non seulement, ils entretiennent des relations d'affaires avec les élites au pouvoir, relations à recomposer sans cesse au gré des mutations de postes, mais aussi ils ont constitué un vaste réseau de protection civile et militaire de façon à pouvoir transporter des fonds, des colis et assurer la protection de leurs comptoirs en brousse. Mais toutes ces largesses ont un coût de plus en plus difficile à tenir.

Aussi, en dépit de la panoplie de stratégies déployées – acquisition de commerces de façade avec prête-nom et de comptoirs pirates – les diamantaires se sentent de plus en plus menacés. Au Zaïre, une expulsion succède à l'autre : 1966, 1968, 1969, 1971. En République Populaire du Congo, la situation politique est toujours extrêmement tendue. Après un soulèvement populaire, Massembi Debat a remplacé Fulbert Youlou avant d'être lui-même démis par un militaire, Mariam N'Gouabi. Le trafic fluvial entre les deux rives est interrompu. Dans ce climat, il devient illusoire pour les trafiquants de contracter des alliances politiques sereines au Congo. À partir

des années 1970 quelques-uns élargissent cependant leur palette de prestations. S'élevant dans la hiérarchie, ces passeurs s'associent à des Libanais ou à des membres de la communauté juive, approvisionnant directement les bourses du diamant ou les centres de taille d'Anvers, d'Amsterdam, de Tel-Aviv, de Beyrouth, de New York ou de Mumbai. D'autres moins solidement implantés dans la filière préfèrent se réfugier en Zambie et passer clandestinement les frontières continuant de s'approvisionner à Bujumbura.

« J'ai fait aussi la Zambie en 1973, j'ai quitté là-bas en 1976. C'était un bon pays en ce moment, il y a tout là-bas. Finalement on s'est installé là-bas et on traversait la frontière pour aller chercher le diamant à Lubumbashi et on retourne ensuite en Zambie. On prend l'avion et on allait vendre en Belgique et en Hollande... En ce moment, Mobutu a chassé tous les ouest-africains, tous les étrangers, il a confisqué les billets, les maisons, l'argent... Bon tous les jeunes retournaient aller faire les campagnes en Zambie. La nuit, ils profitaient, il y avait même pas 100 kilomètres, tu peux les faire à pied. Tu as un correspondant à Lubumbashi par qui on va envoyer l'argent en Belgique. C'est un Blanc... Tu rentres dans la forêt les mains vides. Quand tu arrives à Lubumbashi, tu achètes des diamants... après tu les confies au pilote qui amène les diamants, tu retournes en Zambie et prend l'avion... »⁹.

En attendant des jours meilleurs pour reprendre le négoce du diamant, d'autres poursuivent leur exploration des contrées voisines à la recherche de produits de substitution. Les uns partent en Ethiopie et en Ouganda acheter des tissus qu'ils font imprimer ou broder à Kampala pour ensuite les revendre à des touristes des hôtels kenyans ou tanzaniens ; au retour ils approvisionnent des commerçants indiens installés en Ouganda en pantalons et autres vêtements confectionnés. Mais là encore, ils doivent affronter les décisions prises par le gouvernement tanzanien en matière commerciale. Les plus téméraires prennent l'avion pour acquérir dans le haut Zaïre de l'ivoire ou de la malachite qu'ils revendent à des Sénégalais installés à Dakar, une fois les matières travaillées par les autochtones. Ian Parker explique que les marchands sénégalais et maliens ont mis en place des réseaux efficaces de l'Afrique à la Belgique pour écouler l'ivoire et les cornes de rhinocéros, révisant leurs itinéraires au gré des interdictions :

9. Entretien à Golmy, le 10 septembre 1994, avec S. D., originaire de Gomy (Bakel) ; entretien réalisé par G. Gonzales.

« *They not only traded out of Africa, but established their own people in places such as Antwerp... Thus in 1972 large consignments of ivory from Zaïre were being moved by Senegalese tío Juba in Sudan, and thence down the Nile to Khartoum. From there it was flown to Belgium. At no point down this export trail was the supervision or control out of the West African' hands* » (Parker, 1995 : 489). À leurs risques et périls, se déplaçant en brousse et faisant profiter de leurs « largesses » aussi bien les chasseurs, les chefs de village que les petits fonctionnaires mal payés, ils continuent d'acquérir les défenses cette fois-ci à partir de Zambie, seul pays africain où ce négoce est encore autorisé, les réexpédiant vers Singapour ou le Japon. I. Parker insiste sur leur efficacité : « *The West African merchants who exported ivory from Zambia were not merely passive receivers. They actively encouraged production... Arriving in Mpika, a group of Senegalese traders quietly asked the local people who among them were better hunters. Having indentified such a man who, until that point, had hunted antelope and buffalo for meat, they approached him and, as an earnest of their goodwill, gave him a transistor radio. Later, when goodwill had been established, they asked him to hunt elephants for them. He agreed and from then on took elephants until he was arrested by a Zambian government official* » (Parker, 1995 : 488). Mais à compter de 1989, alors que les institutions internationales font pression sur le nouveau gouvernement zambien pour s'aligner sur les pays voisins en matière de législation, il leur faut trouver de nouveaux créneaux aussi porteurs.

La décennie suivante, les mesures autoritaires prises en République Populaire du Congo (expulsion des étrangers, annulation des agréments pour les logeurs en 1977) combinées à la libéralisation de l'exploitation artisanale et de la commercialisation de l'or et du diamant en RDC (1981) et à la découverte de gisements d'émeraudes¹⁰ en Zambie (1977) contribuent largement à un affaiblissement de la position des

10. La Zambie est le deuxième producteur mondial d'émeraudes (20 % du marché) après la Colombie (50 %). Plus de la moitié de sa production est acheminée à l'étranger par contrebande, même quand elle provient de la mine de Kagem pourtant contrôlée par l'État. Seules les plus belles émeraudes sont acquises par les Occidentaux ; les autres prennent le chemin d'Israël (pays de pointe pour la taille automatisée des émeraudes) ou de l'Inde, pour être taillées à Jaipur, haut lieu traditionnel du commerce des pierres de couleur. La taille des émeraudes pose un défi majeur en raison du coût élevé du matériel brut mais surtout des nombreuses inclusions présentes dans les cristaux. La filière commerciale intègre des négociants installés en Suisse, à Londres.

trafiquants du fleuve Sénégal dans la « Diam'connection ». Les plus prudents rentrent au pays, les plus riches essaient de trouver un partenaire européen à Kinshasa de manière à limiter leurs déplacements entre les deux continents. Quelques-uns partent à la recherche du saphir au Nigeria, en Tanzanie ou à Madagascar, de l'aigue-marine et de la tourmaline au Nigeria ou au Rwanda poursuivant leur activité de prédation. Mais là encore, ils sont victimes d'expulsions et ne sont pas disposés à prendre, dans la durée, des risques pour un commerce de pierres semi-précieuses moyennement rémunérateur dont ils maîtrisent mal les débouchés. Contrairement au diamant, leur valeur n'est pas maintenue artificiellement élevée par des cartels.

« La *tanzanite*, les pierres saphir, les améthystes, ces pierres-là, ce n'est pas tout le monde qui les veut ; ce n'est pas comme le diamant. C'est beaucoup de risques ; on en achète, mais on ne sait pas si on peut les vendre »¹¹.

Seuls les plus jeunes ou les plus aventureux se lancent dans « la chasse » aux émeraudes après avoir été expulsés de RDC ou du Nigeria. C'est le négoce le plus avantageux après le trafic du diamant. « *En Zambie, les émeraudes sortent en 1977* » ; d'un vert bleuté et intense, les pierres de Ndola sont d'abord découvertes par des prospecteurs clandestins. À la fin des années 1970, les Africains de l'Ouest financent l'installation clandestine d'équipes de jeunes mineurs zambiens, zairois ou zimbabwéens dans la forêt zambienne, utilisant leurs connaissances empiriques en géologie pour décider de l'implantation des puits et usant de leur supposée supériorité dans le négoce auprès des autochtones pour intimider les possibles concurrents et asseoir leur organisation.

« Avec l'argent qu'on a amené, on a acheté des pierres. Les gens de là-bas avaient peu de moyens et nous on était très riche. Cela choquait les habitants. Une pierre achetée 300 en Zambie faisait 35 000 francs CFA, une fois revendue. Dans chaque région, les gens ont compris que les Sénégalais sont venus avec beaucoup d'argent et que ce sont des *Toubab*. Les uns disaient qu'on tuait des gens et qu'on vendait les cœurs. D'autres ont raconté que nous avions des machines pour fabriquer de l'argent... »¹².

11. Entretien S. S., *op. cit.*

12. Entretien à Bokidiawé, le 25 mars 1992, avec S. N., originaire de Bokidiawé, décédé en 1993.

Carte 7
La production mondiale
d'émeraudes



La valeur des émeraudes tient à sa couleur¹³ et à sa pureté : plus le vert est vif et intense, plus les pierres sont précieuses. Or les pierres zambiennes légèrement plus foncées que les colombiennes, découvertes il y a une trentaine d'années seulement, sont reconnaissables sur le marché international par leur vert profond et intense (carte 7). Les émeraudes dénuées d'inclusions sont très rares si bien que leur présence enlève moins de valeur à la pierre verte qu'aux autres pierres. En revanche, les fissures et fêlures sont généralement injectées d'huile pour masquer leur présence et rendre la pierre plus verte. Les jeunes Africains de l'Ouest qui se lancent dans le trafic d'émeraudes peuvent ainsi procéder très rapidement à leur initiation et risquent beaucoup moins de se tromper que dans le négoce des diamants. Pourtant, le commerce des pierres vertes introduit une nouvelle forme de contrebande liée à l'authenticité du produit :

« Quand j'ai ouvert un bureau à Kitwe en 1979, j'avais juste une table et des petites lampes que des Européens m'avaient données pour repérer les impuretés. Il fallait faire attention car certains essayaient de nous vendre des fausses émeraudes comme du *sprite* pilé ; ils mouillaient sinon les pierres avec de l'huile pour les rendre plus vertes. Les Juifs de Genève, avec qui on traitait, avaient envoyé des vidéocassettes qui montraient comment on exploitait l'émeraude au Mexique et ailleurs, comment on reconnaissait les pierres et comment on les taillait¹⁴ ».

Quand les autorités de Lusaka décident, en 1980, la création de la Reserved Minerals Corporation (RMC), structure s'arrogeant le monopole de l'exploitation et du traitement des émeraudes dans tout le pays, les contrebandiers ouest-africains négocient avec la police paramilitaire, multipliant les pots-de-vin. Continuant d'empiéter sur les périmètres de la RMC, ils poursuivent leur ascension et, aux côtés des négociants indiens, ils organisent de nouvelles filières de la Copperbelt à Genève et Bangkok. D'abord, ils ouvrent des comptoirs à Kitwe et Totwasha et jusqu'en 1980, ils partent à

13. L'émeraude est un béryl, minéral normalement incolore ; le vert intense s'explique par la présence d'un infime pourcentage de chrome. Symbole d'amour et de renaissance pour les civilisations anciennes, l'émeraude est considérée aujourd'hui encore comme une des pierres les plus précieuses ; sa couleur continuant d'exercer une forte fascination. Les principaux pays producteurs sont outre la Colombie et la Zambie, le Brésil, le Zimbabwe, le Pakistan, la Russie, Madagascar, le Nigeria.

14. Entretien A. D., *op. cit.*

Nairobi approvisionner les intermédiaires européens ou à Johannesburg négocier avec les Sud-africains.

« J'ai rejoint la Zambie en 1979 avec quatre ressortissants de mon village. On a pris l'avion à Kinshasa jusqu'à Lubumbashi et ensuite une voiture pour Kitwe. Là-bas on a retrouvé un autre ressortissant de Bokidiawe. Les Hindous étaient nombreux. Ils étaient arrivés bien avant nous et à l'époque de Kaunda, ils étaient très soutenus. Les Maliens étaient aussi plus nombreux que les Sénégalais. Les Hindous fournissaient du matériel pour extraire les pierres. Les Zambiens, les Zaïrois et les Tanzaniens creusaient alors que nous on achetait à d'autres Sénégalais ou aussi à des *baya* (mineurs autochtones) à Kanakanga, Pilala, Tshombwe... J'ai ouvert un bureau à Kitwe et après je me suis associé avec Abdoulaye T. qu'on surnommait le « Trapitaliste » et avec qui j'étais arrivé en Zambie. On restait sur place tous les deux et on confiait la marchandise à d'autres amis ou compatriotes qui voyageaient à Genève »¹⁵.

Mais après que le nouveau président kenyan, Arap Moi, eut expulsé un grand nombre d'étrangers hors de ses frontières, ils révisent leurs itinéraires et se déplacent à Londres puis à Genève, fournissant les lapidaires en *belas*¹⁶ brutes. Quelques-uns s'installent même à Genève à l'orée des années 1980, s'associant à des commerçants ou joailliers de la place. En brousse, les descentes de police se multiplient, et les Africains de l'Ouest sont interdits de séjour dans les zones minières. Ils doivent prendre des risques supplémentaires, multiplier les manœuvres de corruption pour continuer d'exercer leur activité d'intermédiaires d'autant que des coopératives d'extraction se créent à l'initiative des Zambiens.

« En 1982, il y a eu de la bousculade à Kitwe. On est parti plus loin dans la forêt, à 17 km, dans un petit village. Les étrangers n'avaient pas le droit d'accéder aux mines. Il fallait avoir un camarade zambien qui te loge dans son village car on était interdit de résidence. On a essayé de faire quatre groupes de dix... Des Zambiens qui travaillaient sur trois mines. On donnait rendez-vous aux *bayas* à des points de rencontre. Ils creusaient la journée mais pendant les descentes de la police ou de l'armée, ils creusaient la nuit. Je payais la nourriture et eux vendaient les pierres trouvées au tas, au lot... En 1984, l'État a signé des accords avec des *Toubabs*¹⁷ qui voulaient

15. Entretien D.B., *op. cit.*

16. Terme zambien pour désigner les émeraudes.

17. La principale société concernée, la CADIAM (capitales privées israéliennes, société spécialisée dans la recherche minière extractive) avait passé un contrat avec l'État zambien pour écouler la marchandise. Des Zambiens présents dans cette société avaient des accointances avec les Sénégalais et leur revendaient la marchandise volée.

exploiter les mines mais, comme ils ne connaissaient pas bien et qu'ils cherchaient des gens expérimentés, ils nous ont contactés. On pouvait se faire représenter dans cette société par un Zambien »¹⁸.

Les conditions de travail se détériorent encore davantage, les expulsions¹⁹ se multiplient si bien qu'à l'orée des années 1990, les trafiquants sont nombreux à s'aventurer vers de nouveaux gisements de diamants repérés en Angola. Les premières mines ont été découvertes dès 1912 mais la contrebande a été d'abord organisée par les Portugais, anciens colonisateurs. À l'aube des années 1990, elle s'est largement développée dans ce pays en guerre où l'armée et l'UNITA (Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola) s'affrontent aussi pour le contrôle des mines de diamants. Les *kamanguistas* sont principalement des ressortissants de l'Afrique francophone (Zairois, Sénégalais, Maliens, Guinéens...). Lors des enquêtes conduites en 1994 dans le département de Matam, le transfert de Zambie vers l'Angola est très visible dans les itinéraires migratoires. Si 39 % des diamantaires absents sont encore en Zambie, 21 % se sont déjà réorientés vers l'Angola. Par ailleurs, parmi les migrants de retour ou de passage au village, nombreux sont ceux qui préparent à cette date un nouveau départ sur l'Angola de retour de République Démocratique du Congo ou après avoir été expulsés de Zambie. Mais la zone est traversée par de fortes turbulences. L'Angola expulse à son tour²⁰ obligeant les diamantaires à circuler entre la province de Lunda-Norte, Lusaka et Brazzaville. Alors que la guerre civile embrase les rues de Brazzaville et que les nouvelles autorités de Kinshasa redistribuent les cartes et les passe-droits, on enregistre à la fois chez les diamantaires sénégalais des retours au pays²¹ et des redéploiements vers l'Europe (Genève, Bruxelles).

18. Entretien M. N., *op. cit.*

19. En 1984, une vague d'exactions, première d'une longue série, touche 500 Zairois et 600 Ouest-Africains exerçant pour la plupart le trafic illicite d'émeraudes. 300 Sénégalais sont emprisonnés puis relâchés l'année suivante. En septembre 1987, 11 trafiquants de diamants sont ramenés au Sénégal par le président A. Diouf, parti à Lusaka, au sommet des chefs d'États Africains. En 1992, un vaste *clean up* (nettoyage) est organisé par F. Chiluba, accusant les étrangers de vols économiques, de corruption et de situation illégale. Cette fois-ci, 596 ressortissants sénégalais et 142 Maliens sont raflés, emprisonnés puis rapatriés sur Dakar (S. Bredeloup, 1995).

20. Selon le journal sénégalais *Le Soleil* (11/1992), sur les 5000 étrangers évacués d'Angola vers le Congo pour trafic de diamants, un tiers était ressortissant de l'Afrique de l'Ouest.

21. Ami proche de Mobutu, le plus grand diamantaire sénégalais, qui était le seul à diriger un comptoir, est rentré de Kinshasa avec sa nombreuse famille et après avoir rapatrié tous ses biens à Dakar en 1997.

Au fil des années, ces négociants au long cours anticipent ou s'adaptent aux changements d'orientation générés par l'épuisement des gisements ou des stocks, par le durcissement des contrôles, par une dévaluation monétaire, par les guerres quand ils ne contribuent pas directement à la reconstitution des circuits de distribution. Après une attaque de bandits, une saisie, un emprisonnement ou encore une expulsion, ils sont encore nombreux à rebondir et à envisager de nouvelles aventures. « *Le véritable entrepreneur se signale par sa capacité à tolérer les revers de fortune et à reprendre l'initiative par d'incessantes innovations* » (Warnier, 1993 ; 245). Mais, tous les diamantaires ne présentent pas la même réactivité et peuvent régresser sur l'échelle sociale quand leur capital financier ou relationnel se révèle trop entamé. Après avoir passé sept ans dans le négoce du diamant à Kinshasa, Amadou se fait expulser et perd tous ses biens. Mais il a eu le temps de placer son argent. Il peut également s'appuyer sur un cousin qu'il avait aidé à démarrer son affaire. Quelques mois plus tard, il part en Zambie tenter sa chance dans le commerce de l'émeraude. Il se marie avec une Zambienne et devient coursier ; son activité est florissante. Douze ans plus tard, il se fait à nouveau refouler sans que cette opération ne l'empêche de renoncer à ce trafic. Pour Kalidou, les événements ont pris une autre tournure. Expulsé de Séguéla en 1960 au même titre que de nombreux compatriotes et assigné au Soudan par les autorités en pleine crise de la fédération du Mali, après avoir travaillé pendant sept ans successivement comme *digger* puis revendeur en Sierra Leone, en Guinée et en Côte-d'Ivoire, il réintègre son village sans un sou, reprend son activité de cultivateur et devient seulement une vingtaine d'années plus tard chef de village.

Au gré des conjonctures, en sus de la filière du diamant, ces « hommes-valise » ont également été capables de mettre en contact des aires de production complémentaires, procédant à une intégration réelle des économies interrégionales. Leur préférence va donc aux activités faciles à monnayer, à transférer. Une activité de prédation succédant à l'autre. Tous ces lieux qu'ils mettent en relation, toutes ces activités complémentaires qu'ils développent participent du même espace d'échanges. Là où les États divisent, fragmentent, séparent, les diamantaires rapprochent, unissent, combinent, fusion-

nent. Mais cette circulation migratoire est rendue possible précisément grâce à l'ancrage, à la stabilité de quelques-uns.

LE *NJAATIGUE* OU LA PIERRE ANGULAIRE DU SYSTÈME DIAMANTAIRE

Pour prendre position dans les pays producteurs de diamants, les aventuriers de la première heure ont eu le précieux avantage de pouvoir compter sur l'assistance de compatriotes déjà installés : des commerçants, qui disposant déjà d'une solide clientèle, pouvaient les introduire dans le milieu et des *laptots*²² qui avaient toute latitude pour assurer l'évacuation des pierres par la voie fluviale ou maritime.

Les nouveaux arrivants ont contribué à la réactivation des pratiques d'hébergement développées par les *Haoussa* dans le commerce de bétail (Cohen, 1971), par les *Kooroko* du Mali dans le négoce de la kola (Amselle, 1971) ou les *Soninke* dans le cadre de leurs migrations saisonnières (Manchuelle, 1987). Dans ce système où la confiance structure les échanges et où le parrainage est obligatoire, le *njaatigue* (hôte en langue *bambara*) joue toujours un rôle central. « Il est formé par la combinaison de trois fonctions commerciales, celle du chef de réseau, celle du commerçant itinérant et celle du logeur-correspondant ». (Amselle, 1977 : 193). Les vendeurs et les acheteurs ne se connaissant pas, c'est au logeur intermédiaire de faciliter la liaison entre les secteurs d'approvisionnement et de distribution. Non seulement les logeurs assurent l'hébergement, la représentation des commerçants itinérants auprès de l'administration, mais encore, ils agissent comme garants auprès des acheteurs et vendeurs et prennent parfois en charge la comptabilité des uns ou l'interprétariat pour les autres. Outre la commission reçue après la transaction, le logeur peut toucher des revenus complémentaires en échange de services rendus (change, taxes d'importations) plus ou moins clandestins (Hill, 1966). Les relations entre les agents ne reposent pas toujours sur une base ethnique ; elles dépendent davantage de la notoriété du logeur, de ses compétences et du prestige qu'il a

22. Désignait au départ les manœuvres qui halaient à partir des berges les bateaux à l'aide de lanières ou qui aidaient à l'accostage, puis par extension, les matelots servant sur des bateaux de transport lagunaire.

su asseoir. En réalité, c'est l'islam qui livre aux marchands un cadre idéologique communautaire et leur assure une cohésion interne. C'est encore l'islam qui cimente et conforte les liens de dépendance à l'intérieur des réseaux commerciaux.

En ces lieux de passage, le *njaatigue* est, en outre, le point fixe auquel peuvent se rattacher les diamantaires en action ou en déroute. Il peut lui arriver d'organiser la sortie de prison des trafiquants surpris en pleine activité, leur rapatriement en cas d'expulsion ou encore la protection de leurs épouses et enfants. La mobilité de la majorité des uns est rendue possible par la sédentarité de quelques-uns des autres. Au Liberia, sur les deux rives du fleuve Congo, au Burundi ou en Zambie, dans ces pays où les gouvernements conçoivent l'expulsion comme un principe régulateur, ce système a largement facilité l'insertion des diamantaires du fleuve Sénégal dans la société locale.

Pap Moussa N., un des premiers logeurs à Kinshasa

Les premiers logeurs sont des employés de l'administration coloniale. Originaires de Dakar, de Saint-Louis ou de Gorée, ces travailleurs qualifiés, avaient en effet été recrutés pour la construction des voies ferrées au Congo Belge (1894-1896) et au Congo Français (Zucarelli, 1960). Une fois à la retraite, ils n'envisagent plus de se réinstaller au pays et s'efforcent de justifier leur présence dans leur pays d'adoption en y développant de nouvelles fonctions. L'arrivée des premiers diamantaires est alors vécue pour eux comme une aubaine. Ces retraités se convertissent en *njaatigue*, trouvant là un moyen de consolider leurs droits d'entrée dans la sphère politique, d'asseoir leur position de notable et de multiplier leurs placements sociaux. D'autres logeurs, issus de familles maraboutiques ou royales (*Soninke* du Gadiaga), s'étaient lancés également à la même époque dans l'aventure migratoire, s'orientant vers la vente itinérante de tissus et de vêtements déjà confectionnés, partant s'approvisionner à Lagos et jouant du différentiel de devises (Manchuelle, 1987).

« J'ai rencontré des *Soninke* là-bas [Kinshasa], des gens du Mali... Ils sont arrivés au Zaïre en 1915. À cette époque, il n'y avait pas de diamants; ils faisaient des marchandises, des habits comme ça. Ils partaient à Lagos pour prendre des habits, des pagnes. Les

autres faisaient les haricots, d'autres encore travaillaient dans le chemin de fer entre Matadi et Katanga. Celui qui faisait le chef de train avait un très bon métier... Ils ont fait le commerce, ils se sont bien installés et ils ont gagné beaucoup. Alors comme on a entendu, on les cherche pour aller travailler comme ça... Tu peux aller descendre chez eux... Parfois, on prend de petits crédits, 25 à 100 000 francs CFA pour commencer le commerce. Quand vous avez un petit capital, alors vous pouvez rembourser l'argent. Voilà, c'est comme ça qu'on a commencé le commerce... »²³.

D'autres migrants sénégalais ont été employés en Afrique Centrale par la marine, l'administration ou les maisons de commerce. Avec le temps, ils ont accédé à des postes de direction ou de maîtrise et ont formé, avec les populations du Dahomey et du Togo, les premiers cadres de la colonisation. Dans « Sociologie des Brazzavilles Noires », G. Balandier note qu'en 1899, au centre de Brazzaville était organisé le village de Dakar, dépendance de l'administration, regroupant des Sénégalais, avec à leur tête, un chef mécanicien *wolof*. En 1914, Poto Poto comprenait sept quartiers dont le quartier sénégalais. De la même manière, les ressortissants d'Afrique de l'Ouest qui, après la première guerre mondiale, arrivent à Kisangani dans l'autre Congo s'installent sous la contrainte des autorités belges dans le quartier de Tshopo où ils construisent leur mosquée (Bibeau, 1975 : 229). « *These traders do not have their families with them and travel frequently. In Kisangani some twenty of them will rent a house but only a few live in it at any one time* » (Mac Gaffey, 1987 : 65).

Pap Moussa N. fait partie des premiers *njaatigue*. Ce ressortissant de Matam, *maccudo* de condition, qui aurait travaillé sur les bateaux²⁴, a été le logeur de tous les premiers diamantaires de la moyenne vallée du Sénégal débarqués à Kinshasa. C'est aussi grâce à son expérience dans la navigation au long cours qu'il a pu, à l'instar de nombreux marins *Soninke*, faire sortir du continent les pierres précieuses et les diamantaires en déroute. Ils sont plus d'une quarantaine de

23. Entretien S. D., *op. cit.*

24. Les uns disent qu'il était capitaine de bateau ; les autres qu'il aurait été employé par un capitaine de bateau, sans doute en tant que laptot. Cette deuxième version semble plus vraisemblable. F. Manchuelle a remarqué que les migrants Toucouleur installés au Congo Belge en 1894 étaient en forte proportion des laptots.

diamantaires africains à nous relater avoir bénéficié du soutien de Pap Moussa N. :

«...C'était en 1962. À l'époque, il existait deux Congo : Brazzaville et Léopoldville. Un fleuve les sépare. Nous avons pris le bateau pour traverser et aller à l'actuel Kinshasa. Je suis resté au Congo Léopoldville pendant deux mois. Un ressortissant de Matam très gentil était le *njaatigue*. Tous ceux qui arrivaient dans la ville étaient hébergés chez lui. On mangeait sur place. Il était très gentil. Pendant les deux mois que j'y suis resté, j'ai noué beaucoup de contacts... »²⁵.

«...Le Congo, on savait que c'était bon pour le commerce de diamants ; on avait entendu parler d'un Sénégalais, un Toucouleur du nom de Moussa N., logeur à Kinshasa, arrivé là-bas avant l'Indépendance pour la construction du rail ; il était capitaine d'un bateau. Il m'a logé une vingtaine de jours avec mon frère en novembre 1964... »²⁶.

S. N. explique de son côté comment Moussa N. l'a aidé lui et son ami A. à obtenir un visa et à prendre contact avec un propriétaire d'avion en 1963 pour négocier des affaires entre Kinshasa et Mbuji-Mayi²⁷.

Fowrou N. grand logeur *haalpulaar* à Brazzaville

Les logeurs qui succèdent à Pap Moussa N. sont tous impliqués à plus ou moins grande échelle dans le trafic des pierres précieuses. Ils jouent avec compétence leur rôle d'intermédiaire entre les acheteurs et les vendeurs, s'attribuant une commission au passage. Prenant comme leurs prédécesseurs la nationalité du pays d'accueil, ils obtiennent un agrément auprès du gouvernement et peuvent héberger légalement tous les négociants musulmans de passage, indépendamment de leur nationalité ou de leur ethnie. En 1964, trois grands logeurs se partageaient l'accueil des populations ouest-africaines à Brazzaville : Kaba le Guinéen, Sekou le Malien et Fowrou le Sénégalais. S. S. qui avait mis à disposition de ses hôtes neuf maisons, réitéra la procédure à Anvers, quelques années plus tard, accueillant nombre de Maliens et Sénégalais dans sa grande maison et s'imposant comme principal commissionnaire pour les diamantaires africains.

25. Entretien Y. L. *op. cit.*

26. Entretien A. D., *op. cit.*

27. Entretien S. N., *op. cit.*

Fowrou N. issu d'une grande famille de guerriers, était arrivé une première fois au Congo-Brazzaville en 1951. Depuis douze ans déjà, il circulait en Afrique sub-saharienne. Manœuvre dès l'âge de 15 ans à la C.F.A.O. à Dakar, puis successivement tablier sur le marché de Banjul, planteur d'arachides à Korou (Gambie), vendeur de kolas à Diaga (Gambie), négociant en tergal à Bamako, à Bobodioulasso et enfin à Abidjan, il avait déjà bien voyagé sur le continent depuis Orkadiere, son village. Tout au long de son parcours, il avait retrouvé des parents ou amis. À Brazzaville, il continua son commerce de tissus. L'année suivante, il rentra au village pour se marier. En 1954, il reprit la route et s'arrêta en chemin deux ans en Côte-d'Ivoire avant de regagner le Congo. En 1957, il disposait d'une table au marché de Brazzaville et vendait également de temps en temps du tissu à Pointe-Noire où il avait pris une maison en location.

C'est seulement à partir de 1960, au moment de l'Indépendance des deux Congo que Fowrou N. débuta le négoce de pierres précieuses. Les troubles politiques qui régnaient alors dans les provinces du Katanga et du Kivu avaient désorganisé le contrôle des exportations et rendu difficile l'acheminement des marchandises. Profitant une fois de plus d'une carence d'autorité, les trafiquants purent, en toute tranquillité, investir les gisements de diamants et développer un circuit commercial autonome alors que les exportations officielles étaient bloquées. Fowrou comme bien d'autres partit dans le Katanga acheter des pierres auprès des autochtones pour les revendre à Brazzaville auprès d'Européens ayant installé des comptoirs. Le trafic commençait à se réorganiser sur la base de relais. Moussa N., logeur à Kinshasa l'hébergea et l'introduisit dans le milieu. À son retour à Brazzaville l'année suivante, Fowrou devint lui-même correspondant, continuant à vendre des tissus. En 1964, il était propriétaire de deux maisons à Brazzaville et louait 75 chambres disséminées dans le quartier Poto Poto aux commerçants itinérants mais aussi à leurs femmes. D'après ses estimations, il lui arriva alors d'héberger jusqu'à 71 femmes. Ses hôtes se recrutaient essentiellement parmi les grossistes en tissus et les boutiquiers; les diamantaires restaient encore minoritaires. Fowrou traitait directement avec les Européens puis reversait à ses hôtes le fruit des transactions, touchant au

passage une commission. Il resta le correspondant de bon nombre de commerçants sénégalais jusqu'en 1985, date à laquelle il prit sa retraite au pays. Toutefois, en 1977, au moment de la grande expulsion, il quitta le Congo pour s'installer avec ses femmes, d'abord à Anvers puis à Bujumbura où les comptoirs de diamants avaient été transférés. En 1979, après la destitution du général Yhombi-Opango, il regagna le Congo. Avec l'appui d'amis influents, il recouvra ses droits de logeur à Brazzaville et eut l'occasion notamment d'héberger l'ambassadeur du Sénégal lors d'une de ses visites dans la capitale congolaise.

D'autres logeurs encore s'installèrent au Burundi, nouvelle base arrière du dispositif commercial. Dès 1962, A. C. devint à Bujumbura le premier correspondant de la communauté sénégalaise mais aussi des gens de passage, trafiquant devises, pierres et matières précieuses :

« Le Burundi n'était pas encore un État indépendant. Les Nigériens louaient des maisons pour loger les diamantaires courtiers. On a fait la même chose. On était bien installé à Bujumbura. Des Sénégalais sont alors venus nous rejoindre. Certains diamantaires de Kinshasa ont envoyé leurs femmes à Bujumbura pour garantir leur sécurité. Je suis devenu le correspondant de la communauté sénégalaise... »²⁸.

En 1992, plus de 600 Sénégalais étaient installés au Burundi d'après le chef de la communauté. Les *njaatigue* sont très recherchés autant par les pouvoirs politiques que par les chefs d'orchestre de la Diam'connexion. C'est ainsi que S. S. a été sollicité en 1962 par le président de l'État autonome du sud Kasaï pour servir d'intermédiaire dans certaines transactions avec la Belgique. L'année suivante, c'est le « Syndicat » (De Beers) qui a essayé d'acheter ses services et, par la même occasion, de démanteler le réseau ouest-africain. Le cartel lui suggéra de partir à Bujumbura pour organiser la distribution du diamant, en échange d'une mensualisation de 1,2 millions de francs CFA. Le diamantaire africain refusa le marché, faisant valoir de surcroît que ses rentrées d'argent dépassaient ce qu'on lui proposait. Alors, De Beers tenta de faire pression sur le gouvernement congolais par l'intermédiaire des conseillers techniques européens ; il demanda la fermeture

28. Entretien A. C., *op. cit.*

des bureaux, seul moyen pour lui de limiter la concurrence et d'asseoir son empire. Prévenu, le diamantaire malien réussit à convaincre le président Fulbert Youlou, avec lequel il entretenait des rapports amicaux bien avant son investiture, du danger qu'il y aurait à prendre une telle mesure dans un pays non producteur de diamants bénéficiant seulement de sa situation frontalière.

Mais au-delà de cet espace de travail dans lequel la stabilité des logeurs favorise la circulation des négociants, à quoi ressemble l'espace de vie des migrants du fleuve Sénégal? Sur quelles structures communautaires s'appuient-ils? Loin d'envisager une réification des communautés, il s'agit plutôt ici de repérer quels leviers successifs sont activés par les diamantaires pour leur permettre de déjouer certains obstacles et de pérenniser, dans les meilleures conditions, leur activité frauduleuse mais rémunératrice.

LA CONSTRUCTION D'UNE COMMUNAUTÉ ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU

Il n'existe pas à proprement parler une communauté de trafiquants de diamants, mais des communautés; autant de communautés que de stratégies nécessaires à leur reproduction. Affirmer une solidarité communautaire quelle qu'elle soit, c'est se donner les moyens de marquer, d'exploiter sa différence, de formuler ses aspirations sous couvert d'un filtre. Les diamantaires développent un faisceau complexe d'alliances jouant autant la carte micro-communautaire que macro-communautaire, sans aucun *a priori* ou idée précise d'ordonnement.

L'islam fédérateur

Sene Sene ou Sénégalais en République Démocratique du Congo, *Senegol* en Zambie sont les termes couramment utilisés par les populations d'Afrique centrale – animistes ou chrétiennes – pour désigner globalement tous les étrangers musulmans, commerçants et ressortissants de l'Afrique de l'Ouest. J. Mac Gaffey dans son étude de l'entrepreneuriat à Kisangani (nord Zaïre) apportait quelques précisions: « *The term Senegalais now refers to people from Mauritania, Sudan, Nigeria,*

Guinea, the Republic of Central Africa and Senegal. They originated in the small foreign elite of a coastmen living in Tshopo zone in the colonial period who were recruited as clerks by British and French firms for developing trade with English speaking Africa » (Mac Gaffey, 1987 : 65). Dès 1910, la communauté sénégalaise alors composée essentiellement de Soninke a été à l'initiative de la construction d'une mosquée à Kinshasa. Au milieu des années 1980, elle intervient en compagnie de Maliens dans l'édification d'autres édifices religieux en Zambie, à proximité des zones d'extraction d'émeraudes (Twotasha) mais aussi dans la capitale burundaise, dans les lieux de repli. Les solidarités religieuses mobilisent la communauté des croyants au-delà des frontières et l'Islam semble offrir un cadre idéologique communautaire aux trafiquants de diamants. En République Populaire du Congo, sous le gouvernement de Massemba Débat, l'un des diamantaires maliens a même étendu ses fonctions d'hôte, étant promu chef de la communauté musulmane pour l'ensemble du pays.

L'identification à la religion musulmane permet aux migrants ouest-africains de s'organiser en entité structurée, capable d'entrer en concurrence avec d'autres dans l'accès aux ressources, à l'espace urbain et de transcender les prescriptions inter-étatiques. À l'époque coloniale, les autorités musulmanes bénéficiaient auprès des autorités belges et françaises d'une légitimité aussi grande que les chefferies élues au sein des communautés sénégalaises ou maliennes (Manchuelle, 1987). Au seuil des Indépendances, les Africains de l'Ouest s'appuient sur l'Islam pour constituer une force organisée dans les zones d'extraction de pierres précieuses. La plupart d'entre eux appartiennent à la confrérie tijane qui se caractérise par un système d'organisation moins communautaire que le mouridisme. Les liens sont plus distendus entre les marabouts et leurs disciples et l'assistance mutuelle qui existe entre égaux n'empêche pas la concurrence en matière commerciale.

C'est à Luluabourg en 1962 que j'ai fait connaissance des musulmans du Congo [des Africains de l'Ouest]. Je leur ai conseillé de se constituer en association, d'avoir des cartes et de se baser sur l'État afin d'avoir quelque chose. Ils étaient dispersés et n'avaient aucun pouvoir. C'étaient des gens qu'il fallait assister car ils ne savaient rien sur l'Islam ; il ne connaissaient que le commerce. Alors on a mis sur pied une organisation ; on se réunissait chaque samedi

ou dimanche et le nombre d'adhésions augmentait chaque jour. On avait des cartes de membres et tous ceux installés dans les villages satellites dans le Kasai ont répondu à l'appel. On était 900 environ ; il y avait des officiers de l'armée, des fonctionnaires, toutes les classes sociales. Moi, j'enseignais le Coran. L'organisation est devenue une force réelle. Ibrahima, un Congolais que j'ai baptisé a rejoint notre mouvement et m'a demandé des contacts au Sénégal pour établir des liens entre les musulmans de son pays et ceux du Sénégal. Je l'ai conduit à l'ambassade du Sénégal qui nous a aidés pour sa visite au Sénégal. Il est parti en avion officiel ; il a été bien accueilli et bien traité. Je l'avais recommandé à un ami qui lui a présenté l'ensemble des autorités religieuses du Sénégal qui lui ont beaucoup donné : de l'argent, des biens, des livres... Mais à son retour, il n'a rien fait remarquer. Comme vous le savez c'est un Congolais, il peut être musulman, mais sa foi (*gimanaagal*) restera toujours. L'organisation prit une grande envergure alors je fis appel à quatre ressortissants de Matam et de Podor qui avaient un papier pour enseigner le Coran. L'État congolais leur fit un statut et des déclarations à la radio et dans le journal ont permis une reconnaissance encore plus large. Alors, tout nous était permis. D'ailleurs, c'est cela qui a fait que nous avons été épargnés lors d'une expulsion qui a entraîné beaucoup d'arrestations et d'emprisonnements. Personne ne nous a touchés²⁹.

Mais, cette assignation peut devenir inefficace voire pesante en cas de conflits et être alors abandonnée provisoirement. Ainsi, au Zaïre comme au Congo, au sein de la communauté ouest-africaine immigrée, des luttes intestines ont opposé les partisans des confréries *Quadriiya* et *Tijaniya* aux réformateurs wahhabites puis chez les Tijanes, les Omariens aux Gounassiens. Ces différends religieux trahissaient de fait, à chaque fois, aussi bien dans les années 1960 (Manchuelle, 1987) que plus récemment, un malaise sérieux entre les générations. Pour échapper à l'emprise de leurs aînés ou encore pour les rappeler à leurs obligations de solidarités, les cadets – migrants de deuxième génération, issus parfois de mariages mixtes – critiquèrent la pratique de l'Islam soufi, accusant leurs aînés de prôner le mysticisme. D'autres tensions encore ont opposé chrétiens et musulmans alors que les premiers étaient de plus en plus nombreux à se convertir à l'Islam d'abord ceux du Congo puis ceux de Zambie.

À Luluabourg, les chrétiens commencèrent une campagne de charme avec nous en faisant des déclarations à la radio qui di-

29. Entretien à Galoya, avril 1997, avec A. L., originaire de Galoya ; entretien réalisé par C.O. Ba.

saient que le Christianisme et l'Islam c'est la même religion et qu'il était possible même d'œuvrer ensemble. Ils nous invitaient à toutes leurs manifestations. Mais de notre côté, on a été hostile car l'Islam tolère la cohabitation entre les religions (Maslaha) mais n'autorise pas les mêmes assises avec les catholiques... Les chrétiens ont su que l'organisation devenait de plus en plus forte (plus de 1700 membres actifs) donc il fallait agir. Ils ont transféré tous les musulmans dans la capitale en vue de m'isoler... J'ai appelé les jeunes pour leur dire qu'il est vrai que nous gagnons notre vie bien ici mais le risque devient de plus en plus grand alors nous devons quitter ce lieu³⁰.

Sous peine d'annihiler tous les efforts entrepris pour construire des ponts, des amarrages, pour fortifier le capital relationnel, d'autres configurations communautaires comme le régionalisme ou le tribalisme ont alors pris le relais quand elles ne fonctionnaient pas déjà en parallèle.

Alliances régionales, ethniques

Avant d'être Mauritaniens, Maliens ou Sénégalais - ceux que les Congolais et les Angolais nomment respectivement les *Sene Sene* ou les *Sénégol* ou plus largement les *Ouest-africains* sont originaires de la vallée du fleuve Sénégal, région qui présente une certaine unité géographique et culturelle. C'est la domination française qui a imposé la catégorie de nationalité coloniale - ressortissants de l'AOF - et ce sont les nouveaux États indépendants qui ont édicté celle de citoyenneté définie au plan juridique comme l'appartenance à une même communauté morale.

Le fleuve Sénégal n'a jamais constitué une coupure pour les familles qui ont déployé leurs activités sur les deux rives. Pendant des siècles, il fut même l'une des seules voies de pénétration européenne en Afrique. Le commerce d'esclaves put s'y développer grâce aux relations qu'entretenaient les compagnies négrières avec les aristocraties politiques locales. À partir du XVI^e siècle, la vallée devint le centre d'une vaste entité politique, le *Fuuta Toro* dominé par les Peul *denyanke*. Mais les incursions maures répétées dans le nord, conjuguées à la traite européenne le long du fleuve contribuèrent à l'af-

30. Entretien A. L., *op. cit.*

faiblissement de leur pouvoir et au morcellement de leur territoire. Au xviii^e siècle, les Almamy instaurèrent une théocratie musulmane avec pour objectifs de réunifier la vallée sous le signe de l'islam et de mettre ainsi un terme aux tentatives de pénétration étrangère. Cette dynastie a profondément marqué l'organisation sociale et politique de la région.

Les rives du fleuve Sénégal constituent encore aujourd'hui un référent essentiel pour les diamantaires africains qu'ils soient originaires de la moyenne ou de la haute vallée. Ils reconnaissent en elles un des moyens les plus justes pour s'exprimer eux-mêmes. Le plus souvent, l'ethnicité – en tant que mode d'identification possible – s'efface au profit de cette identité régionale. Dans la vallée, plusieurs ensembles ethniques partagent les mêmes lieux de vie, échangent, entremêlent leurs réseaux et leurs savoirs. Contrairement à ce que la pensée coloniale s'est efforcée de démontrer, ces groupes ethniques ne vivent pas sur des espaces juxtaposés et ces assignations ne sont ni univoques ni définitivement figées. Relevant d'une démarche identitaire, elles se caractérisent plutôt par une forte plasticité. Selon la conjoncture, on reprend à son compte les ethnonymes, on les transforme ou on les récuse. La distinction coloniale opposant les cultivateurs *tukulëër* aux éleveurs peul, qui permettait à l'ethnologue et au colon de distinguer ces deux ensembles flous et qui a prévalu pendant des décennies, n'est plus jugée à présent pertinente, surtout par les communautés elles-mêmes qui préconisent d'autres appellations plus englobantes, censées respecter davantage la physionomie pré-coloniale. Une nouvelle catégorie est donc apparue – les *Haal pulaaren* – regroupant tous ceux qui parlent la langue peul c'est-à-dire les *Peul*, les *Tukulëër* et les *Lawbe*.

La réappropriation par les populations intéressées de ces multiples entités aux contours fluctuants leur permet tantôt de s'extraire partiellement des réseaux, tantôt d'intégrer des grilles statutaires.

« En partant au Congo, je ne connaissais personne mais j'ai fait des connaissances là-bas ; des Soninke, des commerçants aussi avec qui on est allé marchander. C'étaient des gens de Tafasilga au Mali ; entre les deux fleuves, c'est une île là-bas. C'étaient des Soninke comme nous, mais ce n'étaient pas mes parents. Mais notre habi-

tude, quand vous partez quelque part, tu trouves des Sénégalais, tu trouves des Maliens, vous êtes même langue, tu vas aller descendre chez eux ; alors on vous accueille et on vous respecte »³¹.

De leur côté, les *Soninke* se sont rapprochés des *Haalpulaaren* dans la perspective de contrer la montée en puissance de quelques grandes familles maraboutiques qui faisaient la loi dans le Gadiaga mais aussi dans les lieux d'immigration. Ces dernières se sont notamment imposées comme chefs spirituels de la communauté sénégalaise à Kinshasa alors que d'autres responsables avaient été élus selon une procédure officielle (Manchuelle, 1987). À l'inverse, la communauté s'affirme sous la forme de l'ethnicité quand les flux migratoires grossissent et que la concurrence s'accroît entre diamantaires. Se créent alors des associations à caractère ethnique prenant la défense des intérêts de quelques-uns.

Alliances villageoises, alliances familiales

Pour étendre et développer leurs activités sur un vaste territoire, pour gérer cette dispersion apparente, pour parvenir à une accumulation notable, les diamantaires africains s'appuient sur d'autres solidarités encore, font jouer d'autres complicités que celles de leurs logeurs et de leurs marabouts. Engagée en solitaire, leur aventure peut devenir parfois une entreprise villageoise ou familiale. Ils sont nombreux à avoir bénéficié d'un soutien financier de parents, de frères de la même classe d'âge (le *fedde*), de voisins tout au long de leur parcours aussi bien pour poursuivre leur voyage, pour acheter des pierres, pour installer un commerce ou un comptoir ou pour sortir de prison. C'est ainsi que les pionniers, qui ne sont pas toujours les aînés, se sont efforcés d'orienter leur fratrie vers la filière du diamant espérant ainsi faire fructifier encore davantage leurs affaires. Mais leur invitation a rarement été suivie d'effets comme si elle ne constituait pas une opportunité suffisamment intéressante pour les frères germains occupés à manipuler d'autres « tiroirs-caisses » plus rémunérateurs. Des cousins ou frères agnatiques, utérins ou encore des ressortissants du même village, du même *fedde* ont cependant répondu à l'appel quand l'offre était assortie d'une prise en charge financière.

31. Entretien S. D., *op. cit.*

« Pendant les deux mois que je suis resté à Léopoldville, j'ai noué beaucoup de contacts notamment avec un aîné du nom de El Hadj Dia... Il m'a beaucoup aidé pour avoir des moyens suffisants pour continuer mon voyage... Il est allé faire du porte à porte pour que les gens m'aident à obtenir le billet pour pouvoir continuer... Mais il n'a pas réussi parce que j'avais 17 ans et les gens disaient que je suis trop jeune pour qu'ils me laissent continuer. Alors j'ai écrit à mon frère Alassane (l'aîné, de même père) qui se trouvait à Baongo pour qu'il m'envoie un billet pour me permettre de venir le trouver dans la capitale des pierres. Je suis resté deux mois sans réponse ; Mais comme Dieu fait bien les choses, un de nos aînés Samba, un griot originaire de notre village m'a appelé pour me demander ce que j'attendais ici avec Demba mon compagnon. Nous lui avons expliqué qu'on manquait de moyens pour continuer notre chemin et que le contact avec nos parents avait échoué. Il m'a prêté 10 000 francs CFA et à mon compagnon 25 000 FCFA. À l'époque entre la capitale et la région de Luluabourg, le billet d'avion aller-retour coûtait 7 000 francs belges par Air Congo. Nous sommes partis avec un jeune *cubballo* de Matam. Contrairement à lui, on ne parlait ni le français ni le kigali et il a accepté de nous accompagner. À Luluabourg, j'ai retrouvé Abdoulaye, un cousin de Ndendori qui m'a accueilli ; je lui ai expliqué que je veux poursuivre sur Baongo. Il m'a donné 1 500 francs belges sans dette ; c'était cadeau alors que le griot c'était un prêt remboursable dès que possible...³².

Cette solidarité s'inscrit dans un système de don et contre don ; elle est sélective, raisonnée et non automatique. Les trafiquants aident seulement ceux qu'ils estiment pouvoir réussir. Un diamantaire d'Ourossogui ayant été le premier Sénégalais à ouvrir un comptoir à Bujumbura en 1962 et à faire office de logeur explique comment un de ses confrères, originaire du même village, l'a remercié quelques années plus tard. Il lui aurait donné 100 millions de zaïres pour l'avoir ponctuellement hébergé ainsi que ses femmes. Cette entraide fait office de filet de sécurité. Les gains dans la profession sont rapides, élevés mais risqués et les revers de fortune fréquents. Dans ces conditions, les réinvestir partiellement mais immédiatement dans le capital social s'apparente en quelque sorte à souscrire une assurance-vie.

« Je suis parti au Zaïre, j'ai trouvé mon oncle et il m'a aidé. Ce n'est pas en matière d'argent que mon oncle m'a aidé. Il m'a donné une chambre-salon où dormir, la nourriture, il a pris ça en charge. Tu sais quand tu viens, il ne te donne pas directement de l'argent pour que tu commences tes activités. Il te montre d'abord la situation et comment fonctionne le travail. Tu peux faire un mois

32. Entretien Y. L., *op. cit.*

avec eux, le travail n'est pas facile, il faut d'abord l'apprendre... On peut même te donner de l'argent pour tes besoins y compris pour l'amusement. On te dira la maison est là, une chambre est là, équipée et tout. C'est la raison pour laquelle le travailleur de pierres précieuses diffère du commerçant. Si c'était un boutiquier, il ne pourrait même pas te donner 5000 francs CFA, c'est difficile. Alors que tout individu qui est dans les pierres précieuses peut le faire parce que son gain d'aujourd'hui peut augmenter demain... Tout ce qui vient d'eux, ne retourne jamais. Ce n'est pas un prêt entre nous »³³.

Cette solidarité obligée entre trafiquants de diamants conduit quelques-uns à se penser comme membres élus d'une société fermée. Ils forment sur le temps long une communauté d'intérêts.

« Les travaux au Zaïre, c'est par club... Ce n'est pas n'importe qui, qui peut faire dans les pierres; il y a beaucoup de secrets. Si une personne n'est pas tolérante et patiente, elle ne pourra pas réussir. Ce n'est pas parce que tu es bien introduit que tu as réussi si tu caches aux autres les informations. Si tout ce que tu as, tu le gardes pour toi, ça ne peut pas marcher dans le travail des pierres parce que si les gens s'aperçoivent que tu procèdes ainsi, ils t'abandonnent. Tout ce que tu gagnes, tu le partages avec tes compagnons. Au Zaïre, si une personne n'a pas une ouverture d'esprit de partage communautaire, elle ne peut pas faire des affaires avec des pierres précieuses³⁴.

Toutes ces identifications ont un caractère instrumental; elles se font et se défont au fil des objectifs que se donnent à atteindre les migrants. Un jour, la composante régionale apparaît comme la forme privilégiée sinon exclusive de l'identification, le lendemain, elle est concurrencée par d'autres formes comme l'ethnicité, l'appartenance religieuse, la nationalité.

LA TRANSFORMATION DES PAYSAGES

En même temps que les diamantaires du fleuve Sénégal traversent, investissent et mettent en relation ces cités du sud et du nord, des villes minières, des comptoirs de commercialisation et des centres de taille, ne transforment-ils pas ces lieux, ne les façonnent-ils pas? Au-delà des recompositions visibles des espaces urbains, ne contribuent-ils pas à l'émergence de nouvelles formes de citoyenneté?

33. Entretien A. T., *op. cit.*

34. Entretien A.T., *op. cit.*

D'abord, les traces que laissent dans l'espace les chantiers clandestins investis par des milliers de diamineurs partis à l'assaut des placers sont considérables, si l'on en croit le descriptif, quelque peu emphatique, établi par R. Causse, ingénieur des Mines en service en AOF de 1945 à 1960, au lendemain de la deuxième guerre mondiale : « *La vue d'avion est impressionnante. Elle évoque l'aspect d'une immense région affreusement bombardée. Émergeant de quelques rares espaces de terre, entre des excavations béantes de bombes de très grande puissance, voisinant avec des trous d'obus de plus faible diamètre, des troncs d'arbres aux racines solides et aux troncs dépouillés de leurs feuilles s'élèvent implorant vers le ciel. D'innombrables points noirs, répartis dans les puits, s'agitent fébrilement pour extraire le gravier ou épuiser l'eau qui les envahit continuellement. Par contre, des groupes de transporteurs de gravier serpentent nonchalamment sur les tas de stérile en contournant les puits, comme de longues colonnes de fourmis légionnaires « magnans », se dirigeant immanquablement vers le petit marigot. Le long du mince filet d'eau marron du ruisseau, où se pressent les laveurs, la densité humaine est particulièrement élevée et marquée par une intense excitation. Le dépôt des déblais autour des puits permet la circulation, en file indienne des laveurs qui sautent d'un monticule à l'autre, cependant que les eaux d'épuisement, par divagation deltaïque, s'écoulent lentement entre ces petites croupes » (Causse, 1991 : 223).*

Les villes champignons de la ruée vers le diamant

D'abord à Sefadu (Sierra Leone), Kérouané (Guinée), Séguéla, Tortiya (Côte-d'Ivoire) dans la partie occidentale du continent alors que la course aux diamants prend toute son ampleur puis à Mbuji-Mayi, Kananga, Tsikapa, Lubumbashi quand les chemins de la contrebande se réorientent vers le Zaïre, à Kitwe, Ndola-rural ou Tshombe quand l'émeraude zambienne est découverte, enfin à Saurimo, Lucapa, Kafunfu en Angola, les trafiquants du fleuve Sénégal contribuent à la transformation du paysage urbain. Certaines de ces petites villes se développent le long d'une artère centrale, intégrant maisons d'habitation de construction sommaire mais aussi lieux de commerce, espaces de jeu (casino, dancing) et de prostitution, pistes d'aéroport pour écouler rapidement les pierres précieuses. R. Causse en poste en Guinée entre 1957 et 1958 en pleine ruée vers le diamant décrit avec précision la

vie au quotidien dans un camp de haute Guinée devenu petite ville en pleine effervescence :

« Toutes les constructions, en paille et en torchis, s'enchevêtrent dans le plus grand désordre et hébergent des milliers de travailleurs. Une intense animation règne dès la nuit tombée, vers 18 heures, tout le long de « l'avenue » principale assez large, lieu de rassemblement.

Le long de la rue, du même côté, s'échelonnent de nombreux boutiquiers offrant aux clients toute la gamme des produits d'alimentation : le Nescafé voisine avec le pétrole et les sardines, le coca-cola remplit les étagères, un minuscule frigidaire à pétrole vous offre une bière glacée 3 fois plus chère !

Bijoutiers, tailleurs, forgerons, menuisiers exercent leur activité en plein air, devant leur petit magasin, leurs affaires sont florissantes.

Des groupes importants stationnent et discutent devant les « bureaux » des collecteurs de diamants somptueusement inondés de lumière, par les puissantes Pétromax.

De l'autre côté de l'avenue, assis derrière un éventaire rustique, d'innombrables revendeurs présentent leur marchandise par petits tas : sucre, piment, poires à lavement, cigarettes à l'unité, alcool de menthe Ricqlès, viande, lait condensé en boîtes minuscules, poisson séché, etc. Sur chaque table, de fines bougies forment une guirlande de flammes fragiles vacillant au souffle du soir.

Plus à l'écart, des encadrements de portes sommaires, ornés d'un rideau de pagne coloré, signalent discrètement la présence d'étrangères de langue anglaise venues également participer au « rush » à leur manière.

Il circule une masse d'argent insoupçonnable sous les amples « boubous » des collecteurs qui animent cette avenue où toute vie sociale du camp s'étale à la lumière artificielle » (Causse, 1991 : 223).

À Koidu, en Sierra Leone, le nombre de constructions a augmenté rapidement passant de 80 en 1951 à 650 en 1958 et 1 100 en 1966 (Rosen, 1973). En Côte-d'Ivoire, Diarabala, à proximité de Séguéla, qui regroupait 178 âmes abritait plus de 5 000 personnes après le rush de 1958 (Person, 1983). À Mbuji-Mayi (ex-Luluabourg), des quartiers résidentiels (Katoka, Luluabourg III) se sont développés sous l'impulsion des diamantaires sénégalais qui n'ont pas hésité à acheter des villas dès le milieu des années 1960. Au seuil des années 1990, les

comptoirs zaïrois de Tembo et de Kahemba à la frontière anglaise sont également investis par ces nouveaux résidents.

L'écllosion de ces villes-champignons s'opère à proximité des sites miniers industriels ou artisanaux. Les trafiquants interviennent, à la fois, dans le développement de lotissements, dans l'installation de boutiques, d'ateliers et de restaurants. Parfois, ils sont maîtres d'ouvrage. Dans ces lieux où ils ne font que passer, ils prennent des chambres en location à des tarifs prohibitifs au regard du niveau de vie des populations. De la même manière que la boutique permet d'occuper une place décisive dans l'échange des biens courants tout en se plaçant à l'abri des contrôles, le lieu de résidence peut être transformé en comptoir pirate. Par leur présence et leurs pratiques de consommation, les acheteurs de diamants contribuent aussi à une augmentation du coût de la vie.

Surgies de la brousse, certaines villes s'essoufflent au plan démographique, à l'image des cités du far West américain, quand les gisements se tarissent, révélant la réversibilité des flux migratoires; d'autres comme Mbuji-Mayi³⁵ ou Séguéla dont l'existence était antérieure à la ruée, demeurent des pôles économiques attractifs parce qu'elles sont soutenues par une élite locale. D'autres encore comme Saurimo en Angola ou Sefadu en Sierra Leone, assiégées par des troupes rebelles, qui entendent contrôler la production et la commercialisation des pierres précieuses, se dégradent sous le poids des milliers de réfugiés fuyant les combats dans les campagnes. Dans ces villes sinistrées, les trafiquants de diamants poursuivent sans état d'âme leurs tractations et dressent des bureaux de fortune dans des arrières-cours.

Les capitales africaines du diamant

À Kinshasa, Luanda, Lusaka, en tant qu'étrangers commercialisant illégalement des pierres précieuses, les diamantaires risquent l'expulsion *manu militari* si bien qu'ils évitent

35. Voir les travaux de Baya (1985) et de Piermay (1997) sur le rôle du diamant et de la bourgeoisie *Luba* dans l'essor de Mbuji-Mayi, capitale du Kasai orientale et troisième ville du Zaïre avec 400000 habitants. Voir également les travaux de Pourtier (1997) sur la façon dont les hommes d'affaires de Mbuji-Mayi développent des réseaux de commerce et de transport aérien alors que les troupes de Kabila encerclent la ville.

d'y installer leur famille, préférant les villes frontalières de Brazzaville au Congo ou de Bujumbura au Burundi. Ces lieux-entrepôts bénéficient d'une rente de situation, profitant des différentiels de prix et de disponibilité des marchandises de part et d'autre de la frontière (Roitman, 1998). La vie quotidienne y est estimée *a priori* plus paisible³⁶, les trafiquants s'y replient en cas de danger. L'arrivée massive des diamantaires en ces lieux de repli s'accompagne d'une évolution notable du tissu urbain et de la société.

Le paysage de Poto Poto notamment s'est transformé rapidement en lien avec l'arrivée des *Sene Sene* qui ont aussi essaimé dans d'autres quartiers de Brazzaville (Mungali, Bacongo, Mpila), de Kinshasa³⁷ (Kasa-Vubu, Barumbu) ou encore de Luanda (Samba), Plalanga. La propriété foncière devient le principal bien durable qu'accumulent les migrants – grands commerçants et trafiquants – en dépit des risques et menaces de confiscation. En 1971, une commission d'experts de l'office national du logement s'est constituée pour déterminer le prix des maisons appartenant aux étrangers expulsés, en vue de les vendre aux enchères. C'est dire que ces propriétés étaient nombreuses et constituaient un enjeu pour le gouvernement zaïrois.

Les maisons des logeurs et des trafiquants sont construites pour accueillir une vaste clientèle autant féminine que masculine. Modernes, électrifiées, parfois luxueuses, elles contrastent avec les constructions des populations autochtones plus modestes dans la taille et les matériaux utilisés. L'intérieur de ces villas – salons avec table basse, réfrigérateurs, téléviseurs et aujourd'hui magnétoscopes –, dénote un niveau de vie élevé, bien supérieur à celui de leurs voisins de quartier.

À proximité de ces constructions ou aux étages inférieurs, des boutiques d'alimentation, des magasins de tissus ou de vêtements ou autres activités de façade contribuent à

36. Tout est relatif : le Congo a refoulé à plusieurs reprises des commerçants étrangers et lors des guerres civiles de 1963 et 1997, après pillage de leurs boutiques, les commerçants ont quitté les lieux. En 1995, au moment des conflits inter-ethniques au Burundi, le gouvernement sénégalais a affrété un avion pour rapatrier au pays près de 300 femmes et enfants sénégalais. Les trafiquants avaient déjà gagné les pays voisins.

37. Lors du dernier recensement de population à Kinshasa, on parlait d'une forte présence d'Africains de l'Ouest dans la commune même de Kinshasa.

l'animation des quartiers. Aux alentours, les marchés voient aussi grossir leur achalandage pour répondre aux besoins de cette nouvelle clientèle aux goûts alimentaires et vestimentaires particuliers. Toute une population flottante vit, en effet, dans l'allégeance économique à ce milieu marchand. Les marabouts font l'apprentissage de la langue arabe et des principales sourates du Coran aux enfants des diamantaires; les griots accompagnent ou rejoignent les trafiquants dans leur périple pour chanter leurs louanges; les mendiants font l'aumône; les jeunes frères ou compatriotes viennent aussi tenter leur chance, les épouses sont invitées à accomplir leur devoir conjugal dans le cadre du régime polygamique.

Autres bases arrière toujours d'actualité dans le dispositif des diamantaires ouest-africains: Bruxelles, Genève. La surface financière des plus riches leur permet de faire l'acquisition d'appartements et de maisons et de travailler au sein d'un comptoir en association avec un Européen. L'un des plus grand *njaatique* réservait même dans les années 1980 des suites dans des hôtels de la place anversoise pour loger ses intermédiaires africains.

La mosquée, une ville dans la ville

La création ou la réfection de mosquées par ces populations immigrées est aussi une traduction du particularisme musulman qui laisse des traces visibles dans le paysage urbain. Les populations d'origine d'Afrique orientale sont alors pour l'essentiel animistes ou catholiques. Au Congo et au Zaïre, des mosquées avaient déjà été édifiées à l'époque coloniale à l'instigation des premiers migrants « sénégalais ». Les commerçants installés depuis longtemps supportent difficilement l'ostentation et parfois le manque de respect pour la hiérarchie sociale de leurs cadets aventuriers. En 1967, des incidents ont opposé à la mosquée de Kinshasa les tenants de l'Islam soufi aux réformateurs. En 1969, les deux mosquées de Brazzaville, fréquentées presque exclusivement par des étrangers, ont été fermées provisoirement par le gouvernement congolais qui, par ce geste, entendait marquer sa réprobation vis-à-vis des tensions traversant la communauté musulmane. Dans les villes situées à proximité des gisements, au Zaïre, en Zambie comme en Angola, des mosquées sont aussi édifiées,

financées par les trafiquants de pierres précieuses. S. N. et A. D., tous deux originaires de Senopalel expliquent avoir contribué respectivement à hauteur d'un million de francs CFA et de 900 000 francs CFA à la construction de la mosquée de Pointe-Noire. A.T., quant à lui, rappelle qu'une mosquée a été édifée en 1980 dans le quartier Kasa-Vu à Kinshasa à l'initiative des résidents, musulmans ouest-africains. Si bien que le temps de la grande prière du vendredi, les plus étrangers de la ville se rassemblent en référence à une même éthique religieuse et font du quartier de la mosquée une ville dans la ville. À la sortie, le grand boubou et la mercedes ne passent pas inaperçus et suscitent des jalousies, parfois des conversions parmi les populations locales qui opèrent une confusion entre réussite économique et confession musulmane.

Au-delà de ces fonctions religieuses, la mosquée constitue également une valeur refuge pour les commerçants et trafiquants étrangers et musulmans qui, parfois à tort, croient à l'invulnérabilité des lieux de culte. Alors qu'en août 1996, les autorités angolaises lançaient une opération d'expulsion, baptisée cyniquement « Cancer II », à l'encontre des commerçants ouest-africains, accusés d'être en situation irrégulière³⁸ et d'exercer une activité illicite, ceux qui n'avaient pas été arrêtés au seuil de leurs magasins, dans le quartier Hojiyenda, à la périphérie ouest de Luanda, étaient partis se réfugier dans la mosquée en construction qu'ils venaient de financer, espérant échapper ainsi à la rafle générale. Le premier étage de la mosquée a hébergé, pendant près de deux semaines, femmes et enfants alors que les hommes occupaient le rez-de-chaussée. Mais le 22 août 1996, la police angolaise prenait d'assaut l'édifice pour conduire les étrangers qui s'y étaient rassemblés dans un centre de transit³⁹. Treize ans plus tôt, d'autres trafiquants avaient été expulsés d'une mosquée dans la capitale zambienne.

38. Près de 2600 ressortissants de l'Afrique de l'Ouest ont été expulsés à l'occasion de cette opération dont près de 200 Sénégalais.

39. La transgression des lieux de culte est une pratique apparemment bien partagée : le 23 août, donc le lendemain, à Paris, les sans-papiers de l'église Saint Bernard étaient délogés par les gendarmes mobiles français et conduits, dans leur majorité, vers un centre de détention administrative.

Bien qu'ayant opté pour un Islam plus proche du consensus que d'une éthique fondamentaliste, les diamantaires marquent par leurs pratiques culturelles et culturelles les villes qu'ils traversent. Toutefois, préoccupés avant tout à faire circuler le diamant, ils laissent la ville étrangère et sa gestion aux sédentaires autochtones. S'ils font construire ou achètent des maisons dans ces pays, c'est par pure commodité et non à dessein spéculatif. Ils ne sentent jamais à l'abri d'un pillage ou d'une expulsion dans ces lieux transitoires même si quelques-uns ont pu s'y installer de longues années, développant des activités complémentaires et construisant des familles. En ce sens on ne peut parler de diaspora ; ces commerçants sur longue distance réinvestissent dans leur grande majorité dans leur pays ou leur région d'origine. Si les aventures, qu'ils ont traversées, les ont endurcis et aguerri, on peut néanmoins se demander si elles leur ont permis d'en sortir vainqueurs et de prendre la place à laquelle ils aspiraient dans leur société de départ. Autrement dit, le détour par l'Afrique orientale leur a-t-il permis de mieux revenir et de faire « grandir leur nom » au pays ?

RÉINVESTISSEMENTS AU PAYS OU LA DIFFICILE ACCUMULATION

LA PLUPART DES DIAMANTAIRES ont démarré leur activité avec un capital financier dérisoire ; les plus chanceux ou les plus pugnaces sont parvenus à faire fructifier rapidement ce capital en jouant sur le différentiel énorme du prix du diamant existant entre les aires de production et de consommation. Mais les trafiquants ont rencontré des difficultés pour sécuriser et faire travailler les revenus tirés de la commercialisation des pierres précieuses. Ils se sont efforcés de réinvestir leur argent en placements sociaux et dans d'autres activités économiques, dissociant les lieux d'accumulation et de réinvestissement, opérant un repli sur le pays d'origine. Au Mali comme au Sénégal, les projets de diversification des activités ou de réinvestissement semblent difficiles à conduire, rendant problématique à terme l'enrichissement des diamantaires. Un décalage important subsiste, par ailleurs, entre le discours officiel portant sur la promotion des hommes d'affaires nationaux et les pratiques contraignantes de l'administration et des institutions bancaires. Enfin, les détours du capital marchand par le politique ou le religieux se révèlent indispensables. L'engagement collectif au sein d'instances associatives et politiques semble être envisagé comme une étape incontournable par les diamantaires rentrés au pays qui souhaitent y réinvestir durablement.

LES 3 B : LE GRAND BOUBOU, LA BICYCLETTE ET LE BŒUF

Au seuil des années soixante, les ressortissants de la moyenne vallée du fleuve Sénégal commencent à réinvestir l'argent gagné dans le trafic du diamant de façon spectaculaire. Ayant ou non été refoulés par les autorités coloniales des mines de Sefadu ou de Séguéla, ils paradedent dans les villages en somptueux boubous, multipliant les dépenses de

prestige. Les biens issus de la société de consommation inondent les villages *fuutanke* : bicyclettes, radios dans un premier temps, voitures 4x4, baladeurs et magnétoscopes beaucoup plus tard. L'ostentation est érigée en modèle culturel et justifiée comme un trait inhérent à la société *haalpulaar* : *wonde ramatel aduna*. Littéralement, les *Haalpulaaren* seraient prisonniers des choses superficielles du monde. Or, cette pratique relève plutôt de la stratégie et vise non seulement à redorer l'image des migrants auprès de leurs parents et amis, mais aussi à convaincre ces derniers de l'intérêt qu'ils ont à les suivre dans cette entreprise périlleuse. L'accumulation du capital marchand suppose, au préalable, de pouvoir s'appuyer sur une main-d'œuvre importante laquelle doit permettre, de surcroît, de tisser des réseaux élargis le long des espaces d'échanges. Et pour être capitalisée, cette richesse en hommes ne peut se constituer qu'en dehors du cadre restreint de la parentèle. Au travers de cette débauche d'objets – symboles de la modernité et de la rareté, au même titre que le diamant – les migrants font passer le message selon lequel la prise de risque en vaut la chandelle parce qu'elle conduit à la richesse et à la célébrité. Le retour au village est donc envisagé par les diamantaires comme un détour utile pour recruter des assistants supposés plus fiables que les autochtones ou que les aventuriers rencontrés en chemin.

« En mars 1956, à Dakar, j'ai amené une somme de 280000 francs CFA... J'ai acheté ce qui est rare... j'ai payé une bicyclette et un lit en fer, je suis rentré à O. J'ai tué des moutons... Les gens étaient étonnés, ils m'ont vu riche... C'est alors que beaucoup d'entre eux ont abandonné la vie de *boy* pour aller à l'aventure... En repartant, je suis parti avec une douzaine de personnes »¹.

« En 1959, je suis rentré au pays avec 1 200 000 francs CFA. Je n'avais pas honte de rentrer (*rires*). Je suis revenu. J'ai acheté des vélos. J'étais jeune. Comme il n'y avait pas, c'était comme une voiture là-bas. J'ai acheté ce qui est rare. Des radios... Tout. J'étais un peu célèbre dans notre petit village. Comme il n'y avait pas beaucoup de gens qui avaient ça. Je suis rentré avec 1 200 000 francs, mais la moitié j'ai dépensé ici parce qu'il y avait la famille, il y avait des amis à aider, il y avait mes grands frères, ceux qui m'ont refusé de partir (*rires*). Je leur ai aidé pour les encourager (*rires*). Mais, j'ai gardé le capital parce que je sais qu'il faut maintenant le capital pour travailler... Bon, dès que je suis parti [3 mois plus

1. Entretien à Dakar, le 3 mars 1994, avec Y.B., originaire d'Ourossogui.

tard], les frères, tous mes frères m'ont suivi petit à petit. Le grand frère, le petit frère ; ils m'ont suivi petit à petit »².

Le diamantaire a tout intérêt à soigner particulièrement sa mise en scène pour espérer convaincre certains villageois déjà engagés dans un autre processus migratoire, nettement moins dangereux, et assurant des revenus corrects et réguliers, réinvestis rapidement au village. En effet, dès le milieu des années quarante, alors que la moyenne vallée du fleuve Sénégal n'est plus en mesure de dégager un surplus vivrier suffisant permettant à ses habitants de payer l'impôt à l'administration coloniale à partir de ses seules ressources locales, nombreux sont les *Fuutankobe* à s'engager comme *navétanes*. Ils travaillent, le temps d'une saison des pluies, dans les cercles voisins de Louga et Cayor. D'autres encore se dirigent vers les cités du rail à la recherche d'un emploi urbain (Adams, 1977). Ils s'installent dans les grandes escales de Dakar, Saint-Louis, Thiès, Kaolack ou de Diourbel comme domestiques, garçons d'hôtel, de café et de restaurant. Ils sont appelés « boys »³. En 1960, on recensait 15 000 *Haalpulaaren* à Saint-Louis, 4 000 à Kaolack et plus de 30 000 dans la capitale où ils constituaient ainsi le deuxième groupe ethnique⁴ alors qu'en 1926, on ne comptait à Dakar que 3 500 ressortissants de la moyenne vallée pour 40 000 habitants.

La mosquée : un financement individuel ?

Ayant en charge la gestion quotidienne des parents restés au village, les chefs de famille ne sont, en effet, pas toujours disposés à laisser s'envoler ces ressources régulières d'autant qu'ils sont encore très peu nombreux à avoir pu profiter directement des retombées financières issues du commerce de diamants. Face à cette pression villageoise, dans un premier temps, les trafiquants ne développent que des actions d'éclat : ils inondent de cadeaux leur famille lors de leurs rares retours, ils accompagnent leur père à La Mecque pour acquérir le titre de *hadj* ainsi qu'une autorité symbolique. Ou bien,

2. Entretien S.G., *op. cit.*

3. C. Laigret, « Matam, cercle du Sénégal », *Outre-Mer*, n° 1, mars 1934, cité par A. Adams, 1977, p. 60.

4. Ils représentaient alors 12,4 % de l'ensemble de la population africaine de la commune (Diop, 1965).

ils envoient des mandats postaux équivalents à plusieurs mois de salaires d'un *boy*. Pourtant, les anciennes générations restées au pays entrevoient dans l'émigration internationale des plus jeunes une possible remise en question des fondements de leur société patriarcale et inégalitaire. Elles se sentent menacées par les mutations techniques, écologiques et les bouleversements sociaux que peuvent provoquer ces mouvements. Aussi incitent-elles leurs cadets, enrichis dans l'émigration, à œuvrer ensemble pour l'édification de mosquées – symbole de l'unité et de l'identité culturelle –. Entendu, leur appel a donné lieu à la constitution de caisses villageoises ou *jama* (du nom des petites mosquées). Pressés et maladroits, les diamantaires ont eu tendance à financer, individuellement, la construction de ces édifices religieux voulant réaffirmer par ce geste leur profond attachement à l'islam ainsi que leur respect non altéré pour le pouvoir gérontocratique. C'est ainsi qu'à Ourosogui, à près de vingt ans d'intervalle, deux frères – tous deux ex-diamantaires – ont pris en charge le financement de deux grandes mosquées (*juma*) sur les trois édifiées dans la petite ville. Réinvestir prioritairement son épargne en investissement religieux, c'est ostensiblement se ranger du côté des plus conservateurs, en contribuant à la reproduction à l'identique de la communauté; c'est aussi compter sur ce réseau notabiliaire pour favoriser sur le long terme sa réinsertion économique et politique au pays. Mais à mesure qu'on assiste à une démocratisation des voyages à La Mecque pour un nombre de pèlerins grandissant, cette fonction n'est plus aussi distinctive que par le passé, plus aussi valorisée. Ce soutien au monde religieux hors *zakkat*⁵ prend également d'autres formes: affrètement de véhicules pour le *gamou*⁶ annuel de Tivavouane⁷, livraisons de marchandises à l'occasion de cérémonies.

Autre investissement envisagé par les migrants pour susciter le respect et la considération de ses parents ou voisins:

5. Impôt religieux; l'aumône est un des cinq piliers de l'Islam.

6. Fête religieuse organisée chaque année au Sénégal par les membres de la confrérie tidjana qui rassemble de nombreux fidèles à l'occasion du *maouloud* (la naissance du prophète).

7. La Tidjania a pour fondateur Sidi Ahmed Al Tidjani né en Algérie en 1737. El Hadj Malick Sy qui a contribué à la propagation de l'ordre en pays wolof, s'est fixé définitivement à Tivavouane. Sous son impulsion, cette petite bourgade s'est transformée en un centre d'enseignement et de culture islamique.

la constitution d'un cheptel bovin. Le *Fuuta* regroupe une population essentiellement pastorale – *peul* – pour laquelle les bovidés sont la principale richesse. L'utilité de la vache dépasse le seul propriétaire; le lait étant partagé au sein de la communauté villageoise. Par les déplacements que la vache génère (transhumance et commerce sur longue distance), elle permet aux hommes de se frotter à d'autres modes de vie, d'autres coutumes, autant de sources d'ouverture et d'enrichissement. Dans la geste *pulaar*, cet animal occupe une place de choix et bénéficie de descriptions particulièrement élogieuses. Si bien que dans les années soixante, tout autre investissement ne pouvait prétendre à la même fonction sociale; les plus riches en bovidés demeuraient les plus considérés.

« Avant, au temps colonial on ne connaissait pas les millions. Nous, nous sommes du fleuve; nous connaissons seulement ceux qui ont beaucoup de bœufs, 100, 200, 300. Alors si on avait un peu d'argent c'était pour acheter des bœufs. En ce temps-là, c'était notre seule richesse. Mais pour arriver à acheter des maisons et tout ça, c'est bien après »⁸.

D'UNE PIERRE À L'AUTRE

Les premières constructions des migrants – des étages en banco – interpellent les villageois qui entrevoient dans l'élévation d'un bâtiment la possibilité d'être surveillés par leurs voisins enrichis. À coup de centaines de milliers de francs CFA, en quelques mois, les diamantaires assurent en effet la construction de bâtiments modernes dans leurs villages respectifs, augurant de nouvelles pratiques. Mais, c'est à compter des années 1970 qu'ils contribuent véritablement à l'amélioration et à la densification à la fois horizontale et verticale des villages du *Fuuta*. À Ourossogui, le quartier Mango est rebaptisé provisoirement « Zaire », en référence au pays où les entrepreneurs ont fait fortune. Des villas d'un étage, aux murs de briques revêtus d'un enduit de ciment coloré avec parfois des motifs décoratifs en stuc, remplacent où côtoient les cases de banco, renouvelant de façon magistrale la physionomie des localités en la « modernisant ». Toujours à l'initiative des diamantaires, de nouveaux styles architecturaux – flamboyants, « néo-dallas » – fleurissent la décennie

8. Entretien S.G., *op. cit.*

suiuante, faisant entrer résolument les villages du *Fuuta* dans l'ère de la mondialisation. De lourds balcons joutent des perrons en encorbellement ou encore des colonnades, signes tangibles de la réussite économique des diamantaires.

« En 1977, j'ai fait construire une grande maison à Ourossogui d'une valeur de 15 millions de francs CFA. En 1984, j'ai fait construire un autre bâtiment dont une partie est louée à la SONES [Société Nationale des Eaux du Sénégal] et à la sous-préfecture pour 195 000 francs CFA par mois. Ce bâtiment m'a coûté plus de 20 millions⁹ ».

Sur la base d'un questionnaire réalisé auprès d'environ 400 diamantaires jeunes et vieux, rentrés définitivement au pays ou encore en migration, 73 % d'entre eux ont déjà construit une maison au village ou ont participé financièrement à l'embellissement de la maison familiale. Un sur quatre seulement n'a pas investi au village dans la pierre. En revanche, un sur trois revendique être propriétaire d'une maison (rachetée ou construite par leurs soins) dans la capitale sénégalaise.

À l'évidence, Dakar est devenue rapidement pour les migrants sénégalais l'espace privilégié des réinvestissements immobiliers même si au seuil des années 2000, certains diamantaires estimaient alors plus rentable de réinvestir dans les petites villes de la vallée du fleuve en pleine expansion :

« J'ai commencé par acheter à Dakar trois parcelles à Pikine. C'était en 1969 ; chacune valait 700 000 francs CFA. À l'époque, je n'avais pas les moyens d'investir sur le Plateau. Ensuite j'ai fait construire des immeubles dessus. Mais ce n'est pas rentable. C'est plus intéressant de faire construire dans les régions. J'ai fait construire une essencerie dans mon village et une maison que j'ai mise en location à Ourossogui. Là-bas, même s'il y a beaucoup de diamantaires, ils n'ont pas tous les moyens de faire construire de grandes maisons alors que beaucoup de gens travaillent dans le cadre de projets et cherchent à louer »¹⁰.

Quelques années seulement après la ruée vers le diamant, profitant de la politique d'exonération décennale d'impôts appliquée par l'État sénégalais à la construction, ils acquièrent des appartements dans le centre-ville de la capitale

9. Entretien à Dakar, le 5 juillet 1992, avec A. T., originaire de Ourossogui (Matam).

10. Entretien à Dakar, en mars 2000, avec A. T. originaire de Semme (Matam).

sur le Plateau au sud, dans la Médina au nord¹¹, à Colobane, à des fins essentiellement spéculatives. La rentabilité financière de la construction immobilière est alors très élevée; l'amortissement rapide. Plusieurs immeubles de 3 ou 4 étages, situés sur l'avenue Lamine Gueye – cette artère vitale de la ville qui traverse le quartier commerçant et le marché Sandaga – sont alors vendus par des Libanais à des trafiquants de pierres précieuses. L'immeuble Maginot, aux dimensions imposantes, qui comprend outre des appartements, des bureaux, des banques, une galerie commerciale, en est la figure emblématique. Construit dans les années quarante et alors propriété du Crédit foncier, ce building haut de sept étages fut racheté par le plus grand diamantaire sénégalais et resta jusqu'en 1970 l'un des centres commerciaux les plus « huppés et prisés d'Afrique ».

En revanche, au Mali, l'État n'incite pas au rapatriement des capitaux. Sous le régime de Modibo Keita, il est même interdit d'être propriétaire de plus d'une maison. Les diamantaires investissent alors davantage au Congo, dans les secteurs immobilier et commercial. Bien qu'il se fit offrir par le président en personne, dès 1964, deux maisons à Bamako pour services rendus à l'Ambassade du Mali à Brazzaville, S. S. préféra acheter pas moins de neuf propriétés dans la capitale congolaise. Au Zaïre, en Angola ou en Zambie, les risques sont plus élevés; la confiscation des maisons, le pillage des commerces sont pratiques courantes. Pourtant marié à des autochtones, qui sont légalement propriétaires de ces biens, et ayant pris très souvent la nationalité du pays, le diamantaire demeure un étranger et un trafiquant au regard de l'administration et de la population, jalouses de sa réussite économique.

« On a commencé à construire à Kinshasa, mais à cette époque on nous prenait pour des immigrés, des étrangers. Comme on faisait des choses qui étaient interdites, si tu as des biens, on te confisque tout. Donc, on gardait seulement, on n'a pas voulu investir »¹².

11. À l'époque coloniale, Le « Plateau » correspondait à la ville du commerce et des Européens, la « Médina », à la ville des indigènes – Africains musulmans – créée après leur expulsion du centre ville en 1915, à la suite d'une épidémie de peste. La médina est devenue le quartier le plus proche du centre-ville.

12. Entretien S.G., *op. cit.*

Épargner au Zaïre relève de la gageure compte tenu également des incertitudes du système bancaire et des proportions alarmantes de l'inflation. À l'exemple d'un certain nombre d'hommes d'affaires, les diamantaires disposent de comptes bancaires en Suisse ou au Luxembourg mais ne parviennent pas toujours à faire fructifier leur capital comme ils le souhaiteraient. Aujourd'hui encore, l'investissement demeure une entreprise périlleuse au Zaïre. Le plus grand diamantaire sénégalais, pourtant autorisé à exercer sa profession à Kinshasa, a connu de sérieux déboires avec le fisc du pays et, sans l'intervention, en 1984, du gouvernement sénégalais, son avenir sur le territoire zaïrois aurait été définitivement compromis.

Dakar, premier placement immobilier

Mais bientôt, dans la capitale sénégalaise, la rente immobilière n'est plus suffisante pour générer aussi facilement que par le passé d'autres investissements. À l'évidence, le placement foncier n'assure qu'un revenu modeste comparativement à la spéculation (achats et ventes rapprochés) et ces transactions, réalisées sur des plages de temps trop longues, s'apparentent parfois même à de mauvaises affaires. Pourtant, les diamantaires continuent à revendre des immeubles pour en faire construire d'autres sur des terrains déjà bâtis, contribuant à la densification verticale et à l'amélioration de l'espace urbain dakarois. En effet, si la plupart des migrants internationaux produisent un habitat locatif populaire du fait de leurs moyens financiers limités et participent ainsi à l'insertion résidentielle de populations socialement et économiquement instables, les diamantaires investissent quant à eux, sur tous les fronts immobiliers. Ils ont investi prioritairement dans l'achat de petits immeubles de bureaux avec commerce au rez-de-chaussée sur le Plateau¹³, dans la médina

13. Ces immeubles se trouvent : Avenue Lamine Gueye, avenue du Président Léopold Sédar Senghor, avenue Blaise Diagne, avenue Peytavin, avenue Victor Hugo, rue Carnot, rue Mohamed V, rue Kléber. L'immeuble Maginot en haut de l'avenue Lamine Gueye a été acheté 1 milliard de francs CFA par le diamantaire S.G., en 1983. On parle d'un autre diamantaire qui générerait actuellement une quarantaine d'immeubles dans la capitale sénégalaise sans qu'il ait été possible de vérifier ces informations. Quand, en 1994, nous avons pu obtenir des informations précises relatives à la gestion de biens immobiliers par une famille de diamantaires, il était alors question d'une dizaine d'immeubles et d'une vingtaine de villas proposés à la location. Selon les diamantaires eux-mêmes, plus de la moitié des immeubles du Plateau leur appartiendrait encore. Une étude sérieuse et systématique démontrerait assurément le caractère fantaisiste de ces affirmations.

ou aux *Parcelles Assainies*. Ils proposent également à la location des villas moyen *standing* dans les quartiers *SICAP Liberté* et *Mermoz* qui seront par la suite libérées pour accueillir leurs grandes familles ou à l'inverse divisées en une multitude de studios pour rentabiliser au mieux leur investissement. Leur patrimoine immobilier comprend également des villas luxueuses, de véritables palais implantés dans les nouveaux quartiers résidentiels (*Almadies, Ngor, Grand Yoff*), à l'ouest de la ville, à proximité des complexes hôteliers et de l'aéroport international.

La construction d'un bâtiment de sept étages, baptisé immeuble *Pyramides*, en contrebas de l'avenue *Lamine Gueye*, est la réalisation la plus remarquable de ces dernières années. Cette entreprise a d'ailleurs ébranlé sérieusement les fondements de la fortune du diamantaire S.G. Les seules fondations de l'immeuble ont coûté 200 millions de francs CFA et l'ensemble du bâtiment plus de deux milliards, obligeant son acquéreur, mal conseillé et peu introduit dans la sphère politique, à emprunter en 1994 à une banque de la place, 600 millions de francs CFA. Au Sénégal où l'institution bancaire a pendant plusieurs décennies empêché le développement des entreprises nationales en contrôlant et limitant l'accès au crédit (Amin, 1969), encore longues et onéreuses, les procédures continuent de décourager les promoteurs. Plusieurs mois peuvent s'écouler entre l'introduction de la demande de crédit dans le circuit et sa mise en œuvre effective, ce qui peut être extrêmement dommageable pour le client quand un investissement réalisé avant dévaluation du franc CFA se retrouve financé par la banque après dévaluation. La valeur des titres fonciers est très souvent appréciée par l'institution bancaire à l'aune de critères subjectifs et la demande de garanties peut être démesurée par rapport au montant du prêt consenti. Les facilités en termes de trésorerie, de durée de prêts comme de dépôts de garantis semblent quasi inexistantes. Les contraintes excessives du milieu bancaire continuent assurément de freiner le développement d'un entrepreneuriat sénégalais (Galand, 1994); les banques commerciales demeurant très dépendantes des bailleurs de fonds internationaux et soumises par ailleurs à des pressions politiques au plan national. S. G. n'a pu se servir de ses liens familiaux dans les sphères politiques étatiques ou maraboutiques pour se faire octroyer des prêts intéressants. Les diamantaires

n'ont pas su mettre en place des structures de financements alternatifs à l'instar des Peul de Casamance ou des Mourides. Dans ces conditions, S. G. a été conduit rapidement à revendre d'autres biens immobiliers importants pour relancer la construction de l'immeuble Pyramides et éviter par ailleurs, la fermeture de sa propre agence immobilière. En dépit de ce nouvel apport financier, il n'a pu honorer les traites du prêt accordé par l'organisme bancaire. La justice a alors été saisie et l'immeuble revendu. « Un château de 2 milliards bradé à 400 millions » titrait alors la presse nationale, au printemps 2000. « *Il a rencontré des problèmes sur les modalités du contrat : l'analphabétisme y est pour quelque chose. Ses problèmes découlent des interprétations du contrat pour 400 millions qu'il avait empruntés à la Banque. S'il était lettré ce qui lui est arrivé n'aurait pas dû. Comment expliquer qu'il perde une maison de 2 milliards pour une dette de 400 millions de francs CFA? ... Mais le problème, c'est comment expliquer que tous les émigrés l'ont laissé seul gérer son problème et n'ont pas été en mesure de rembourser 400 millions, alors que pour la plupart il les avait aidés lors de leur séjour au Zaïre et quand ils avaient des problèmes?* » faisait remarquer tout récemment un de ses proches¹⁴. Ce qui voudrait dire qu'un investissement social consenti auprès d'un entourage même élargi n'est pas la tactique de redistribution la plus pertinente à adopter pour s'assurer d'un soutien efficace. S. G. s'est trompé de cible. Les personnes susceptibles de l'aider dans ses affaires et dans ses démêlés avec la justice appartiennent à la sphère du politique ou du religieux. Trop tardivement et sans grande conviction¹⁵, le diamantaire s'est

14. Entretien à Dakar, en avril 2002, avec A.D.

15. Souhaitant trouver une solution rapide à ses problèmes financiers, à la veille des élections législatives de 2001, en pleine période électorale, selon mon informateur, S.G. se serait adressé d'abord au Premier ministre, Moustapha Niassé, qui lui aurait assuré de son soutien à condition qu'il adhérerait, en retour, à son parti l'AFP. Mis au courant des rumeurs qui annonçaient le départ de Niassé du gouvernement, S.G. aurait changé de tactique et demandé une audience auprès du président Abdoulaye Wade. Avant même de l'obtenir, il aurait rencontré Djibo Kâ, le chef de file de l'URD qui lui aurait également proposé le même contrat. Ne mesurant absolument pas la portée de ses actes, se croyant impliqué dans une vulgaire opération de marchandage, S.G. aurait donc déclaré aux trois leaders politiques intégrer leurs partis respectifs. Mais à la sortie de son entrevue à la présidence, interrogé par des journalistes lors d'une conférence de presse, il s'est retrouvé dans l'obligation de déclarer qu'il adhérerait dorénavant au PDS. Après cette déclaration, le dossier de S.G. aurait été classé sans suite par le Premier ministre. Après une refonte du paysage politique, le nouveau Premier ministre a transféré le dossier à la présidence. S.G. a changé une nouvelle fois de tactique, tenant compte des suggestions peu inspirées de ses conseillers.

efforcé de pénétrer le milieu politique en pleine mutation pour sauver ses affaires. Il a pris contact directement avec les chefs de partis, promis aux uns et aux autres la même chose : adhérer à leur cause en la finançant à condition que son dossier en contrepartie puisse être débloqué à la banque. Cette tactique de la pluri-adhésion avait également été mise en place par les Alhazai de Maradi alors que l'avènement de la démocratie au Niger instaurait aussi de nouveaux rapports entre l'État et les milieux d'affaire (Grégoire, 1994). Mais, prises dans l'urgence et le désordre, de manière extrêmement opportuniste et maladroite, et sans connaissance précise du dispositif politique national en recomposition, les démarches du vieux commerçant ont été mal perçues par les différents *leaders*, leur inspirant du mépris plutôt que du respect. Autrement dit, très riche mais sans protection politique solide et donc sans puissance, le diamantaire ne peut réinvestir durablement dans son pays. « *Je suis habitué à ces actes, mais à l'étranger. Au Zaïre, on m'a saisi plus de sept millions de dollars, mais je n'avais jamais pensé que cela aurait pu m'arriver dans mon propre pays. Ce qui me fait très mal. C'est une humiliation. Surtout que j'ai passé tant d'années hors de mon pays, au risque de ma vie, uniquement dans le but de pouvoir obtenir de quoi investir dans mon pays. Et voilà comment on m'accueille* » (Walfadjiri, 28 novembre 2002). Il n'a pas compris de quelle manière s'emboîtaient les systèmes locaux et nationaux d'une part, les anciennes structures politiques et les nouvelles, d'autre part. Or, les enjeux factionnels sont totalement connectés aux histoires locales ainsi qu'aux clivages sociaux. Les alliances parentales et lignagères continuent de jouer un rôle fondamental dans la construction des alliances politiques.

Dans le quartier de Cambèrène, au nord-est de la ville, au début des années 1980, au moment où les promoteurs publics n'en avaient plus les moyens financiers et où la poussée démographique s'accélérait, deux diamantaires, originaires de Ndendori, s'associaient pour créer une cité de 300 loge-

Il a financé l'organisation d'un match de lutte en l'honneur du président de la République. Cette opération destinée à vanter la générosité du diamantaire et sa puissance financière a lamentablement échoué : ni le président de la République ni le Premier ministre ne se sont déplacés à cette manifestation qui a coûté plusieurs millions au diamantaire déjà en déroute. Une fois de plus, une confusion s'est instaurée entre deux formes de redistribution. L'action stratégique ne suffit pas à construire des alliances, ni des coalitions.

ments. Autre initiative à la fois plus collective et plus récente : alors que les réserves foncières s'épuisent dangereusement dans l'agglomération Dakar Pikine, le directoire de l'Association des Commerçants Émigrés écrit au président de la République¹⁶ en 1995 pour obtenir l'octroi de 3 600 parcelles sur Dakar. Après avoir obtenu un accord de principe, l'année suivante ils créent à 500 une coopérative d'habitat¹⁷, procédure obligatoire pour espérer acquérir des parcelles viabilisées dans le cadre d'opérations immobilières (ZAC de Mbao), instruites par le Ministère de l'urbanisme, en périphérie de Dakar Pikine.

La pierre demeure une valeur refuge pour ceux qui ne sont plus impliqués étroitement dans les affaires de leur propre pays. Exilés trop longtemps, il leur est parfois difficile de s'insérer dans les réseaux de clientèle liés à l'État et de bénéficier de certains arrangements. Dans cette perspective, les trafiquants, qui se sont engagés dans une entreprise à hauts risques, souhaitent mettre à l'abri leurs gains et cette recherche de sécurité pour soi et pour sa famille reste envisageable principalement par le biais d'investissements immobiliers lesquels ne permettent pas de dégager des revenus très intéressants.

« L'immobilier, ce sont des choses plus sûres. Si tu veux investir, il faut pouvoir tout contrôler. Alors que l'immeuble, ça rapporte, c'est garanti. Donc le bâtiment est là, la valeur est là... Peut-être qu'aussi on préfère investir dans la terre parce que c'est comme le diamant, c'est de la pierre »¹⁸.

Des intermédiaires de plus en plus étrangers à la famille

En l'absence des négociants en pierres précieuses, des parents supervisent au pays les travaux de construction ou de réfection. Ils sont une dizaine de diamantaires à avoir consti-

16. Entretien à Dakar, le 15 mai 1996, avec I. Diallo, Directeur des Sénégalais de l'Extérieur.

17. Entretien à Dakar, le 11 juin 1996 avec M. Bangoura, Bureau d'appui à la coopération, Ministère de l'agriculture. Chaque parcelle de 150 m² coûte 420 millions de francs CFA. L'acheteur doit cotiser individuellement à la Banque de l'Habitat du Sénégal. Les membres de l'ACSE ont ouvert un compte à la Banque de l'Habitat du Sénégal géré par le bureau et cette gestion a été contestée.

18. Troisième entretien à Dakar, en octobre 2001 avec S.G.

tué à Dakar leurs propres agences immobilières confiant la gestion de leur patrimoine et, en complément, celui de leurs associés, à des membres de la famille restés ou rentrés au pays, assurant ainsi une esquisse d'intégration verticale. Pourtant, ces opérations ne sont pas non plus sans risques. Les trafiquants, dont le code d'honneur repose sur la parole donnée, se sont fait très souvent gruger par les membres lettrés de leur famille auxquels ils avaient bien souvent confié l'achat puis la gestion de leur patrimoine immobilier. De retour à Dakar, certains se sont aperçus que la maison, qu'ils croyaient avoir achetée, était devenue la propriété de leur homme de « confiance » ayant assuré pour eux la transaction. D'autres encore ont été obligés de rentrer au pays pour éviter que le gouffre financier creusé par les détournements opérés par la parentèle n'entraîne, irrévocablement, leur faillite. Ayant connu de surcroît moult déboires avec les grandes agences immobilières de la place, la plupart des diamantaires semblent recourir à présent à des intermédiaires étrangers à la famille, bien souvent étrangers au pays (libanais notamment), prenant exemple sur les autres migrants internationaux (Tall, 1995). Ou encore, ils sollicitent des agents immobiliers qui travaillent de manière informelle pour le compte de plusieurs clients. Ou enfin ceux qui n'avaient pas tenté l'aventure prennent le risque de créer leur propre agence immobilière bien souvent sans qu'elle en ait ni le nom ni le statut. Des migrants peuvent même s'associer pour partager un local tout en conservant une gestion séparée de leur patrimoine. Ces agences informelles sont installées dans les immeubles, propriétés des diamantaires, au centre-ville sans qu'aucun signe distinctif puisse le laisser supposer. Il a été possible d'en identifier une petite dizaine sur la place dakaroise, certaines ayant une durée de vie très éphémère. Des commissionnaires assurent discrètement la recherche de clients expatriés africains ou européens à la sortie des grands hôtels quand ils ne mettent pas en œuvre d'autres moyens pour attirer le personnel des grandes institutions internationales ou bancaires. Dans l'espoir d'accéder à des marchés protégés, certains diamantaires n'hésitent pas non plus à louer leurs bureaux au gouvernement sénégalais.

Mais en dépit de toutes ces manœuvres, l'investissement immobilier reste peu rémunérateur ; pouvant parfois conduire

à la déroute, il ne peut en aucun cas être considéré comme un secteur « garanti ». Là comme ailleurs, il est nécessaire de contrôler la chaîne des intermédiaires opérant dans le milieu, d'instaurer des complicités avec les appareils administratifs ou bancaires, d'être informé sur les variations du marché avant de pouvoir opérer des transactions fructueuses. Les déboires de S. G. sont à ce titre révélateurs de l'inégalité d'accès aux ressources administratives, bancaires et de la nécessaire capitalisation de relations personnelles à diverses échelles de l'appareil d'État pour conquérir durablement une parcelle d'autorité.

LA DIFFICILE RECONVERSION

Le savoir comme les relations, thésaurisés par les marchands dans le monde du diamant, ne sont pas transposables, en un jour, dans les milieux d'affaires des pays d'origine. Il faut du temps pour accumuler un capital relationnel, pour renouer avec les pratiques sénégalaises et pour tirer parti des nouvelles habitudes qui président à l'allocation de ressources. À distance ou même par procuration, il est difficile aux diamantaires de spéculer et de rester connectés aux réalités économiques changeantes de surcroît. En lien notamment avec le désengagement de l'État sénégalais des politiques industrielles et commerciales, de nouveaux débouchés sont apparus qui favorisent l'émergence de nouvelles catégories d'hommes d'affaires. La concurrence est devenue rude au Sénégal et les commerçants de la place n'ont pas attendu les diamantaires pour développer des pratiques clientélistes et patrimoniales élaborées. C'est précisément au cours des longues absences du pays (20 à 30 ans) de ces derniers que l'organisation commerciale mouride s'est structurée et que les « cheikhs de Touba », contrôlant à distance leurs communautés essaimées en Europe, ont pu accumuler un prestige religieux suffisant pour garantir leurs affaires.

Pratiques clientélistes, pratiques associatives

Les premiers diamantaires rentrent au pays à la suite des expulsions orchestrées en 1971 par Mobutu. A. Diouf est alors tout juste Premier ministre. À cette époque encore, le Sénégal fonctionne avec un système commercial protection-

niste structuré à partir d'instruments contraignants, comme les quotas, les licences et les contingentements. Dans ces conditions, il devient difficile pour les refoulés de République Démocratique du Congo de pénétrer ce milieu d'affaires fermé, aux allures de « bourgeoisie bureaucrate » (Marfaing & Sow, 1999) d'autant qu'une grande partie de leurs biens ont été confisqués et leurs économies bloquées dans les banques par les autorités congolaises. Quelques-uns ouvrent des boutiques ou des quincailleries dans leurs villages d'origine ; le plus grand nombre investit ses capitaux dans l'immobilier, seule valeur sûre à leurs yeux, avant de repartir à l'aventure. En 1977, alors que la situation devient encore plus périlleuse en Afrique centrale pour les commerçants étrangers¹⁹, des trafiquants sénégalais, favorablement impressionnés par le discours du nouveau président de la République – Abdou Diouf – au Zaïre évoquant à l'occasion d'une visite officielle au maréchal Mobutu le soutien de son gouvernement²⁰ aux entrepreneurs sénégalais désireux de se réinstaller au pays, préparent leur retour. Après avoir engagé de longues démarches pour récupérer leurs crédits et rapatrier leurs biens, ils s'installent à Dakar dans la perspective de développer un commerce d'import-export. Quelques-uns profitent des liens de parenté, même éloignés, qui les unissent au nouveau ministre du Commerce, d'origine *haalpulaar*, pour obtenir des licences d'importation sur le lait en poudre de Nouvelle-Zélande ou sur le riz de Thaïlande. C'est aussi l'époque de la création, à l'initiative d'un diamantaire, du premier magasin des anciens émigrés au cœur de Sandaga et des premières coopératives (*waounde*) de distribution dans les quartiers de la capitale. Ceux qui ne parviennent pas, par des stratégies individuelles, à s'infiltrer dans le système économique en place mais qui sont fermement décidés à se convertir dans les activités d'importation se regroupent pour créer, en 1988, l'Association des Commerçants Ressortissants du fleuve (ACFR), à l'occasion de la tournée du chef d'État dans la vallée du fleuve. Ils sont convaincus de la nécessité de s'organiser collectivement

19. En 1977, c'est au tour de 2900 Sénégalais d'être expulsés du Congo Brazzaville. Parmi eux, une minorité de diamantaires qui avaient préféré s'exiler de l'autre côté du fleuve Congo/Zaïre pour garantir leur sécurité après les événements de 1971.

20. Les exonérations fiscales comme l'accès aux structures bancaires évoquées dans le discours n'ont pas été mises en application d'après les diamantaires interrogés.

pour défendre leurs intérêts. Les membres de cette structure, devenue plus tard l'OCAAIS²¹ (Association des commerçants, agriculteurs, artisans et industriels du Sénégal), syndicat fort de près de 30 000 membres et principal concurrent de l'UNACOIS, se recrutent essentiellement parmi les ressortissants du fleuve Sénégal, d'obédience tidiane; les anciens diamantaires y sont très présents. Ils obtiennent pour partie le contrôle de la filière d'importation du lait en poudre ainsi que celle du textile avant que la levée des restrictions commerciales (la fin des quotas) n'annonce une ouverture accrue à la compétition.

Tentatives de diversification des activités

Dans cet univers de plus en plus concurrentiel, les grands diamantaires s'efforcent de diversifier leurs activités. S'ils ont investi prioritairement le commerce – import-export, vente de matériel industriel, boulangeries, quincailleries, librairies, merceries – ils n'oublient pas non plus les services: stations services, auberges dans le *Fuuta*, à l'heure où la région du fleuve accueille des organisations non gouvernementales et des courtiers en développement. Les plus astucieux voire les plus ambitieux s'associent, mettant dans le creuset commun, leurs réseaux relationnels dans l'administration et leur capital pour créer des entreprises, notamment une société de nettoyage moderne. Peu fréquent dans une société qui prône pourtant la solidarité, ce type d'alliance a permis aux deux associés de procéder à une accumulation durable et d'envisager une diversification de leurs activités. L'investissement des diamantaires dans l'industrie est encore plus rare et plus récent – fabrication d'équipements de voyage, de glaces, de briques, imprimerie – d'autant qu'il leur faut compter avant tout sur leur propre volant financier. Dans l'ensemble, ils estiment cet investissement trop risqué, trop dépendant de la conjoncture économique. Analphabètes pour la plupart, ils demeurent méfiants et réticents quant au

21. L'ACRF devenue OCAAIS après que A. Diouf ait refusé de recevoir ce syndicat en même temps que les autres groupements professionnels lors de l'entrée au gouvernement de A Wade. L'ACRF, étant fondée sur des critères régionalistes, ne voulait pas prêter le flanc à la critique en pleine crise casamançaise (Marfaing et Sow, 1999 : 133). L'ACRF a été créé aussi bien pour faire valoir le poids économique des commerçants ressortissants de cette région au sein de l'UARF (Union des amicales des ressortissants du fleuve) que pour lui faire contrepoids.

recrutement pourtant incontournable de diplômés pour assurer la comptabilité, la gestion et le fonctionnement de ce genre d'entreprises. Enfin, pendant longtemps au Sénégal, l'octroi des crédits bancaires s'est opéré sur des critères subjectifs, très éloignés de la rentabilité économique des entreprises si bien qu'il était difficile pour les diamantaires de se positionner sur le créneau industriel, déjà fortement investi par les puissances étrangères, sans avoir au préalable constitué des filières alternatives d'épargne solides. Les quelques expériences engagées ne semblent d'ailleurs guère concluantes : l'usine de confection de sacs de voyage a fermé récemment ses portes.

Issus du milieu rural, les diamantaires sont pourtant encore peu nombreux à acquérir des terrains pour l'agriculture ou à s'engager dans la pratique de l'élevage au Sénégal²². Cette activité semble être envisagée davantage comme une stratégie de repli que de diversification. Plus rares sont encore ceux qui ont pris le risque de s'impliquer dans le transport, secteur fortement investi par la confrérie mouride, au Sénégal. Considérant l'hégémonie des transporteurs *wolof* sur l'axe Dakar-Fuuta, approvisionnant la vallée du fleuve en marchandises stockées à Dakar, ils n'y sont pas parvenus. En outre, des trafiquants encore en activité, installés à Genève, ont aussi échoué dans leurs tentatives d'implanter des sociétés de location de voitures ou de développer des sociétés de *trading* dans la capitale sénégalaise. Leurs correspondants n'ont pu récupérer au port de Dakar des véhicules d'occasion destinés à être mis en service dans le cadre d'une société de taxis²³. Leurs complicités dans le milieu portuaire et douanier étaient trop limitées, trop récentes pour qu'ils parviennent à des arrangements intéressants au plan financier ou encore pour qu'ils bénéficient d'un dédouanement forfaitaire inférieur au réel. Autre exemple : au début des années 1980, un diamantaire malien avait acheté d'office quinze cars d'occasion à Anvers dans l'optique d'assurer le transport sur longue distance dans son pays. Il avait revendu très rapidement les

22. L'un d'entre eux est propriétaire d'un terrain de 16 hectares à Mboro où sont cultivées tomates, pommes de terre pour exportation en direction de l'Europe ; l'autre a créé une société d'arboriculture près de Rufisque qu'il a par la suite réorientée vers l'élevage de chevaux et de bovins.

23. Entretien S.D., *op. cit.*, (Genève).

véhicules, sitôt les premières difficultés rencontrées, reproduisant sa logique de diamantaire sans l'adapter au produit commercialisé. Pourtant, quelques années plus tard, mieux informé, un autre commerçant malien a fait fortune en occupant ce même créneau plus progressivement²⁴.

Convaincre le gouvernement sénégalais de l'intérêt à investir localement dans l'exploitation des sédiments diamantifères et aurifères découverts ces dernières années dans le Sénégal oriental relève également d'un nouveau pari très difficile à tenir pour les diamantaires réinstallés au pays.

« Face à une carence observée dans le domaine des ressources minières, le Sénégal doit impérativement songer à l'exploitation du peu dont il dispose... Au regard des progrès consentis ça et là surtout en matière d'exploitation de minerais diamantifères des outils et des instruments d'un type nouveau sont offerts en variété à tous ceux qui ont une prétention en ce domaine. Je puis avec certitude vous affirmer sans risque aucun de me tromper que si l'État, présentement, se faisait le devoir de s'orienter vers une telle piste en jetant son dévolu sur l'exploitation de la zone diamantifère située sur son périmètre compris dans l'espace entre les limites de nos frontières avec le Mali et les limites de la région du Sénégal oriental, je puis vous assurer qu'en moins de temps toutes les espérances placées dans une telle opération seront largement atteintes. En ce que, avec l'exploitation du diamant, l'engouement qu'elle va susciter, les retombées qui en seront, son pendant financier, se révéleront comme étant la sublime trouvaille d'un début à la fois de siècle et de millénaire pour notre pays »²⁵.

Quelques années plus tôt, l'exploitation annoncée des phosphates dans la vallée du fleuve Sénégal avait déjà conduit des diamantaires à anticiper le mouvement et à construire des cités résidentielles dans leurs villages natals (Ndendori, Semme...).

Méconnaissance des ressorts du négoce sénégalais

De fait, les diamantaires cumulent les handicaps. D'abord, ils s'engagent sur des marchés dont ils méconnaissent à la fois les débouchés et le niveau de consommation, habitués à écouler, très rapidement, un produit mondialement recherché depuis des siècles et qui ne suppose aucune mise en

24. Entretien S.S., *op. cit.*, (Bamako).

25. S.G., in *Walfadjiri*, 28 novembre 2002.

valeur. Ensuite, contrairement à leurs compatriotes installés de longue date dans les circuits commerciaux du pays, ils n'ont pas pris le temps d'entretenir des relations complexes, mêlées de connivence et de concurrence, avec les autorités de l'État ni encore de tisser des liens durables avec les prestataires de services pour renforcer leur base clientéliste ni enfin de partager les mêmes espaces de collusion. Pourtant l'octroi de marchés publics comme la délivrance de licences d'importation ou les exonérations de taxes supposent des relations directes et privilégiées avec la direction générale des impôts ou des douanes qui ne peuvent s'établir dans l'urgence. Ceux qui se sont enrichis très rapidement sous-estiment à la fois la concurrence et les dispositifs administratifs inhérents à toute entreprise légale, officielle, pensant régler le problème comme à l'accoutumée à l'amiable, par une corruption directe et hâtive. Ici et là-bas, les arrangements se conçoivent selon des modalités et des temporalités différentes.

En définitive, leur « investissement corruptif » semble être mal adapté à la configuration sénégalaise ou malienne. C'est ainsi que les véhicules d'occasion ou les cars importés d'Europe restent bloqués à la douane ou au port, principaux lieux d'institutionnalisation de la corruption en Afrique subsaharienne. Méconnaissant les codes de conduite et les tarifs des accommodements incontournables pratiqués dans cet univers professionnel où règne l'opacité et l'application sélective des règlements, ces négociants au long cours, pourtant spécialisés dans le trafic du diamant et initiés aux logiques de prédation, se révèlent étonnamment incapables de lever ces obstacles. Est-ce à dire qu'ils procèdent à une mauvaise évaluation des « faux-frais » à payer²⁶, en sus des taxes officielles, pour obtenir un dédouanement rapide et diligent de leur matériel au regard de l'image de « gros richard » ou de « Baay Xaalis » qu'ils renvoient aux agents de l'État et à leurs associés ? Ou bien leur séjour trop ponctuel au Sénégal ne leur a-t-il pas permis de s'entourer d'agents supplétifs de la douane – transitaires ambulants ou autres courtiers administratifs – suffisamment efficaces pour accélérer la procédure ? Certains d'entre eux ne semblent pas préparés à transformer des transactions

26. Pour la sortie d'un véhicule d'occasion du port de Cotonou, au Bénin, N. Bako-Arifari parle de faux-frais s'élevant au minimum à 75000 francs CFA (N. Bako-Arifari, 1999).

occasionnelles corruptrices en relations sociales pérennes et stabilisées de type clientéliste. Ils n'ont pas réussi à contracter des attaches en haut lieu, peu habitués à prendre les formes, à prendre leur temps.

« On est embêté par les Congolais qui nous taxent de tous les maux. Avec la corruption que nous faisons, nous parvenons à imposer pas mal de choses aux autorités. Au Sénégal, le renouvellement des passeports nous pose problème. Le long séjour à l'étranger nous fait perdre l'habitude de travailler au pays. Nous sommes trop fatigués par les autorités entre Dakar et Fouta²⁷ ».

Au Congo dès que tu as des pépins avec la douane, tu peux les corrompre et tu fais sortir tes bagages. Ici, tu perds tes bagages, tu es amendé et emprisonné »²⁸.

Les projets avortés comme les faillites sont d'autant plus nombreux que les diamantaires continuent leur aventure en Afrique orientale ou en Europe confiant leurs activités sénégalaises à des parents plus ou moins compétents, plus ou moins honnêtes et s'appuyant sur des mauvais conseillers qui leur proposent des « coups » au lieu d'adopter des stratégies élaborées sur le long terme.

Pionniers sur le créneau des centres commerciaux mais maladroits dans leurs négociations avec le pouvoir

Tout récemment, les diamantaires les plus riches, réinstallés ou en cours de réinstallation au Sénégal, font néanmoins œuvre de pionniers en s'attaquant à la création ou la réhabilitation de centres commerciaux, ces nouveaux pôles d'attraction urbaine. Quelques-uns s'étaient déjà essayés à la gestion de ces nouveaux espaces commerciaux notamment en Angola. À Dakar, l'essor de ces galeries commerciales s'opère en deux directions, sur le modèle déjà entrevu à Abidjan (Bredeloup, 2002) : des centres reprenant la conception esthétique américaine des *malls* sont aménagés par des grands distributeurs de la place dans les quartiers chics ; d'autres *shopping centers*, à l'architecture moins monumentale et d'inspiration plus locale, sont installés par des plus petits promoteurs, à proximité des marchés, dans des quartiers déjà largement équipés en com-

27. Entretien à Senopalel, le 20 août 1994, avec A. S., originaire de Senopalel (Matam).

28. Entretien à Bokiladji, 15 août 1994, avec I. K., originaire de Bokiladji (Matam).

merces traditionnels. En mars 1999, à proximité du marché HLM et, donc dans un quartier animé, était inauguré par la Première dame le centre commercial Élisabeth Diouf, regroupant sur deux étages outre une banque, une mutuelle des émigrés et une agence immobilière, 500 cantines et petits magasins à la facture proche de celle des nouvelles installations commerciales sur les marchés rénovés²⁹. Une première du genre au Sénégal rappelant dans sa conception, le Treichcenter, édifice élevé à Abidjan derrière le grand marché de Treichville en reconstruction par un entrepreneur ivoirien d'origine libanaise. Conscient de la saturation en cours dans le centre-ville de Dakar, A. D, ancien diamantaire et opérateur économique averti, a décidé de transférer son entreprise dans un quartier périphérique où les déplacements et le stationnement automobiles étaient encore possibles. Il a donc installé ses bureaux dans ce nouveau centre commercial construit sur l'emprise d'un ancien cinéma dont il était propriétaire, contribuant à renforcer la centralité commerciale du quartier HLM.

Dès son retour au pays à l'automne 1999, S. G., quant à lui, a engagé des travaux d'extension et de surélévation de l'immeuble Maginot, évalués à près de 400 millions de francs CFA, dans la perspective de moderniser l'espace commercial situé dans l'artère la plus commerçante du cœur de ville. Il comptait adopter le principe de la « galerie commerciale de type parisien ». Mais, cette opération a été largement remise en question. Craignant que la réalisation d'un tel projet ait une influence néfaste sur leurs propres activités, les locataires ont mis en avant les désagréments occasionnés par les travaux pour porter l'affaire devant la justice. Sur instruction du Premier ministre en personne, l'investisseur a été sommé d'arrêter les travaux « sous peine de mesures coercitives ». Au lendemain de nouvelles élections présidentielles en mars 2000, les travaux ont repris obligeant les locataires à renouveler leur défense. Jouant alors la carte patrimoniale pour convaincre le nouveau gouvernement, les locataires ont soutenu que l'immeuble Maginot était un monument historique qui devait être protégé et autour duquel il était donc interdit de créer des « nuisances architecturales, sociales et environnementales ». Reprenant à son compte le même discours, le diamantaire a insisté sur la néces-

29. Nouvel entretien à Dakar, en octobre 2001, avec A.D., originaire de Garabalo (Matam).

sité de préserver le patrimoine bâti des vicissitudes. Maladroitement, il a menacé de porter plainte contre l'ex-Premier ministre arguant du fait qu'il détenait une autorisation délivrée par la commission spéciale de la primature et la direction de l'Urbanisme dont la justice n'avait pas tenu compte. Sa méconnaissance du dispositif politico-administratif sénégalais l'a conduit à faire preuve d'imprudence, mais aussi d'impudence et à commettre d'autres bévues encore, utilisant de façon malhabile les médias. À l'automne 2002, alors que l'affaire n'est toujours pas réglée, il profite d'une marche de protestation organisée par les émigrés sénégalais dans les rues de la capitale pour dérouler une banderole : « *Débarrassez-moi de mon encombrant locataire de l'immeuble Maginot* » (Walfadjiri, 10/09/2002). Toutes ces péripéties confirment bien que la puissance d'un individu se mesure aussi à sa capacité à nouer des relations pérennes de haut en bas de l'échelle socio-politique, à manipuler les registres normatifs et réglementaires et à maîtriser à la fois le langage des normes officielles et celui des pratiques informelles. Le diamantaire a eu tendance à confondre deux formes de redistribution de capital social et à se tromper de public. Il a préféré soigner son entourage et consolider sa réputation d'homme riche et généreux auprès du grand public en développant le mécénat, en finançant des manifestations (concerts, cérémonies religieuses, compétitions sportives) et divers équipements (puits, ambulance, écoles...). Mais, il a négligé de focaliser ses efforts financiers sur l'entretien d'une clientèle ; il a omis de cultiver des liens plus étroits et pérennes avec l'appareil d'État et les milieux bancaire, industriel, associatif, religieux et de financer des campagnes politiques dans l'attente d'un retour sur investissement. En promouvant l'investissement social au détriment d'un capital relationnel, il a perdu beaucoup de son autorité auprès de ses distributeurs et semble cumuler des échecs cuisants, montrant les limites d'une possible accumulation.

LE DIAMANTAIRE ET LE PRINCE

La rentabilité comme la pérennité de ces réinvestissements économiques se mesurent en grande partie à l'aune des appuis politiques dont peuvent disposer les diamantaires. Parce qu'ils sont restés longtemps absents et se sont enrichis à l'extérieur du territoire national, ils n'ont pas eu le loisir de

développer des relations de dépendance ou de complicité avec les dignitaires en place dans leur pays d'origine. Certains sont parvenus à rattraper ce retard, d'autres se débattent, s'essayant à de multiples tactiques plus ou moins efficaces. Tous s'accordent néanmoins sur la nécessité d'investir le politique au cœur des partis dans l'espoir de réinvestir durablement les bénéfices gagnés dans le diamant et de parvenir ainsi à une accumulation élargie.

Les instances consulaires : un premier placement

Les premiers placements sociaux des diamantaires visaient à défendre des intérêts communautaires dans les lieux traversés. Dans les pays d'accueil, bien que leur statut d'étranger voire de clandestin les ait conduits à rester à l'écart des sociétés rencontrées, ils sont souvent devenus des interlocuteurs privilégiés notamment en représentant leur pays d'origine auprès de l'administration. C'est un diamantaire malien qui était chef de la communauté musulmane au Congo quand Massembi Débat était au pouvoir. C'est un autre diamantaire qui fut responsable de la communauté sénégalaise forte de six cents³⁰ personnes au Burundi et consul honoraire au milieu des années 1990 avant que la situation politique ne se dégrade du côté des Grands Lacs. Un diamantaire représentait les Sénégalais en République Démocratique du Congo jusqu'en 1999, présidant par ailleurs dans le même pays une association des émigrés ressortissants de la CEDEAO. En 2001, le consul du Sénégal en Angola était aussi un négociant en pierres précieuses. Conscient de l'influence que peuvent avoir ces hommes d'affaires auprès des émigrés, le gouvernement sénégalais s'appuie sur eux, au travers de leur association, à la fois pour contrôler les agissements de leurs ressortissants à l'extérieur et pour faire campagne lors des élections présidentielles sénégalaises.

L'ACSE, un tremplin pour l'activité politique ?

L'Association des Commerçants Sénégalais Émigrés (ACSE) a été créée à l'initiative de diamantaires *haalpulaaren*

30. Estimation faite en 1992 par le diamantaire lui-même ; entretien avec M.A.D., juin 1992, Ourossogui. En avril 1994, la communauté regrouperait 350 à 400 membres ; les autres étant repartis au Zaïre, Zambie, Angola.

dès 1956 ; son activité fut mise en veille après la dispersion de ses membres sur le continent africain et au-delà. Elle a été réactivée au seuil des années 1990, alors que les turbulences politiques en République Démocratique du Congo et en Angola entraînaient un retour des diamantaires au Sénégal. Ses membres ont réalisé l'intérêt qu'ils avaient à constituer un groupe de pression après avoir testé les limites de la négociation individuelle. Cette structure regroupe de nombreux diamantaires encore en activité, désireux d'être soutenus activement lors des expulsions et, par ailleurs, soucieux de pouvoir réinvestir au pays. L'ACSE a négocié directement avec la direction de l'OHLM pour acquérir des parcelles au nom des émigrés. Les diamantaires ont compris que pour développer de nouvelles activités commerciales au pays et défendre les intérêts de leur communauté, il importait de tisser un réseau d'obligés à tous les niveaux de la hiérarchie administrative et politique. Les membres du bureau avaient une audience hebdomadaire auprès de Mata Sy Diallo, Ministre chargé des Émigrés quand ce secrétariat d'État³¹ fonctionnait ; ils sollicitaient ses services ou encore ceux du Ministère du Commerce pour obtenir des facilités administratives et douanières. En 1996, l'association servait de courroie de transmission entre les émigrés emprisonnés en Zambie, en Angola et la Direction des Sénégalais de l'extérieur qui, en raison de restrictions budgétaires, fermait ses ambassades et recrutait des consuls honoraires notamment parmi ses membres, diamantaires en majorité.

En outre, l'ACSE a été sollicitée par le Parti Socialiste sénégalais pour défendre la candidature d'Abdou Diouf à la présidence de la République en 1995 auprès des émigrés implantés en Côte-d'Ivoire et au Gabon, devenant un interlocuteur à part entière. Les diamantaires ont mobilisé des forces et des fonds pour mener à bien cette entreprise. Dans son compte-rendu de mission, l'un des membres de l'ACSE, faisait part de l'enthousiasme des foules :

31. Dès 1983, le Sénégal a créé un Ministère chargé des Émigrés ; une première africaine. Dix ans plus tard, à la suite d'un remaniement ministériel, il s'est transformé en une Direction des Sénégalais de l'Extérieur puis en Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur. Cette structure, qui se réunit une fois l'an, est rattachée au Ministère des Affaires Étrangères, de l'Union africaine et des Sénégalais de l'Extérieur.

« On a contacté tous les présidents des dix communes d'Abidjan durant notre séjour. Il en était ainsi en Côte-d'Ivoire et au Gabon. Leurs voitures étaient à notre disposition. On a visité dix amicales qui ont élu comme président O.K. qui nous a très bien accueillis. La plupart des gens nous ont avoué n'avoir jamais voté. Certains ne savaient même pas comment voter. L'ambassade nous a aussi aidés, elle a sillonné les marchés, les boutiques pour inscrire les gens. Quand on est arrivé à Yamoussoukro les cartes étaient finies et on prenait les noms sur des registres en attendant d'autres cartes... Les gens sont venus en masse et avec une discipline remarquable. Ils étaient une centaine: Wolof, Soninke, Haalpulaar. La maison dans laquelle on se trouvait s'est révélée étroite pour accueillir le nombre de nos ressortissants venus nous rencontrer. Ils sont unanimes à réitérer leur attachement à notre parti et ont assuré que les partis d'opposition n'auront aucune place parmi eux. Ils sont solidaires aux nobles causes du parti socialiste... L'ambassadeur nous a remerciés et a dit que nous sommes les seuls à pouvoir faire un travail pareil parce que les émigrés n'ont pas affaire à eux et vice versa. C'est quand la délégation de Dakar est venue qu'il s'est rendu compte qu'il y avait autant de migrants sénégalais. Il a promis d'envoyer un message au Gabon pour que l'ambassadeur du Sénégal au Gabon puisse nous accueillir à son tour. Entre temps Mamadou Diop [maire de Dakar] est venu dans la nuit... Finalement c'est nous qui lui donnions des conseils sur ce qu'il doit faire et comment il doit le faire. Il voulait aller à Bouaké et nous lui avons dit comment nous avons fait pour rencontrer les représentants des dix communes d'Abidjan. On a quitté la Côte-d'Ivoire le soir pour le Gabon. Le soir on a fait le tour des marchés pour voir les jeunes. C'était le vendredi et on a fait un programme pour la journée du samedi. Le ministre est allé à Port-Gentil et nous à Franceville et à Moine. Nos ressortissants nous attendaient. Les gens venaient de partout et il y avait une affluence extraordinaire. On a tenu un meeting à la Mairie et on leur a expliqué le but de notre voyage. Ils se sont tous inscrits et on avait un problème de feuille de recensement. Il a fallu inscrire les gens sur des registres en attendant de rentrer à Libreville pour téléphoner à Dakar afin qu'on puisse avoir d'autres feuilles. Là encore le nombre d'émigrés dépasse nos estimations »³².

L'ACSE sous hautes turbulences

Pourtant, au fil du temps alors que le Parti Démocratique Sénégalais (PDS), parti d'Abdoulaye Wade, renforce sa position sur l'échiquier politique sénégalais, les bases de l'ACSE s'érodent. La lutte fratricide que se livrent deux familles de

32. Compte-rendu A.T., observation 1995, Dakar.

diamantaires pour l'accèsion à la mairie d'Ourossogui depuis son accèsion au statut de commune en 1990, a des répercussions notables au sein même de l'ACSE. Elle conduit certains de ses membres à prendre position pour l'un ou l'autre clan, ce qui envenime le débat associatif. En 1990, Y.B., le président de l'ACSE est aussi le frère cadet du maire d'Ourossogui, D.B.; le vice-président du mouvement, A.D., est quant à lui l'associé et l'ami intime de A.O.T., celui qui remporta les élections municipales suivantes en 1996 contre le maire sortant dans la petite ville du Fuuta. Entre temps, A.O.T. est aussi devenu vice-président de l'ACSE...

Les élections présidentielles de 2000 portant au pouvoir Abdoulaye Wade ont encore plus fortement perturbé le fonctionnement de l'ACSE. Elles ont contribué à remettre en cause son *leadership*: la succession de Y.B. par A.D. divise les clans. Les diamantaires qui, hier encore, soutenaient des tendances opposées au sein du Parti Socialiste, ont désormais la possibilité comme tous les autres opérateurs de déployer des stratégies plus diversifiées, profitant de l'essor des autres partis politiques. Les uns n'ont pas hésité à changer de bord très vite à l'instar du vice-président de l'ACSE. Investi tête de liste départementale de la coalition Sopi³³ à Matam, A.D. a obtenu un siège de député à l'Assemblée nationale. Persuadés que les socialistes resteraient les maîtres du jeu incontestés, d'autres diamantaires ont adopté une attitude plus conservatrice, essayant avant tout de maintenir leurs privilèges. Par la suite, sentant le vent tourner et bien décidés à recomposer à leur avantage leurs réseaux de relations au sein de l'appareil d'État, ils ont presque tous opéré une « transhumance », gagnant le camp des libéraux³⁴ (famille L.), des rénovateurs³⁵ ou des progressistes³⁶ (famille B.). Il a été démontré au Niger que ces ralliements tardifs pouvaient être accueillis sans problèmes à condition que les « repentis » fassent amende honorable et apportent publiquement et généreusement leur soutien (Grégoire, 1994). Encore plus téméraire, S. G. s'est même mobilisé pour la création d'un nouveau parti politique³⁷

33. *Sopi* signifie changement, alternance en *wolof*, mot d'ordre du PDS.

34. PDS, parti démocratique sénégalais dirigé par A. Wade.

35. L'URD ou Union du renouveau Démocratique, parti dirigé par Djibo Kâ en 2000.

36. L'AFP ou Alliance des Forces du Progrès, force montante dirigée par Moustapha Niasse en 2000.

37. Le CDS, parti religieux dirigé par Latif Gueye, eut une durée de vie très éphémère.

avant d'essayer de rejoindre les rangs du Parti Socialiste dans son département d'origine. Peu aguerri, il n'a pu lutter contre son propre cousin sur les terres de Podor. L'argent n'a pas suffi à retourner la situation. Non seulement S. G. n'a pu briguer la coordination du Parti Socialiste du département de Podor ou la présidence du Conseil Rural, mais il n'a pas été autorisé à voter, ayant négligé de s'inscrire sur les listes électorales. Autrement dit, les uns ont élaboré des stratégies familiales de diversification pour minimiser les risques politiques alors que d'autres adhéraient à plusieurs partis politiques à la fois dans l'espoir d'éviter toute marginalisation. Emmanuel Grégoire dans sa recherche sur les opérateurs économiques au Niger avait également montré comment les commerçants usaient de multiples stratagèmes de ventilation au sein des nouveaux partis politiques engageant parfois leur famille entière dans ces ralliements pour minimiser les risques encourus. Au Sénégal comme au Niger, dans un contexte de récession économique, il devient vital pour les commerçants de contracter des relations étroites avec le pouvoir politique s'ils veulent exercer leurs activités sans contraintes administratives et obtenir certains marchés publics, certaines autorisations d'importations. Certains auteurs ont bien montré comment les pratiques de corruption transactionnelles étaient devenues la norme au Sénégal dans la passation notamment des marchés publics locaux (Blundo, 2001).

Outre un chambardement dans la hiérarchie politique nationale, locale et familiale, tous ces remaniements semblent avoir définitivement fragilisé l'association qui fédérait les diamantaires de retour au pays. Les actions de l'ACSE se limitent dorénavant à la gestion des problèmes posés en migration (confiscation des biens, emprisonnement ou expulsion des migrants). La structure n'est plus en mesure de constituer un interlocuteur écouté par les instances étatiques.

Un investissement politique tardif

Les négociants en pierres précieuses, qui se tenaient dans un passé encore récent éloignés du pouvoir politique dans leur pays d'origine lui préférant le milieu associatif, semblent avoir adopté de nouvelles conduites surtout depuis les dernières élections présidentielles. Leur implication ne se limite plus à une contribution chiffrée en millions de francs CFA aux

finances des partis mais s'élargit à la recherche de sièges politiques. Ont-ils enfin pris conscience de la nécessité de coaliser puissance et richesse pour faire fructifier durablement leurs affaires au pays? Ont-ils voulu se mettre sur les rangs, craignant la montée en force des commerçants mourides largement mobilisés autour d'Abdoulaye Wade? À l'instar des autres émigrés³⁸, ils semblaient bien décidés, au seuil du troisième millénaire, à participer activement à la vie politique de leur pays dans l'espoir de pouvoir bénéficier davantage des opportunités offertes par l'État. Comme la majorité de leurs compatriotes, ce ne sont pas des considérations d'ordre idéologique qui les animent mais la possibilité, par leur vote, de modifier les réseaux de distribution de la rente étatique à leur avantage (Blundo, 1998). Lors des dernières élections nationales (présidentielles et législatives), on a pu enregistrer une nette amélioration du quotient électoral due à la participation massive des émigrés. Si la coalition Sopi en a été la grande gagnante³⁹, ces votes ont aussi permis à des petites formations politiques⁴⁰ d'obtenir des sièges à l'Assemblée nationale.

Cependant rares semblent les diamantaires rentrés tardivement au Sénégal à avoir su réorganiser au mieux leurs réseaux de relations dans les hautes sphères de l'État dans cette période d'alternance politique. Leur faible capitalisation de liens sociaux au sein des partis ne leur a pas permis de se mettre sur les rangs pour l'attribution de marchés étatiques au niveau national. En revanche, leur forte implication dans le développement de leurs villages d'origine a pu favoriser quelques-uns qui, par rebonds, ont bénéficié de certains marchés publics locaux et ont pu participer à la construction de coalitions politiques.

38. Voir les travaux de M. Salzbrunn (2002) sur le rôle des émigrés installés en France et aux USA dans la campagne présidentielle d'Abdoulaye Wade.

39. Sur 56 908 suffrages exprimés par les émigrés, 30 748 l'ont été en faveur de la coalition Sopi lors des dernières élections législatives de 2001.

40. PPC, PLS, JËF-JËL, RND.

LA CONTRIBUTION DES DIAMANTAIRES
AU DÉVELOPPEMENT LOCAL : L'EXEMPLE D'OUROSSOGUI

Le commerce des pierres précieuses a favorisé indirectement mais notablement l'essor et la modernisation d'une centaine de localités, situées le long du fleuve Sénégal. Les diamantaires ont apporté l'éclairage public, le téléphone dans leurs villages d'origine ; les plus riches y ont fait construire des forages, des cités résidentielles ou des complexes hôteliers. Leur contribution au développement économique a été particulièrement visible à Ourossogui, chef-lieu d'arrondissement situé sur l'axe goudronné entre Saint-Louis et Bakel (carte 8) qui demeure leur fief dans la moyenne vallée.

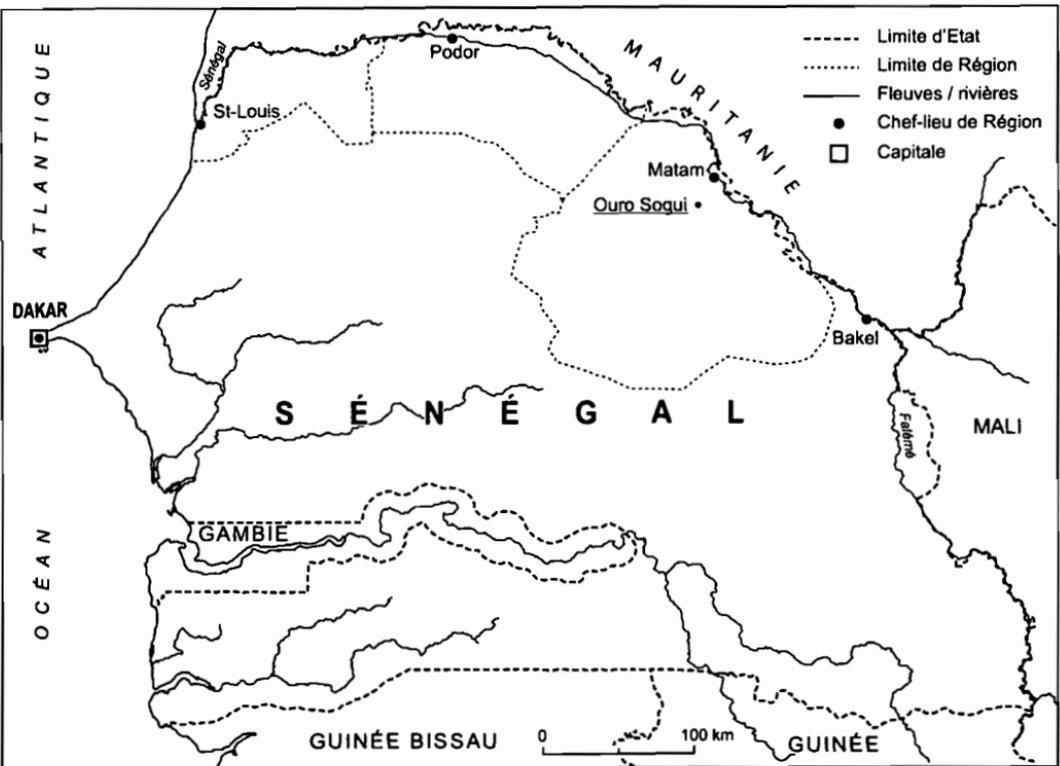
On y compte une cinquantaine de trafiquants, rentrés définitivement ou non au pays. Deux frères du maire actuel comme son prédécesseur ont fait fortune dans le négoce des pierres précieuses. Les anciens consuls honoraires du Burundi et de l'Angola – tous deux diamantaires – sont aussi originaires de cette bourgade, comme un Sénégalais sur dix ayant été refoulé de Zambie en 1992. En 1995, ils étaient encore une trentaine de ressortissants d'Ourossogui à négocier l'émeraude zambienne.

Plus globalement, à l'image de nombreux villages *haalpu-laaren* de la moyenne vallée du fleuve, Ourossogui est devenu un foyer d'émigration. Son rôle de carrefour géographique a d'ailleurs très certainement contribué à amplifier ces mouvements centrifuges. D'abord internes, saisonnières et n'affectant qu'une frange de la population active masculine, les migrations sont devenues ensuite urbaines, internationales et durables.

La comparaison de trois recensements, effectués à plus de vingt ans d'intervalle dans le département de Matam et, plus particulièrement dans l'arrondissement d'Ourossogui, confirme notamment la réorientation géographique des flux migratoires⁴¹. En 1960, la migration était à plus de 90 % interne ; la migration externe correspondait exclusivement à des mouvements interafricains. En 1971, alors que la vallée du

41. Comparaison établie par C. Nuttall à partir des enquêtes de J.-L. Boutillier (1960), de A. Lericollais (1971) et de C. Nuttall (1988). Les deux dernières enquêtes portent sur les mêmes 106 villages et ont été établies selon la même méthodologie.

Carte 8

Localisation
d'Ourosoqui

fleuve Sénégal est frappée par de fortes sécheresses à répétition et connaît en outre une forte pression démographique, l'émigration s'intensifie et s'internationalise : un tiers des émigrants seulement limitent leur circulation au territoire sénégalais alors que 42 % gagnent un pays du continent et 24 % la France. Si en 1971, la migration occupe 25,5 % de la population active masculine, en 1988, elle en concerne 71,5 %.

En dépit des expulsions massives et répétées orchestrées sur le continent noir à l'encontre des Sénégalais, Ourossogui continue de se caractériser par une forte émigration inter-africaine. En 1995, 80 % des ressortissants ayant émigré à l'étranger étaient installés sur le continent africain, se partageant entre le Congo, la Côte-d'Ivoire et le Gabon. Au Congo, ils négocient leurs affaires autant à Pointe-Noire qu'à Brazzaville. En Côte-d'Ivoire, ils se concentrent principalement à Abidjan et, dans une moindre mesure, à Dabou. Au Gabon, ils ont diversifié leurs activités – maçons, chauffeurs, cuisiniers, gardiens ou commerçants – et ont essaimé à Libreville, Franceville, Port-Gentil ou Tshibanga. L'émigration à destination de la France s'est ralentie et ne concernait plus qu'une centaine de personnes. Quelques commerçants exerçant un négoce au plan international et quelques étudiants côtoient aujourd'hui les ouvriers. Les États-Unis, enfin, constituent une toute nouvelle opportunité migratoire pour les cadres de la ville.

Au cours des deux dernières décennies, les migrants ont diversifié leurs investissements dans la vallée du fleuve. Qu'ils soient ou non originaires d'Ourossogui, ils voient un intérêt grandissant à y construire des villas, des commerces, des boulangeries, des stations d'essence, un complexe hôtelier pour accueillir les responsables d'ONG, d'organismes financiers internationaux qui sillonnent la vallée du fleuve. Attirés par l'expansion de nouveaux marchés locaux, des commerçants, des transporteurs et des artisans s'installent à Ourossogui alors que les nouvelles infrastructures suscitent l'implantation d'un personnel également expatrié, solvable et captif. Seuls les anciens diamantaires convertis en opérateurs économiques présentent une surface financière suffisante pour s'engager dans de tels projets.

Migrants en Afrique, migrants en Europe ou deux conceptions antagonistes du développement local

En 1973, la sécheresse sévit dans la région du fleuve Sénégal provoquant rapidement le tarissement des puits et marigots. De passage à Ourosogui, un diamantaire envisage de creuser un puits dans la concession familiale. Son jeune frère, ingénieur des Travaux Publics, lui conseille de forer cet ouvrage pour le village tout entier. Avec l'appui financier d'autres migrants de retour du Zaïre – appartenant à la même classe d'âge – il construit un forage dans le quartier Zaïre. Mais cette initiative est encore critiquée par des frères plus jeunes ou plus instruits au prétexte qu'elle n'est pas assez collective : « Une branche [quartier] qui ne reçoit pas la sève de l'arbre [village] meurt très vite, le quartier Zaïre, en voulant voler de ses propres ailes veut mourir sans que ce soit la volonté de Dieu. Nous ne laisserons pas nos parents se suicider. Nous sommes un village uni, où la bonne entente, l'entraide, la recherche du bien commun sont des règles. Le village est un arbre où il y a des branches vivantes et des branches mortes... Il faut que l'arbre reste entier pour jouer son vrai rôle » (Ba, 1987 : 180) ⁴². Une fois regroupés en assemblée extraordinaire, les villageois prennent alors l'option d'équiper le village tout entier d'un forage à partir des fonds collectés auprès de tous. Deux conceptions divergentes du développement local commencent à se dessiner. Les commerçants émigrés sur le continent entendent défendre avant tout leurs intérêts familiaux alors que les migrants de France, associés aux cadres et techniciens du village – ceux qu'on appelle localement les « intellectuels » –, souhaitent voir émerger de nouvelles pratiques communautaires fondées sur la solidarité et l'épargne collective, dans la perspective d'un développement durable.

Au lendemain de ces premières confrontations, en 1974, une « caisse eau » est créée, alimentée par les cotisations des ressortissants. Migrants et villageois réunis doivent agir ensemble pour le développement de leur localité. Pourtant, une fois les fonds transférés dans la caisse, la priorité accordée au réaménagement et à l'équipement d'un ancien forage est à nouveau contestée par les *Congonaabe* (émigrés au Zaïre) qui

42. Note prise au cours d'une assemblée de village en 1974.

jugent alors plus pertinent d'utiliser cet important financement pour clôturer le cimetière. Rétrospectivement encore, ces derniers préfèrent évoquer leur incompétence relative plutôt que d'avouer leur volonté d'alors d'obtenir avant tout l'assentiment de la vieille génération en honorant les morts plutôt qu'en creusant un forage: « *Nous n'avions pas fait les bancs, nous ne pouvions pas comprendre qu'un forage puisse alimenter tout le village et puisse coûter autant d'argent* ». Ces premières tensions augurent une guerre fratricide toujours vivace entre les partisans de la famille B. et de la famille T. et fragilisent de plus en plus la communauté des diamantaires⁴³: « *Certains rejetaient le projet parce qu'ils pensaient que c'était impossible, d'autres parce qu'ils me détestaient... Il y avait deux clans opposés celui de B. qui tenait à la réalisation du cimetière et le mien qui tenait à la question de l'eau. Pour ne pas entraîner de divisions dans le village, j'ai regagné le camp de B. Ce dernier donna du ciment pour le mur du cimetière, l'association a pris en charge l'achat du fer et moi je me suis occupé de nourrir, de payer et de loger les manœuvres* »⁴⁴.

L'URO et l'ADO, deux facettes du dispositif associatif

Cette caisse a permis le développement de deux autres structures associatives: l'URO (Union des Ressortissants d'Ourossogui) et l'ADO (Association pour le Développement d'Ourossogui). Préoccupée essentiellement par la gestion de l'eau, la première, qui a été initiée par de jeunes cadres villageois en poste au Sénégal, a pris le relais de la caisse d'eau, dès 1974. Elle apporta son appui financier notamment aux émigrés refoulés du Congo et de Zambie. La seconde structure, qui avait pour objectif de contribuer au développement économique et social du village dans son ensemble, fut créée plus tardivement en 1982 par des émigrés installés en France, issus de la jeune génération et du même *fedde*⁴⁵. L'ADO eut une reconnaissance officielle au Sénégal en 1985. Bénéficiant de l'appui d'ONG nationales (USE), internationales (Solidarités Internationales), de collectivités locales agissant dans le cadre de la coopération décentralisée (Limoges, Valence) et de bailleurs de fonds européens, l'ADO procéda à l'aménage-

43. L'étude généalogique entreprise en 1995 à Ourossogui a permis de vérifier l'importance des alliances matrimoniales nouées entre la famille T. et les autres grandes familles.

44. Entretien en 1995 à Ourossogui.

45. Nés en 1950.

ment de la place à palabres, à la mise en valeur d'un périmètre agricole puis d'un jardin maraîcher pour les femmes, à la création d'une banque de céréales, à l'achat de deux moulins à mil et à la construction d'une pharmacie villageoise, d'un centre social, d'une structure d'alphabétisation et d'une école.

Fréquemment des ressortissants d'Ourosogui attribuent une même réalisation à l'une et l'autre association ou supposent que les deux structures ont formé une caisse commune dans les sections étrangères en France, en Côte-d'Ivoire ou au Gabon. Pourtant, ces associations disposent de bureaux disjointes ; elles sont défendues par des personnalités différentes et fonctionnent selon des principes financiers divergents. On cotise à l'URO alors qu'on adhère à l'ADO. Les *Francenaabe* revendiquent haut et fort leur adhésion à l'ADO alors que les ressortissants ayant émigré sur le continent africain⁴⁶ se sentent moins concernés par les revendications de l'association de développement. Quant à leur implication au sein de l'URO, elle se résume à l'alternative suivante : « *tu cotises à l'URO ou on te coupe l'eau* ». Difficile de s'y soustraire. Tout ressortissant émigré se trouve en effet dans l'obligation de contribuer financièrement à son fonctionnement s'il veut que sa maison soit approvisionnée régulièrement en eau.

Les caisses de solidarité destinées à soutenir le migrant dans le pays d'accueil n'ont pas connu le même développement en Afrique et en France. Au contact de la réalité ouvrière française, à travers la lutte pour une amélioration des conditions de travail et d'hébergement en région parisienne, mais aussi à partir d'une réflexion politique engagée au Sénégal, après l'échec des Centres d'Expansion Rurale, les *Francenaabe*, associés aux cadres du village, ont pressenti dans la fonction associative une voie nouvelle assurant un développement auto-centré et une alternative au désengagement de l'État. La loi du 9 octobre 1981 permettant aux immigrés de s'associer librement en France a ainsi entraîné la floraison de milliers d'associations et notamment de 400 associations pour les seuls originaires du fleuve Sénégal⁴⁷. Trois ans plus tard, l'État sénégalais adoptait

46. Entretiens conduits en 1992 à Abidjan auprès d'Ourosoguinaabe, en 1994 et 1995 à Dakar et à Ourosogui auprès de ressortissants de retour du Gabon.

47. En 1991, l'Institut Panos a recensé 400 associations pour le Mali, la Mauritanie et le Sénégal dont 200 ayant été déclarées au *Journal Officiel* ; voir *Hommes et Migrations*, n° 1165, mai 1993.

une loi portant création des associations et des groupements d'intérêt économique. Dans cette période d'effervescence associative, l'ADO – créée à l'initiative de *Francenaabe* (ouvriers, étudiants pour partie d'origine captive) et de cadres – a donc été conçue comme un lieu permettant de « raviver une conscience politique somnolente », de stimuler l'imagination des villageois. Institution pivot, l'ADO avait pour objectif de « faire naître autour d'elle les conditions d'émergence d'une Société éducative villageoise » (Ba, 1987 : 175). En réactivant les valeurs de solidarité collective, en prônant la concertation, ses membres fondateurs entendaient valoriser prioritairement les dynamiques locales dans l'espoir de rendre caduque, à terme, l'émigration massive.

N'ayant pas rencontré des opportunités comparables, les diamantaires et autres *Congonaabe* n'ont pu dégager les mêmes priorités. En dépit des accords de libre circulation passés entre les États africains au moindre problème, le Congo, le Zaïre comme la Côte-d'Ivoire, le Gabon ou la Zambie considèrent, au moindre problème, l'étranger, même originaire d'Afrique noire, comme un bouc émissaire de choix. Dans ce milieu d'accueil souvent hostile, la principale préoccupation des ressortissants de la vallée du fleuve, et d'Ourossogui en particulier, a été de s'organiser pour continuer à exercer leurs activités commerciales souvent clandestines, en s'épaulant mutuellement. Multiplier les structures associatives ici et là-bas signifiait alors accroître le nombre de « filets de sécurité » pour mieux se défendre en cas de confiscation de marchandises et des papiers d'identité, ou en cas d'expulsion, d'emprisonnement. « L'argent des caisses sert à payer les médicaments, la nourriture des prisonniers. Moi par exemple, j'ai été en prison 6 mois (Zambie) et c'est grâce à la caisse que j'ai pu survivre ». Conduits à circuler intensément au sein d'un espace international pour que leurs activités commerciales puissent prospérer et, craignant en outre que leur regroupement n'éveillât les soupçons des autorités des pays d'accueil, les diamantaires et les commerçants n'étaient pourtant guère disposés à structurer davantage leurs sections associatives. « Là-bas, les associations ne peuvent fonctionner comme ici. Cela est dû au fait que là-bas on n'est pas tranquille, on n'est pas en sécurité et les regroupements attirent généralement les policiers et même les espions. Cela peut nous être préjudiciable car c'est une occasion pour eux de nous expulser ou de nous emprisonner ». Rapatrier collectivement et régulièrement des fonds à

destination d'Ourossogui ne peut pas non plus constituer une priorité en raison précisément de cette instabilité professionnelle et de l'insécurité quotidienne. Les initiatives qu'ils prennent en direction du pays d'origine apparaissent alors essentiellement individuelles ou familiales. Ils n'envisagent pas de remettre en question les rapports sociétaux inégalitaires ni le système traditionnel structuré autour du *jom galle*. Ils ont émigré pour permettre à ce dernier de pourvoir aux besoins élémentaires de la famille et c'est d'ailleurs dans cette perspective qu'ils ont envisagé à l'origine leur contribution au financement du forage. Conservateurs, très attachés aux hiérarchies existantes, affichant leur identité musulmane, ils n'ambitionnent pas de changer fondamentalement le fonctionnement de leur société. Tous n'envisagent pas pour autant leur région d'origine seulement comme un lieu de retraite. Négociants là-bas, ils aimeraient le devenir ici. Des familles y réinvestissent largement leurs économies, construisant des boulangeries, des stations services et des hôtels.

Autrement dit, derrière chaque forme de solidarité se profile un arbitrage différent ; la solidarité villageoise préconisée par l'ADO et les *Francenaabe* ne recoupe pas l'entraide familiale retenue et pratiquée par les *Congonaabe* ou les *Gabonaabe*. De la même manière, le *fedde* – composante essentielle de la société *fuutanke* – peut générer une solidarité à l'intérieur d'un même groupe d'âge sans pour autant qu'elle soit étendue à l'ensemble de la communauté pour devenir « une fédération de classe d'âge ». De plus, si le progrès social ne se décrète pas, l'autogestion ou la participation volontaire non plus. « *Et moins que toute autre finalité, (l'autogestion) ne peut se réaliser par la contrainte ou par l'endoctrinement idéologique, fût-il appelé éducation* » rappelaient M. Crozier et E. Friedberg (1977 : 442). Les membres fondateurs de l'ADO ne parviennent pas véritablement à convaincre leurs frères émigrés sur le continent africain de la nécessité de renouveler les règles de l'action collective pour parvenir à un réel développement de leur village.

Il ne faudrait pas pour autant opposer systématiquement migrants au nord et migrants au sud dans la mesure où nombreux sont les Sénégalais à cumuler une expérience migratoire et souvent professionnelle sur les deux continents. De la même manière, on ne peut considérer l'Europe comme le seul

lieu de captation des richesses et l'Afrique uniquement comme le lieu de réalisation des projets. La manne financière que représentent ces commerçants ou trafiquants de diamants s'étant enrichis en Afrique centrale est importante et les associations de développement gagneraient à intégrer davantage ces acteurs dans leurs projets de développement plutôt que de les contourner objectant leur résistance au changement. En définitive, « *les entrepreneurs ne sont ni les vedettes ni les fantômes du développement ; simplement ils en sont et peuvent en être, sous certaines conditions qui restent grandement à analyser, des acteurs véritables* » (Ellis et Fauré, 1995 : 12).

Si ces structures associatives ont su mobiliser de nouveaux acteurs et permis l'émergence de nouvelles formes de partenariat entre résidents, migrants et bailleurs de fonds, elles ont aussi favorisé l'expression de conflits empêchant parfois toute gestion consensuelle des projets et hypothéquant le développement de la cité. Mauvaise gestion, détournements de fonds, conflits entre les différentes sections et même au sein de la section villageoise, désaffection des adhérents les plus jeunes, retrait des bailleurs de fonds, tous ces éléments contribuent aujourd'hui à l'affaiblissement de l'ADO et de l'URO. En ces lieux, la compétition se développe au détriment de la coopération. Et dans ces conditions, l'âge, le sexe, l'ethnie, la caste, l'activité professionnelle, le niveau d'études, les positions politiques deviennent autant de leviers stratégiques sur lesquels on peut s'appuyer pour stigmatiser les différences et asseoir son autorité. Ces enjeux de pouvoir sont intimement liés à la vision qu'ont les gens de la vallée du fleuve non seulement du devenir de leur région mais aussi de leur propre insertion dans l'économie nationale ; l'individualisation pouvant être dissimulée derrière des comportements aux apparences collectives.

Elections municipales : une guerre fratricide entre diamantaires ?

À Ourosogui, l'action politique a été le premier instrument retenu par les grandes familles pour exprimer les querelles qui les opposaient, perdant de vue la problématique du développement. Unis par des alliances matrimoniales, les lignages ont œuvré pendant plusieurs années pour la même cause, à l'occasion du renouvellement des instances de base

du Parti Socialiste en ne présentant qu'un seul candidat, évitant ainsi la compétition.

Loin d'être d'un seul bord, selon leurs liens familiaux, les diamantaires alimentent les différentes tendances politiques. En 1995, la campagne politique du maire sortant (D. B) a été largement financée par ses deux plus jeunes frères – diamantaires de retour au pays, convertis en grands commerçants – et par l'ancienne chefferie du village qui avait tissé des liens de parenté avec la famille du *leader* politique. Le nouveau maire (A.O.T), ex-premier adjoint au maire, ancien diamantaire rentré au pays en 1983 et opérateur économique, a été soutenu quant à lui par une partie de son lignage après recomposition des alliances. Les plus jeunes générations et les intellectuels ont également voté pour lui.

La vitalité du système factionnel semble même exacerbée par temps de décentralisation ; les rivalités qui se dessinent constituant bien souvent le prolongement de conflits préexistants (lutte pour la succession à la chefferie du village, disputes foncières, concurrence pour l'accès aux ressources, contestation du système des castes). En mai 2002, lors des dernières élections municipales, dans un schéma post-alternance où l'hégémonie socialiste a fortement été ébranlée dans le *Fuuta* comme dans l'ensemble du pays, les mêmes candidats s'affrontent à nouveau à Ourosogui. Ils ont seulement changé de partis, jouant allègrement les transfuges, l'un à l'AFP, l'autre au PDS. Et tel le jeu des chaises musicales, le maire sortant (A.O.T.) est remplacé par celui qu'il avait lui-même remplacé (D.B.), au grand désespoir notamment du mouvement des jeunes d'Ourosogui. Remettant en question la crédibilité et les capacités des candidats qui postulaient au fauteuil de maire alors que Matam venait d'être érigée en capitale régionale au détriment d'Ourosogui et n'étant par ailleurs pas autorisés par la loi à présenter une candidature indépendante, ces jeunes, dépités, avaient menacé de boycotter les élections (*Le Soleil*, 07/05/2002).

Moins que des programmes politiques, ce sont en définitive des hommes, des familles et des clans ou factions qui s'affrontent. Mais dorénavant les concurrences lignagères s'inscrivent dans les appareils de l'État décentralisé pour en

subir les règles. En théorie, tout ressortissant de la moyenne vallée ne peut légitimement se lancer dans la politique à moins d'être issu d'une famille d'essence noble ou de disposer du soutien de nombreux clients et de l'appui des familles électorales. Pourtant, il est indéniable que les fortunes familiales accumulées dans la migration et notamment dans le trafic de diamants peuvent contribuer à modifier notablement la tournure du scrutin. Des montants considérables⁴⁸ sont dépensés à l'occasion des campagnes politiques entre l'affrètement de véhicules pour l'acheminement des militants et les manœuvres de corruption à diverses échelles. Interpellés par leurs frères ou leurs amis, les émigrés de retour se doivent de les soutenir financièrement sans pour autant toujours partager leurs convictions politiques ni même en avoir de bien établies. « *X et Y se sont mobilisés pour que leur frère puisse remporter les élections mais cela ne fait pas d'eux des politiciens. Beaucoup de gens font de la politique sans être des politiciens ; ils y sont mêlés. Ce ne sont pas des politiciens, ce sont des gens qui sont rentrés au bercail et ils ont trouvé une vie politique très mouvementée. Il y a eu des influences et ils n'ont pas pu s'y soustraire car c'est devenu un problème de famille* »⁴⁹. La vie politique locale se caractérise en effet par une absence de clivages politiques remplacée par une attention particulière portée à des enjeux économiques mais aussi affectifs. « *Le factionnalisme sénégalais doit être considéré comme le lieu de rencontre des logiques politiques étatiques et logiques politiques lignagères* » (Dahou, 2002 ; 505).

Respectant ainsi leurs obligations familiales, les diamantaires peuvent espérer en retour accéder plus facilement à des marchés ou à des terrains. Des ressortissants se sont plaints que la nouvelle municipalité, installée en 1995, avait fait appel exclusivement à ses partisans pour la construction de l'hôtel de ville et de la gare routière. Par ailleurs, des débats houleux, portant sur l'attribution de 400 parcelles à usage d'habitation, ont opposé la même année le nouveau maire à ses adversaires politiques. Si la distribution des parcelles ne relève pas des attributions du maire, la réception des demandes, leur instruction et leur présentation à la commission habilitée à les attribuer (qui est présidée par le préfet) font en revanche partie de ses compétences.

48. À Matam, lors du renouvellement des instances de base du P.S. en 1995, chaque tendance avait dépensé plus de 35 millions de francs CFA in *Walfadjri*, 3 juillet 1995.

49. Entretien à Ourosogui en 1995.

Ses opposants lui reprochaient d'avoir instruit les dossiers d'une majorité de ses partisans. En raison de l'essor économique de la localité, la demande foncière était très forte et les 1452 demandes ne pouvaient de toute façon être satisfaites⁵⁰. Dans ce contexte, la tactique la plus courante consistait à profiter de l'absence de coordination et d'information entre les autorités centrales et les décideurs locaux pour obtenir illégalement une autorisation d'occupation des lieux. Mais, l'« utilitarisme stratégique » ne peut, à lui seul, rendre compte de la mise en œuvre des coalitions ; autrement dit, l'échange de services contre des votes ou un appui financier ne suffit pas à expliquer les dynamiques politiques à l'œuvre. La parenté joue un rôle symbolique évident et l'attachement réciproque cimente durablement la relation.

Diamantaires, migrants et politiciens sont en grande partie responsables de l'essor d'Ourossogui. Manipulant tour à tour les dispositifs associatifs, politiques et familiaux, ils ont néanmoins davantage travaillé à asseoir leur pouvoir dans la perspective d'une réinstallation qu'à promouvoir le développement local. Les structures associatives n'ont pas été relayées par l'instance municipale. « *L'histoire de l'institution municipale sénégalaise, de l'Indépendance à nos jours, est celle du renforcement de la tutelle du pouvoir* » (Diop & Diouf, 1993 : 110). Le pouvoir d'État sénégalais n'est toujours pas parvenu à une véritable décentralisation et continue d'entretenir une relation ambiguë avec les villes. Celles-ci sont restées des « corps étrangers » dans le dispositif administratif. Plutôt que de promouvoir l'épanouissement des centres secondaires en leur déléguant les moyens nécessaires et en lançant des initiatives propres à dynamiser au plan économique les unités urbaines, l'État sénégalais entend seulement maîtriser l'essor urbain. Instruments de prédation du pouvoir central par le passé, les communes sont encore et toujours l'objet de convoitise pour les clans politiques parce qu'elles permettent d'accéder aux ressources locales si faibles soient-elles.

POUR CONCLURE

On ne peut parler d'accumulation élargie et productive que pour un très petit nombre de diamantaires qui ont su pré-

50. Sur ces 1452 demandes enregistrées en 1995, 71 ont été faites par des personnes originaires des localités voisines.

parer leur retour. Il semble difficile pour la plupart d'entre eux de sécuriser leurs revenus tirés de la commercialisation des pierres précieuses. Ils ont placé leurs bénéfices dans l'immobilier ce qui renvoie davantage à la constitution d'une rente qu'à une forme élargie de reproduction du capital. Si dans l'univers du diamant, il leur a été possible de bousculer les hiérarchies établies grâce à la qualité de leurs stratégies personnelles et à quelques alliances circonstanciées, dans le milieu politique sénégalais, les mêmes comportements se révèlent totalement inadaptés pour infléchir les trajectoires des hommes politiques. Les diamantaires ont pris l'habitude de négocier dans un milieu où la chaîne hiérarchique était simple : il suffisait de traiter avec le sommet pour que l'ordre soit remis en place. D'autres pratiques, d'autres codes existent au Sénégal où la concurrence est ardue entre commerçants mourides et tijanes. La corruption prend des formes plus accomplies qui ne leur sont pas du tout familières : il ne s'agit plus d'exercer une contrainte directe dans l'univers douanier ou de la justice mais bien d'apprendre à manipuler l'information et de savoir négocier des commissions et des avantages en situation parfois d'infériorité sociale ou économique par rapport à son partenaire. Ces nouvelles configurations n'avantagent en rien les trafiquants, souvent pressés et complexés de ne pas avoir fait des études. En dépit de l'alternance politique, l'État demeure clientéliste et prébendier et les candidats sont nombreux à vouloir s'accaparer les rares sources de redistribution. Le lien clientéliste se construit sur le long terme et l'accumulation peut être parcimonieuse. Or la « communauté » des diamantaires n'est pas vraiment soudée à supposer même qu'elle existe. Les dissensions qui traversent l'ACSE, structure créée pour défendre l'intérêt des négociants en pierres précieuses aussi dans le pays d'origine, ne peuvent que les affaiblir comme par ailleurs les tensions qui traversent leurs grandes familles que nous étudierons dans le chapitre suivant. Les diamantaires n'ont pas réussi véritablement à s'imposer sur la scène politique sénégalaise ni à profiter des changements de gouvernement pour améliorer leurs relations avec la sphère politique alors que les Mourides déjà très présents renforçaient leur position et, avec la bénédiction des pouvoirs publics, accentuaient l'informalisation et la défiscalisation des activités de production et d'échange.

OUROSSOGUI

Distantes de 7 km, Matam et Ourossogui apparaissent autant liées que concurrentes. Créée par des pêcheurs (*subalBe*) au bord du fleuve Sénégal dès le ^{xvi}e siècle, Matam devint à l'époque coloniale une escale commerciale pour les traitants qui collectaient le mil et la gomme arabique ainsi qu'une cité à vocation administrative : la première école du département y fut construite dès 1906. Chef-lieu de cercle (1917) puis commune de plein exercice (1952) et enfin chef-lieu du département (1960), elle polarisait ainsi toutes les activités de la région.

Fondé plus tardivement, au ^{xvii}e siècle, à l'initiative de populations peul ayant été chassées de leur région d'origine par des guerres et des famines, Ourossogui ne connut pas un dynamisme comparable, sous la colonisation, et conserva le statut de village, regroupant cultivateurs et éleveurs, au bord de la piste. Les deux localités se complétaient au fil des saisons. Pendant l'hivernage, les Matamois partaient cultiver sur la terre ferme, à proximité d'Ourossogui ; en période de soudure, ils y faisaient paître leurs animaux alors que les alentours de Matam étaient noyés sous les eaux et que la ville prenait les allures d'une presque île reliée à la terre par une digue. Les ressortissants d'Ourossogui, quant à eux, se rendaient dans la cité voisine pour y accomplir les formalités administratives et s'approvisionner.

Mais au fur et à mesure de la réorganisation des réseaux de transport et de commerce, la ville de Matam s'est retrouvée enclavée et court-circuitée de principaux flux d'échanges. La circulation sur le fleuve Sénégal, qui s'était déjà considérablement ralentie après la reconstruction des circuits commerciaux et la construction des barrages, s'est pratiquement interrompue après l'éclatement du conflit sénégal-mauritanien, en 1989. La zone d'influence de Matam s'est alors notablement réduite. Tant au plan démographique qu'économique, la cité s'est essoufflée. Inversement, Ourossogui a confirmé progressivement sa fonction de carrefour stratégique entre l'Ouest et l'Est, entre le *waalo* (plaines alluviales) et le *jeeri* (terres non inondables). Goudronnée dans sa totalité en 1980, la route du *jeeri* est, en effet, devenue l'axe essentiel traversant la vallée du fleuve Sénégal et reliant Saint-Louis à Bakel. En 1990 Ourossogui fut érigé en commune et élevé au rang de petite ville, comme Matam sa voisine l'avait été 40 ans plus tôt. La commune d'Ourossogui s'étend aujourd'hui sur 2226 hectares ; par diverses stratégies et, notamment, en usurpant les fonctions de percepteur qui revenaient de droit à Ogo, elle a pu ainsi accroître notablement son terroir agricole. La population d'Ourossogui a dépassé celle de Matam et tous ses ressortissants – opérateurs économiques, migrants et hommes politiques – entendaient bien faire de leur ville la nouvelle capitale régionale.

Mais, en 2001, dans le cadre de la réforme administrative et territoriale lancée par le nouveau gouvernement, la ville de Matam a été déclarée officiellement capitale de la onzième région du Sénégal, au détriment d'Ourossogui. Quelques mois plus tard, lors des élections législatives, un maire PDS était élu à Matam, un maire AFP à Ourossogui.

FAMILLES ÉCLATÉES, DESCENDANCE PERTURBÉE OU LA GUERRE DE SUCCESSION

POUR PARVENIR À UNE accumulation notable et continuer d'exercer leur activité avec une sérénité relative, les trafiquants se doivent de renouveler sans cesse leurs alliances. Le jeu matrimonial participe de cette stratégie. Pour respecter la tradition, le diamantaire se marie d'abord avec une fille du village, cousine croisée matrilatérale¹ le plus souvent. Ensuite, en seconde ou troisième noces, il procède à des unions exogamiques pour échapper au statut d'étranger ou de clandestin. Ses épouses sont alors natives d'un pays minier et, si leur famille est influente au plan politique, la liaison n'en est que plus intéressante. Cette union a valeur de laisser passer. Il devient alors plus facile pour le diamantaire d'ouvrir une boutique, d'acheter une maison ou d'employer du personnel sous couvert de l'identité de son épouse ou en prenant lui-même la nationalité du pays quand les législations le lui permettent. En cas de litige, il peut profiter des appuis politiques ou de la protection de sa belle-famille.

« Il a été arrêté et condamné à 5 ans de prison. En ce temps, j'étais à Kinshasa et lui là-bas à Mbuji-Mayi. En ce temps là, il avait une femme *baya* et c'est elle qui l'a aidé à s'enfuir »².

Cette pratique n'est pas exceptionnelle. Les grands commerçants sénégalais, qui s'étaient installés au XIX^e siècle en Côte-d'Ivoire dans la foulée des entreprises coloniales, avaient également pris en mariage en premières ou secondes noces des ressortissantes de Côte-d'Ivoire, en particulier de l'Indenié; ces liens matrimoniaux révélant les rapports harmonieux établis entre la communauté sénégalaise et ses hôtes, symbolisant

1. La fille de l'oncle maternel.

2. Penda F., 19 ans à l'étranger (Liberia, Zaïre, Burundi), 5 enfants, mariée avec un ressortissant de Orkadiere.

l'intégration des commerçants (Zie & Gbazah, 1992 : 259). H. Leclerc par ailleurs dans son travail sur le rôle économique du diamant dans le conflit congolais évoque également le rôle de ces femmes congolaises, compagnes temporaires des diamantaires étrangers et en même temps sérieuses collaboratrices en affaires (Leclercq, 2001 : 63). Rares cependant sont les diamantaires à reconnaître le caractère stratégique de leurs alliances matrimoniales. Ils n'hésitent pas à trouver une justification à leurs unions dans l'Islam. La religion musulmane réfute l'adultère et l'unique ressource qui se présente à un homme momentanément seul, parce que éloigné de sa première femme, reste le mariage. Pourtant, ces mariages exogamiques peuvent être contractés alors que la première épouse sénégalaise se trouve déjà en migration; ils peuvent également correspondre à une première union. En outre, ils sont beaucoup moins systématiques chez leurs compatriotes émigrés, boutiquiers à Pointe-Noire ou à Libreville (Ba & Bredeloup, 1995). De manière générale, dans la vallée du fleuve Sénégal, l'exogamie parentale demeure assez exceptionnelle; la femme étrangère fait partie des « quatre femmes peu recommandables » (Wane, 1966). « *Le mariage avec une femme originaire d'un pays différent de celui où son mari aura vu le jour* » constitue une erreur masculine à cause de la difficulté à contrôler la fidélité de l'épouse et aux obligations financières tacites que suppose une telle union (frais de déplacements pour rejoindre le domicile et rendre visite à la famille de la mariée).

Faisant fi de ces recommandations, les jeunes générations de diamantaires, plus récemment introduites dans le circuit, déclinent le jeu matrimonial selon une palette encore plus riche. Pour respecter la tradition, ils épousent une cousine du village en premières nocces; pour échapper au statut de clandestin, ils marient une ressortissante d'un pays minier et enfin dans l'espoir de consolider leur place dans le dispositif commercial en développant de nouveaux partenariats, ils convoient avec une fille de la nomenclature diamantaire. C'est ainsi que sur les dix filles mariées du plus grand diamantaire malien, six le sont à des diamantaires, débutants ou aguerris; un seul d'entre eux était un cousin (voir généalogie 1). En revanche, aucun des fils n'a travaillé durablement dans le négoce des pierres précieuses, optant pour une carrière professionnelle moins risquée (fonctionnaires, directeurs de

société). De la même manière, trois des quatre filles mariées du plus grand diamantaire sénégalais le sont à un diamantaire, cousin de surcroît. Deux seulement des fils de S. G. ont repris le flambeau ; les autres parvenant mal à se situer au plan professionnel ont réintégré les affaires familiales à Dakar (voir généalogie 2).

Dans ce système familial, le jeu matrimonial joue donc un rôle déterminant, permettant l'essor ou le déclin de l'entreprise. La descendance, pour l'essentiel masculine, a également sa place et la gestion du patrimoine familial conduit très souvent à une guerre de succession.

FEMMES DE DIAMANTAIRES : DES ITINÉRAIRES MARQUÉS PAR L'INSÉCURITÉ, L'ENFERMEMENT ET L'AISANCE MATÉRIELLE

Rejoindre son mari : rêve ou cauchemar ?

Dans la tradition *haalpulaar*, le mariage correspond davantage à une alliance entre groupes familiaux qu'à une union entre deux individus qui se seraient choisis. Dans ces conditions, la réserve, le détachement ou l'évitement caractérisent bien souvent les relations entre conjoints. D'autre part, la femme n'accompagne pas son mari en migration ; elle le rejoint à condition d'y avoir été expressément invitée³. Elle doit alors se soumettre : « *Quand on est marié, on ne suit que la volonté du mari. S'il te dit de le rejoindre dans un arbre, tu es obligée de le faire même s'il n'y a pas de meilleur endroit que là où on est né* »⁴.

La plupart des femmes apprécient cependant cette invitation. Elles envisagent leur propre migration comme un moyen de remplir devoirs conjugaux et fonctions procréatrices. « *Le pays ne me plaisait pas, ce n'était pas la terre de mes grands-parents. Mais il fallait que j'y reste le temps de faire des enfants et après, j'ai commencé à m'adapter* »⁵. Les femmes mariées, restées au village, considèrent la migration comme une opportunité qui ne leur a pas encore été offerte⁶. Rejoindre son mari, c'est avant tout se donner les moyens de

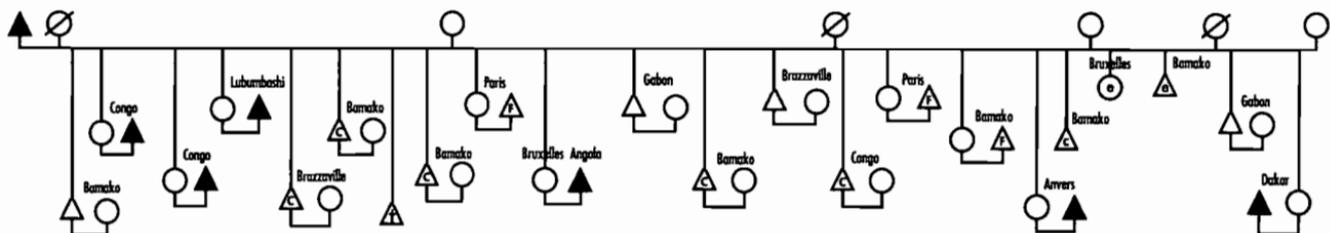
3. Y. Wane, 1966, *op. cit.*

4. Raby S., 3 séjours de 6 ans à l'étranger, 5 enfants, mariée à un ressortissant de Polel.

5. Rella D., 9 enfants, mariée à un ressortissant de Hamadi Hounaré.

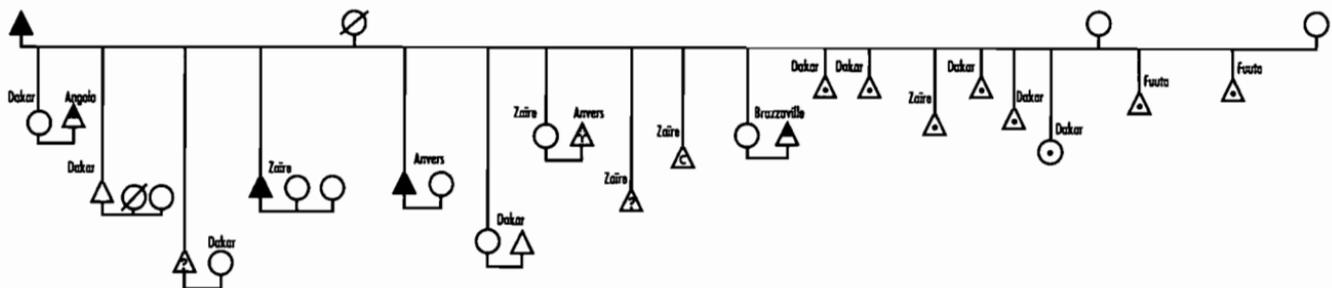
6. L'invitation à l'étranger demeure un privilège, réservé aux familles les plus aisées.

Généalogie 1



Généalogie de Sekou S., diamantaire malien (données novembre 1993)

Généalogie 2



Généalogie de Siloye G., diamantaire sénégalais (données 1994)



conforter des liens conjugaux que la distance et la longue séparation peuvent distendre. L'âge avançant, la femme est toutefois davantage disposée à rester au pays pour s'occuper de ses enfants, des affaires de sa belle-famille ou se reposer.

Le premier départ en migration s'opère le plus souvent alors que la femme est jeune mariée⁷, sans enfant; elle part donc rejoindre son mari, rapidement, moins d'un an après son union. Quand il s'agit d'un mariage avec une femme plus âgée (ancienne divorcée ou mariée dans le cadre du lévirat), le délai paraît plus long. Les jeunes villageoises qui, pour la majorité d'entre elles, ne connaissent pas même Dakar ni Saint-Louis, voyagent en compagnie. Elles sont chaperonnées par un beau-frère ou un villageois. Le voyage, avec la découverte de l'avion et des capitales africaines – escales sur leur parcours – a laissé des traces dans la mémoire de ces femmes. Peur de l'inconnu, excitation de la rencontre avec un autre univers et joie ou encore appréhension de retrouver son mari s'entremêlent.

Les départs suivants s'effectuent dans un état d'esprit différent. Les femmes ont une idée plus juste de ce qui les attend : enfermement, peur quotidienne de l'expulsion ou de l'emprisonnement, oisiveté et confort matériel. Bien que la séparation des noyaux familiaux et notamment le « confiage » des enfants relève d'une pratique courante en Afrique (Guillaume, Vimard, Fassassi, N'Guessan, 1997), les femmes disent avoir laissé souvent, avec regret, leurs enfants sevrés au village. Mais, il s'agit pour elles d'assumer leur fonction de reproductrice avec autant de zèle que leur co-épouse. « *La famille polygame fonctionne fondamentalement sur le mode de rivalité entre co-épouses* » (Faizang & Journet, 1988). Rivalité sexuelle, rivalité procréatrice. Le rang notamment peut s'effacer devant la capacité de la femme à s'adapter à son nouvel environnement. La femme est donc invitée à s'investir pleinement à l'occasion de son séjour si elle veut conserver ses prérogatives ou gagner de l'ascendant sur sa ou ses co-

7. Dans nos enquêtes, les deux tiers des femmes se sont mariées entre 13 et 16 ans. Au Sénégal, selon A. Nicollet (1992), l'âge au premier mariage des filles est inférieur à 16 ans; surtout en milieu rural; l'âge légal étant de 15 ans. Mais d'après les études plus récentes (Antoine et alii, *op. cit.*: 60), on assisterait dans les villes sénégalaises et, à Dakar plus particulièrement, à une entrée en union de plus en plus tardive.

épouses. Contrairement à ce qui se passe au village, seules leurs fonctions de reproductrices sont valorisées.

Exceptionnellement, un premier départ en migration peut correspondre à une volonté délibérée du mari de rompre les liens d'un mariage qui lui aurait été imposé par sa famille. « *C'est sa mère, ma tante, qui l'a poussé à m'envoyer mon billet [pour venir le rejoindre à Brazzaville]. Il m'a une fois dit : c'est un alibi pour te divorcer que je t'ai fait venir ici. Je sais que nos relations n'ont aucun sens car je ne t'aime pas. Si je te laisse là-bas [au village], je suis obligé de t'envoyer de l'argent et nos relations dureront ; ça me dégoûte* »⁸. Quatre ans et deux enfants après son arrivée à Brazzaville, le divorce de Coumba L. était prononcé et elle regagnait seule le village.

Quand la migration rime avec polygamie

La femme rejoint son mari selon des modalités arrêtées par ce dernier qui gère bien souvent plusieurs unions à la fois, sur plusieurs territoires. Si la polygamie demeure une pratique courante et stable en Afrique en dépit du processus d'urbanisation⁹, elle apparaît encore plus fréquente dans le contexte de l'immigration. Que ce soit en France ou sur le continent africain, du fait de leurs ressources accrues, les hommes accèdent plus facilement et plus tôt à la polygamie que leurs compatriotes restés au pays. De surcroît, si en France la polygamie est interdite même aux résidents étrangers¹⁰, dans les pays africains traversés par les diamantaires et notamment au Zaïre, elle est particulièrement valorisée, y compris par les chrétiens. Pour les trafiquants de diamants, la polygamie est non seulement un moyen de satisfaire les préférences de leur famille en matière matrimoniale mais aussi un choix stratégique. C'est un compromis qui leur permet de respecter les obligations lignagères visant à la reproduction de la communauté et de conjuguer des objectifs

8. Coumba L., 2 ans passés au Congo, 6 enfants dont 2 avec son ex-mari diamantaire, ressortissant de Ndendori.

9. Entre 1978 et 1986, le niveau de polygamie est demeuré élevé et stable au Sénégal. 60 % de femmes de plus de 30 ans étaient en union polygamique (Antoine and alii., 1995 : 69).

10. Les lois Pasqua ont interdit la polygamie en France et en font un motif d'opposition au regroupement familial voire de refus du renouvellement du titre de séjour des conjoints polygames sous réserve de changement de leur régime matrimonial.

personnels (satisfaction de désirs charnels) et professionnels (assurer notamment l'essor d'activités économiques, immobilières ici et là-bas). Les femmes de diamantaires interrogées avaient été mariées sous le régime polygamique¹¹, à deux exceptions près. En outre, sur la base de notre enquête réalisée auprès de 400 ressortissants de la moyenne vallée ayant travaillé dans le négoce des pierres précieuses, 54 % d'entre eux sont polygames pour 38 % de monogames et 8 % seulement de célibataires. Près d'un polygame sur deux est marié avec une ressortissante d'un pays d'Afrique australe (RPC, RDC, Zambie, Burundi).

Ou bien les épouses se croisent et se succèdent auprès de leur mari en migration. Ou bien elles cohabitent dans le pays d'origine ou dans le pays d'accueil, en présence ou en l'absence du mari; le trafiquant pouvant être conduit à circuler, à négocier et donc, de surcroît, à loger dans un autre pays que ses femmes. Ou encore, elles résident dans des concessions différentes qui soient ou non dans la même ville, dans le même pays; le mari circulant d'un lieu à l'autre. Polygamie alternante, simultanée ou éclatée: toutes ces situations ont été repérées dans le milieu diamantaire. Une même personne peut expérimenter tour à tour, au fil des étapes migratoires, ces différentes facettes de la vie matrimoniale.

Bigame ou véritablement polygame, le trafiquant ne procède pas à la même répartition de ses femmes dans les différents lieux de vie: tout dépend de ses projets de réinvestissements, de sa surface financière, de la nationalité, de l'âge de ses épouses et de la qualité des relations qu'elles entretiennent entre elles. En outre, quand les deux épouses sont sénégalaises, le séjour à l'étranger de la deuxième épouse est globalement plus court que celui de la première à moins que le diamantaire n'ait procédé à des unions très rapprochées dans le temps. Quand le trafiquant multiplie les unions, il peut décider d'être le seul pôle circulant de la famille comme il peut s'improviser chef d'orchestre: pour exemple, le trafiquant fait venir à Kinshasa sa deuxième femme qui était à

11. Dans le code de la famille sénégalaise, la polygamie demeure un régime de droit commun. En l'absence d'option particulière, l'union avec quatre épouses devient la règle. Trois options sont cependant proposées lors de la célébration du mariage: option polygamique (unions limitées à 4), option de limitation à moins de quatre épouses, option monogamique.

Anvers, en remplacement de la première épouse qui repart dans le *Fuuta*, au village. Alors que la troisième épouse qui se trouvait dans une autre concession familiale à Dakar part s'installer à Anvers dans une des maisons familiales.

La maternité: une urgence en migration

Dans ce contexte de polygamie alternante, les femmes rapidement fécondes ont de fortes chances de rentrer rapidement au pays pour laisser la place à leur co-épouse à moins qu'elles ne redeviennent vite enceintes. Les femmes sénégalaises interrogées ont quasiment toutes accouché en migration, en zone urbaine.

« Quand j'étais partie pour la première fois, j'étais encore très jeune. Le pays ne me plaisait pas. Il fallait que je reste, le temps de faire des enfants et après j'ai commencé à m'adapter »¹².

Les femmes difficiles à féconder resteront plus longtemps aux côtés de leurs maris à moins que cette situation, apparentée à de la stérilité, n'incite ces derniers à les répudier ou à les rapatrier au pays. Latifa, troisième épouse, qui avait été mariée contre son gré à un diamantaire et qui se refusait à lui psychologiquement, raconte comment elle l'a accompagné dans ses étapes migratoires successives (Belgique, Zaïre) avant d'être enceinte près de dix ans après son mariage. « *Il m'a retenue pendant dix ans, il a attendu que j'aie un enfant pour me dire de partir* »¹³.

L'urgence de la maternité est d'autant plus forte que le séjour à l'étranger peut-être interrompu rapidement à la demande de l'époux qui souhaite appliquer une égalité de traitement entre ses co-épouses ou en raison d'événements qu'il subit et répercute en cascade auprès de ses dépendants. Pendant la migration, les grossesses sont donc nombreuses et rapprochées. Dans nos enquêtes, le nombre moyen d'enfants par femme interrogée s'élève à 4,5. L'écart moyen entre deux naissances est inférieur à celui qu'on peut observer au Sénégal (33 mois selon Nicollet, 1992). L'abstinence sexuelle post-partum serait moins respectée en migration d'autant qu'une

12. Rella D., 4 ans en migration (Zambie), 9 enfants, mariée à un ressortissant de Lanamambo

13. Latifa S., 6 ans en migration (Belgique, Zaïre), 1 enfant, divorcée d'avec un ressortissant de Moho Sedbé.

émulation peut s'opérer entre les co-épouses partageant la même concession. L'écart entre les naissances serait donc encore plus resserré en régime polygamique. Relatant son évacuation et celles des femmes de la concession, de Kamina (zone minière du Zaïre) par les forces de l'ordre zaïroises, en 1973, Coumba D.¹⁴ précise : « toutes les femmes étaient en état de grossesse. Ma co-épouse était au septième mois, moi au cinquième et les deux autres entre sixième et huitième mois ». Les faits corroboreraient donc les discours sur l'interrelation entre migration et procréation.

Retour au pays : repli stratégique ou sanction ?

Si les parcours migratoires des femmes de diamantaires ne sont pas aussi complexes que ceux de leurs époux, ils sont bien souvent chaotiques reflétant le caractère illicite et aléatoire des activités professionnelles de ces derniers. Dans les années 1960, les épouses des trafiquants s'installent au Liberia. La décennie suivante, elles alternent entre les deux rives du fleuve Zaïre, entre Brazzaville et Kinshasa au gré des expulsions qu'elles subissent. Plus tard, elles gagnent la Zambie, le Burundi, la Belgique ou à nouveau le Congo. Les trafiquants s'efforcent de les mettre à l'abri, les éloignant des zones d'extraction de pierres précieuses.

Au seuil des années 1980, Bujumbura, la capitale du Burundi, pays non producteur de diamants, devint une terre de prédilection pour les épouses des trafiquants. Mais, fin 1995, près de 300 femmes et enfants sont rapatriés du Burundi par le gouvernement sénégalais alors que les trafiquants avaient anticipé le mouvement et gagné les États voisins dès que les conflits interethniques avaient commencé à paralyser leur activité économique.

Les femmes de diamantaires acceptent tout à fait l'idée de rester ou de rentrer au pays quand la réussite matérielle du mari ou leur sécurité sont menacées dans le pays d'accueil. La soumission à l'homme, norme islamique, n'explique pas à elle seule cette attitude pragmatique. Ces femmes ne sont pas

14. Coumba D., 8 ans en migration (Congo, Burundi), 4 enfants, mariée à un ressortissant d'Hamady Ounaré, décédé en 1993.

toutes disposées à prendre des risques inutiles quand leurs maris ne sont plus en mesure de les prendre en charge au plan économique. Ayant vécu une expulsion ou un emprisonnement, elles ne sont plus toujours aussi convaincues de l'intérêt financier que représente à long terme le trafic du diamant. Impuissantes, elles voient leurs aînées, parfois démunies financièrement, obligées de se lancer à plus de 50 ans dans un petit commerce alors que leur époux est décédé ou emprisonné.

La circulation des femmes et des enfants, entre les différents lieux qui composent le territoire du diamantaire, participe d'une volonté d'opérer un rééquilibrage des membres de la communauté familiale entre ici et là-bas. Quand la femme a plus de six enfants ou quand elle atteint l'âge de la ménopause, elle rentre au village définitivement. Son utilité sociale ne s'éprouve plus dans les mêmes lieux. D'une certaine façon, sa vie conjugale « officielle »¹⁵ prend fin en même temps que ses capacités à procréer. Elle peut alors jouer un rôle d'intendante, prendre en charge la mère âgée du trafiquant, surveiller les travaux de construction ou d'agrandissement de la concession familiale. Elle se retrouve également à assurer l'éducation des enfants de sa ou de ses co-épouses que lui a confiées son mari. Quand la première femme est étrangère, cette installation au village, dont est ressortissant le mari, paraît plus problématique et correspond à un départ de son pays. En dépit de l'autorité que lui confère son âge et sa maternité, du fait qu'elle ait été convertie à l'Islam, il ne lui est pas toujours facile de s'imposer dans un milieu qui ne lui est pas complètement familier et qui laisse peu de place à l'individu.

« Les mentalités, les coutumes sont différentes. Par exemple ici au village, les femmes se rassemblent par petits groupes dans les maisons pour boire ensemble le thé après avoir préparé le repas du soir. Le matin, après le réveil, les unes vont aux champs, les autres restent tantôt pour aller puiser de l'eau, tantôt pour piler le mil. Or chez nous, on ne fait presque pas ces choses là »¹⁶.

15. Ce n'est pas parce que la grande mobilité conjugale féminine attestée chez les populations de l'Afrique de l'Ouest a rarement été signalée à propos des ressortissants de la vallée du fleuve Sénégal (voir les travaux de Faizang et de Journet, 1988) qu'elle n'existe pas. Nos observations conduites dans la région laissent à penser que nombre de femmes ayant un mari parti en migration ont des relations avec ceux qu'elles appellent leurs « copains ».

16. Khady T., d'origine zairoise, 10 ans passés à l'étranger (Angola et Sénégal), 5 enfants, mariée à un ressortissant de Ndendori installé en Angola au moment de l'enquête.

« Ici les gens forment une famille. Tout le monde est parent et la famille est très vaste »¹⁷.

« Dans mon pays, on ne va pas au champ. Ici, les femmes mariées ont honte de parler avec leurs beaux parents alors que chez nous c'est le contraire »¹⁸.

Celles qui ont sollicité leur rapatriement auprès de l'ambassade de leur pays n'ont pas pu être interrogées.

En cas de mésentente entre les co-épouses dans le cadre d'une polygamie simultanée, la première tactique du mari consiste à interrompre le séjour à l'étranger d'une de ses épouses avant d'envisager le divorce. Quand le conflit éclate entre une Sénégalaise et une Zaïroise, Burundaise ou Zambienne, le plus souvent c'est la première qui est conviée à rejoindre le Sénégal ; chacune restant dans son pays d'origine.

Divorces à l'initiative des diamantaires mais aussi des femmes

Le divorce entre conjoints sénégalais semble moins fréquent en situation migratoire internationale qu'au pays. Au Sénégal, le taux de divortialité est élevé : près d'une femme sur trois divorce (Antoine et *alii*, 1995). La propension à divorcer est plus grande chez les femmes scolarisées et urbaines (Lo, 1985) et le remariage est très fréquent : 95 % des veuves et 89 % des divorcées se remarient dans les cinq ans qui suivent leur rupture d'union (Mboup, 1992). Même en France, où la législation peut donner avantage à la femme pour la garde des enfants en cas de conflit conjugal, les femmes sont rarement prêtes à assumer les conséquences d'une rupture radicale (Nicollet, 1995). Quant aux hommes polygames, il leur est toujours plus facile de renvoyer au pays l'épouse qui pose problème, en gardant avec lui leurs enfants que de divorcer. Cependant l'interférence de mœurs et de lois étrangères, la progression de l'éducation introduisent des changements dans les comportements des femmes et des hommes. Latifa S.¹⁹, qui n'a pas supporté son mariage

17. Ami B., d'origine zaïroise, 16 ans passés à l'étranger (Zambie et Sénégal), 3 enfants, mariée à un ressortissant de Ogo.

18. Fanta S., d'origine zaïroise, 7 enfants, mariée à un ressortissant d'Hamady Ounaré décédé en 1993.

19. Latifa S., *op. cit.*

arrangé avec un diamantaire analphabète et autoritaire, s'est battue pour obtenir la garde de son enfant après le divorce alors qu'elle se trouvait au Zaïre, sans soutien particulier. Les modalités et l'issue de cette confrontation sont particulièrement révélatrices d'une évolution des relations de genre. Le décalage entre le niveau scolaire des jeunes femmes et de leurs maris diamantaires semble se creuser, ce qui ne devrait pas à terme faciliter les relations au sein des familles.

« Tu vois les mariages arrangés, ça ne réussit pas toujours. Je ne l'aimais pas ; il ne voulait pas que je sorte, que je parle avec les gens. Il y avait toujours des problèmes, il m'enfermait tout le temps... Si une personne n'a pas du tout fait les bancs [aller à l'école] alors que toi, tu as un certain niveau si minime soit-il, vous ne pouvez pas avoir les mêmes idées. Lui, il a des idées arrêtées, c'est un conservateur. Il traite les femmes comme nos grands pères le faisaient. Et ce genre de mariage n'est pas facile à supporter... Je crois que je préfère me marier avec un homme qui a de l'intelligence même s'il n'a rien. Je préfère un homme qui me respecte et qui sait entretenir une femme. Je connais déjà un homme riche maintenant je veux découvrir un autre homme... Les femmes sont devenues dynamiques, leur mentalité a changé, elles ont d'autres choses dans la tête. Leur souci n'est plus de rester là à s'habiller, à manger, à faire la *drianké*²⁰.

Les unions avec les femmes étrangères relèvent d'un choix. Alors que les femmes *haalpulaaren* sont les dernières prévenues quand elles se marient, les jeunes filles originaires de l'Afrique orientale sont courtisées par les diamantaires avant d'être demandées en mariage. Ces dernières empruntent au registre amoureux pour exprimer les termes de leurs unions ; elles parlent de « coups de foudre » réciproques. Elles ont bien souvent un niveau d'instruction (secondaire) plus élevé que celui de leurs consœurs et, *a fortiori*, de leurs maris.

« J'étais élève ; il me draguait en cours de route... On s'entendait bien même avec ses enfants. On a été ensemble pendant trois ans avant de se marier »²¹.

« Je l'ai connu en 1984 ; j'avais 16 ans. Il avait loué une chambre chez moi. Je lui ai rendu beaucoup de services par exemple laver le linge, balayer sa chambre et dès fois je lui prépare à manger. Finalement, il est tombé amoureux de moi. On s'est mariés »²².

20. Terme *wolof* signifiant la coquette, la séductrice.

21. Mounadi M. d'origine zairoise, 6 ans à l'étranger (Nigeria, Sénégal), 4 enfants, mariée à un ressortissant de Sinthiou Garba.

22. Khady T., *op. cit.*

« Notre union est vraiment la volonté de Dieu. Nous nous sommes rencontrés ; il m'a aimée et me l'a fait comprendre. Je l'ai aimé à mon tour et ce fut un coup de foudre »²³.

Mariage d'amour ou liaison stratégique? Déjà, au siècle précédent, la majorité des commerçants sénégalais, intermédiaires des colons, qui s'étaient implantés dans le sud ivoirien avaient pris en mariage des ressortissantes du pays, envisageant les mariages locaux comme une preuve d'intégration dans la société d'accueil (Zie, Gbazah, 1992). Plus loin sur le continent, si les liens du mariage favorisent les relations avec le pays hôte, le trafic de pierres précieuses ne peut en aucun cas permettre une véritable intégration dans les pays producteurs. Le taux de divortialité semble plus élevé entre trafiquants sénégalais et femmes d'Afrique orientale. D'un côté, les diamantaires sont nombreux à rompre leur union dès lors que la situation économique le dicte ou en raison de la stérilité de leur épouse. De l'autre, les jeunes femmes n'hésitent pas à quitter définitivement le domicile conjugal, laissant leurs enfants, quand elles estiment que leur mari n'a plus les moyens suffisants de subvenir à leurs besoins ou quand elles réalisent qu'elles vont devoir s'exiler un temps loin des leurs. Elles préfèrent se reconstruire une autre vie maritale dans leur pays ou encore s'appuyer sur leur expérience passée ou statut social déjà envié pour se lancer dans un commerce rentable. Il semble difficile pour les femmes originaires de cités d'Afrique orientale, habituées à la profusion et au confort matériel, de s'adapter à la vie austère des villages de la moyenne vallée du fleuve Sénégal dans lesquels elles sont parfois envoyées. Supportant mal le poids de la grande famille traditionnelle segmentée et ses exigences, elles ne sont pas toujours disposées à renouveler l'expérience.

« Ici au Fouta, surtout dans ce village, il y a beaucoup de bâtiments en banco qu'on ne retrouve pas au pays... Le marché du village est trop petit par rapport à celui de mon village. On ne trouve rien ici ; il n'y a aucun fruit. On peut rester une semaine sans avoir un morceau de viande. Alors que chez moi, on tue chaque jour... Il n'y a pas d'électricité, pas d'eau, les femmes sont fatiguées... L'ambiance est morose ; il ne pleut pas, c'est la sécheresse. Il fait chaud... Il n'y a pas de télé ici au village, ni de boisson, ni de dancing. À chaque fois, j'avais l'habitude de manger un dessert après le déjeuner et la nuit d'aller à la buvette »²⁴.

23. Ami B., *op. cit.*

24. Khady T., *op. cit.*

Contrairement à leurs consœurs du fleuve Sénégal, ces ressortissantes d'Afrique centrale se sentent liés à un homme et non à une famille toute entière. Quand elles hésitent à divorcer c'est parce qu'elles savent qu'elles n'auront pas la garde de leurs enfants. Mais elles savent aussi que leurs enfants pourront devenir héritiers dans la société sénégalaise alors qu'ils ont peu de chances d'obtenir des biens en Afrique centrale compte tenu de leur ascendance paternelle. Quant aux veuves, leur situation peut devenir dramatique dès lors que leur belle-famille n'est pas disposée à les accueillir. En 2002, deux veuves zambiennes mariées à des diamantaires maliens avaient défrayé la chronique en demandant de l'aide et leur rapatriement à Lusaka à des compatriotes journalistes qui couvraient la Coupe d'Afrique des nations à Bamako. Elles accusaient leur belle famille de les maltraiter et de refuser de reconnaître leurs enfants comme légitimes (*Bamanews du 23 mai 2002*); cet événement qui avait débouché sur leur rapatriement à Lusaka avait alors incité le gouvernement zambien à informer plus précisément les épouses des Africains de l'Ouest des risques encourus à suivre leurs maris. Il leur conseillait de s'informer sur les coutumes de leurs époux étrangers avant d'entreprendre le voyage et de s'assurer d'être en possession d'un billet d'avion aller-retour.

Insécurité et réclusion

Si les trafiquants ont intégré les risques du métier, il est moins évident que la contrepartie financière offerte à leurs épouses puisse suffire à compenser l'hostilité vécue au quotidien. Dans notre enquête, plus d'une Sénégalaise sur trois, épouse de diamantaires a connu personnellement une expulsion ou un emprisonnement ou les deux à la fois, au long de son parcours migratoire; l'une ayant même accouché en prison. À deux exceptions près, leurs maris ont tous été expulsés, emprisonnés à plusieurs reprises et, au moment de l'enquête, deux d'entre eux étaient en prison, deux autres décédés dans l'exercice de leur activité.

Les femmes parlent naturellement des problèmes de sécurité qu'elles rencontrent dans les pays d'accueil, comparant avec la vie au village: « *au village, il y a la paix et la sécurité tandis que là-bas, on n'est pas tranquille, on a peur d'être*

arrêté... Le problème c'est que là-bas tu ne dors pas la nuit parce qu'il y a beaucoup de cambrioleurs et ils peuvent venir t'attaquer la nuit. Ils tuent parfois des gens. Tu n'as pas l'esprit tranquille là-bas »²⁵. Elles doivent affronter à la fois la violence des hors-la-loi et des hommes de loi. Le même scénario est décliné à chaque fois : elles sont réveillées brutalement la nuit par des malfaiteurs ou des policiers et ne maîtrisent plus du tout le déroulement des événements. « Une fois, on était déjà couchés quand des bandits sont entrés chez nous. Ils n'ont rien pris, on les avait envoyés pour tuer mon mari. Heureusement, il l'a échappé belle. Mais c'est pourquoi, cette zone [Lubumbashi] m'a dégoûtée et je suis partie à Kinshasa puis Nairobi »²⁶.

« On nous a trouvés chez nous à 19 heures du soir. Ils nous ont amenés dans une prison. Nous étions quatre femmes et quarante hommes... On a fait là-bas [prison de Kamina, République Démocratique du Congo en 1967], une semaine... Ils nous ont pris pour nous évacuer sur Lubumbashi... J'étais avec ma petite fille, mon mari et ma co-épouse. On a pris les hommes et on les a renvoyés directement au Sénégal... On était ma co-épouse et moi en état de grossesse et on a failli faire un accident de train entre Kamina et Lubumbashi. Avec ce choc, ma co-épouse a eu des perturbations ce qui lui a causé de faire un accouchement prématuré. Et moi, au huitième mois, j'ai eu un mort-né... On a fait là-bas quatre jours et ils nous ont amenés à la mosquée et ont récupéré nos papiers à deux heures. À trois heures, un avion militaire nous a pris pour Kinshasa où on a fait 22 jours avant de continuer pour le Burundi. On était logés dans un hôtel. Quelque temps après, ils ont voulu récupérer nos enfants car ils disaient que ces enfants sont nés là-bas²⁷ »... Un El Hadj originaire de la vallée du fleuve Sénégal les a ensuite aidées à obtenir des papiers en règle et les a accompagnées jusqu'à Bujumbura.

De la même manière, Salimata G., a été expulsée de Brazzaville en 1972.

« On a eu la chance de s'échapper en laissant tous nos biens là-bas. C'était vers trois heures du matin. Ils sont venus frapper à nos portes en nous disant de sortir et ils ont ramassé tout le

25. Rella D., *op. cit.*

26. Raby S., 6 ans en migration (Zambie), 4 enfants, mariée à un ressortissant de Pôlé.

27. Aminata B., 4 ans en migration (Congo, Zaïre), 4 enfants, mariée à un ressortissant de Hamadi Ounaré (co-épouse de Coumba D.).

matériel sous nos yeux puis nous ont emmenés à l'ambassade... J'étais avec mon mari ; je ne pouvais rien faire. C'est lui qui m'a aidée car j'étais enceinte au cinquième mois. Nous étions traités comme des bêtes. Avec vingt autres personnes dont huit Sénégalais on a pu partir au Gabon. Trois mois plus tard mon mari et moi nous retournions au Congo »²⁸.

Vivant enfermées et dans l'angoisse permanente d'un contrôle sur le marché ou à domicile, d'un vol ou d'une expulsion, dans l'ensemble, les femmes de diamantaires prennent pourtant la vie avec un certain fatalisme - quelques-unes se déclarant même disposées à repartir à l'étranger pour profiter du climat tempéré et de l'abondance de vivres sur le marché ! La plupart fait également état des excellentes conditions sanitaires dans ces pays.

« Il y a une très grande différence entre l'accouchement là-bas et ici au village. Ici [au village] il n'y a pas d'hôpital et l'accouchement se fait à la maison avec beaucoup de risques pour la femme. Là-bas tout est médicalisé »²⁹.

Après deux expulsions, l'emprisonnement durable ou le décès de leur mari, elles tiennent cependant des propos plus radicaux : « *Maintenant, je ne veux plus immigrer. Ce que je veux, c'est partir à La Mecque. J'ai été là-bas une fois et c'est le seul lieu où je veux retourner. Aller à l'extérieur, je ne veux plus*³⁰ ».

C'est précisément cette insécurité ambiante qui permet aux trafiquants d'imposer à leurs femmes mais aussi à leurs enfants une certaine réclusion sans avoir besoin de la justifier.

« Pour ce qui concerne l'ambiance, je n'en sais rien car moi je suis une femme mariée qui ne fait que se soumettre. Mon mari m'interdit de sortir car il dit que ce n'est pas prudent d'aller dans les rues, on risque d'être arrêté. On était toujours enfermés, on pouvait rester un mois sans sortir... »³¹.

« Mes enfants n'allaient pas à l'école. Leur père ne voulait pas qu'ils se fatiguent et puis à cause de l'insécurité. Malgré tout, je voulais les inscrire pour qu'ils s'éveillent un peu mais mon mari a refusé. Alors ils étaient toujours à la maison »³².

28. Salimata G., 6 ans en migration (Congo), 4 enfants, marié à un ressortissant de Ndendori assassiné en 1993.

29. Salimata G., *op. cit.*

30. Penda F., *op. cit.*

31. Faty A., 4 ans en migration (Zaïre), 6 enfants, marié à un ressortissant de Ndendori.

En multipliant les interdictions de sortir, de scolariser les enfants, de nouer des contacts privilégiés avec les familles voisines autochtones, de se regrouper, de travailler, ils entendent bien asseoir leur autorité. Ceux qui paradoxalement passent le plus clair de leur temps à déjouer des interdictions prétendent ainsi se garantir des débordements auxquels pourraient se livrer leurs femmes et enfants dispersés dans les différents lieux de leurs systèmes migratoire et commercial. Conscients de leurs faiblesses – absence relative, incapacité d'apporter des revenus réguliers, analphabétisme –, ils souhaitent contrôler totalement la situation, au prix même d'un durcissement de leurs positions. Ils demeurent les représentants mythiques de l'ordre ancestral. Mais, leurs femmes ne sont pas totalement dupes bien qu'elles demeurent soumises : « *Nos maris ne veulent pas qu'on sorte parce qu'ils sont en relation avec les Zaïroises et ne veulent pas qu'on découvre leur secret et dès fois ça aboutit au mariage. Il y a d'autres hommes qui ne veulent pas que leurs femmes sortent parce qu'ils sont tout simplement jaloux* »³³. Notons que le seul trafiquant, ayant accepté d'être secondé par son épouse dans la boutique, avait décidé d'emblée de la faire venir en migration pour pouvoir justifier rapidement de son divorce avec elle.

Habituées à circuler librement au village, dans un environnement hostile les femmes recourent à la communication indirecte. Elles ne rendent pas visite à leurs parentes ou amies ; elles leur téléphonent comme elles gagnent le marché en véhicule particulier. Paradoxalement, ces moyens de communication modernes préservent du contact avec la rue et peuvent contribuer à l'isolement relatif de ces migrantes. Activée essentiellement à l'occasion de baptêmes ou autres cérémonies, leur vie relationnelle a peu de chances de s'épanouir davantage dans la mesure où elles n'exercent pas d'activités professionnelles qui pourraient favoriser leur insertion dans le pays d'accueil ou encore leur autonomie financière.

32. Aminata B., *op. cit.*

33. Rella D., *op. cit.*

Un modèle résidentiel traditionnel revisité

Qu'elles soient en Zambie, au Zaïre, au Burundi ou au Congo, les familles de diamantaires résident dans de vastes concessions bien équipées, confortables, appartenant bien souvent à des compatriotes logeurs. Mais, les diamantaires peuvent être aussi propriétaires de leur maison sous couvert de leurs épouses autochtones ; ils sont plus rarement locataires. Les concessions peuvent rassembler une communauté importante (plus d'une trentaine d'adultes) comme elles peuvent ne regrouper qu'un ou deux noyaux familiaux (des co-épouses, leur mari, un enfant en bas âge, un frère du mari et sa première femme par exemple). D'énormes variations peuvent se produire d'un mois à l'autre. Contre rémunération, des compatriotes en situation de célibat viennent prendre leurs repas dans ces concessions. Pour leurs affaires, les trafiquants s'absentent souvent et longtemps (2 à 3 mois d'affilée) de leur domicile. Ils peuvent être conduits, à l'inverse, à recevoir des acheteurs ou fournisseurs potentiels, des obligés et à les héberger, le temps de la transaction.

Rarement exigus, les logements ne posent pas de contraintes particulières et ne sont pas à l'origine de conflits comme en Europe où la polygamie est disqualifiée pour partie en raison de l'environnement social. L'alternance de l'espace public (salon, cour) et de l'espace privé (chambres, cuisine) structure toujours la vie quotidienne. Les cours réunissent deux à quinze femmes originaires de villages de la vallée du fleuve Sénégal qui s'organisent pour nourrir la communauté selon une rotation qui rappelle le système de « tours » institué par les polygames. Les enfants dorment bien souvent dans le salon et l'espace est toujours suffisant pour faire cohabiter les épouses, accueillir des parents ou amis de passage. Le modèle résidentiel traditionnel a été réinterprété de sorte que des formes de vie sociale villageoises peuvent se reproduire. En revanche, la circulation des membres d'une même famille entre différentes concessions demeure moins fréquente qu'au village ou dans les autres pays d'émigration.

Au pays de l'indolence et du désœuvrement

Les activités domestiques occupent au quotidien une place limitée chez les femmes *haalpulaaren* en migration ce qui contraste fortement avec la vie qu'elles menaient au *Fuuta*, rythmée par les corvées d'eau et de bois. « *Au village, on est fatigué. Il faut puiser de l'eau, piler le mil, aller au champ contrairement à là-bas où tout est fait par les boys. Et puis tu ne sens pas la chaleur, tout est climatisé... Là-bas, on ne fait que manger et dormir* »³⁴.

Dans la vallée du fleuve Sénégal, la vie laborieuse de la femme s'ordonne autour de deux pivots : la préparation de la nourriture et le maintien de la propreté. En migration sur le continent africain, elles n'assurent pas l'entretien de la maison. Elles se font seconder par une importante domesticité. Il existe en outre une répartition précise des tâches entre les *boys* et les bonnes, tous ressortissants du pays d'accueil. Embauchés par les trafiquants, les *boys* assurent, sous l'ordre des épouses, les travaux de blanchisserie, repassage, ménage, vaisselle. Ils peuvent aussi faire office de porteur quand la femme estime trop lourdes les provisions achetées au marché. Les bonnes, quant à elles, apportent des soins aux jeunes enfants, lorsque la famille est plus nombreuse. Au village, il arrive que les épouses se fassent aider dans les tâches ménagères, mais elles font appel alors à des parentes ou alliées ; en aucun cas à des travailleurs rémunérés de l'autre sexe. Cette situation est donc inhabituelle dans une société musulmane. Le plus souvent, les femmes de diamantaires semblent entretenir des relations plutôt amicales avec leurs domestiques. Initiées aux rudiments des langues nationales par les *boys*, elles favorisent en contrepartie leur conversion à l'islam. Quelques femmes parlent de jeu de séduction réciproque, générée par le partage au quotidien d'une intimité dans une situation d'enfermement. Cependant, quand les conditions de vie deviennent plus difficiles en migration, prétextant que les domestiques commettent des vols, les diamantaires font alors venir les petites sœurs restées au village, en remplacement.

34. Faty A., *op. cit.*

Les épouses de diamantaires se relaient dans la préparation des repas qui demeure une activité valorisée. La nourriture quotidienne ne réclame pas une longue préparation comme au village où la minutie et la patience président à la promotion de la femme au rang de bonne cuisinière. Toutefois, les femmes peuvent prétendre également au statut de cuisinière accomplie par leur capacité à doser les condiments et devenir ainsi une « main savoureuse » (*cfki njungo*) acquérant selon une croyance assez répandue, « la capacité féminine d'émouvoir le mari dans l'intimité » (Wane, 1966).

Comment les femmes de trafiquants issues du milieu rural occupent-elles leurs journées en l'absence d'une grande partie de leur famille, dans un pays d'accueil plutôt hostile ? Elles se lèvent à l'aube pour respecter leurs obligations religieuses et éviter les remontrances de leur mari quand il est présent. Elles prennent leur petit-déjeuner puis se recouchent jusqu'à dix heures, moment où elles prennent leur bain et se chargent du ménage de leur chambre. Or, dans la tradition *haalpulaar*, le courage féminin au labeur se mesure principalement au temps passé en éveil et suppose un réveil matinal et un coucher tardif. Cette société tient en effet le sommeil moins pour détente et repos du corps que pour simple inconscience (Wane, 1966).

Quand c'est leur tour de faire la cuisine, elles appellent le *boy* ou la bonne pour se faire assister. En fonction des prescriptions du mari et de la conjoncture, la fréquentation du marché est variable. Les unes s'y rendent régulièrement seules ou en petits groupes. Les autres s'y déplacent une fois par quinzaine ou par mois, accompagnées d'un domestique ou d'un chauffeur quand elles utilisent une des voitures familiales. Le bain, les soins à l'enfant, le linge à laver font partie des activités déléguées aux bonnes.

La préparation comme la prise de repas sont les moments conviviaux de la journée. Les femmes assurent le service mais les hommes et les femmes prennent leur repas séparément. Elles préparent le *cebu jen* également pour leurs compatriotes célibataires, ceux qui paient quotidiennement (*tuuse*) pour être nourris en même temps que les membres de la famille. Après le déjeuner, les femmes font la sieste puis discutent avec leurs co-résidentes, dans la cour, sous l'arbre,

autour du thé mais elles ne peuvent en aucun cas sortir de la concession. Seules exceptions : les fêtes religieuses ou les accouchements. Avant le dîner, il leur arrive de rendre une visite rapide à une parente ou une co-villageoise seulement si elle réside à deux pas de chez elles. Après le dîner, elles allument la télévision ou le magnétoscope et regardent des films hindous, de karaté, des variétés locales ; elles écoutent des cassettes de Youssou Ndour, le chanteur national. « *Je regardais des films parce que j'étais seule avec mes enfants et il faut tout faire pour lutter contre la solitude parce que ça favorise les soucis* »³⁵. Elles peuvent tout à loisir consacrer du temps à leur beauté, leur toilette. « *Nous portons des pagnes mais dans la maison seulement. Quand nous avons fini de préparer, nous remettons les grands boubous. Il y a des hommes qui ne veulent pas que leurs femmes portent des pagnes* »³⁶.

Contrairement à leurs consœurs mariées à des commerçants ou artisans installés parfois dans les mêmes villes (Brazzaville) ou encore à Pointe-Noire, Libreville, les femmes de diamantaires ne sont pas autorisées par leur époux à exercer un petit commerce à domicile. La couture, la broderie ou le tricot ne débouchent pas sur la commercialisation de vêtements ou draps. Comparativement à la vie qu'elles menaient au village, les femmes sénégalaises perdent leur autonomie financière et le regrettent plus ou moins ouvertement même si elles apprécient par ailleurs leur confort matériel. « *Je voulais bien travailler, faire du commerce mais mon mari ne voulait pas. Je voulais vraiment faire quelque chose. Ici, au Sénégal, au moins tu peux faire du commerce et si tu veux quelque chose et que tu demandes à ton mari de te l'acheter, s'il refuse là tu pourras te le payer toi-même* »³⁷. Une fois de retour « définitif » au village, qu'elles soient ou non dans la nécessité (décès du mari ou divorce), elles sont nombreuses à développer une activité agricole ou commerciale indépendante même modeste.

« J'ai des projets, je veux travailler si j'en trouve, n'importe lequel, je suis prête à le faire. Je vais voir si je pourrais faire des cours, suivre une formation pour ne pas rester comme ça les bras

35. Boury D., 5 ans en migration (Zaire, Burundi), 6 enfants, mariée à un ressortissant de Sinthiane.

36. Aissé D., 10 ans en migration (Zambie), 6 enfants, mariée à un ressortissant de Ogo.

37. Rella D., *op. cit.*

38. Latifa S., *op. cit.*

croisés. J'ai raté quand même dix ans de ma vie que je dois rattraper. Je cherche du travail, n'importe lequel »³⁸.

Les épouses, ressortissantes de l'Afrique orientale, qui affichent un niveau d'études supérieur à celui de leurs consœurs, sont également conduites à abandonner l'activité (commerce ou secrétariat) qu'elles avaient débutée avant leur mariage et à faire l'apprentissage du mode de vie *haalpulaar*. Certaines se retrouvent même prisonnières dans le pays d'origine de leur époux à l'instar de Khady T.

« Mes cinq enfants étaient déjà au Sénégal raison pour laquelle je suis venue ici pour les voir. Depuis lors, je suis là. Je veux vraiment rentrer car je n'étais pas venue définitivement. Je devais faire ici que quatre mois. Regarde depuis lors je suis là. À chaque fois, il me dit d'attendre. Je ne sais pas quand est-ce que je vais repartir. J'avais l'habitude de faire mes accouchements au Zaïre. À chaque fois que je suis en état de grossesse, au sixième mois je rentre au Zaïre mais pour le dernier j'ai accouché au Sénégal. Mon mari ne veut pas que je pense à mon retour de si tôt »³⁹.

Le « regroupement familial » ne remet pas en question les rapports de genre

La transplantation des familles *haalpulaaren* à l'étranger renforce les prérogatives des diamantaires et restreint notablement la liberté de leurs épouses. En Afrique centrale, si la villageoise sénégalaise profite indirectement de la situation financière privilégiée de son mari, paradoxalement elle n'a plus aucune latitude, plus aucune autonomie financière. Elle ne peut librement circuler ; en cas de conflits, elle ne peut compter comme au village sur une large communauté faisant fonction de médiateur. « Astreinte à résidence », elle n'a pas non plus la possibilité de dégager un surplus en travaillant, restant cantonnée exclusivement dans la sphère domestique. En accompagnant son époux en migration, elle a donc perdu son rôle de productrice et son utilité sociale a notablement régressé. Seule alternative : renforcer ses fonctions de reproductrice. La maternité devient un enjeu considérable et une rivalité reproductive exacerbée s'instaure entre co-épouses.

39. Khady T., *op. cit.*

Les pays d'accueil africain dans lesquels s'installent plus ou moins durablement les femmes de diamantaires cherchent moins à les intégrer qu'à les expulser. Hostiles aux étrangers qu'ils tiennent pour responsables de leurs difficultés économiques, néanmoins les pouvoirs politiques des États d'Afrique centrale ne remettent pas en cause le principe de la domination de l'homme sur la femme. À supposer même qu'elles puissent sortir de leur concession, les femmes de diamantaires ne pourraient pas être interpellées par d'autres modèles culturels qui valoriseraient différemment les modes matrimoniaux notamment. En cas de conflits familiaux, elles ne pourraient recourir aux instances de la société d'accueil pour défendre leur position.

« Si tu quittes le Fuuta et que tu vas directement à l'étranger, tu peux t'éveiller et découvrir des choses à condition que tu sortes, que tu entretiennes des relations avec des gens. Mais si tu ne sors pas et que tu restes enfermée dans ta maison, tu ne connaîtras rien »⁴⁰. Passive, la migration ne favorise pas nécessairement une remise en question des rapports de genre; si elle ne génère aucun contact avec la société d'accueil, elle peut même à l'inverse contribuer au maintien de la domination masculine voire au renforcement de certains traits identitaires contestés au pays d'origine. Les prémices de la contestation par les femmes, de la place qui leur est assignée, peuvent être autant les produits de l'urbanisation, de la scolarisation, du contact avec un milieu exogène que de l'immigration. Qu'elles aient ou non vécu en dehors du Sénégal, qu'elles soient ressortissantes de l'Afrique de l'Ouest ou de l'Est, issues du monde rural ou urbain, les jeunes femmes scolarisées ne supportent plus bien l'autoritarisme exacerbé de leurs maris analphabètes et dont la fortune reste de plus en plus hypothétique, aléatoire. Elles contestent parfois le mariage forcé ou, restant dans l'ordre des discours, elles formulent des projets professionnels autonomes: reprendre leurs études pour prétendre à une activité professionnelle gratifiante, repartir seule à l'étranger pour cette fois-ci y travailler. Paradoxe: les villageoises qui sont sollicitées régulièrement par des bailleurs de fonds notamment dans le cadre de la coopération décentralisée sur le fleuve Sénégal accèdent plus rapidement à de nouvelles responsabilités associa-

40. Rella D., *op. cit.*

tives, économiques ou éducatives, ouvrant irrémédiablement la voie vers d'autres rapports de genre (Sow, 1991).

De la même manière, il n'est pas dit que les enfants de diamantaires soient les mieux placés pour profiter de l'expérience de leurs pères. Le mimétisme social ne semble pas de mise chez la majorité des trafiquants qui transmettent au compte-gouttes leur connaissance de la pierre éternelle. Mais plus généralement, que deviennent les fils et filles des diamantaires ? Quelle place occupent-ils dans les stratégies familiales, quels rôles se donnent-ils ?

LES ENFANTS DE DIAMANTAIRES : UNE DESCENDANCE TROUBLÉE

Un parcours chaotique

L'éducation que reçoivent les enfants de diamantaires semble fortement conditionner leur vie future. Tout au long de leur enfance et alors qu'ils découvrent le monde, ils n'ont pas l'occasion véritablement d'expérimenter des relations suivies avec leur père ni d'ailleurs avec un autre membre de la parentèle de sexe masculin. Très mobile et préoccupé essentiellement par le négoce de pierres précieuses, le père est absent la plupart du temps des foyers qu'il a construits. Les enfants de diamantaires sont donc élevés par leur mère en migration quand ils sont petits mais, très vite, ils sont éloignés et confiés à des tantes ou des co-épouses et alors sont renvoyés dans la famille paternelle, au village, pour suivre ou parfaire un enseignement coranique. En cas de divorce ou de décès de leur mère, que celle-ci soit ou non étrangère, les enfants restent dans la famille du père le plus souvent. Ils peuvent également circuler entre les unités résidentielles dispersées sur le continent africain au gré des événements familiaux ou politiques.

« On a été ensemble dans une même maison à Twotasha [Zambie] mais ça n'a pas duré parce que mon père était parti au Sénégal et j'entendais ma mère dire qu'il ne lui envoyait plus d'argent et un beau jour elle est repartie à Brazza. Depuis lors je ne l'ai pas revue. Mon oncle qui est le frère aîné de mon père et qui travaille aussi dans le diamant nous a dit de venir chez lui [Lusaka]. Mes deux grands frères, mon petit frère et moi, nous sommes allés chez mon oncle. J'avais alors huit ans. Mon oncle avait une femme zambienne et une femme sénégalaise... Quand mon oncle est

décédé, je suis partie au Fouta avec un autre oncle, celui qui vient après mon père, c'était en février [1994]. Il est jeune, il était à Bamako quand il a appris le décès et il est venu ainsi que mon père. Lui était au Burundi... J'ai fait un mois là-bas, chaque soir je pleurais... Même ici [Dakar] je n'aime pas mais c'est mieux que le Fouta... Ici je ne fais rien, on ne peut rien faire. Là-bas, je faisais ce que je voulais, j'allais où je voulais, j'avais beaucoup d'amies mais ici je ne connais personne et personne ne me connaît... Le mois passé, on m'a téléphoné pour me dire que ma mère est décédée à Brazza. Ça fait huit ans que je n'ai pas vu ma mère et ça faisait quatre ans qu'elle est divorcée d'avec mon père... Mon grand frère lui aussi est décédé ; on est trois maintenant. Mon petit frère est au Fouta et mon autre frère est en Zambie »⁴¹.

À l'exemple de Penda, nombre d'enfants de diamantaires nés de mère étrangère refusent de converser en *pulaar*, préférant l'anglais ou le français, marquant par ce geste leur volonté individuelle de ne pas être phagocytés par la grande famille toucouleur. Dans la mesure où les divorces sont beaucoup plus fréquents avec des femmes d'origine étrangère, les enfants issus de ces unions ont plus de risques que les autres d'être séparés définitivement de leurs mères et d'avoir à gérer les différences culturelles. Nombre de femmes mariées, sénégalaises ou étrangères, attendent d'ailleurs désespérément l'accord de leur époux pour rejoindre leurs enfants et vivent douloureusement cette séparation.

Issus le plus souvent de grandes familles polygamiques, les enfants de diamantaires sont peu éduqués par leur père souvent âgé et les attentions qu'ils reçoivent dépendent en grande partie de l'intérêt que leur père porte à leur mère. La position de leur mère, sa personnalité et ses ambitions sont ainsi complètement déterminantes. Les diamantaires sont souvent tributaires des jalousies qui se développent entre leurs coépouses et se reportent sur le traitement des enfants.

Un confort matériel assuré dans l'enfance

Durant l'enfance, si les fils ou filles de diamantaires ne connaissent pas toujours un équilibre affectif, en revanche ils vivent le plus souvent dans un confort matériel notable qu'ils n'ont d'ailleurs de cesse de vouloir reproduire à l'âge adulte.

41. Entretien à Dakar, en mars 1995 avec Penda F., 16 ans, née en Zambie, père ressortissant de Padalal.

Ils sont logés dans de grandes villas, bénéficient d'équipements modernes (télévision, vidéo). Les diamantaires compensent leur longue absence et leur incapacité à nouer des relations privilégiées avec tous leurs enfants issus de nombreux mariages polygamiques par la diffusion de biens de consommation. Il n'est d'ailleurs pas rare d'entendre des rumeurs selon lesquels ces « enfants gâtés » se font remarquer par leurs excès, au volant de belles voitures ou encore en compagnie de filles de la *jet set* dans des boîtes de nuits chics qu'ils louent le temps d'une soirée, dilapidant l'argent familial. L'un « engrossait femme sur femme et son père avait été le chercher pour le ramener dans le droit chemin... L'autre « fils à papa s'adonnait à la boisson d'abord avant de passer à la drogue »⁴². La consommation se transforme rapidement en provocation voire en « consommation », dès lors que le fils de diamantaire, devenu jeune adulte, met en scène son malaise en société et se conforme au rôle de parasite que lui attribuent ou lui assignent ses concitoyens. Il s'agit pour lui aussi comme l'avait fait avant lui son père de rompre avec les principes du modèle éducatif qu'il a reçu en s'affirmant par la différenciation, la provocation.

Un cursus scolaire souvent contrarié

L'attitude des diamantaires est équivoque quand il s'agit de pourvoir à l'éducation scolaire de leurs enfants. Cependant, ils ne gèrent pas tous de la même manière leur analphabétisme. Les uns reproduisent le schéma connu et focalisent leur attention sur l'école coranique, refusant que leur descendance puisse être influencée par « l'école des Blancs ». C'est ainsi qu'ils mettent en avant la peur d'altercations entre écoliers qui dégénèreraient et provoqueraient leur expulsion pour justifier le maintien au foyer de leurs enfants dans les pays d'accueil. Souhaitant avant tout garantir une organisation sociale conforme aux valeurs traditionnelles de leur groupe et transmettre cette vision à leur descendance, ils recourent à des marabouts. Ceux-là se déplacent dans les concessions pour enseigner les bases du Coran et transmettre les valeurs culturelles *haalpulaaren*. Une fois adolescents, les enfants de dia-

42, Ibrahima K., entretien du 16 février 1996.

mantaires réagissent parfois avec virulence aux multiples interdictions édictées par leur père, pointant leurs faiblesses :

« Les familles comme la mienne veulent que leur fille se marie vite alors que moi je veux continuer mes études et si je finis et que j'ai un boulot, là je peux me marier, je trouve que c'est bien. Mais ma famille ne veut pas qu'une fille apprenne, elle préfère qu'elle trouve un mari très tôt et moi je n'aime pas ça. Ma tante qui est en Zambie a dit à mon papa de me laisser continuer mes études là-bas et une fois que j'aurai terminé, je pourrai rejoindre sa famille, mais il a refusé. Eux n'aiment pas ça, ils envoient leurs enfants ici et ils restent là-bas... Je veux un mari intellectuel mais pas un con, qui ne connaît rien, un serf qui lorsqu'il veut voyager, une fois à l'aéroport ne peut pas écrire, tout cela c'est honteux »⁴³.

D'autres diamantaires, à l'inverse, souhaitent que leurs enfants soient préparés à suivre une autre route que la leur, plus académique. Ayant souffert d'une réputation d'illettrés, ils incitent leurs fils et parfois leurs filles à suivre un cursus scolaire prolongé de façon à ce qu'ils puissent tenter leur chance dans une activité professionnelle moins dangereuse, moins aléatoire même si liée parfois directement à leurs propres affaires. Ils n'hésitent pas alors à prendre en charge financièrement les études supérieures de commerce ou de *management* en Europe ou aux États-Unis de leur importante progéniture. Ils ont dans l'idée que l'obtention d'un label « occidentalisé » permettra d'inverser les rapports de domination et rendra notamment plus facile l'accès aux sphères de l'État et aux institutions économiques et politiques qui lui sont liées. D'autres encore cumulent les deux stratégies à l'exemple de S. G. qui encouragent ceux qui le souhaitent à se lancer dans l'aventure du diamant et qui accompagnent les autres dans leur cursus universitaire.

Quand G. a voulu créer des sociétés, il a envoyé son fils Samba au Canada après son bac pour faire du marketing, cinq ans au Canada et deux ans en France. À son retour, G. l'avait prédestiné à gérer tous les biens de la famille. Il a commencé, mais a mal géré ce qu'on lui avait confié. Il a connu un échec et il a été relevé. Il se trouve à Dakar mais ne travaille plus dans la société de son père... Le problème dans cette famille c'est que quand le travail de G. marchait bien, il avait amené tous ses enfants, ceux de ses frères et sœurs pour les impliquer dans les affaires. Mais très peu ont réussi. Pour chacun, il lui avait remis avec quoi travailler. La plupart ont mené des trains de vie qui ne leur ont pas permis de réussir dans

43. Penda, 16 ans, *op. cit.*

les affaires. Il garde une dent souvent et refuse quelquefois de les assister, tellement il est fâché contre eux. Il a aidé tous et il a décidé que ceux qui ne fructifient pas l'argent qu'il leur a remis, il les laisse et ne va plus jamais travailler avec eux. Le problème de G. c'est qu'il avait beaucoup misé sur ses enfants pour la relève; ce fut un échec⁴⁴.

Une construction difficile des affaires familiales

Si tous les diamantaires rêvent d'avoir un fils dans la sphère politique, dans ces lieux stratégiques où se négocie l'attribution de marchés publics ou de licences d'exportation, où se discutent les exonérations de taxes ou les allègements d'impôts, leurs enfants embrassent rarement des carrières de fonctionnaires. En outre, les descendants sont seulement quelques-uns à intervenir dans des activités commerciales ou immobilières développées par leur père, en complément ou dans le prolongement du commerce de diamants. Il faut dire aussi que les enfants de diamantaires sont dans l'ensemble encore en âge scolaire.

Ayant fait des études de comptabilité au Maroc jusqu'en 1992, Awa, la fille aînée de la première femme d'origine zaïroise, a intégré l'entreprise familiale une fois que son père, ancien diamantaire, se fut reconverti au Sénégal dans l'import-export, bien avant tout le monde. Aujourd'hui remariée à un grand commerçant malien après l'avoir été à un diamantaire installé à Genève, Awa est à la tête de la nouvelle agence immobilière familiale et gère les boutiques du centre commercial construit sur financement paternel, inauguré en 1999 à Dakar⁴⁵. Après avoir voulu emboîter le pas de son père dans le négoce des pierres précieuses, Ousmane a également rejoint le consortium familial, prenant en charge la gestion de la coopérative laitière. Il arrive très souvent que les enfants qui ont fait des études de commerce ou de gestion à l'étranger rencontrent des difficultés, une fois confrontés aux pratiques plus ou moins informelles de leurs pères. Deux conceptions s'affrontent : une logique d'entreprise familiale fondée sur des arrangements ; une logique d'entreprise moderne valorisant, à tout le moins dans les discours, l'efficacité et la transparence. Ces désaccords peuvent prendre des

44. Entretien B. G., *op. cit.*

45. Entretiens avec Awa en février 1998, en avril 2000 et en octobre 2001.

formes tragiques: Djibril, qui avait repris en main la briqueterie qu'avait rachetée à Bamako son père, l'un des plus grands diamantaires maliens, a lancé une procédure juridique, manifestant par ce geste sa désapprobation concernant la gestion de l'entreprise. Plus tard, après règlement de l'affaire, il mit fin à ses jours.

Les diamantaires sont conscients de la fragilité de la situation professionnelle de leurs enfants. Ils n'ont pas su créer des sociétés familiales permettant de protéger leurs économies. Quelques-uns restent milliardaires mais sans aucune assurance pour l'avenir. De manière générale, ils n'ont guère facilité l'insertion de leurs descendants dans le milieu diamantaire. Ces derniers ont refait le chemin parcouru par les pionniers qui ne sont pas d'ailleurs toujours leurs aînés. Après la collecte en brousse, ils ont tenu les boutiques puis ont joué les hommes valise à travers l'Afrique, entre l'Afrique et l'Europe. Le système d'organisation communautaire mis en évidence par G. Salem ou V. Ebin à propos des commerçants mourides, avec une prise en charge totale des plus jeunes par les plus expérimentés, n'est pas du tout exportable. Certes, tous ces commerçants sont musulmans mais la confrérie (Tidjane ou Quadria) ne joue pas le rôle de « soupape de sécurité » que peut jouer sa consœur mouride pour ses adeptes. À l'évidence, le trafic de diamant semble difficile à intégrer dans un système d'apprentissage qui mêle éducation parentale à la formation professionnelle. Les diamantaires semblent avoir quelques réticences à transmettre leur système de valeurs. Comme s'ils préféraient n'employer aucun enfant plutôt que de risquer d'en privilégier certains. Ou encore comme s'ils souhaitaient ardemment que leurs descendants s'éloignent de ce milieu trop risqué où les gains sont aléatoires. Dans ces conditions, leur apport se limite souvent à une introduction dans ce monde fermé.

« J'étais rebelle, j'ai voulu travailler dans le diamant. J'étais fasciné par le diamant. Mon père était mon modèle. Je le regardais examiner les pierres à la loupe, distribuer de l'argent, rencontrer des tas de gens différents. J'ai voulu faire comme lui. Mon père ne m'a pas aidé mais j'ai profité de son nom pour faire des affaires. Dans les diamants, il y a des djinns, c'est difficile d'oublier, c'est une passion. Mais j'ai arrêté parce qu'on ne peut plus gagner comme avant dans le diamant; les mines pullulent; les cours du diamant ont baissé et la marge bénéficiaire a nettement diminué. Les nationaux connais-

sent maintenant le prix des pierres. Actuellement, on entend des gens dire qu'en achetant du diamant, ils n'ont rien gagné; avant c'était impossible... Et puis des « gens » [La De Beers], des Européens font en sorte que les Ouest-africains ne fassent plus partie de la filière; ils font pression sur le gouvernement et jouent le rôle d'une police privée, nous empêchant de vendre en dehors des comptoirs. L'empire de la De Beers est menacé aussi par la « camorra » du blanchiment de l'argent de la drogue qui propose directement le diamant à des prix plus élevés. Avant, sans avoir de fonds importants, on pouvait jouer un rôle dans la filière du diamant; à présent ce n'est plus possible »⁴⁶.

Pour nombre de diamantaires, l'aventure est irremplaçable; on ne peut en faire l'économie. Le jeune migrant qui veut se lancer dans cette entreprise doit faire ses classes, doit faire ses preuves.

« Je ne veux pas que mes enfants prennent la relève. J'aimerais qu'ils fassent des études supérieures aux États-Unis ou au Canada. S'ils veulent faire le diamant, je ne les aiderai pas. Je leur donnerai seulement le « billet » [l'argent du transport]. Les enfants des Souleye ont gâté la fortune de leur père. Les enfants doivent d'abord apprendre à se débrouiller seuls. S'ils ont déjà des goûts de luxe, ils vont vouloir se faire de l'argent facile sans travailler, sans faire d'efforts. De toute façon, ça ne serait pas possible de les aider car les réseaux commerciaux et les hommes politiques changent sans arrêt... »⁴⁷.

Un gros déficit de communication semble caractériser les relations des diamantaires avec leur parentèle. L'aide qu'ils apportent n'a pas toujours été à la hauteur de la demande, ce qui ne les empêche pas de regretter l'absence de cran et de pugnacité de leur progéniture comme d'ailleurs de leurs parents collatéraux. Ils disent avoir largement sollicité leurs frères et cousins mais que ceux-là n'étaient pas toujours disposés à se lancer dans l'aventure. Les diamantaires semblent avoir rencontré moins de réticences auprès de leurs frères agnatiques, utérins ou de leurs cousins que de leurs frères germains. On retrouve d'ailleurs un schéma quelque peu comparable quand il s'agit de gérer le patrimoine immobilier et commercial. Les membres les plus proches du diamantaire semblent préoccuper le plus souvent à s'entre-déchirer pendant que les membres plus éloignés de la parentèle s'impli-

46. O. D., entretien à Dakar le 15 février 1998.

47. Entretien à Dakar, le 18 février 1998, avec M. T., originaire de Semme (Matam).

quent plus efficacement dans le traitement quotidien des affaires et rebondissent aussi plus facilement quand la faillite guette l'entreprise familiale dans son ensemble.

Reste au-delà de ce paradoxe que les diamantaires les plus solidement implantés dans le milieu sont ceux qui ont su développer des entreprises élargies en s'appuyant sur leur famille. À partir de notre enquête, ils sont plus de 45 % à avoir quelqu'un dans leur entourage familial qui « travaille » aussi dans le diamant; majoritairement (à plus de 80 %), il s'agit d'un frère, beaucoup plus rarement d'un père ou d'un fils. Mais les grandes entreprises familiales demeurent marginales et leur avenir suspendu à des problèmes de succession.

« Mon fils aîné, il était au Zaïre avec moi, il est rentré. Nous sommes rentrés ensemble. Peut-être qu'il va essayer de faire quelque chose ici. Il a dit que le travail du diamant, ça ne l'intéresse pas. Le deuxième, il est là-bas à Anvers, il fait le diamant [travaille au sein d'un bureau]. J'en ai un autre qui s'occupe de nos biens ici [gère une agence immobilière]; le dernier, il est au Zaïre, à Tshikapa, il fait le diamant avec moi dans le comptoir mais il prend, il ne peut pas encore acheter... »⁴⁸.

Les affaires meurent-elles avec les diamantaires ?

Plus généralement, la transmission ne semble pas une pratique répandue dans les milieux affairistes sénégalais ou malien où le fatalisme religieux est encore de mise. L'entrepreneur faisant fortune ne prépare pas la relève et pense pudiquement que la providence y pourvoira. De la même manière les diamantaires restent très secrets sur leur avenir et sur celui de leurs enfants. D'autres travaux ont montré que les hommes d'affaires africains ne faisaient pas toujours la différence entre leur patrimoine personnel et les actifs de leur société, lesquels ne pouvaient donc plus se transmettre en tant que tels. Aucun de nos interlocuteurs n'a évoqué la manière dont pourrait se régler sa succession. Même très âgés, ils se refusent à aborder cette question taboue, continuant de travailler, de gérer leur fortune et de la redistribuer pour partie. En revanche, leurs enfants en parlent parfois très

48. Entretien S. G., *op. cit.*

librement, surtout ceux qui construisent leur avenir dans l'attente d'un héritage.

À la disparition des diamantaires, selon la loi islamique, leur fortune doit être partagée entre leurs héritiers c'est-à-dire entre leurs femmes et leurs enfants. Et dans les sociétés patrilinéaires, l'ordre dans lequel les enfants peuvent bénéficier du capital familial dépend moins de la date de naissance que du rang matrimonial de leur mère dans le cas de foyers polygames. Ces prescriptions coraniques limitent notablement la croissance des entreprises. La guerre qui se joue entre les différents segments de la famille peut même conduire à une rupture dans le processus d'accumulation. Ces tensions familiales combinées à une restructuration du commerce et de l'économie de la colonie ivoirienne ont déjà entraîné le dépérissement progressif de la classe des grands commerçants sénégalais à partir de 1945 qui avait fait fortune en Côte-d'Ivoire (Vzie, Gbazah, 1992). La ségrégation existant notamment entre les enfants de mères ivoiriennes et de mères sénégalaises avait eu des incidences au moment du partage des biens entre les demi-frères. L'entreprise familiale avait pu survivre à son initiateur et aux problèmes de succession seulement quand l'un des héritiers avait pu jouer de son charisme pour mettre tous ses frères d'accord. Dans son travail sur les marchands *haoussa*, A. Cohen avait également montré que la disparition d'un grand patron faisait apparaître les contradictions existant entre les règles islamiques de transmission patrimoniale et les enjeux successoraux où les neveux avaient bien souvent l'avantage sur les fils. P. Labazée a repéré les mêmes causes de tensions permanentes entre les marchands et leurs fils au Burkina Faso au milieu des années 1980 (Labazée, 1991).

Par ailleurs, selon les législations nationales en cours, l'État encaisse des droits de succession importants, profitant parfois du caractère informel des activités de négoce pour

opérer des remboursements de dettes ou autres prélèvements contestables. Chacun conserve à l'esprit la manière dont la fortune des grands hommes d'affaire sénégalais tel Ndjouga Kébé, qui avait aussi trafiqué le diamant dans sa longue carrière, a été mise à sac par les créanciers autant que par ses héritiers⁴⁹. Les grands diamantaires sénégalais étant encore en vie, nous pouvons observer seulement les tensions qui traversent les familles notamment à mesure que la fortune de certains hommes d'affaires s'étiolé. Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance de ce qui s'est passé à la mort d'un des grands diamantaires maliens que nous avons eu la chance de rencontrer à plusieurs reprises à Bamako. Mais à l'évidence, c'est un monde qui se délite. Les enfants de diamantaires ne semblent pas à ce jour en mesure de reprendre le flambeau paternel. L'aventure diamantaire reste une entreprise individuelle sans avenir glorieux.

49. En janvier 1995, la Société nationale de recouvrement, structure mise en place au Sénégal au lendemain de la disparition de la quasi-totalité des banques nationales pour recouvrer les créances de ces institutions bancaires, saisissait le mobilier de la société d'investissement Holding Kébé en dépit d'une ordonnance prise par le tribunal régional et par les allégations des héritiers affirmant avoir honoré toutes les dettes. Onze ans après la mort de El Hadj Babacar Kébé, la liquidation de l'héritage de l'homme, considéré comme le plus riche du Sénégal, n'avait toujours pas été effectuée. Les héritiers n'admettant pas par ailleurs les tentatives de la justice visant à dissoudre le comité de gestion des affaires de Ndiouga Kébé présidé par un frère du défunt (*Walfadjri*, 17/01/1995).

CONCLUSION

A LA VEILLE DES Indépendances – d’abord en Sierra Leone puis selon un phénomène tournant, en Guinée, au Liberia, en Côte-d’Ivoire et au Congo Belge – la recherche du diamant enfièvre la vie de plusieurs centaines de milliers de personnes, prospecteurs et trafiquants. Cette course à travers le continent africain – qui s’engage deux décennies après la découverte des premiers gisements et dont les traces subsistent – n’a pas retenu l’intérêt des démographes ou historiens en tant que mouvement migratoire d’ampleur ni même donné naissance à des mythes littéraires comparables à ce que la ruée vers l’or avait produit en Amérique. De la même manière, l’histoire des diamantaires de la vallée du Sénégal était restée dans l’ordre des clichés, limitée à une période – les années 1970 –, à un lieu – le Zaïre – alors qu’elle perdure et se recompose au fil des turbulences politiques sur le continent et au gré des sanctions prises par les États producteurs de diamants à l’encontre des trafiquants étrangers. Des nouvelles générations continuent d’affluer en Angola : plus d’un diamantaire sur trois a débuté après 1980 dans ce trafic de pierres précieuses.

Or, en même temps que ce déferlement bouleverse le paysage et l’économie des régions concernées, il renseigne sur les « manières de faire » des migrants, des sociétés minières et des États. En dépit des segmentations imposées par la colonisation puis par l’État contemporain, ce groupe de commerçants, à l’identité composite, a su créer et pérenniser un espace de circulations qui lui est propre, compromettant les principes de souveraineté économique que les États s’efforçaient de mettre en acte et conduisant le cartel De Beers à réviser en profondeur ses stratégies d’approvisionnement en Afrique. Pour conquérir le lointain, les trafiquants composent leur territoire comme un réseau de places solidement

connectées entre elles et hiérarchisées ; leur circulation étant rendue possible par la sédentarité de leurs logeurs ou *njaatigue*. Les villes-champignons surgies de la brousse, à proximité des zones d'extraction, ces capitales africaines où se commercialisent dans des comptoirs le plus souvent pirates les pierres précieuses et où se déploient en façade d'autres négoce plus officiels, les bourses du diamant dans les métropoles du Nord où s'opèrent les tractations les plus juteuses, les villages du fleuve Sénégal de mieux en mieux équipés et érigés en communes, sont autant de places à rapprocher pour les fonctions qu'elles occupent au sein de la *Diams'pora*. Le diamantaire est l'une des figures du commerçant migrant transnational qui profite de la subsistance des frontières et de la variabilité des réglementations pour asseoir sa position dans la filière. Grâce à leurs compétences à la fluidité et leurs capacités à mettre en relation des populations aux statuts hétérogènes et aux cultures différenciées, les gens du fleuve Sénégal sont en mesure de se construire temporairement des espaces d'autonomie en contournant ou en exploitant les logiques étatiques ; ils accèdent ainsi à une partie des richesses minières concentrées dans l'Afrique orientale. Pendant plusieurs décennies, ils semblent avoir eu une longueur d'avance sur les États qui gèrent les flux migratoires et prennent des lois sur le commerce et les exploitations minières, mais aussi sur les populations, ressortissantes des pays producteurs de pierres précieuses, qui n'avaient pas encore acquis ces savoir-faire et ces savoir-circuler. Engagés dans une course contre la montre, ils ont été les premiers à organiser la commercialisation des pierres, partant en éclaireurs dans les coins les plus reculés d'Afrique centrale, usant du troc, de la ruse et de la corruption si nécessaire, jonglant avec la convertibilité des devises et n'hésitant pas à se marier avec des filles du pays pour mieux négocier leurs affaires. Leur démarche était résolument pionnière. Ces commissionnaires ont réussi à trouver leur place, au côté des diamantaires issus des grandes diasporas juive, libanaise et indienne, partageant le même code d'honneur fondé sur l'oralité mais multipliant plus que les autres les navettes entre les lieux de production et de commercialisation pour tenir leur rang. Plusieurs milliers de ressortissants de la vallée du Sénégal se sont ainsi lancés dans le négoce des gemmes en dépit des contrôles et refoulements répétés. Si les *Soninke* ont été les premiers à entrer dans cette

course aux diamants, s'appuyant sur les réseaux commerciaux mis en place par leurs aînés en Afrique centrale, les *Haalpulaaren* ont été encore plus nombreux à leur emboîter le pas. Les quelques réussites spectaculaires largement médiatisées ne reflètent pas néanmoins le destin de la majorité. Pour les uns, l'aventure s'est arrêtée brutalement en Afrique occidentale française, pour les autres, elle s'est poursuivie jusqu'au Zaïre. Si les uns n'ont pas dépassé le stade de diamineur, d'autres sont devenus coursiers, voyageant entre les continents; quelques-uns ont été autorisés à installer un comptoir officiel en Afrique centrale. D'autres encore ont reconfiguré leur projet migratoire partant grossir les rangs des travailleurs immigrés dans les usines françaises ou optant pour des négoce moins dangereux à partir de Pointe-Noire, Libreville ou d'Abidjan. Au-delà de la pluralité des figures, deux générations de diamantaires peuvent être distinguées: celle des pionniers dont la trajectoire a débuté en pleine décolonisation africaine et celle des « enfants de 56 », nés à l'époque où leurs parents investissaient les placers de Sefadu et de Séguéla et qui, de leur côté, commencèrent à négocier l'émeraude avant même de découvrir le diamant.

Cependant, la donne a notablement changé ces dernières années, remettant en question la place des diamantaires du fleuve Sénégal dans la filière internationale. D'une part, le consortium sud-africain, qui a régné en maître du diamant sans partage pendant un demi-siècle, régulant le marché et commercialisant plus de 80 % de la production mondiale des pierres brutes, se trouve fortement ébranlé dans ses fondements. D'autre part, les diamants de la contrebande, qui alimentent de plus en plus largement les conflits armés embrasant le continent africain, sont disputés par un nombre grandissant de trafiquants et mercenaires. L'empire De Beers vacille parce que, depuis le début des années 1990, il doit lutter sur tous les fronts: résister au déclin des ventes de diamants bruts au moment où la récession économique frappe les principaux marchés de consommation et où le trafic de pierres s'enflamme. Tenir compte, alors que se met en place la politique du « black empowerment », de la montée en puissance des revendications sociales en Afrique du Sud où sont implantées ses principales concessions et gérer au mieux la baisse de productivité de ses mines vieillissantes dans le pays.

Répondre aux pressions croissantes des instances inter-étatiques qui prennent des lois anti-trust de plus en plus drastiques dans un contexte d'effervescence libérale et réagir aux accusations portées sur le devant de la scène médiatique par les organisations non gouvernementales en s'impliquant dans la mise en place d'un code de conduite contre les « diamants sales » (processus de Kimberley). Mettre tous les moyens en sa possession pour enrayer la contrebande qui prend des proportions extravagantes dès lors que ses anciens collaborateurs entrent dans la danse des trafiquants. Supporter les nouveaux systèmes de vente aux enchères adoptés par les plus puissantes bourses du diamant. Se mettre sur les rangs pour prospecter de nouveaux sites toujours plus nombreux au Canada, en Amérique du Sud et mener un combat quotidien contre les autres géants miniers de plus en plus gourmands. Face à ces multiples turbulences, le groupe De Beers a procédé à la refonte totale de son architecture et de ses objectifs, quittant la mine pour la galerie marchande. Instaurant une nouvelle sélection et une nouvelle contractualisation parmi sa clientèle, il devient un opérateur parmi d'autres sur un marché du diamant brut de moins en moins protégé. Il se lance en outre sur le marché du luxe, fabricant et diffusant des diamants haut de gamme sous sa propre griffe, dans ses nouveaux magasins.

Extraite des contrées les plus pauvres de la planète, la matière première la plus précieuse ne profiterait aujourd'hui qu'à une infime minorité pour faire le malheur des populations résidentes, celles-là même qu'elle aurait pu enrichir en priorité. Les capitales africaines, jadis honorables, comme Ouagadougou, Monrovia, Lomé et Abidjan sont utilisées comme plaques tournantes pour faire transiter des armes et des diamants des multiples rébellions qui agitent le continent. Les grands négociants américains, israéliens, libanais, belges et russes reviennent également en force dans les circuits de la commercialisation. En outre, des réseaux autochtones se construisent sur la base ethnique ou régionale et se consolident en lien avec l'arrivée de groupes militaires rebelles ou de « mercenaires miniers » parfois en cheville avec les États producteurs ou voisins de plus en plus prédateurs dès lors que leurs rentes ont été remises en question. Le pillage des ressources est dorénavant organisé à grande échelle et la violence innerve désormais toutes les interactions entre

opérateurs ; les concessions minières se militarisant. On assiste à une criminalisation accrue des activités diamantaires dans lesquelles les mafias jouent leur propre partition. En l'absence d'alternatives économiques, de plus en plus d'artisans ou fonctionnaires délaissent leur activité pour se lancer dans l'exploitation et parfois le commerce du diamant. Sous la contrainte de chefs de guerre, des enfants partent travailler dans les mines.

À l'évidence, les diamantaires du fleuve Sénégal tirent de moins en moins aisément leur épingle du jeu dans cet univers de violence et de compétition exacerbées. Ils ne peuvent rivaliser en capital économique et social avec les grands trafiquants ; leur position d'intermédiaire est de plus en plus remise en question. Ils participent effectivement de cette économie de guerre, qui oppose de multiples fractions pour le contrôle des sites miniers et l'appropriation des pierres précieuses, mais ne sont pas structurés pour organiser collectivement leur défense. Bien qu'ils se déplacent en petits groupes et s'appuient sur une large palette d'identifications et de stratégies, les migrants de la vallée du Sénégal n'ont pas su faire société pour résister à la concurrence des trafiquants nationaux et internationaux. Ils n'ont guère facilité l'insertion de leurs descendants dans le milieu diamantaire ne voulant pas leur faire courir des risques trop élevés. Ces derniers ont donc refait le chemin parcouru par les pionniers qui ne sont pas d'ailleurs toujours leurs aînés. Après la collecte en brousse, ils ont tenu les boutiques puis ont joué les hommes valise à travers l'Afrique, entre l'Afrique et l'Europe. Le système d'organisation communautaire des commerçants mourides, fondée sur une prise en charge totale des plus jeunes par les plus expérimentés, n'est pas du tout exportable dans ce milieu. Aussi, plutôt que d'initier leurs ascendants ou les autres ressortissants de leur région d'origine intéressés par ce négoce, les diamantaires du fleuve Sénégal sont rentrés au pays, ne parvenant plus à s'imposer dans un système de plus en plus brutal. Ils n'ont pas su créer des sociétés familiales permettant de protéger leurs économies. Quelques-uns restent milliardaires mais sans aucune assurance pour l'avenir. Les compétences acquises dans le monde du diamant n'ont pas pu être réexploitées dans les milieux d'affaires de leurs pays d'origine. Les diamantaires n'ont pas su réadapter leurs

pratiques commerciales et corruptibles ni reconfigurer leurs réseaux clientélistes, réinvestissant leur fortune dans l'immobilier, secteur peu rentable et se révélant très maladroits dans leurs négociations politiques. Et l'avenir des quelques entreprises familiales demeure suspendu à des problèmes de succession. La concurrence ou l'animosité qui règnent bien souvent entre les différents segments de la parentèle participent notablement à la fragilisation voire au déclin des petits empires construits sur une génération.

La montée de la violence comme la systématisation des expulsions à l'encontre des étrangers africains amène à s'interroger également sur la politique d'accueil mise en œuvre par les États africains. L'Afrique, du sud au nord, en passant par le centre, est devenue la championne des refoulements, bafouant tous les accords régionaux de libre circulation (UDEAC, CEDEAO, CEPLG, CEN-SAD) qu'elle avait elle-même édictée; elle n'a pas su développer de véritables politiques migratoires pour réglementer les entrées et les sorties, prenant à l'inverse des mesures d'ajustement ponctuelles, opportunistes et le plus souvent radicales entravant la mobilité des personnes dans l'espace régional. Il existe d'ailleurs une contradiction significative entre la transnationalisation accrue des échanges économiques et des affirmations nationales maintenues que les réseaux des diamantaires ont permis d'éclairer.

Pourtant aujourd'hui, alors que les flux migratoires au départ de l'Afrique subsaharienne se réorientent vers l'Afrique du Nord et que, par ailleurs, sous l'effet de fortes turbulences politiques en Côte-d'Ivoire, plusieurs pays de la sous-région sont conduits à accueillir en masse leurs propres ressortissants refoulés, les États d'Afrique vont devoir réviser leurs mesures institutionnelles et législatives sous la pression des États européens notamment au profit de politiques plus élaborées. L'immigré pourra-t-il encore être perçu comme le parasite, le clandestin et le migrant de retour extradé comme le fuyard, le renégat? Le changement de perception de la place du migrant dans la société, qui s'est déjà engagé dans nombre de pays africains où l'émigré est considéré dorénavant comme une ressource pour la contrée d'origine, devrait vraisemblablement se poursuivre. Comme de nombreux pays européens transformés en pays d'émigration après avoir été

pays d'immigration, le continent africain est traversé par des mutations similaires qui devraient le conduire à promouvoir de nouvelles politiques. Les pays africains choisiront-ils de limiter leur politique à de nouvelles procédures drastiques de contrôle ou intégreront-ils les notions d'intérêt national et promulgueront-ils les droits du migrant ?

La figure de l'étranger a pris des formes nouvelles sur le continent : les ressortissants ouest-africains installés en Afrique centrale ne sont plus comme par le passé des auxiliaires de l'homme blanc ou des petits commerçants installés dans les *zongos*, ces zones centrales des villes coloniales qui leur étaient plus ou moins réservées. Plutôt riches et parfois puissants, ils investissent les quartiers huppés des villes, occupant des résidences luxueuses, mariant les filles de bonnes familles et suscitant des jalousies. Mais depuis quelques années, en lien avec l'exacerbation des conflits politiques et la montée des replis identitaires, la ville étrangère devient, pour les trafiquants de diamant ouest-africains qui la traversent ou s'y installent, de plus en plus un espace de clandestinité ou d'errance alors qu'elle avait pu être, un temps, un lieu d'échanges économiques.

Cette recherche a permis de surcroît d'éclairer la figure de l'aventurier, ce ressortissant des confins du fleuve Sénégal qui, s'enfonçant à pied ou à bord de camions de marchandises dans la forêt africaine, accompagne la rumeur et parcourt le continent à la recherche de pierres précieuses. Les uns partent avec les revenus qu'ils ont accumulés comme serveurs dans les restaurants des places dakaraise et abidjanaise ou comme petits commerçants ; les autres s'enrichissent en chemin. Leur famille n'est pas toujours avertie de ce départ qui s'apparente à une transgression des contraintes et des valeurs véhiculées. Ces aventuriers renouent avec la geste *pulaar*, partant sur les traces de Samba Guéladio Jeegi ou de El Hadj Omar Tall, ces héros dont l'exil avec ses épreuves fut fortement valorisé dans les anciens royaumes féodaux du fleuve Sénégal. Le risque est considéré comme un mode de vie. La migration va leur permettre de s'aguerrir mais aussi de préparer, pour quelques-uns seulement, un retour éclatant au pays. Pour la majorité d'entre eux cependant, la sortie de l'aventure est loin d'être héroïque.

L'aventure des diamantaires se révèle d'abord individuelle; leur trajectoire remet en question l'image de l'Afrique enchantée d'une solidarité communautaire sans pour autant parer de toutes les vertus le processus d'individualisation. Concrètement, elle donne à voir des nouvelles manières de concilier société et communauté. Les principes d'échange qui organisent les sociétés africaines ne sont pas pour autant remis en question par cette Diams'pora mais simplement réadaptés. L'enrichissement économique obtenu grâce à la migration ne contribue pas véritablement à émanciper l'individu de ses anciens assujettissements; l'ordre social villageois n'est pas fondamentalement menacé dès lors que ces départs en solitaire visent à s'assurer plus tard une promotion au sein de la hiérarchie communautaire. Le négoce du diamant n'a pas non plus permis aux gens de métier de s'affranchir durablement de l'ordre statutaire et des hiérarchies sociales.

Cette figure pionnière permet de mieux comprendre les formes migratoires contemporaines à l'issue incertaine qui se déploient actuellement entre l'Afrique et l'Europe. Alors que les contrôles migratoires se durcissent en Europe et que les déséquilibres économiques et politiques se multiplient en Afrique, de nouveaux aventuriers renouent avec la migration par étapes, traversant seuls ou en petits groupes les déserts et les détroits. Vers où se dirigent actuellement les gens de la vallée du fleuve Sénégal? Les retrouve-t-on sur ces routes sahariennes à l'exemple des ressortissants de l'Afrique centrale ou parviennent-ils à mettre en œuvre de nouveaux réseaux à l'instar des colporteurs mourides pour rejoindre par d'autres moyens le continent américain?

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAC	Anglo American Corporation
ACFR	Association des Commerçants Ressortissants du Fleuve
ACSE	Association des Commerçants Sénégalais Émigrés
ADO	Association pour le Développement d'Ourossogui
AFP	Alliance des Forces du Progrès
ALROSA	Almazi Rossii Sacka
ANAMINT	Anglo American Investment Trust Limited
ANC	African National Congress
ANS	Archives Nationales du Sénégal
ANSOM	Archives Nationales d'Outre Mer
ASCORP	Angolan Selling Corporation
BEKIMA	Beyla, Kissidougou, Macenta
BHP	Broken Hill Properties
BVGD	Association belge des négociants en diamants taillés
CAST	Consolidated African Selection Trust
CDS	Parti religieux sénégalais
CEDEAO	Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest
CFAO	Compagnie Française d'Afrique de l'Ouest
CSD	Conseil Supérieur du Diamant
CSO	Central Selling Organisation
DBCIM	De Beers Consolidated Mines Limited
DBCAG	De Beers Centenary Ag
DEBSAM	Filiale de De Beers pour les prospections en Guinée
DIAMANG	Diamantes de Angola
DSE	Directeur des Sénégalais de l'Extérieur
DTC	Diamond Trading Company
ENDIAMA	Empresa Nacional de Diamantes de Angola
FIDES	Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social des territoires d'Outre-mer
FLC	Front de Libération du Congo
HRD	Hige Raad Voor Diamant
IDMA	International Diamond Manufacturers Association
JEA	Jeune Afrique Économie
AJP//JËF-JËL	Alliance pour le Progrès et la Justice/JEF-JEL.

LPC	Conseil de Paix au Liberia
LVMH	Louis Vuitton Moët Hennessy
MIBA	Société Minière de Bakwanga
MINAFRO	Société anonyme d'exploitations minières en Afrique Occidentale
MPLA	Mouvement Populaire de Libération de l'Angola
NANCO	Namibian Minerals Corporation
NPFL	Front National Patriotique du Liberia
OCAAIS	Organisation des Commerçants, Agriculteurs, Artisans, Industriels du Sénégal
OCAM	Organisation Commune Africaine et Mauricienne
OHLM	Office de l'Habitat à Loyers Modérés
OPA	Offre Publique d'Achat
PDS	Parti Démocratique Sénégalais
PPC	Parti pour le Progrès et la Citoyenneté
PLS	Petit Libéral Sénégalais
PS	Parti Socialiste
RDC	République Démocratique du Congo
RND	Rassemblement National Démocratique
RPC	République Populaire du Congo
RUF	Front Révolutionnaire Uni
SAREMCI	Société Anonyme de Recherches et d'Exploitations minières de Côte-d'Ivoire
SDM	Sociedade de Desenvolvimento Mineiro de Angola
SLST	Sierra Leone Selection Trust
SMC	Sociedade Mineira de Catoca
SoC	Supplier of Choice
SODIAM	Sociedade de Commercialização de Diamantes de Angola
SODIAMCI	Société Diamantifère de Côte-d'Ivoire
SODEMI	Société d'études minières
SOGUINEX	Société Guinéenne de Recherches et d'Exploitation Minières
SONES	Société Nationale des Eaux du Sénégal
UARF	Union des Amicales des Ressortissants du Fleuve
UNACOIS	Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal
UNITA	Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola
URD	Union du Renouveau Démocratique
URO	Union des Ressortissants d'Ourossogui
WDC	World Diamond Council
WFDB	World Federation of Diamond Bourses

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- ADAMS A., 1977. - *Le long voyage des gens du fleuve*, Paris, Maspéro, 243 p.
- AMIN S., 1969. - *Le monde des affaires Sénégalais*. Paris, Ed Minuit, 205 p.
- AMIN S., (eds.), 1974. - *Modern Migrations in Western Africa*, London, Oxford University Press for the International African Institute.
- AMIN S., 1981. - « The Development of the Senegalese Business Bourgeoisie », in Adedeji A., (ed.), *Indigenization of african economies*, New York Africana, p. 309-321.
- Amnesty International, 2002. - *Le commerce du diamant dans les régions de la RDC tenues par le gouvernement*, octobre, réf. AFR 62/017/02, 41 p.
- AMSELLE J.-L. (s-dir.), 1976. - *Les migrations africaines*, Paris, Maspéro.
- AMSELLE J.-L., 1977.- *Les négociants de la savane. Histoire et organisation sociale des Kodoroko* (Mali), Paris, Anthropos.
- AMSELLE J.-L., 1987.- « Fonctionnaires et hommes d'affaires au Mali », *Politique Africaine* n° 26, juin, p. 63-72.
- AMSELLE J.-L., GRÉGOIRE É., 1987. - « Complicités et conflits entre bourgeoisies d'État et bourgeoisies d'affaires au Mali et au Niger », in Terray (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, Harmattan, p. 23-47.
- ANTEBY-YEMINI L., BERTHOMIÈRE W., SHEFFER G., 2005.- *Les diasporas.- 2000 ans d'histoire*, Rennes, PUR, 407 p.
- ANTOINE P., BOCQUIER P. FALL A.S., GUISSÉ Y.M., NANITELAMIO J., 1995. - *Les familles dakaroises face à la crise*, Dakar, NEA, IFAN/ORSTOM. CEPED, 207 p.
- APPADURAI A., 2005. - *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Petite bibliothèque Payot, 319 p.
- BA C.O., BREDELOUP S., 1997.- « Migrations inter-africaines des femmes de la vallée du fleuve Sénégal », in Bisillat J, (s-dir.), *Face aux changements les femmes du sud*, Paris, Harmattan. p. 61-86.
- BA T.A., 1987. - *Pratiques éducatives, mutations sociales et dynamismes villageois dans la moyenne vallée du Sénégal. La fonction éducative des associations de développement dans les communes villageoises. L'exemple de Wuro-Sogi 1969-1987*, Doctorat en Sciences de l'éducation, Lyon II.
- BACH D., (dir.), 1998.- *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 319 p.
- BADIE B., 1995. - *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, coll. l'espace du politique, 276 p.

- BAKO-ARIFARI N., 1999. Traditional Local Institutions, Social Capital and the Process of Decentralisation. A Typology of Government, *Working Papers on African Societies*, n° 6.
- BALANDIER G., 1985. - *Sociologie des Brazzavilles Noires*. Presses de la Fondation Nationales des Sciences Politiques, 2ème ed.
- BALANDIER G., 1955.- *Sociologie actuelle de l'Afrique noire. Dynamiques des changements sociaux en Afrique centrale*, Paris, PUF, 529 p.
- BAREL Y., 1979. - *Le paradoxe et le système, essai sur le fantastique social*, Grenoble, PUG, 332 p.
- BARRY B., 1988. - *La Sénégambie du xv^e au xix^e siècle. Traite négrière, Islam, conquête coloniale*, Paris, Harmattan.
- BARRY B., HARDING L. (s-dir.), 1992.- *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest. Le Sénégal*, Paris, Harmattan, 378 p.
- BASCH L., GLICK SCHILLER N., BLANC-SZANTON C., 1992. - *Towards a Transnational perspectives on migration*, New York, New York Academy of Sciences
- BAUMAN Z., 1999.- *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Hachette, 202 p.
- BAVA S., 2000. - « Reconversions et nouveaux mondes commerciaux des Mourides à Marseille », *Hommes et Migrations*, 1224, mars-avril, p. 46-55.
- BAYART J.-F., (dir.), 1993. - *La réinvention du capitalisme*, Paris, Karthala, 251 p.
- BAZENGUISSA R. MACGAFFEY J., 2000. - *Contesting Boundaries for Profit : Congolese Traders in International Second Economy Trade*, Londres, James Currey, 190 p.
- BENNAFLA K., 2002. - *Le commerce frontalier en Afrique centrale. Acteurs, espaces, pratiques*, Paris, Karthala, 366 p.
- BERRY-CHIKHAOUI I., DEBOULET A., (s-dir.), 2000. - *Les compétences des citoyens dans le monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Paris, IRMC-Karthala-URBAMA, 406 p.
- BERTRAND M., 1999. - « Émigrés internationaux maliens face aux marchés fonciers bamakois: connivences et concurrences », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.15, n° 3, p. 63-85.
- BERTRAND M., 1999. - « Décentralisation et culture politique locale au Mali: de la réforme territoriale au cas de Bamako », *Autrepart*, n° 10, p. 23-40.
- BIAYA T.K., 1985. - « *La cuistrerie de Mbuji-Mayi (Zaire)* », Genève-Afrique. Vol. XXIII, n° 1.
- BIBEAU, 1975. - « La communauté musulmane de Kisangani », in Verhaegen B., ed., *Kisangani 1876-1976*, Kinshasa, Presses Universitaires du Zaïre, p. 181-238.
- BLUNDO G., 1998.- « Logiques de gestion publique dans la décentralisation sénégalaise: participation factionnelle et ubiquité réticulaire », *Bulletin de l'APAD*, n° 10, p. 21-47.

- BLUNDO G., (s-dir.), 2000. - *Monnayer les pouvoirs. Espaces, mécanismes et représentations de la corruption*, Paris, Genève, PUF & Nouveaux Cahiers de l'IUED, 344 p.
- BLUNDO G., 2001.- « Dessus-de table. La corruption quotidienne dans la passation des marchés publics locaux au Sénégal », *Politique africaine*, n° 83, p. 79-97.
- BODIN C., QUIMINAL C., 1991. - « Le long voyage des femmes du fleuve Sénégal », *Hommes et Migrations*, n° 1141, mars, p. 23-26.
- BOLTANSKI L., THÉVENOT L., 1991. - *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 483 p.
- BONACICH E. 1973.- « A Theory of Middleman Minorities », *American Sociological Review*. Vol. 38, n° 5, 1973, p. 583-594.
- BORDES-BENAYOUM C., SCHNAPPER D., 2006. - *Diasporas et nations*, Paris, Odile Jacob.
- BOTTE R., BOUTRAIS J., SCHMIDZ J. (dir.), 1999. - *Figures peules*, Paris, Karthala, 539 p.
- BOUTILLIER J.-L., CANTRELLE P., CAUSS J., 1962.- *La moyenne vallée du Sénégal*, Paris, PUF, 368 p.
- BREDELOUP S., 1993. - « Les migrants du fleuve Sénégal : À quand la Diams'pora? », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.9, n° 3, p. 205-232.
- BREDELOUP S., 1994.- « L'aventure des diamantaires sénégalais », *Politique Africaine*, n° 56, Entrepreneurs, ajustement et démocratie, p. 77-93.
- BREDELOUP S., 1995. - « Tableau synoptique: Expulsions des ressortissants ouest-africains au sein du continent africain (1954-1995) », in Bredeloup S. (coord.), *Dynamiques migratoires et recompositions sociales en Afrique de l'Ouest*, *Mondes en Développement*, n° 91, tome 23, p. 117-121.
- BREDELOUP S., 1997. - « Migrants et politiciens à Ouro Sogui (moyenne vallée du fleuve Sénégal): pour quelle dynamique urbaine? », in Bertrand M., Dubresson A., (éds), *Petites et moyennes villes d'Afrique noire*, Paris, Karthala, p. 279-304.
- BREDELOUP S., 2002. - « Abidjan, un dispositif marchand en mutation », in *Governance, Urban Dynamics and Economic Development: a Comparative Analysis of the Metropolitan Areas of Durban, Abidjan and Marseille*, Durban, Plumblin Publishing, p. 2-283.
- BREDELOUP S., 2003. - « Le migrant africain et la ville étrangère », in Coquery-Vidrovitch C., Goerg O., Mande I., Rajaonah F. (eds.), *Etre étranger et migrant en Afrique au XXe siècle*, vol II, Paris, Harmattan, p. 53-62.
- BRUNEAU M., 2004.- *Diasporas et espaces transnationaux*, Paris, Anthropos-Economica, coll. Villes-Géographie, 249 p.
- BRUNET R., 2003. - *Le diamant. Un monde en révolution*, Paris, Belin, 414 p.

- BWANA N'Sefu L.M., 1992. - « La libéralisation de l'exploitation artisanale de l'or et du diamant en Zaïre. Causes et conséquences », in Mwayila T., Mayele B., (s-dir.), *Problèmes et perspectives de l'industrie minière en Afrique, enjeux et stratégies*, Paris, Présence Africaine, p. 291-317.
- CAMARA S., 1992. - *Gens de parole. Essai sur la condition et le rôle des griots dans la société malinké*, Paris, Karthala, 376 p.
- CANTRELLE P., 1960. - « L'endogamie des populations du Fouïta sénégalais », *Population*, août-septembre, n° 4, p. 665-675.
- CAUSSE R., 1991. - « Le diamant en Guinée (situation en 1957-1958) », in Legoux P., Marelle A. (s-dir.), *Les mines et la recherche minière en Afrique Occidentale Française*, Paris, Harmattan, p. 213-229.
- CEYSENS R., KANKUNKU WANZA Walese, 1982. - « Kongoville », *Cultures et développement*, vol XVI, I, p. 41-65.
- CHALMIN P. (s-dir.), 2005. - *Cyclope: les marchés mondiaux 2005. Matières premières, monnaies, services, agriculture, énergie, finance, industrie, commodités*, Paris, Ed. Economica.
- CHERMETTE A., 1991. - « L'or en Guinée », in Legoux P., Marelle A. (s-dir.), *Les mines et la recherche minière en Afrique Occidentale Française*, Paris, Harmattan, p. 167-170.
- COHEN A., 1969. - *Custom and Politics in Urban Africa: a Study of Hausa Migrants in Yoruba Towns*, London, Routledge and Kegan Paul.
- COHEN A., 1971. - « Cultural Strategies in the Organization of Trading Diasporas », in Meillassoux C., (s-dir.), *L'évolution du commerce africain en Afrique de l'Ouest*, London, Oxford University Press, p. 266-281.
- COHEN R., 1997. - *Global Diasporas*, London, UCL Press, 228 p.
- COPANS J., 1980. - *Les marabouts de l'arachide. La confrérie mouride et les paysans du Sénégal*, Paris, Le Sycomore. (Réédité en 1988 aux éditions l'Harmattan, 279 p.).
- COPANS J., 1995. - « Entrepreneurs et entreprises dans l'anthropologie et la sociologie africaniste », in Ellis, Fauré (dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-ORSTOM, p. 127-139.
- COQUERY-VIDROVITCH C. (s-dir.), 1983. - *Entreprises et entrepreneurs en Afrique. XIX^e XX^e siècles*, Paris, Harmattan, (2 Tomes).
- COQUERY-VIDROVITCH C., 1994. - *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX^e au XX^e siècle*, Paris, Desjonquères, Paris, 395 p.
- CORRERA I., 1992. - « Samba Guéladio. Epopée peule du Fuuta Toro », *Initiations et études africaines* n° 36, Université de Dakar-IFAN, 257 p.
- COULON C., 1981. - *Le marabout et le prince. Islam et pouvoir au Sénégal*, Paris, Pedone, 317 p.
- COUTY P., 1996. - *Les apparences intelligibles. Une expérience africaine*, Paris, Ed. Arguments, 303 p.
- CROZIER M., FRIEDBERG, 1977. - *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, Points Politiques, 498 p.

- CRUISE O'BRIEN D., 1970. - *The Mourides of Senegal. The Political and Economic Organization of a Islamic Brotherhood*, Oxford, Clarendon Press, 311 p.
- CURTIN P.D., 1984. - *Cross-Cultural Trade in World History*, Cambridge and New York, Cambridge University Press, 293 p.
- DAHOU T., 2002. - « Entre engagement et allégeance. Historicisation du politique au Sénégal », *Cahiers d'études africaines*, 167, p. 499-520.
- DAHOU T., 2005. - *Entre parenté et politique. Développement et clientélisme dans le Delta du Sénégal*, Paris, Karthala-ENDA GRAF Sahel, 368 p.
- DAUM C., 1992. - *L'Immigration ouest-africaine en France: une dynamique nouvelle dans la Vallée du fleuve Sénégal*, Paris, Institut Panos, 138 p.
- DAUM C., 1998. - *Les associations des Maliens en France. Migration, développement et citoyenneté*, Paris, Karthala-CCFD, 256 p.
- DAVID P., 1980. - *Les navétanes. Histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégambie des origines à nos jours*, Dakar, Abidjan, NEA, 525 p.
- DE BOECK F., 2001. - « Comment dompter diamants et dollars: dépense, partage et identité au sud-ouest du Zaïre (1980-1997) », *Cahiers africains* n° 45-46, série 2000, p. 171-208.
- DE CERTEAU M., 1990. - *L'invention du quotidien. 1/Arts de faire*, Folio, Essais, 357 p.
- DEPELCHIN J., 1992. - *De l'État indépendant du Congo au Zaïre contemporain (1885-1974). Pour une démythification de l'histoire économique et politique*, Dakar, Codesria, 228 p.
- DE MAILLART J., 2004. - *Le rapport censuré: critique non autorisée d'un monde dérégulé*, Paris, Flammarion, 288 p.
- DE MAILLART J., 2005. - « L'économie trafiquante, paradigme de la mondialisation », *revue Politique*, décembre.
- DIETRICH C., 2002. - *Commission d'enquête parlementaire « Grands Lacs »*, IPIS, Sénat de Belgique, 11 janvier 2002.
- DIETRICH C., 2002. - *Monnaie forte: l'économie criminalisée des diamants dans la République démocratique du Congo et les pays voisins*, Document hors série n° 4, Partenariat Afrique Canada, Ottawa, 70 p.
- DIETRICH C., 2003. - *Les diamants en République centrafricaine. Commerce, évaluation et blanchiment*, Document hors série n° 8, Partenariat Afrique Canada, Ottawa, 8 p.
- DIOP A.B., 1965. - *Société toucouleur et migrations. Enquête sur l'immigration toucouleur à Dakar, Initiations et études*, n° XVIII, IFAN, Dakar, 232 p.
- DIOP M.C., 1981. - « Les affaires mourides à Dakar », *Politique africaine*, 4, p. 90-100.
- DIOP M.C., (s-dir.), 2002. - *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, 723 p.
- DIOP M.C., DIOUF M., 1993. - « Pouvoir central et pouvoir local. La crise de l'institution municipale au Sénégal », in Jaglin S.,

Dubresson A., *Pouvoirs et cités d'Afrique noire. Décentralisations en question*, Paris, Karthala, p. 101-126.

DUMONT L., 1983. - *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Seuil, coll. Esprit, 272 p.

DUPRIEZ P., 1962. - « Eléments du commerce extérieur de la République du Congo », *Cahiers Economiques et Sociaux*, n° 1, p. 75-91.

DUPRIEZ P., 1970. - *Contrôle des changes et structures économiques*. Congo: 1960-1965, Paris, Mouton.

DUFOIX S., 2003.- *Les diasporas*, Paris, PUF, coll Que Sais-je, n° 3683, 128 p.

DRAME M., 1993. - *La vie des femmes migrantes à l'étranger : analyse d'entretiens effectués à Madina Ndiathbé, département de Podor*, Rapport de stage ORSTOM, sous la direction de S. Bredeloup, 35 p.

EBIN V., 1993. - « Les commerçants mourides à Marseille et à New York. Regards sur les stratégies d'implantation », in Grégoire É., Labazée P., (s-dir.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala-ORSTOM, p. 101-123.

EBIN V., 1993. - « Senegalese women migrants in America: a new autonomy? », in *Seminar on Women's Status and Population Change in sub-Saharan Africa* organized by the Committee on Gender and IUSSP, Senegal, March 3-6, 9 p.

EBIN V., 1995. - « Women's Saints and Strategies: the Expanding Role of Senegalese Women in International Trade », in Bredeloup S., (coord.), *Dynamiques migratoires et recompositions sociales en Afrique de l'Ouest, Mondes en Développement*, 91, tome 23, p. 113-115.

EGG J., IGUE J.-O., 1987. - « Echanges invisibles et clandestins », *Intertropiques* n° 21, p. 4-7.

ELLIS S., FAURE Y.-A., 1995.- *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-Orstom, 632 p.

ELLIS S., MACGAFFEY J., 1997.- « Le commerce international informel en Afrique subsaharienne. Quelques problèmes méthodologiques et conceptuels », *Cahiers d'études africaines*, XXXVII (1), 145, p. 11-37.

FAIZANG S., JOURNET O., 1988. - *La femme de mon mari. Anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France*, Paris, Harmattan, 172 p.

FIBBI R., MEYER J.-B., 2002.- « Le lien plus que l'essence », *Autrepart. Diasporas, développements et mondialisations*, n° 22, p. 5-22.

Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, 2003. - *Le Far-West minier de Mbuji-Mayi n'a pas besoin d'un nouvel étouffement*. Note de situation République démocratique du Congo, 7 p.

FINDLEY S.E., 1988. - « Les migrations féminines dans les villes africaines: une revue de leurs motivations et expériences », in Antoine P., Coulibaly S. (eds.), *L'insertion urbaine des migrants en Afrique*, Paris, Eds l'ORSTOM, Collection Colloques et séminaires, p. 62-79.

FINDLEY S.E., WILLIAMS L., 1991. - « Women Who Go and Women Who Stay », *World Employment Program Working Paper* n° 185,

- Population and Employment Branch, International Labor Organization, Geneva.
- GALAND P., 1994.- « Entreprendre au Sénégal après la dévaluation », *Politique africaine*, 56, p. 41-54.
- GBERIE L., 2001. - *Déstabiliser la Guinée: Les diamants, Charles Taylor et la possibilité d'une catastrophe humanitaire de plus grande envergure*, Document hors série n° 1, Partenariat Afrique Canada, Ottawa, 16 p.
- GBERIE L., 2002. - *Guerre et pays en Sierra Leone. Les diamants, la corruption et la filière libanaise*, Document hors série n° 6, Partenariat Afrique Canada, Ottawa, 28 p.
- GLASER B.G., STRAUSS A.L., 1973. - *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Chicago, Eldin.
- GLICK-SCHILLER N., 1999. - « Transmigrants and nation states: something old and something new in the U.S. immigrant experience », in Hirschman C., Kasinitz P., DeWind J. (ed.), *Handbook of International Migration, The American Experience*, New York, Russell Sage Foundation, p. 94-119.
- GOFFMAN E., 1974. - *Les rites d'interaction*, Paris, ed Minuit.
- GONIN P., 1990. - « Migration et développement des lieux d'origine: l'exemple de la communauté de l'Afrique de l'ouest installée en France », *Espaces Populations Sociétés*, n° 2, p. 304-309.
- GRANOVETTER M., 1995. - « The Economic Sociology of Firms and Entrepreneurs », in Portes A. (ed.), *The economic sociology of immigration*, New York, Russell Sage Foundation, p. 128-165.
- GREENHALGH P., 1985. - *West African Diamonds 1919-1983: An Economic History*, Manchester University Press, Manchester.
- GRÉGOIRE É., 1986.- *Les Alhazai de Maradi (Niger). Histoire d'un groupe de riches marchands sahéliens*, Paris, Ed. ORSTOM, 256 p.
- GRÉGOIRE É., 1991.- « Les chemins de la contrebande: étude des réseaux commerciaux en pays hausa », *Cahiers d'études africaines*, XXXI (4), 124, p. 509-532.
- GRÉGOIRE E., LABAZÉE P., (s-dir.), 1993. - *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 262 p.
- GUEYE C., TALL S.M., 2003. - « Mutations foncières urbaines et décentralisation au Sénégal: quelles articulations? », in Totté M., Dahou T., Billaz R., (s-dir.), *La décentralisation en Afrique de l'Ouest. Entre politique et développement*, Paris, Cota-Karthala-Énda Graf, p. 103-121.
- GUEYE C., 1997, « Touba: les marabouts urbanisants », in Bertrand M. et Dubresson A. (eds), *Petites et moyennes villes d'Afrique noire*, Paris, Karthala, p. 179-203.
- GUEYE C., 2002. - *Touba, la capitale des mourides*, Paris, ENDA-Karthala, 536 p.
- GUTWIRTH J., 1970. - *Vie juive traditionnelle. Ethnologie d'une communauté hassidique*, Paris, Minuit, 500 p.

- GUILLAUME A., VIMARD P., FASSASSI R., N'GUESSAN K., 1997.- « La circulation des enfants en Côte-d'Ivoire: solidarité familiale, scolarisation et redistribution de la main-d'œuvre », in Contamin B., Memel-Fotê H., (eds.), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala-ORSTOM, p. 573-590.
- HARDING L., KIPRÉ P., (s-dir.), 1992.- *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest. La Côte-d'Ivoire*, Paris, Harmattan, 327 p.
- HARRE D., 1993. - « Les hommes d'affaires en Côte-d'Ivoire. l'insertion des Malinkés du Kabadougou dans l'économie contemporaine », in Grégoire É., Labazée P. (s-dir.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala-ORSTOM, p. 221-262.
- HAZLETON R., 2002. - *Les diamants: éternels ou providentiels? L'impact économique des diamants en Afrique australe*, Document hors série n° 3, Partenariat Afrique Canada, 24 p.
- HERRERA J., 1997. - *Les échanges transfrontaliers entre le Cameroun et le Nigeria depuis la dévaluation. Estimation des flux frauduleux d'essence nigériane et leur impact au Cameroun et au Nigeria*, Paris, DIAL, 51 p.
- HILL P., 1966.- « Landlords and Brokers: A West African Trading System », *Cahiers d'Etudes Africaines*. 23, (3), 6, p. 349-366.
- IGUE J., 1983.- « L'officiel, le parallèle et le clandestin », *Politique africaine*, n° 9, p. 29-51.
- ILIFFE J., 1983. - *The Emergence of African Capitalism*, London, MacMillan.
- JOSEPH I., 1998. - *La ville sans qualités*, Paris, Ed l'Aube, 177 p.
- KANE F., LERICOLLAIS A., 1975. - « L'émigration en pays soninké », *Cahiers de l'ORSTOM, S.H.*, vol XII, n° 2, p. 177-187.
- KIVULU S., 2001. - « À la recherche du paradis terrestre: Les Bana Luunda entre le diamant et le dollar », *Cahiers Africains 2000*, n° 45-46, p. 127-169 (Chasse au diamant au Congo/Zaire).
- KOPYTOFF I., 1987. « The Internal African Frontier: the Making of African Political Culture », in Kopytoff I. (ed.), 1987. - *The African Frontier. The Reproduction of Traditional African Societies*, Bloomington/Indianapolis, Indian University Press, p. 3-84.
- KURIYAN V., 2002.- *Ici ? Jamais de la vie. Succès, suffisance et suspicion au sein de l'industrie indienne du diamant*, Document hors série n° 7, Partenariat Afrique Canada, 16 p.
- KYBURZ O., 1997.- « La fabrication de la foulanité », *Journal des Africanistes*, vol. 67, n° 2, p. 101-126.
- LABAZÉE P., 1988.- *Entreprises et entrepreneurs du Burkina Faso. Vers une lecture anthropologique de l'entreprise africaine*, Paris, Karthala.
- LABAZÉE P., 1991.- « Un terrain anthropologique à explorer: l'entreprise africaine », *Cahiers d'études africaines*, XXXI (4), 124, p. 533-552.
- LABAZÉE P., 1994.- « Les entrepreneurs africains entre ajustement et démocratie », *Politique africaine*, 56, p. 3-8.

- LABAZÉE P., (coord.), 1994 : *Politique africaine*, « *Entrepreneurs, ajustement et démocratie* », 56.
- LAIGRET C., 1934. - « Matam, cercle du Sénégal », *Outre-Mer*, n° 1, mars.
- LAMBERT A., 1991.- « Les hommes d'affaires guinéens », *Cahiers d'Etudes Africaines*, 124, XXXI - 4, p. 487-508.
- LAVIGNE DELVILLE P., 1992. - *La rizière et la valise ; irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris, Syros Alternatives, 231 p.
- LE BRIS É., 1999. - « La construction municipale en Afrique », *Politique africaine*, n° 74, p. 6-12.
- LECLERCQ H., 2001. - « Le rôle économique du diamant dans le conflit congolais », *Cahiers africains* n° 45-46, série 2000, p. 45-78.
- LEGOUX P., MARELLE A. (s-dir.), 1991. - *Les mines et la recherche minière en Afrique Occidentale Française*, Paris, Harmattan, 361 p.
- LEPETIT B., 1995. - *Les formes de l'expérience, une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 337 p.
- LERICOLLAIS A., 1975. - « Peuplement et migrations dans la vallée du Sénégal », *Cahiers ORSTOM*, SH, vol. XII, n° 2, p. 123-135.
- LOMBARD D., 1987. - « Les mines de diamants à Kalimantan (Indonésie) » in Koechlin B., Sigaut F., MacThomas J., Toffin G., (eds.), *De la voûte céleste au terroir, du jardin au foyer*, Paris, Ed EHESS, p. 239-248.
- MAC GAFFEY J, 1987.- *Entrepreneurs and Parasites : the struggle for indigeneous capitalism in Zaïre*. Cambridge University Press, Cambridge, 241 p.
- MAC GAFFEY J. and al., 1991. - *The Real Economy of Zaïre. The contribution of smuggling and other unofficial activities to national wealth*. J. Currey Ltd, University of Pennsylvania Press, 175 p.
- MAC GAFFEY J., BAZENGUISSA GANGA R., 2000. - *Congo-Paris Transnational Traders on the Margins of the Law*, The International African Institute, James Currey & Indiana University Press, 190 p.
- MAC ORLAN P., 1998. *Le petit manuel du parfait aventurier*, Mercure de France, (réédition).
- MAKINWA-ADEBUSOYE P.K., AFOLOYAN A., 1993.- « Migration and Women's Status in Sub-Saharan Africa », in IUSSP Committee on Gender and Population and ORSTOM/Dakar, *Seminar on Women and Demographic Change in Sub-Saharan Africa*, Dakar, 3-6 mars, 38 p.
- MALAN R., 1991. - *Mon cœur de traite*, Paris, Ed Plon, 392 p.
- MALAURENT R., 1991. - « Chronique de la Sarenci (1945-1962) ou le diamant en Côte-d'Ivoire », in Legoux P., Marelle A. (s-dir.), *Les mines et la recherche minière en Afrique Occidentale Française*, Paris, Harmattan, p. 230-260.
- MANCHUELLE E.F., 1987. - *Background to Black African Emigration to France: The Labor Migrations of the Soninke, 1840-1987*. Ph.D., University of California, Santa Barbara, 752 p.

- MANCHUELLE E.F., 2004. - *Les diasporas des travailleurs soninké (1848-1960). Migrants volontaires*, Paris, Karthala, 348 p.
- MA MUNG É., 1992. - « Dispositif économique et ressources spatiales : une économie de la diaspora », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol 8, n° 3, p. 175-193.
- MA MUNG É., 1999. - « La dispersion comme ressource », in Césari J., (s-dir.): *Les anonymes de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan, p. 89-103.
- MARFAING L., Sow M., 1999.- *Les opérateurs économiques au Sénégal. Entre le formel et l'informel (1930-1996)*, Paris, Karthala, 290 p.
- MARCOUX J.-P., 2003. - « Droits de la personne et activités minières en Afrique », *Après-Demain*, Revue de la Ligue des droits de l'homme, n° 452-453, mars-avril, p. 25-29.
- MARIE A. (s-dir.), 1997. - *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala, 402 p.
- MARIE A., 1997. - « Du sujet communautaire au sujet individuel. Une lecture anthropologique de la réalité africaine contemporaine », in Marie A. (s-dir.) *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala, p. 53-110.
- MBAYA K., (ed.), 1992. - *Le Zaïre vers quelles destinées ?* Paris, Karthala-CODESRIA, 392 p.
- MBOUP M., 2001. - *Les Sénégalais d'Italie; émigrés, agents du changement social*, Paris, Harmattan.
- MEDAM A., 1993.- « Diaspora/Diasporas. Archétype et typologie », *Revue européenne des migrations internationales*, 9 (1), p. 59-66.
- MEDARD J.-F., 1992. - « Le big man en Afrique. Esquisse d'analyse du politicien entrepreneur », *L'Année Sociologique*, n° 42, p. 167-192.
- MEILLASSOUX C. (dir.), 1971. - *The Development of Indigeneous Trade and Markets in West Africa*, Oxford University Press, 444 p.
- Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille, 1993. - *Femmes sénégalaises à l'horizon 2015*, Dakar, Juillet, 250 p.
- MISSER F., VALLÉE O., 1997. - *Les gemmocraties. L'économie politique du diamant africain*, Paris, Desclée de Brouwer, 243 p.
- MONNIER L., JEWSIEWICKI B., de VILLERS G., 2001. - « Chasse au diamant au Congo/Zaïre », *Cahiers africains*, n° 45-465, série 2000, 240 p.
- MONNIER L., WILLAME J.-C., 1964. - « Les provinces du Congo II: l'Uele », *Cahiers économiques et sociaux (IRES)*, Kinshasa, n° 3.
- MONTEIL C., 1915. - *Les khassonké. Monographie d'une peuplade du Soudan français*, Ed Ernest Leroux, Paris, 528 p.
- MORICE A., 1985. - « Commerce parallèle et troc à Luanda », *Politique africaine*, 17, p. 105-120.
- MOROKVASIC M. 1984. - « Birds of passage are also women », *International Migration Review*, « Women in Migration », 18 (68).
- MUTANDA C., 1984. - *Un double aspect de l'activité des creuseurs. Mobilité et santé*, Travail de fin d'études, ISP/Mbuji-Mayi, 49 p.

- NEWBURY C., 1989. - *The diamond ring. Business, Politics and Precious Stones in South Africa 1867-1947*, Oxford, Clarendon Press, 431 p.
- NICOLLET A., 1992. - *Femmes d'Afrique noire en France. La vie partagée*. Paris, CIEMI, L'Harmattan, 317 p.
- NKOLA K., 1984. - *L'impact de la libéralisation de l'exploitation, de la vente et l'achat du diamant artisanal sur la vie sociale à Mbuji-Mayi*. Travail de fin d'études, CIDEF/Mbuji-Mayi.
- NUGENT P., 2002. - *Smugglers, Secessionists and Loyal Citizens on the Ghana-Togo Frontier*, Athens, Ohio University Press, Oxford, James Currey, Legon, Sub-Saharan Publishers, 302 p.
- NUTTALL C., 1989. - *Occupation de l'espace, mutations et développement dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal. Cas de l'arrondissement d'Ouro-Sogui, département de Matam*, Thèse de géographie, Université de Rouen, 357 p.
- OHADIKE P.-O., 1974. - « Immigrant and Development in Zambia », *International Migration Review*, vol VIII, n° 3, p. 395-411.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., BIRSCHENK T., CHAUVEAU J.-P., 2000. - *Les courtiers du développement*, Paris, APAD-Karthala, 328p.
- OPPONG O., (edited), 1986. - *Female and Male in West Africa*, London, Allen & Unwin.
- OPPONG O., 1993 - « Some roles of women: What do we know? Conceptual and methodological issues in sub-Saharan Africa », in *Seminar on Women's Status and Population Change in sub-Saharan Africa* organized by the Committee on Gender and IUSSP, Senegal, March 3-6, 32 p.
- PALLIDA S., 1999.- « La criminalisation des migrants », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 129, septembre, p. 39-49.
- PARKER I., 1995. - « Ivory and African entrepreneur » in Ellis S., Faure Y.-A., (s-dir.) *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-Orstom, p. 483-494.
- PÉRALDI M., (S-dir.), 2002.- *La fin des norias? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée*, Paris, Maisonneuve & Larose, 495 p.
- PERSON Y., 1983. - « La crise de l'exploitation du diamant dans la région de Séguéla », in *Entreprises et entrepreneurs en Afrique*, Paris, Harmattan, tome I, p. 411-422.
- PIERMAY J.-L., 1997.- « Armatures urbaines en Afrique centrale », in Bertrand, Dubresson, (éds), *Petites et moyennes villes d'Afrique noire*, Paris, Karthala, p. 305-314.
- POIRET C., 1996. - *Familles africaines en France*, Paris, CIEMI, L'Harmattan, 448 p.
- PONSAERT P., RUGGIERO V. (dir.), 2002.- *La criminalité économique et financière en Europe*, Paris, Harmattan, 253 p.
- PORTES A., 1999. - « La mondialisation par le bas, l'émergence de communautés transnationales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129, sept., p. 15-25.

PORTES A., 1999. - « Conclusions: toward a new world - the origins and effects transnational activities », *Ethnic and Racial Studies*, 22 (2), p. 217-237.

POURTIER R., 1997. - « Du Zaïre au Congo: un territoire en quête d'Etat », *Afrique contemporaine*, n° 183, juillet-septembre, p. 7-29.

POUTIGNAT P., STREIFF-FENART J., 1995. - *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 270 p.

PRUNIER G., 1983. - « Zambie: la ruée vers l'émeraude », *Politique africaine*, n° 9, mars, p. 63-67.

QUIMINAL C., 1991. - *Gens d'ici, gens d'ailleurs*, Paris, Bourgois, 223 p.

QUIQUEREZ-FINKEL I., 1992. - « Conflits et résolution de conflits dans les familles africaines immigrées en France », *Migrants Formation*, n° 91, décembre, p. 43-55.

RICCA S., 1990. - *Migrations internationales en Afrique. Aspects légaux et administratifs*, Paris, L'Harmattan/BIT, 280 p.

ROITMAN J., 1995.- « Queries on Cultural Capitalism », *Cahiers d'études africaines*, XXXV (2-3), p. 138-139.

ROITMAN J., 1998. - « The garnison entrepôt », *Cahiers d'Etudes Africaines*, 150-152, XXXVIII (2-4) p. 297-329.

ROSEN D.B., 1973. - *Diamonds, Diggers and Chiefs: The Politics of Fragmentation in a West African Society*. Unpublished Ph.D.Thesis, Urbana-Champaign, 243 p.

ROSENTAL P.-A., 1999. *Les sentiers invisibles, espace, familles et migrations dans la France du XIX^e siècle*, Paris, EHESS, 255 p.

RUGGIERO V., 2005. - *Crimini dell'immigrazione. Devianzo e letteratura*, Il Saggiatore, 253 p.

SAHLINS M., 1963. - « Poor man, Richman, Bigman, Chief Political Types in Melanesia », *Comparative Studies in Society and History*, vol 3, p. 285-303.

SALEM G., 1981.- « De la brousse sénégalaise au Boul'Mich: le système commercial mouride en France », *Cahiers d'études africaines*, XII, p. 267-288.

SALZBRUNN M., 2002. - « La campagne présidentielle sénégalaise en France », *Hommes et Migrations*, septembre-octobre, n° 1239, p. 49-53.

SARTRE J.-P., 1935. - *La Nausée*, Folio/Gallimard (réédition 1972, 256 p.)

SAVINEAU M., 1938. - *Siguiri et les placers d'or*, Rapport n° 14, présenté au gouverneur général de l'AOF, 32 p.

SAYAD S., 1991. - *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck Université, 217 p.

SCHMIDT DI FRIEDBERG O., 1994. - « Le réseau sénégalais mouride en Italie », in Kepel G. (éd.), *Exils et royaumes. Les appartenances au monde arabo-musulman aujourd'hui*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 301-329.

- SCHNAPPER D., 2001. - « De l'État-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora », *Revue Européenne des Migrations Internationales* 17, (2), p. 9-36.
- SCHUBNEL H.J., 1984. - Les pierres précieuses. *Que Sais-je?* n° 592, PUF, 127 p.
- SHEFFER G., 1986. - *Modern Diasporas in International Politics*, London, Croom Helm, 228 p.
- SIMMEL G., 1908. - « Digressions sur l'étranger », in Grafmeyer Y. et Joseph I., *L'école de Chicago*, Paris, Champ urbain, 1979, p. 53-59.
- SIMMEL G., 1912. - « L'Aventure », in *Mélanges de philosophie relativiste, contribution à la culture philosophique*, trad. A. Guillaïn, Paris.
- SIMMEL G., 2002, *La philosophie de l'aventure*, Ed L'Arche, coll. tête à tête, 128 p.
- SIOSSAT J., 1937. - « Les coutumes des orpailleurs indigènes du Maramougou », *Bulletin du comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française*, Tome XX, n° 3, juillet-septembre, p. 336-349.
- SKINNER E.P., 1965. - « Strangers in West African Societies », *Africa*. Vol. 33, n° 4, p. 307-320.
- SOW F., 1980. - « Femmes, socialité et valeurs africaines », *Notes africaines*, IFAN, n° 168, octobre, p. 105-112.
- SOW F., 1991. - *Le pouvoir économique des femmes dans le département de Podor*, Dakar, Rapport IFAN, 110 p.
- SMILLIE I., 2003. - *Le Processus de Kimberley. Les arguments en faveur d'une surveillance adéquate*, Document hors série n° 5, Ottawa, 28 p.
- SMILLIE I., 2003. - *Brillantes paroles, actions sans éclat. La responsabilité sociale des entreprises dans l'industrie du diamant*, Document hors série n° 10, Ottawa, 16 p.
- SMILLIE I., GBERIE L., HAZLETON R., 2000. - *Le cœur du problème : la Sierra Leone. Les diamants et la sécurité humaine*, Partenariat Afrique Canada, Ottawa, 14 p.
- TALL S.M., 1994. - « Les investissements immobiliers à Dakar des émigrants sénégalais », *Revue des Migrations Internationales*, vol.10, n° 3, p. 137-149.
- TARAVELLA L., 1984. - *Les femmes migrantes, bibliographie analytique internationale (1965-1983)*, Paris, L'Harmattan, 69 p.
- TARRIUS, A., 2002. - *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, Balland, 170 p.
- TIMERA M., 1996. - *Les Soninke en France : d'une histoire à l'autre*, Paris, Karthala, 248 p.
- TOTTE M., DAHOU T., BILLAZ R., (s-dir.), 2003. - *La décentralisation en Afrique de l'Ouest. Entre politique et développement*, Paris, Cota-Karthala-Enda Graf, 400 p.
- TRIAUD J.-L., 1974. - *Lignes de force de la pénétration islamique en Côte-d'Ivoire*, Thèse de doctorat, Paris.

TSHIBANZA M., TSHIMANGA M., 1985. - « Libéralisation et matières précieuses au Zaïre. Esquisse d'un bilan provisoire », *Zaire-Afrique*, 196, juin-juillet-août, p. 337-340.

TSHIBANZA M., 1986, « Le « phénomène creuseurs » et ses paradoxes », *Zaire-Afrique*, 206, juin-juillet-août, p. 341-355.

TSHONDA J.O., (s-dir.), 1993. - *Le Zaïre à l'épreuve de l'histoire immédiate*, Paris, Karthala, 310 p.

TSHONDA J.O., 2001. - « Les diamants de Kisangani: de nouveaux seigneurs se taillent des fiefs sur le modèle de l'Etat zaïrois de Mobutu », *Cahiers africains*, n° 45-46, série 2000, p. 79-126.

VAN DER LAAN H.L., 1965. - *Sierra Leone Diamonds: An Economic Study covering the years 1952-1961*. Oxford, Oxford University Press, 163 p.

VAN DER LAAN H.L., 1975. - *The Lebanese Traders in Sierra Leone*, The Hague Monton & Co, NV.

VERNA G., USURIER J.-C., 1994. - *La grande triche (Éthique, corruption et affaires internationales)*, Paris, La découverte, 157 p.

VLEESCHDRAGER E., *Le diamant réalité et passion*, Allier-Liège, Ed. du Perron, 267 p.

VINES A., 1995. - « La troisième guerre angolaise », *Politique africaine*, n° 57, p. 27- 39.

VWAKYANAKAZI M., 1982. - *African Traders in Butembo, Eastern Zaire (1960-1980). A Case Study of Informal Entrepreneurship in a Cultural Context of Central Africa*. PhD dissertation (Anthropology), Madison, University of Wisconsin, 427 p.

YOUNG C., TURNER T., 1985. - *The Rise and Decline of the Zairian State*, Madison, University of Wisconsin Press, 500 p.

WALDINGER R., ALDRICH H., WARD R. and Associates, 1990. - *Ethnic Entrepreneurs. Immigrant Business in Industrial Societies*. California, Sage Publications Inc., Vol. I, 226 p.

WANE Y., 1966. - « La condition sociale de la femme toucouleur », *Bulletin de l'IFAN*, 28, série B, n° 3-4, p. 771-825.

WARNIER J.-P., 1993.- « La bigarrure des patrons camerounais », in Bayart (dir.), *La réinvention du capitalisme*, Paris, Karthala, p. 175-226.

WEBER M., 1920.- *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Presses pocket (édition 1967), Paris.

WILLAME J.-C., 1964. - « Provinces du Congo. Structure et fonctionnement », Kinshasa, *Cahiers Economiques et Sociaux*, collection d'études politiques, n° 3, octobre.

WILLAME J.-C., 1984.- « Zaïre: système de survie ou fonction d'Etat? », *Canadian Journal of African Studies*, 18, 1, p. 83-88.

WILLAME J.-C., 1995. - « Entrepreneurs-prédateurs au Zaïre: entre le Grand Homme et les affaires », in Ellis S., Faure Y.-A., (s-dir.) *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-Orstom, p. 325-337.

ZACK-WILLIAMS B., 1990.- « Diamond mining and Underdevelopment in Sierra Leone 1930-1980 », *Africa Development*, vol XV, n° 2, p. 95-117.

ZIE G., VRIH G., 1992.- « Les commerçants sénégalais en Côte-d'Ivoire de 1880 à 1970 », in Harding L., Kipre P., (s-dir.) *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest. La Côte-d'Ivoire*, Paris, Harmattan, p. 235-272.

ZUCARELLI F., 1960. - « Le recrutement de travailleurs sénégalais par l'État indépendant du Congo (1888-1896) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, v.47, n° 168-169, p. 475-481.

« Les massacres de Katekelayi et de Luamuela (Kasaï oriental) », *Politique africaine* n° 6, mai 1982, p. 72-106.

Dossier *Hommes et Migrations*, n° 1165, mai 1993.

Dossier « L'Afrique centrale en éclats. Zaïre, Angola, Congo: guerres, ingérences et factions » *Alternatives Sud*, n° 10, mars 1997.

RÉFÉRENCES JOURNALISTIQUES

- Africa Mining Intelligence*, n° 39, juillet 2002
Africa Relance, vol 15, décembre 2001
Bamanews (Bamako), 23 mai 2002
BBC News, 16 février 2001
BBC News, 18 mai 2001
Courrier International, 11 novembre 1992
De Morgen (Bruxelles), 15 décembre 1998
De Morgen (Bruxelles), 2 mars 1999
De Morgen (Bruxelles), 4 mars 1999
De Morgen (Bruxelles), 22 avril 1999
De Morgen (Bruxelles), 15 décembre 1998
Economia, n° 4, février 2001
JA/L'Intelligent, n° 2045, 21 au 27 mars 2000
JA/L'intelligent, n° 2082, 5 au 11 décembre 2000
JA/L'intelligent, n° 2091, 6 au 12 février 2001
JAÉ n° 327, 16 au 29 avril 2001
JAÉ, 4 au 17 janvier 1999
JAÉ n° 328, 30 avril au 13 mai 2001
JAÉ n° 329, 14 mai au 3 juin 2001
Newsweek, 9 novembre 1992
La Chronique (mensuel d'Amnesty International), n° 198, mai 2003
Le Monde, 26 janvier 1993
Le Monde, 25 août 1994
Le Monde, 6 décembre 1994
Le Monde, 19 janvier 1995
Le Monde, 7 février 1995
Le Monde, 17 mars 2000
Le Monde, 2 juin 2000
Libération, 19 septembre 1992
Libération, 2 et 3 mars 1996
Libération, 20 juillet 2000
L'observateur (Kinshasa), 4 février 2004
Le Nouvel Observateur, 20 au 26 juillet 2000

Le Phare (Kinshasa), 11 octobre 2001

Le Point, n° 1168, 4 janvier 1997

Le Point, n° 1486, 9 mars 2001

Le Soleil (Dakar), 20 septembre 1971

Le Soleil (Dakar), 1er octobre 1971

Le Soleil (Dakar), 1er décembre 1982

Le Soleil (Dakar), 24 janvier 1983

Le Soleil (Dakar), 10 mai 1983

Le Soleil (Dakar), novembre 1992

Le Soleil (Dakar), 7 mai 2002

Libération (France), 15 juillet 2004

Libération (France), 20 juillet 2004

Mail and Guardian, 29 mai au 4 juin 1998

Promotion (Dakar), n° 39, 1979

Walfadjiri (Dakar), 17 janvier 1995

Walfadjiri (Dakar), 3 juillet 1995

Walfadjiri (Dakar), 10 septembre 2002

Walfadjiri (Dakar), 28 novembre 2002

Dépouillement systématique de la revue *Marchés Tropicaux* de 1995 à 2001.

Dépouillement de la revue *Émigré*, créée à l'initiative d'un diamantaire sénégalais.

Discours

- Association Française de Gemmologie, French Senate, Paris, 18 février 2002, *The Diamond Industry, Current Strategies and Issues*, par Gary Ralfe, Managing Director, De Beers Group

- Johannesburg, 6 août 2002, *Minerals Bill: Statement from Anglo American and De Beers*, par Tony Trahar (CEO: Anglo American PLC) et Nichy Oppenheimer (chairman: De Beers)

- C. Dietrich, IPIS, Sénat de Belgique, Commission d'enquête parlementaire « Grands Lacs », 11 janvier 2002.

Sites Internet

www.oneworld.org/globalwitness/reports/Angola/cover.htm
(Conflicts diamonds; A rough trade)

www.un.org/Docs/sc/committees/Angola/966e.pdf (ONU sur mécanisme de trafic en Angola)

www.africa.com

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1	La Central Selling Organisation à la fin des années 1950	37
Tableau 2	Organigramme de la société De Beers en 1990	41
Carte 1	Le monde du diamant (données 2004)	63
Carte 2	La course aux diamants à travers l’Afrique de l’Ouest	69
Carte 3	Mouvements de diamineurs en réponse aux expulsions	95
Carte 4	Chemins de la contrebande	123
Carte 5	Localités d’origine des diamantaires	124
Carte 6	Itinéraires des diamantaires ouest-africains	166
Carte 7	La production mondiale d’émeraudes	171
Carte 8	Localisation d’Ourosogui	226
Généalogie	242

Achévé d'imprimer
Messages SAS - 31100 Toulouse (France)
Dépot Légal : novembre 2007



PRESSES
UNIVERSITAIRES
DU MIRAIL

Université de Toulouse Le Mirail
5, allées Antonio-Machado
31058 Toulouse cedex 9
<http://w3.univ-tlse2.fr/pum/>

ISSN 1159-9170
ISBN 978-2-85016-930-2
CODE SODIS F279385



INSTITUT DE RECHERCHE
POUR LE DÉVELOPPEMENT
213, rue la Fayette
75480 Paris Cedex 10
ISBN IRD : 978-2-7099-1635-6

Prix : 26 euros



SOCIO-LOGIQUES

transmigrations

La Diams'pora du fleuve Sénégal

Sociologie des migrations africaines

Des comptoirs officieux où se négocient les précieux cailloux, des activités de façade destinées à masquer des transactions illégales, des villes surgies de nulle part, des communautés humaines qui se recomposent en fonction de cette économie très spéciale : c'est une étrange histoire que celle des diamantaires de la vallée du Sénégal qui nous est donnée à lire ici.

Sylvie Bredeloup analyse la façon dont le trafic des diamants a fait naître dans cette région du monde de nouveaux espaces d'échanges et de circulation. Ces formes de mobilité inédites permettent de réinterroger l'articulation entre dynamiques urbaines et entrepreneuriat économique, entre solidarités migratoires et relations productives. Une recherche qui renouvelle la question migratoire en Afrique subsaharienne.

Sylvie Bredeloup, socio-anthropologue, est directrice de recherche à l'IRD. Son travail explore les articulations entre mobilité spatiale, identités sociales et territoires urbains. Elle a publié plusieurs ouvrages sur le sujet, dont Colporteurs africains à Marseille, Éd. Autrement, ou encore Migrations entre les deux rives du Sahara, revue Autrepart.

Collection dirigée par Alain Tarris
et Anne Sauvageot